

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE 2023 A 9H30
(Convocation du 24 novembre 2023)

Aujourd'hui vendredi 1^{er} décembre deux mil vingt-trois à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESCIANA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCIANA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50
Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de 18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 44

M. le Président Alain ANZIANI : Bonjour. Nous allons commencer cette séance. Je vous remercie de votre présence.

Quelques mots d'introduction. La séance va être en partie improvisée car elle tiendra compte d'autres événements qui se passent à l'extérieur. Je ne parle pas, puisque nous sommes le 1^{er} décembre, de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, mais j'ai une pensée pour toutes les victimes du SIDA. Je ne parle pas non plus ici du lancement du téléthon dans certaines communes dont on sait que c'est très important. Je parle simplement de ce qu'il se passe à quelques kilomètres d'ici, à la Cité mondiale du vin aux Chartrons. C'est la célébration mondiale du vin où un événement important est en train d'être organisé à la fois par Monsieur Christophe BÉCHU, Ministre de la transition écologique et par Monsieur Thomas CAZENAVE, notre collègue, Ministre des comptes publics. C'est un événement important dans la planification écologique. Je crois que l'on peut le dire. Je ne vais pas polémiquer en disant que c'est dommage que cet événement se tienne en même temps que le Conseil de la Métropole, mais il en est ainsi de la vie des ministres. Je comprends tout à fait. Néanmoins, je voudrais dire quelques mots quand même sur cet événement.

La question que je pose à notre Ministre, et je salue Monsieur Thomas CAZENAVE qui est présent : À quoi va servir la COP ? Est-ce une manifestation à vocation uniquement médiatique qui n'aura pas de lendemain ? Est-ce que c'est, plus pratiquement, la recherche de financements complémentaires ? Ou bien est-ce, par un subtil miracle girondin, une véritable avancée pour davantage de décentralisation et de clarification entre le rôle de l'État et celui de nos collectivités territoriales ?

Je dis ici, et je remercie Monsieur Thomas CAZENAVE de le rapporter, nous n'avons pas de leçon à recevoir de l'État pour nous dire qu'il faut faire des pistes cyclables, nous les faisons. L'État doit jouer un autre rôle que celui-là.

Je crois que s'il y avait davantage de décentralisation dans ce pays, il se porterait mieux et des solutions plus innovantes pourraient sans doute voir le jour. Je sais que ces questions sont difficiles.

En tout cas, je partage aussi l'appel que j'ai cosigné avec Monsieur Jean-Luc GLEYZE pour sauver les territoires demain à 10 heures. Il y aura Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Monsieur Alain ROUSSET et Monsieur Bernard LAURET, Président de l'AMG (Association des Maires de Gironde). Donc, ce sera un événement important.

J'ajouterai encore deux mots qui n'ont pas grand-chose à voir : le premier, c'est que nous avons aussi la chance d'avoir cet ouvrage sur nos tables : *Nous, agents métropolitains*. Lisez-le et vous verrez tout ce que nous devons à nos agents. C'est très important et je voudrais remercier ici tous les agents de la Métropole.

Deuxième point pour vous indiquer que le samedi 16 décembre nous fêterons les 20 ans du tramway avec la présence de tous les anciens présidents de la Communauté urbaine ou de la Métropole. Ils seront tous là. Ce sera le matin que l'événement sera organisé. Donc, réservez déjà votre matinée du samedi 16.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire avant de commencer l'ordre du jour.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

M. le Président Alain ANZIANI : Je rappelle que Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH est la secrétaire de séance, et Monsieur Stéphane DELPEYRAT son adjoint.

Monsieur le secrétaire de séance.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci, Monsieur le Président, nous allons présenter les 117 affaires regroupées. Tout d'abord, vous dire que la délibération n°3 dans la délégation de Monsieur Alain ANZIANI : désignation dans les organismes, désignation des représentants, est déposée sur table, également la nouvelle grille de cotation relative à la délibération 106 : Politique de mixité sociale – Modification du système de gestion des attributions de logements sociaux est sur votre table.

Nous allons passer aux 117 affaires regroupées mais je dois lire la préconisation suivante :

« Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du CGCT (Code général des collectivités territoriales), articles L2131-11, L1111-6 du Code général des collectivités territoriales. »

Affaires regroupées :

- ✓ Dans la délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaires 2 et 3.
- ✓ Dans la délégation de Madame Christine BOST : affaires 6 à 9, 11, 12, 14 à 22, 24 à 31.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires 32 à 36.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires 37 à 40, 42, 44 à 47, 49 et 50.
- ✓ Dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires 52, 53, 56 à 70.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaires 73 à 78.
- ✓ Dans la délégation de Madame Marie-Claude NOËL : affaire 80.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires 82 à 86.
- ✓ Dans la délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaire 87.
- ✓ Dans la délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaires 89 et 90.
- ✓ Dans la délégation de Madame Claudine BICHET : affaires 93 et 94.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires 95, 96, 98 à 102, 104 et 105.
- ✓ Dans la délégation de Madame Claude MELLIER : affaires 108 à 112.
- ✓ Dans la délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaires 113 et 116.
- ✓ Dans la délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaires 119, 121, 122.
- ✓ Dans la délégation de Madame Céline PAPIN : affaire 123.
- ✓ Dans la délégation de Madame Andréa KISS : affaires 126 à 128.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaires 129 à 136.
- ✓ Dans la délégation de Madame Delphine JAMET : affaires 137 et 138.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : affaires 139 à 141.

- ✓ Dans la délégation de Monsieur Alexandre RUBIO : affaires 143 et 144.
- ✓ Dans la délégation de Madame Isabelle RAMI : affaire 145.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-Baptiste THONY : affaire 146.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Franck RAYNAL : affaires 149 à 150.

Voilà Monsieur le Président pour les affaires regroupées.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur le secrétaire de séance. Je mets au vote les délibérations regroupées. Y a-t-il des interventions ?

M. MORISSET : Oui, bonjour Monsieur le Président et bonjour à tous. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH vient de dire la 148 de Monsieur Franck RAYNAL. J'avais demandé de la dégroupier donc je ne comprends pas. Première intervention par rapport à cela. Oui, la 148, celle concernant l'opération OIM (Opération d'intérêt métropolitain), les consignes. Vous avez dit qu'elle a été dégroupée.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je souhaiterais informer de l'abstention de Madame Laure CURVALE sur les délibérations regroupées n°30, 141, 149 et 150.

M. POUTOU : Bonjour tout le monde. Je ne vais pas lister toutes les abstentions et les contre. Juste pour dire que sur les 117 délibérations qui sont groupées, on fait 19 contre, 19 pour et 71 abstentions. Je précise que les 71 abstentions, ce n'est pas du désintérêt, ce n'est pas que l'on n'a pas vu. Au contraire, on a tenté de tout voir. On n'a pas tout lu parce que les centaines de pages c'est impossible à lire, surtout que la littérature n'est pas très agréable non plus. Cela dit, on a tout regardé les abstentions, ce n'est pas parce que, à chaque fois, c'est soit il manquait les informations, soit on ne se sentait pas en capacité de décider, soit on aurait plutôt envie de faire du contre, mais finalement on n'avait pas forcément tous les arguments pour faire du contre. Voilà ce qui explique notre positionnement. En tout cas, sachez que l'on a travaillé sur toutes les délibérations, et cela donne donc ces votes.

Dernière chose, savoir si vous aviez l'intention de dire un petit mot sur les salariés du service incendie qui sont en train de contester la façon dont le personnel est géré. Comme on est dans une assemblée plutôt à domination dominante gauche, qui fait du social, c'est pour savoir s'il y avait une petite intervention et expliquer un peu pourquoi cela se passe mal et les problèmes d'effectifs et de conditions de travail, les problèmes de traitement de ces salariés de la part d'une sorte de DRH qui se comporte comme dans le privé. C'est pour savoir ce que vous en pensiez s'il y avait des choses à dire là-dessus. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. ESCOTS : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Pour le groupe communiste, sur les délibérations groupées, il y aura un vote contre concernant les dossiers 64 et 69, ce sont les dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), une abstention sur le dossier n° 84. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Monsieur le Président. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, des abstentions sur les délibérations n° 3, 8, 17, 20, 25, 31 et 82. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. Pour vous dire que je me déporte des délibérations 46 et 50.

M. Le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Pas d'autres demandes de parole ? Non. Sous ces réserves, les délibérations sont adoptées, et je vous en remercie.

M. ANZIANI

(n°2) Liste des arrêtés pris par le Président

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. ANZIANI

(n°3) Désignations dans les organismes - Désignation - Représentation

Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée

Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°6) Ambarès et Lagrave - Acquisition du Centre Technique Municipal - Décision
- Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°7) Blanquefort - Acquisition de l'assiette foncière du centre de recyclage à la commune de Blanquefort - parcelle CB 118 - avenue du 11 novembre - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PFEIFFER

(n°8) Le Bouscat - Libération Centre-Ville - Compte rendu financier et d'activités année 2022- Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,

Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI

Mme BOST

(n°9) Bordeaux 65 rue du Tondu - Cession d'un immeuble bâti métropolitain, Lot de copropriété n°21, à l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT dans le cadre de son projet de réhabilitation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Habituellement, nous votons contre ce genre de délibération parce que nous ne voyons aucun intérêt à céder du foncier ou des immeubles, nous votons contre toutes les cessions. De plus cette délibération comme beaucoup d'autres nous semble trop eu détaillée, nous avons peu d'informations. Il n'y a pas de précisions concernant les commerces, pas d'explication concernant le prix de cession, on constate qu'il est moins élevé que le prix d'achat il y a plus de 10 ans.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

**(n°11) Ambarès et Lagrave - rue du Broustey - Cession d'un terrain à MESOLIA-
Décision - Autorisation**

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

Mme BOST

(n°12) Pessac avenue du Colonel René Fonck - Cession d'un ensemble immobilier métropolitain bâti diffus d'une surface de 1405 m² environ à l'office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT dans le cadre d'un projet de construction de logements sociaux - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°14) FLOIRAC - Avenue Gaston Cabannes - 167 AW 189 - Acquisition auprès du fonds de dotation de La Fédération Compagnonnique du Tour de France de Bordeaux - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme BOST

(n°15) Bordeaux - Rue de la seiglière - Renonciation aux prescriptions du cahier des charges issu d'un acte de cession en date du 12 juillet 1993 - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT

(n°16) Bordeaux - ZAC St Jean Belcier - Secteur Saget-Descas - Cession d'un logement à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique - 20 rue des résiniers - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous n'autorisons pas la cession, nous votons contre, comme nous le faisons depuis le début car nous sommes en désaccord avec les aménagements de la zone, sur le fond et la manière, en désaccord avec Euratlantique. En désaccord avec les méthodes de non-discussion avec les habitants, la façon dont ce genre d'urbanisme est imposé aux populations.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. PFEIFFER

(n°17) Programme ' Entreprendre, travailler dans la métropole ' - BRUGES - Secteur d'aménagement de Terrefort - Compte-rendu financier et d'activités 2022 (CRFA) - Avenant n°1 au traité de concession - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Ceci est une explication de vote pour toutes les délibérations qui présentent ce genre de compte-rendu financier, administratif et comptable. Nous n'avons ni le temps, ni les moyens, ni les informations suffisantes pour valider ou invalider ce genre de rapport. C'est un problème démocratique de livrer ainsi des délibérations que la plupart des élus ne peuvent réellement maîtriser. A part voter par discipline comme les collègues d'un groupe politique, nous ne voyons pas comment le faire d'une manière sérieuse. C'est pour cette raison, par honnêteté, que nous nous abstenons sur les délibérations n°17 à 20, n°22- 24-25-40-41 et peut-être d'autres encore. Même si dans le fond, en réalité, il y a bien des aménagements, des projets que nous n'approuvons pas.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,**

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Mme FERREIRA

(n°18) Compte-rendu d'activité comptable 2022 - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Centre-ville de Mérignac - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Madame NOEL, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GOMOT, Monsieur TOURNERIE

M. PFEIFFER

(n°19) BRUGES - Opération d'aménagement "Petit Bruges" - Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) 2022 - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI, Monsieur TRIJOLET

M. PFEIFFER

(n°20) Le Haillan - ZAC ' Cœur de Ville ' - Compte-rendu financier et d'activités (CFRA)années 2021 2022 Aménagement ZAC Cœur de Ville au Haillan - Convention - Décision- Approbation - Avenant N°2 Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO, Monsieur PEScina, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

M. PFEIFFER

(n°21) Ville de Gradignan - Groupe scolaire du centre, zone d'aménagement concerté Centre-Ville - Participation financière de Bordeaux Métropole à la commune pour la réalisation du groupe scolaire communal du centre sous maîtrise d'ouvrage communale- Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons en lien avec notre désaccord global du projet de réaménagement. Nous le contestons depuis le début. Notamment lors de la vente du terrain du CCAS (terrain sur lequel se construit le nouveau groupe scolaire), nous avons voté contre en CCAS. Depuis des associations ont saisi le tribunal administratif qui, il nous semble, leur a donné raison sur certains aspects. Un des problèmes d'ailleurs, dans les délibérations concernant la ZAC de Gradignan, c'est qu'il n'est fait aucune mention des contestations, de leurs arguments, des actions au tribunal. Montrant ainsi une sorte de mépris pour le débat face aux critiques.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO, Monsieur PEScina, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE,

**Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI**

Mme BOST

**(n°22) Ambarès-et-Lagrave - ZAC centre-ville Compte-rendu d'activité comptable
2022 - Approbation**

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur
GUENDEZ, Madame GAUSSENS,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

M. PFEIFFER

**(n°24) Programme Habiter, s'épanouir - MERIGNAC - Secteur Soleil/Chemin Long -
Compte-rendu financier et d'activités 2022 (CRFA)- Décision - Approbation**

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PEScina,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI**

M. PFEIFFER

**(n°25) Programme Habiter, s'épanouir - MERIGNAC - Secteur Marne - Compte
Rendu Financier et d'activités 2022 (CRFA) - Avenant N°4 au traité de concession -
Décision - Approbation**

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-**

PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI

Mme BOST

(n°26) Bordeaux - reconstitution du faisceau ferroviaire Bastide - Convention de financement des travaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
MORETTI**

Mme BOST

(n°27) SEML Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2023 - Exercice 2022 - Information au Conseil

Intervention écrite de M. POUTOU

Voilà un rapport de 10 pages, constitué de tableaux, de graphiques, de quelques phrases avec 8 annexes constituées de tableaux... honnêtement, nous ne savons pas lire ce genre de documents. Il manque un souci de rendre clair l'activité de la SEML, d'expliquer les choix et les objectifs, les chiffres ne peuvent pas suffire. Du coup, il nous est impossible d'analyser la politique menée. Une chose cependant nous a interloqué : la directrice générale perçoit un « mandat social », un salaire on suppose, de 190 000 euros bruts. Annuel ? En net ça signifie combien ? Cela nous paraît énorme. En tout cas c'est beaucoup par rapport aux salariés de la SEML. Après si on regarde les investissements sur l'année 2022 : on a un CADA de 80 places géré par le CCAS (d'accord), une résidence étudiante de 234 logements gérée par le CROUS (d'accord), un EPHAD confié à la Croix-Rouge construit en VEFA (pourquoi en VEFA ? quel sera le statut de l'exploitant ? public ? ou privé non lucratif ?) ; une résidence étudiante de 158 lits gérée par DOMOFRANCE (quel sera son statut et le niveau de loyer ?) ... et surtout une autre résidence étudiante de 52 logements en loyers libres gérée par ALTEA. Et là, pas d'accord, pourquoi financer une résidence étudiante qui va venir engraisser des investisseurs spéculatifs ... c'est scandaleux. Enfin dernier point, il faudrait les interroger sur la motivation du montage juridique qui conduit à la constitution des deux sociétés filiales : BMA-CURSOL et SAS d'aménagement Bastide Niel ? quel intérêt à part rajouter de l'opacité et manger du cash-flow par des frais d'enregistrement et de gestion supplémentaires alors que ça ne créera aucun emploi ni aucune activité nouvelle ?

Communication effectuée

Mme BOST

(n°28) Bordeaux - Projet Brazza - Protocole transactionnel pour la société DOMOFRANCE - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

M. PFEIFFER

(n°29) PESSAC - Opération ' Habiter, S'épanouir ' - Ilot Gustave Flaubert - Cession à l'opérateur Axanis d'un terrain nu d'une surface d'environ 1 467 m² à détacher de la parcelle cadastrée KI 259 - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI**

M. PFEIFFER

(n°30) GRADIGNAN - ZAC CENTRE VILLE - modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. POUTOU

Comme pour la délibération 39296 (n°21) nous nous abstenons pour les mêmes raisons. Nous ne partageons pas le projet global. Certes il y a besoin de rénover, d'améliorer les quartiers, les centres-villes, mais la politique de démolition, reconstruction, achats, ventes de parcelles, de faire sans réellement s'assurer de l'accord des habitants et ce ne sont pas les concertations qui changent la donne.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Madame CURVALE,
Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame

BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI

M. PFEIFFER

(n°31) Gradignan - ZAC centre-ville - Compte rendu financier et d'activités 2022 -
Avenant 1 à la convention tripartite -Avenant 3 au traité de concession -Décision -
Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°32) Aires de covoiturage - Convention Autoroute du Sud de la France/Bordeaux
Métropole sur création d'aires de covoiturage à Saint-Vincent-de-Paul - Décision -
Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°33) Aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs
entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord - Communes de
Bordeaux, Cenon et Lormont - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation -
Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°34) Mise à jour du modèle multimodal multi partenarial : Avenant à la convention de groupement de commande et convention de quasi régie pour la prestation d'AMO du Cerema - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°35) Tarification du service des parcs et stationnement concédés - Tarification du service des infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur la voie publique - Information au Conseil

Communication effectuée

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°36) Convention d'exploitation de la ligne Car Express Blaye/Bordeaux avec la Région et NAM - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous faisons une abstention. Nous sommes pour la mise en place de ce genre de lignes sachant que le train ne peut passer partout même s'il y a ce questionnement du RER qui pourrait être prolongé jusqu'à Blaye après St Mariens. Mais cette délibération manque de précisions qui sont pourtant utiles. Tout n'est pas très clair, 251 jours de circulation sont annoncés, pourtant 365 – les week-end et le 1er mai, ça devrait faire 260. Un détail. Il manque surtout l'impact sur le personnel, combien de personnes sont recrutés, dans quelles conditions ? Sous statut fonctionnaire territorial ? On ne sait pas. Comme d'habitude, le personnel, celles et ceux qui font tourner les services, ne semblent pas exister.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT

(n°37) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Zone d'aménagement économique ' Galaxie 4 ' - Compte rendu financier et d'activités (CRFA) 2022 - Approbation

Intervention écrite de M. POUTOU

Contrairement à d'autres CRFA où nous avons choisi l'abstention, nous votons contre celui-là. Fidèles à nos positions concernant les aménagements économiques autour de l'Aérospatial et de la Défense ou de l'armement, pour des raisons environnementales et antimilitaristes. Trop d'argent est mis nationalement ou localement dans ces secteurs d'activités. Il est temps vraiment de développer l'activité et l'emploi dans des domaines plus utiles aux populations et plus respectueuses de la vie et de la planète. Nous sommes, de plus, opposés aux cessions foncières aux entreprises. Et puis, nous ne comprenons pas bien dans quelle mesure il y a compensation environnementale en préservant une parcelle certes mais qui était déjà préservée et naturelle.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame

**BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI**

M. DELPEYRAT

(n°38) LE HAILLAN - Zone d'Aménagement Economique ' 5 Chemins ' - Compte rendu financier et d'activité (CRFA) 2022 - Avenant n°3 au traité de concession

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Monsieur PESCINA,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI**

M. DELPEYRAT

(n°39) Maison de l'emploi de Bordeaux- Association pour le développement local et l'emploi - Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest - année 2023- Subventions pour action spécifique - Conventions - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre parce que nous sommes en désaccord avec la « philosophie » du dispositif. Oui il est nécessaire de mener une lutte contre le chômage, contre la précarité et pour la réinsertion des gens fragilisés. Mais nous doutons fort de l'efficacité, de la manière dont s'est proposé et pratiqué. D'abord on vient de s'en apercevoir, la maison de l'emploi se nomme maintenant 'depuis quand ?) « Maison de l'emploi ... et de l'entreprise ». En effet, il est bien écrit dans la délibération qu'il s'agit d'aider, d'accompagner les entreprises, de se mettre au service des entreprises. Pour nous, ce n'est pas la bonne façon. Le chômage et la précarité sont la conséquence des politiques d'entreprises qui cherchent à réduire les coûts et donc en s'en prenant à la masse salariale, c'est tellement plus simple : tassement des salaires, effectifs au plus juste, licenciements, recrutements de précaires... donc à notre avis, il ne faut pas « aider » les entreprises mais aider, soutenir et accompagner les personnes précaires. C'est aussi se poser le problème des conditions sociales de l'emploi, des revenus, des

conditions de travail, des protections sociales, de quel type d'emploi aussi. Tout cela n'est jamais abordé et c'est un problème. Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales devraient contrôler, mettre la pression sur les entreprises pour garantir des bonnes conditions d'emplois. Ce qui nous apparait décalé, c'est de lutter contre une crise sociale en évitant de traiter le système économique qui est responsable de cette crise.

Le chômage et la précarité ne sont pas une fatalité, une erreur de la nature, c'est le produit de logiques d'exploitation. Les entreprises, ou les dirigeants d'entreprises, les plus petites notamment, ne sont pas directement, elles cautionnent le système même si parfois elles le subissent. Donc le rôle des collectivités n'est pas de faire les innocentes et d'accompagner un système désastreux mais de tenter de le changer, à son niveau. Et question action, les collectivités pourraient se lancer dans des plans de recrutement pour renforcer les services, en ciblant directement les personnes les plus précaires ça serait, à notre avis, plus direct et plus efficace. D'ailleurs, au fil des délibérations de ce genre, on ne voit pas une amélioration de la situation sociale. Au contraire, la précarité a tendance à s'aggraver. Preuve des limites du dispositif et du système.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES

M. DELPEYRAT

(n°40) Groupement d'Intérêt Public - Groupement Politique de la Ville (GIP GPV) Rive Droite - Etude urbaine de renouvellement urbain de la zone d'activités Jean Zay à Cenon - Validation du plan guide - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

M. DELPEYRAT

(n°42) Soutien aux industries du cinéma - Intégration de Bordeaux Métropole à la convention liant le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) aux collectivités territoriales volontaires de Nouvelle-Aquitaine - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°44) Soutien à l'accueil de dispositifs de résidences pour le cinéma et l'audiovisuel - Désignation des lauréats après appel à projets. - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. MAURIN

(n°45) Appel à projet (AAP) 2023-2024 a destination des étudiants les plus précaires - Décision - Autorisation - Convention

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons pour mais nous le réaffirmons, nous désapprouvons ces dispositifs d'appels à projets. Ils mettent en concurrence les associations, ils créent un lien de subordination plus fort entre les collectivités et les associations, les collectivités devenant des donneurs d'ordre, les associations devant se plier à la demande, les associations étant en plus inégalement dotées de moyens pour élaborer des documents pour leurs projets. En clair, cela ne nous va pas, c'est une méthode très critiquée par ailleurs. En plus dans le domaine de la lutte contre la précarité étudiante, cela nous apparaît inefficace, difficile d'avoir un regard sur la cohérence de tous les projets choisis, même si nous n'avons aucune opposition à un quelconque projet associatif. Mais comment mesurer ce qui est judicieux ou pas, utile ou moins utile... Nous défendons la proposition que c'est aux collectivités de prendre en charge plus directement la lutte contre la précarité. Par exemple, sur l'aide aux soins, par la mise en place de dispensaires de santé publique dans le campus, sur l'alimentation en développant un service public de l'alimentation, en lien avec les quartiers. Cela nous apparaît plus cohérent, plus efficace. En attendant, malgré toutes nos critiques et notre méfiance, étant donné la gravité de la situation, nous soutenons cette délibération.

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°46) SEML Route des Lasers (RdL) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2022 - Information au Conseil

Communication effectuée

M. DELPEYRAT

(n°47) SPL Bordeaux Aéroparc - Rapport des administrateurs sur les collectivités d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Information au conseil

Communication effectuée

M. DELPEYRAT

(n°49) Bordeaux - ZAC St Jean Belcier - Acquisition en VEFA d'un local auprès de Eiffage - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,

Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°50) SEML Route des Lasers - Evolution statutaire de la SEML Route des Lasers en qualité de "Société à Mission" - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur SALLABERRY

Mme FERREIRA

(n°52) Pacte financier et fiscal de solidarité métropolitain - Prorogation du pacte en vigueur - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°53) VILLENAVE D'ORNON - Association laïque LE PRADO - Construction de 22 logements locatifs sociaux, sis, opération "Pension de famille Haut Madère", 5 impasse Charles Tellier - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 842 940 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°56) Dotation de solidarité métropolitaine 2023 - Ajustements (compléments) 2023 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°57) BORDEAUX - SA d'HLM 1001 VIES HABITAT - Acquisition foncière et construction de 38 logements collectifs locatifs sociaux, sis, ZAC Garonne Eiffel - Secteur Deschamps Ilot DE 1.3, 50 rue Henri Dunant - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 986 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°58) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFrance - Acquisition foncière et construction de 66 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Deschamps", rue Henri Dunant - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0

d'un montant global de 11 663 937 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°59) BORDEAUX - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et construction de 65 logements collectifs et individuels locatifs sociaux, sis, 16/18 rue de Lentillac et rue Peyronnet - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 11 076 030 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°60) BORDEAUX - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition foncière et construction de 42 logements collectifs et individuels locatifs sociaux, sis, ZAC Garonne Eiffel - Secteur Quai Deschamps Ilot DE1, Résidence "Quai Deschamps", 63/65 rue Promis - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 5 492 332 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO

Mme FERREIRA

(n°61) BRUGES - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition foncière et construction de 59 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Bruges Terrefort", 10 av. Maryse Bastié / 156 av. Général de Gaulle - Emprunts de types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 7 646 115 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO

Mme FERREIRA

(n°62) Régime de fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°63) Tarifs et redevances des services publics pour 2024 - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Nous constatons la volonté de limiter les augmentations, voire de maintenir les tarifs de l'année précédente, mais quand même il y a des augmentations que nous ne soutenons pas, car il faut se rendre compte qu'une partie de la population ne peut vraiment plus payer. Il y a aussi des baisses de redevances que nous ne comprenons pas et même que nous désapprouvons (redevance paquebots de croisières par exemple). Nous savons que les tarifs constituent des recettes pour la collectivité et qu'il y en a besoin en ces temps de budgets serrés. Mais nous reprochons à cette délibération de ne pas faire le lien avec la politique fiscale, alors que c'est la base pour l'existence des services publics. Il est important d'expliquer les choix politiques, de qui peut et doit payer plus et pourquoi, et de qui devrait payer moins ou pas du tout. Nous parlons fiscalité. Parce que concernant les tarifs, nous défendons la gratuité d'accès pour toutes et tous. Dans le fond, à travers la fiscalité, c'est la question d'une autre répartition des richesses qui devrait se poser dans les politiques locales, car face à la crise, tout le monde n'est pas dans la même situation. Il y a des riches, des ultra-riches, des profiteurs et il y a des habitants qui n'en peuvent plus. Pour nous pas de doute, malgré les limites qu'impose la loi, les collectivités doivent trouver les moyens de faire payer les plus riches. Cette question des tarifs devrait se discuter en lien avec ces questions politiques de fond.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°64) EYSINES - SA d'HLM DOMOFrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 13 logements individuels sociaux en location-accession, sis, opération "Le Parc des Châteaux", 41 rue Montalieu - Emprunt de type PSLA d'un montant de 2 435 630 euros à souscrire auprès de ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur

Mme FERREIRA

(n°65) PESSAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation énergétique de 248 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Macédo", 32 avenue du Beutre - Emprunt de type Prêt IMPULSE d'un montant de 8 247 177 euros souscrit auprès de la ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°66) EXERCICE 2023 - Créances irrécouvrables -Admissions en non-valeur - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°67) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE AQUITAINE - Acquisition d'un terrain situé 13 rue Maurice Lestage, opération d'accession BRS "Villa Cristina" - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 292 316 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°68) TALENCE- OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE AQUITAINE - Acquisition foncière d'un terrain situé 558 cours de la Libération, opération d'accession en BRS "Green Falls" - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 85 466 euros à souscrire auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°69) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 25 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Les Lacs", 80 avenue Mirieu de Labarre - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 2 014 808 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU

Mme FERREIRA

(n°70) Adoption du budget 2024 - Ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L. 5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)- Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°73) Economie sociale et solidaire (ESS) - Subvention d'investissement de Bordeaux Métropole en faveur de la Coopérative d'activités et d'emplois Coop et Bât - Avenant n°1 à la convention financière 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°74) Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en 2023 en faveur de la Société civile immobilière (SCI) Atrium, propriétaire du lieu ressource ESS Le Point commun - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°75) Economie sociale et solidaire - Renouvellement du programme ' ESS Tech ' sur 2023-2024, parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale, environnementale et technologique avec Bordeaux Technowest, ATIS et La Ruche Bordeaux - Décision - Convention - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Déjà nous sommes globalement sceptiques sur l'ESS, mélangeant le social et l'entreprise, comprenant de fait des situations de travail parfois dégradées. Mais sur cette délibération, franchement, nous ne voyons pas concrètement en quoi c'est utile dans la lutte pour l'emploi. Les termes de « start-up », d'incubateurs, ou programmes d'incubation ne nous parlent pas ou nous parlent mal. Cela nous semble être un discours et des préoccupations entrepreneuriales que nous ne partageons pas. Là encore, nous ne comprenons pas pourquoi, il n'y a pas de changement de registre, la gauche (si elle croit dans ses valeurs et dans son rôle) devrait rompre avec cela et aller vers le développement de services publics de l'emploi, d'un développement de l'activité économique utile à la population, c'est-à-dire d'avoir une réflexion sur quoi faire et comment faire, en ne laissant pas les décisions au monde privé de l'entreprise. Dans ces délibérations, il n'y a pas cette perspective de changer de modèle. Résultat, tout semble tourner en rond, toujours les mêmes réponses, avec les mêmes structures genre Technowest ou La Ruche, sans progresser, sans changer la donne.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur GARNIER, Madame GASPAR, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES

M. GARNIER

(n°76) Economie sociale et solidaire (ESS) - Société civile immobilière Usine sociale de Brazza - Avenant n°1 à la convention financière 2020 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°77) L'institut d'Etudes Politiques de Bordeaux / Chaire TerrESS - Convention de partenariat pluriannuelle 2024-2026 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons. Il est écrit : « La Chaire TerrESS appuie les projets des étudiant.es au long de leurs années d'étude dans le cadre de la sensibilisation à l'entrepreneuriat, de l'accompagnement des projets collectifs, de la vie associative ou des projets tutorés. Elle facilite leur mise en lien avec le monde professionnel, particulièrement dans l'écosystème de l'ESS et accompagne leur insertion professionnelle ». Nous ne sommes pas convaincus que la métropole doive subventionner une telle approche où tout est si peu concret, avec des phrases trop générales. Nous n'avons rien contre un soutien au travail de l'IEP. Mais encore une fois si soutien il y a, autant aller vers une approche moins entrepreneuriale, plus service public, posant clairement les questions sociales, d'utilité sociale, avec une critique du monde économique tel qu'il est, tel qu'il nous amène à la catastrophe. Le « monde professionnel » n'est pas neutre ou inoffensif, on ne peut en parler sans aborder les difficultés, les souffrances et donc sans avoir une volonté de faire évoluer vers un progrès social et humain.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame RAMI, Monsieur SAINT-PASTEUR

M. GARNIER

(n°78) Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2023 en investissement immobilier en faveur de l'association L'Burn - Décision - Autorisation - Convention

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous approuvons totalement le soutien financier de 11 000 euros à l'association L'Burn dont le travail consiste à aider les personnes en burn-out, phénomène de société qui montre à quel point le travail est devenu une souffrance, une violence liée à une exploitation de plus en plus brutale. Nous votons pour. Mais nous voulions ajouter l'idée qu'au-delà de l'aide aux associations comme L'Burn qui ont une activité très utile, c'est le problème d'un service public de santé, de proximité, une présence dans les quartiers qui nous semble nécessaire de plus en plus, sous la forme de dispensaires municipaux par exemple. Il 'agirait de suppléer un système hospitalier fragilisé par les politiques libérales, ou même de suppléer une médecine générale trop peu présente dans les territoires. Les associations même soutenues financièrement ne pourront pas répondre à tous les besoins en santé, seul un véritable service public de proximité peut assurer au moins un début d'accès gratuit aux soins pour toutes et tous.

Unanimité

Mme NOEL

(n°80) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Convention opérationnelle N° 33-18-048 d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'OIM Aéroport - Rachat de foncier par Bordeaux Métropole dans le secteur Drolin - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur LABESSE, Madame FERREIRA, Madame KISS, Monsieur PFEIFFER, Monsieur LABARDIN, Madame VERSEPUY, Madame CURVALE, Monsieur TRIJOLET

M. EGRON

(n°82) Indemnités des élus - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

La délibération manque de précisions : il y a bien les taux proposés (parfois au plafond) mais nous n'avons pas la traduction en valeur précise. Nous ne savons donc pas les valeurs de ces

indemnités ? Ni combien d'élus seraient concernés exactement. Ni encore ce que ça représenterait en supplément et en budget au total. Une pudeur d'élus peut-être.

Et du coup un petit manque de transparence. Nous votons contre.

Majorité

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET**

Contre : Monsieur POUTOU

M. ANZIANI

(n°83) Marchés de travaux d'infrastructure (Tramway) génie civil et fourniture notamment de pavés- Agissements délictueux - Constitution de partie civile suite à instruction judiciaire - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°84) Recrutement de personnel contractuel - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Comme à chaque fois nous votons contre les délibérations qui justifient le recrutement de contractuels. Nous avons bien compris les difficultés mises en avant, nous pouvons imaginer effectivement que ce n'est pas toujours simple, mais c'est un argument facile et même souvent faux. Nous avons bien compris aussi qu'il s'agissait de répondre à des hausses ponctuelles d'activité, donc temporaires. Mais dans tous les cas, le problème avant tout, c'est le refus d'anticiper les besoins en personnel, de maintenir des effectifs suffisamment importants pour permettre de la souplesse dans la gestion du personnel, en assurant un volant de remplacement permanent, en fait il s'agit d'un refus lié essentiellement aux logiques de réduction des coûts, aux politiques d'économie. Comme dans le privé, il est devenu prioritaire de diminuer les « charges » comme vous dites, de limiter les recrutements et quand il faut quand même recruter, alors il faut que ce soit le moins cher possible, et la solution des contrats de droit privé, quand il ne s'agit pas carrément de prestataires et de sous-traitances (budget fourniture et non plus des ressources humaines). Il y a une illustration des problèmes d'une politique qui se refuse de recruter à la hauteur des besoins, c'est la manifestation des salariés du service incendie de l'hôtel de la Métropole, lesquels dénoncent une gestion du personnel responsable d'une dégradation des conditions de travail, qui menacent même le service à moyen terme. Derrière cette politique, il y a la remise en cause du statut de fonctionnaire. Nous désapprouvons cette délibération pour toutes ces raisons.

Majorité

**Abstention : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Monsieur MORISSET**

Contre : Monsieur POUTOU

M. ANZIANI

(n°85) Protocole transactionnel - Société D - Titre de recette participation au traitement des rejets assimilables domestiques (PTRAD)- Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°86) Commune du Haillan - Contrat de co-développement 2021-2023 - stratégie funéraire - subvention pour action spécifique - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°87) Convention relative aux modalités de financement des renforcements de réseau potable pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI)- Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°89) Mutualisation - Révisions du niveau de services 2022-2023 et remboursements entre communes et Bordeaux Métropole liés à la mutualisation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

C'est encore une délibération illisible, dans le sens qu'il est compliqué de comprendre précisément ce dont il s'agit, du point de vue de politique pour les populations. Il est question de services mutualisés, d'équilibrage, de redistribution des moyens entre les communes pour assurer un minimum d'égalité. Mais au-delà de ça, sans pouvoir lire les plus de 300 pages, on est dans l'impossibilité de valider ou pas le rapport. Nous retenons juste qu'il n'est jamais question du personnel, des équipes qui travaillent sur le terrain ou dans les administrations, des effectifs suffisants ou pas, des conditions de travail... comme si ce monde-là n'existait pas. C'est un classique des délibérations. On est dans la gestion financière stricte, nous ne sommes pas dans la décision portant sur des choix politiques, argumentés, expliqués. Non, alors on fait sans. Et on s'abstient.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme TERRAZA

(n°90) Cycle 8 de mutualisation - Convention de création de services communs et avenants aux conventions- Contrat d'engagement et avenants aux contrats - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°93) Organisation et financement du service public d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat privé Ma Rénov' Bordeaux Métropole pour l'année 2024 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°94) Conventions de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand - Avenants de prolongation - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°95) Bordeaux Grand Parc - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de 105 logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Abstention pour les 39125 et 39126 et 39193. Nous sommes bien sûr favorables aux réhabilitations d'immeubles. La chose qui justifie notre abstention, pour ces 3 délibérations, c'est l'absence de détails ou d'explication concernant les conditions d'après rénovations/réhabilitations. Qu'en serait-il des loyers ou des charges locatives ? Est-ce qu'il y a des demandes, un contrôle de la part de la Métropole pour empêcher ou à minima limiter les augmentations possibles. Les apports d'argent publics sont suffisamment importants pour exiger en retour un blocage des loyers/charges. C'est en tout cas ce que nous demanderions.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°96) Bordeaux Grand Parc - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de 86 logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°98) Bordeaux Grand Parc - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de 195 logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU

M. PUYOBRAU

(n°99) Renouvellement urbain du quartier Joliot Curie - Projet d'aménagement au regard de l'évaluation environnementale - Arrêt - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

C'est la suite des dégâts d'Euratlantique, nous désapprouvons ce réaménagement de quartiers entiers, les démolitions, les expulsions d'habitants, la méthode aussi, le peu de démocratie dans les rapports avec les habitants, anciens ou nouveaux... Nous votons contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°100) Programmation des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille -Participation de Bordeaux Métropole - Contrat de ville métropolitain-Décision Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BOST

(n°101) Bordeaux - Programme national de renouvellement urbain (PRU) Aubiers-Lac - Convention de partenariat pour le financement d'une étude capacitaire sur les alcôves du quartier des Aubiers - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Là encore une abstention, pour des raisons semblables à celles des délibérations sur les immeubles du Grand-Parc. Nous aimerions savoir ce qu'il en est pour les habitants après la réhabilitation (loyers, charges locatives). Nous constatons aussi un manque d'informations, un manque de transparence concernant les études, leurs coûts (manque les devis), leur contenu précis même si nous connaissons cette fois le nom de l'agence qui en a la mission.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ, Madame GAUSSENS, Monsieur N'JIKAM MOULIOM

M. PUYOBRAU

(n°102) Appel à Projets ' Emploi et Quartier ' - Plan pauvreté 2023 - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous approuvons la lutte affirmée contre la pauvreté. A priori nous n'avons rien contre des subventions qui totalisent 360 000 euros pour aider 13 projets d'associations. Et c'est pour cela que nous votons pour. Mais encore une fois, nous répétons que nous ne partageons pas cette méthode d'appels à projet, désaccord sur la méthode qui rejoint un désaccord sur le fond. La lutte contre la pauvreté devrait impliquer plus directement les pouvoirs publics, les collectivités territoriales. Cela suppose en premier une politique qui vise à bloquer les loyers, à bloquer ou même diminuer les charges locatives qui augmentent de manière très abusive depuis la vague d'inflation. Cela suppose mettre en place des services publics, ne pas les laisser disparaître, développer des services de proximité (santé, alimentation...) pour assurer l'accès aux besoins fondamentaux. Cela nécessite une politique qui vise à répondre aux besoins d'urgence. Et donc une discussion sur un budget qu'il faudrait réorienter immédiatement.

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°104) Fonds de solidarité logement (FSL) - Convention constitutive du groupement d'intérêt public - Convention de gestion - Convention financière 2024/2026 - Subvention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes pour que le FSL ait les moyens de fonctionner le plus efficacement possible. Mais nous faisons abstention (à considérer comme un vote pour avec grosse réserve) sur cette délibération car nous critiquons la constitution du Conseil d'Administration dans sa forme proposée. Nous pensons qu'il faudrait impliquer les collectifs d'habitants, les syndicats, les organismes de consommateurs, toutes celles et ceux qui sont impliqués au quotidien dans la lutte contre le mal-logement. Le CA est trop institutionnel, la moitié quand même pour les instances que sont la Métropole et le Département, puis la CAF, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie... ça paraît dingue qu'il n'y ait aucune représentation des personnes directement concernées par les difficultés de logement. Du coup pas ou trop peu sous contrôle de la population. Ce qui pose un souci de démocratie et de transparence concernant les choix, la politique menée. Une autre raison de notre grosse réserve : la question aussi sur les moyens en personnel mis à disposition. En tout 25 personnes dont la directrice et seulement 13 travailleurs sociaux et 7 référents administratifs Est-ce suffisant alors que la progression de la pauvreté et de la crise du logement génère une hausse croissante du recours au FSL ?

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame FERREIRA, Madame VERSEPUY, Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BOZDAG, Monsieur GHESQUIERE, Madame JUQUIN, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Madame LOUNICI

M. PUYOBRAU

(n°105) SPL SBEPEC (Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès) - Rapport 2023 - Exercice 2022 - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme MELLIER

(n°108) RER Métropolitain - Convention de financement des études de projet et des travaux pour la création de l'origine-terminus d'Arcachon - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons. D'abord ce sont encore des études et encore de l'argent public dépensé sans trop savoir si c'est le juste prix. C'est quand même une étude de 2 millions d'euros et des travaux derrière à 17 millions. Nous n'avons pas suffisamment d'informations sur le contenu de l'étude, nous n'avons pas le devis, nous ne connaissons même pas l'agence qui ferait cette étude. Nous sommes pour le développement du RER métropolitain, pour l'augmentation de la fréquence des trains pour améliorer le service et diminuer la saturation. Mais cela doit se faire en toute transparence, en évitant de financer toujours plus des cabinets d'études privés qui ne se gênent pas pour se gaver d'argent public.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur
MORETTI

Mme MELLIER

(n°109) Projet d'aménagement du pôle d'échanges de la halte ferroviaire de Sainte Eulalie-Carbon Blanc - Adoption de la convention de financement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur
MORETTI

Mme MELLIER

(n°110) RER métropolitain - Convention de financement des études de Projet et des Travaux Phase 2 Tranche 1 du Renforcement des Installations fixes de traction électrique entre Bordeaux et Arcachon - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur
MORETTI

Mme MELLIER

(n°111) RER métropolitain - Convention de financement des études d'Avant-Projet relatives à la mise en place d'un Block Automatique Lumineux entre St Mariens et St André de Cubzac - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme MELLIER

(n°112) Trémie Benauges - Avenant à la convention EPA/BM confiant la maîtrise d'ouvrage à l'EPA (choix de la conception technique, nouvel échancier d'appels de fonds) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU

Mme BLOCH

(n°113) Concession de travaux publics pour la Grande salle de spectacle de Floirac - Signature de l'avenant n°4 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°116) Arkéa Arena - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société SENSO - Présentation

Communication effectuée

Mme DE FRANÇOIS

(n°119) Protocole transactionnel relatif à l'exploitation d'une antenne de radiocommunication bâtiment bibliothèque universitaire droit lettre Pessac (2017-2022) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Monsieur CUGY

Mme DE FRANÇOIS

(n°121) Parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels du délégué, des délégataires et de la régie - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière - Année 2022 - Information au Conseil

Intervention écrite de M. POUTOU

Concernant le stationnement, comme pour les transports en commun, nous revendiquons un service public et une gratuité pour toute la population, une gratuité qui, pour ne pas froisser les gestionnaires de droite comme de gauche, serait financée par les taxes et une fiscalité qui chercherait à faire payer plus les entreprises. L'impôt ça devrait servir à ça, à renforcer les services publics. Dans cette délibération, nous avons les détails de la gestion des parcs de stationnement, la majorité étant en régie, d'autres sont gérés par le privé, notamment ceux de l'hyper centre, les plus intéressants financièrement ? Il s'agit de rapport de chacun des gestionnaires et malheureusement il n'est pas mis à la réflexion la possibilité ou pas, la volonté ou pas, d'unifier la gestion des parkings en arrêtant les DSP et en mettant tout sous régie métropolitaine. C'est la perspective que nous défendons. C'est la seule façon d'aller vers la gratuité, la seule façon d'empêcher que ce que nous payons pour les places de parking servent à remplir les comptes des entreprises profiteuses et à enrichir des actionnaires.

Communication effectuée

Mme DE FRANÇOIS

(n°122) Avenant n°1 Convention entre Bordeaux Métropole, l'exploitant du réseau TBM et l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Monsieur LABARDIN, Monsieur SALLABERRY, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET

Mme PAPIN

(n°123) Partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux dans le cadre d'une convention cadre triennale 2024-2026 Subvention pour action - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes pas opposés par principe à une subvention pour l'école d'architecture. Seulement voilà, on apprend dans la délibération que sur les 20 000 euros de subvention, 8880 euros serviraient de « gratification » pour 4 stagiaires. Soit 660 euros par mois pour les 4 stagiaires ? Soit 165 euros pour chacun ? Nous pensons que les subventions devraient être utilisées à, au moins, rémunérer correctement ces 4 stagiaires, un minimum de respect quand même. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°126) Gradignan - Route de Canéjan (entre la rue Loustalot et la route de Pessac) - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°127) Villenave d'Ornon - Avenue Fernand Coin (entre l'avenue des Pyrénées et le giratoire Foch Castelnau - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°128) Fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2021-2026 - Recalage de la programmation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°129) Saint-Médard-en-Jalles - Diagnostic écologique 4 saisons et délimitation de zones humides - Stratégie biodiversité - Subvention de fonctionnement - Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Voilà une subvention de 4824 euros pour une étude. Mais que ferait cette étude ? Nous n'avons pas de devis. Pourquoi une étude, la commune n'a pas les moyens d'élaborer son projet ? N'y a-t-il pas de services au sein de la métropole capables de faire ce genre d'étude ? N'est-ce pas possible de coopérer avec des associations impliquées dans les études environnementales, expertes même dans les diagnostics écologiques sur les zones humides ? Le manque d'informations et aussi de réflexion nous amène à nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°130) VILLENAVE D'ORNON - Etude pour le renouvellement du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche - Contrat de co-développement 2021-2023 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Encore une étude, nous savons bien qu'il est nécessaire de travailler sur une action avant de la mener alors oui, il faut bien préparer, réfléchir et étudier. Sauf que l'on a cette désagréable impression que les études se multiplient sans vraiment en préciser les contours, le pourquoi, surtout quelle agence du privé va la faire. En plus il s'agit souvent de coûts très élevés. Celle-ci étant de 58 000 euros, sans avoir le devis par ailleurs, ce qui pose toujours un problème d'opacité. Mais bon, malgré ces critiques, cette fois nous avons décidé de voter pour. Sans doute parce que la vallée de L'Eau Blanche le vaut bien.

Unanimité

M. PAPADATO

**(n°131) Cenon - CODEV 2021-2023 - Subventions d'investissement 2023 -
Projet alimentaire de territoire - Aménagement et animation des sites de production
- Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons pour cette subvention de 49 000 euros dans le cadre du projet alimentaire sur la ville de Cenon. Nous regrettons toutefois l'absence d'informations plus précises sur le volet emploi, réinsertion et formation. Combien cela pourrait concerner de personnes, est-ce qu'il y a un objectif, des possibilités déjà recensées ? Et puis, le problème à notre avis, tel que les conseils fonctionnent, nous votons des délibérations (et encore nous faisons beaucoup d'abstentions et de contre) mais derrière, nous n'avons que rarement l'occasion ou les moyens véritables de vérifier, de suivre les actions ou les programmes. Pourtant les élus votent, des comptes devraient être rendus beaucoup plus fréquemment.

Unanimité

M. PAPADATO

**(n°132) LORMONT - Les Bucoliques de Lormont - Subvention de
fonctionnement - Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation**

Unanimité

M. PAPADATO

**(n°133) Projet Alimentaire de Territoire (PAT)- Attribution des aides du "Fonds
d'Initiative Local pour l'Agriculture" 2023 pour les agriculteurs et groupe, et
d'agriculteurs métropolitains - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous n'avons pas de désaccord avec l'idée de soutenir l'agriculture dans la métropole mais nous ne comprenons pas pourquoi il y a une différence de plafond pour les aides entre l'activité de production (30 000 euros) et celle de commercialisation ou de transformation (50 000 euros). Soit il manque des explications qui permettraient de comprendre plus précisément les objectifs. Et puis à côté de ça, le choix des projets aidés reste peu transparent, dans le sens surtout, que nous ne savons pas quels sont les critères de décisions, quels sont les projets refusés, pour quelles raisons... Au final, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

**(n°134) BEGLES - Parcs de l'Estey et des Terres Neuves - Subventions
d'investissement - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention
d'investissement - Convention - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous partageons la préoccupation de préserver l'environnement qui se traduit ici pour la ville de Bègles à des investissements sur deux quartiers. Mais ce qui nous embête c'est de séparer les événements, de vanter les espaces naturels en développement oubliant les espaces qui seront urbanisés. Or toujours à Bègles, le projet de réaménagement de Euratlantique s'étend hors de Bordeaux et se développe pas loin, donc il y aura des zones qui vont être construites et artificialisées. Du coup, la question est de savoir si dans l'ensemble nous sommes

réellement dans une politique qui protège l'environnement. Nous y voyons un manque de cohérence. C'est aussi le problème de ce système de délibérations qui sépare les choses, qui ne permet pas d'avoir toujours une vision d'ensemble de la politique menée. Résultat nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°135) Communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont - Grand Projet des Villes Rive Droite - Plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de codéveloppement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

M. PAPADATO

(n°136) Commune du Bouscat - Végétalisation de deux cours d'école - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation

Unanimité

Mme JAMET

(n°137) Rapport d'activités Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2022 - Avis

Communication effectuée

Mme JAMET

(n°138) Avenant n°15 à la DSP relative à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. PFEIFFER

(n°139) Bordeaux Métropole - Reconduction d'une tarification exceptionnelle des aires permanentes d'accueil des gens du voyage durant la période hivernale - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PFEIFFER

(n°140) Bègles - Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Route de Toulouse ' - Compte rendu financier 2022 (CRF) - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO, Monsieur PESKINA, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

M. PFEIFFER

(n°141) Pessac - Opération d'aménagement ' Le Pontet Sud ' -Compte Rendu Financier et d'Activité 2022 (CRFA) - Bordeaux Métropole et La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame CURVALE, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO, Monsieur PESKINA, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

M. RUBIO

(n°143) Avenant n° 2 au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Estuaire de la Gironde 2016-2021 - Approbation des actions sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

C'est une délibération très intéressante, avec ce rapport de 22 pages, mais pas si simple à maîtriser. Honnêtement, nous n'avons pas les connaissances pour valider un tel programme

d'actions. D'autant que derrière ce sont des investissements, de l'argent public dépensé. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. RUBIO

(n°144) Convention relative à la fin de la gestion exercée par le Grand Port Maritime de Bordeaux des digues domaniales de la Presqu'île d'Ambès et à leur mise à disposition par l'Etat au profit de Bordeaux Métropole- Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°145) Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition - Association Unis-Cité 2023/2024 - Décision - Autorisation.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous n'avons pas de problème avec le développement des mobilités douces ou "alternatives". Au contraire, il nous semble essentiel de les développer surtout si elles le sont en parallèle du développement d'un réel service public des transports efficaces. En revanche, le fait que l'association "Unis-cité" ne fonctionne presque uniquement sur la base des services civiques nous pose problème. Le service civique est une manière de précariser un peu plus une jeunesse déjà très précaire. La réalité est que c'est un emploi à temps complet payé au lance pierre. Nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. THONY

(n°146) Délibération aux fins de signature par l'exécutif de la convention de soutien Bordeaux Métropole pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus par l'éco-organisme CITEO - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

La gestion des déchets à Bordeaux n'est pas la même selon le quartier où l'on vit. En effet, qu'on habite dans l'hyper centre ou des quartiers en périphérie : la fréquence n'est pas la même et certains quartiers sont gérés par le secteur privé quand d'autres sont confiés au public. Pour nous, il y'a nécessité à ce que l'ensemble du territoire soit en régie municipale afin que le service public soit le même partout. La question de la pénibilité du travail doit être traitée. On le voit dans le taux d'absentéisme, les tâches liées au ramassage puis au traitement des déchets sont lourds et posent la question des maladies professionnelles. C'est pourquoi, la métropole doit améliorer les conditions de travail du personnel de la régie publique et recruter massivement afin d'alléger la charge de travail, pour que l'absence de travailleurs liés à des souffrances au travail ne reposent pas sur les autres collègues. Sur les déchets abandonnés, le milieu urbain est aussi en cause, avec plus de poubelles dans les quartiers, avec un ramassage plus régulier les déchets abandonnés seraient moins présents. Donc il est nécessaire de renforcer les moyens financiers et humains pour assurer un entretien correct

dans tous les quartiers. Cela n'empêche pas d'avoir, par ailleurs, une politique de sensibilisation et de prévention.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. RAYNAL

(n°149) Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade - Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et Pessac - Approbation - Décision

Majorité

**Abstention : Madame CURVALE,
Monsieur POUTOU**

Contre : Monsieur MORISSET

M. RAYNAL

(n°150) Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade - Contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales entre Bordeaux Métropole et l'Université de Bordeaux - Approbation - Décision

Majorité

**Abstention : Madame CURVALE,
Monsieur POUTOU**

Contre : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
DELPEYRAT, Monsieur CUGY**

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur le secrétaire de séance, on continue avec une intervention de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, avant le premier rapport dégroupé, nous vous proposons de donner la parole à Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour une information au Conseil métropolitain sur la grille tarifaire adoptée par le Conseil d'administration de la Régie de l'eau.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, comme cela est énoncé dans le contrat de convention d'objectif entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'eau Bordeaux Métropole, je me dois aujourd'hui de vous communiquer une information sur le choix de la structure tarifaire qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Je vous rappelle en quelques mots que nous avons comme objectif de revoir et de revisiter la structure tarifaire que nous appliquons. Il s'agit d'une tarification progressive sur la base d'une part fixe assez conséquente. S'y ajoutent trois tranches

dont la première était à – 70 m³, la seconde à – 1 000 m³ et la troisième à plus de 5 000 m³. Ceci avec une tarification sociale que nous appliquions grâce à un chèque eau qui a été attribué par un examen des dossiers par les CCAS (Centre communal d'action sociale). Cela permettait l'attribution d'un chèque sur un budget de 400 000 euros qui était dédié à cette tarification sociale et qui était utilisé à hauteur de 60 000 euros.

L'objectif était d'aller revisiter cette structure tarifaire avec l'objectif de tendre vers une sobriété en eau qui soit suffisamment incitative pour une baisse de consommation de l'eau des ménages et garantir l'accès universel à l'eau. Enfin, bien évidemment, de garantir l'équilibre financier de la régie en ayant opéré sur ces deux objectifs.

Nous avons procédé par un travail collectif d'un groupe d'élus de différents groupes et d'associations. Nous avons aussi associé les CCAS et interpellé de gros consommateurs. Un groupe de travail qui a effectué un bilan de cette tarification progressive est arrivé aux conclusions que je vais vous énoncer.

Cette tarification progressive s'avérait particulièrement injuste notamment pour les ménages et les familles. Pourquoi ? Parce qu'il faut savoir que notre Métropole se compose sociologiquement de 50 % de ménages d'une personne. Ce sont des chiffres qui sont vraiment à garder à l'esprit. 50 % des ménages sont composés d'une personne, 75 %, d'une à deux personnes. Nous avons 300 000 abonnés et sur 300 000 abonnés nous avons 41 % de ménages métropolitains qui ne sont pas abonnés, qui ne reçoivent pas de facture individuelle. Pourquoi ? Parce que 61 % des ménages en Métropole vivent dans un habitat collectif. Ils reçoivent donc leur facture via leur bailleur social, via un propriétaire de syndic de copropriété.

Cette configuration sociologique nous permet de comprendre pourquoi cette tarification progressive n'atteignait pas ses objectifs. Les ménages, les familles payaient leur eau via leur bailleur et leur propriétaire sur la tranche la plus haute. Lorsque nous avons pu établir ce bilan, nous sommes allés vers quelque chose qui pouvait garantir cet accès à l'eau et en même temps être dans une configuration beaucoup plus juste et incitative. La précédente privilégiait plutôt l'habitat individuel. Il s'agit d'aller sur quelque chose à la fois social et environnemental qui garantisse les principes de sobriété et d'accès à l'eau.

Pour cela, nous avons d'abord choisi de diminuer l'abonnement de 50 euros à 15 euros. Puis de supprimer les tranches et ne faire qu'un seul tarif unique et de baisser la part fixe de 30 %, c'est-à-dire qu'au lieu de 60 euros, elle sera, puisque c'est applicable au 1^{er} janvier 2024, de 40 euros. Ce qui permet ainsi de voir une part variable qui sera beaucoup plus conséquente et rendra beaucoup plus lisible sa consommation en eau. Baisser la part fixe est aussi une manière d'être beaucoup plus juste par rapport aux foyers composés d'une seule personne qui, je vous le rappelle, représentent la moitié des ménages de la Métropole. Tout ceci restera, bien évidemment, dans un équilibre financier de la régie. Ce que nous avons décidé nous permet de garantir le même chiffre d'affaires.

Pour ce qui concerne la tarification sociale, la question se posait de pouvoir la rendre plus équitable, nous avons gardé cette enveloppe de 400 000 euros mais nous avons considéré qu'il fallait aller sur l'automatisme de l'aide. Cela signifie considérer qu'un ménage composé de tant de personnes ne doit pas avoir une facture de plus de 3 % de son budget du ménage. Nous avons, bien sûr, des critères, un seuil de référence. Celui que nous avons adapté est celui de 90 % du RSA (Revenu de solidarité active) qui va être proportionnel au nombre de personnes qui composent le ménage. Au final,

cette automaticité de l'aide vise à donner tous ces éléments, tous ces critères à la CAF (Caisse d'allocations familiales) qui pourra ainsi recenser les familles qui pourront en bénéficier.

Dans certains Départements, la CAF a accepté cette automaticité. En Gironde, elle l'a d'abord acceptée. Elle est aujourd'hui plutôt dans une attente d'une décision nationale. Sachez que nous avons, pour beaucoup d'entre nous, (opérateurs, régie, public notamment, mais collectivités aussi), écrit à notre Première Ministre pour demander qu'il y ait une équité sur le territoire national et d'accepter que toutes les CAF du territoire puissent se prêter à cette opération. Nous sommes aujourd'hui dans une bonne disposition avec la CAF pour considérer que nous pourrions régler cette situation dans les six prochains mois.

Pour conclure, une tarification qui sera plus juste, plus incitative avec un manque de compteurs individuels. Plus de 41 %, je vous le disais, des ménages ne perçoivent pas une facture individuelle. Il faut donc doter les ménages de ces compteurs, cela équivaut à peu près à 10 millions d'euros en coût. Cela méritait vraiment de trouver une solution qui soit la plus pertinente et la plus cohérente au regard cette composition sociologique et de nos contraintes.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je vais vous demander de tenir les temps de parole.

M. CAZENAVE : J'avais juste une réaction par rapport à ce point fondamental. Nous allons changer les tarifs de l'eau. Pardon, mais cela arrive comme cela sans être dans l'ordre du jour. J'ai essayé de vous suivre Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, mais franchement, c'est très difficile, quelle que soit la clarté de votre expression. Vous êtes en train de nous dire que l'on va changer toute la tarification de l'eau par une information orale qui n'est pas à l'ordre du jour. Permettez-moi juste d'exprimer un mécontentement sur la méthode. Honnêtement, comment voulez-vous que l'on travaille sur un sujet aussi fondamental que la tarification de l'eau ? Considérez-vous que cette assemblée n'ait pas son mot à dire ? Je crois que cela relève du Conseil d'administration de la Régie de l'eau désormais, c'est ce que je comprends entre les lignes. Monsieur le Président, ce n'était même pas à l'ordre du jour.

Permettez-moi par ailleurs d'en profiter pour vous dire deux choses. Vous m'avez interpellé sur l'organisation partout en France des COP régionales parce que vous avez raison, l'État et les collectivités doivent travailler main dans la main. Je dois dire que les propos que vous avez commencé à tenir me rendent parfois un peu pessimiste sur cet état d'esprit. Je ne crois pas à l'affrontement permanent entre l'État et les collectivités territoriales. On ne fera rien de bon, Monsieur le Président. J'entends l'appel, territoire menacé, territoire en danger, une espèce de surenchère permanente ne présage rien de bon. Je dis mon inquiétude pour un pays qui a besoin d'unité. Sans arrêt, on cherche à monter les uns contre les autres alors que l'on doit travailler ensemble sur la transition écologique comme sur le reste.

Je voudrais, pour terminer ce propos qui était un propos d'humeur à la suite de la présentation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, saluer l'arrivée des huit maires de droite au sein de l'exécutif métropolitain, ils rejoignent le Bureau et vont pouvoir, je l'espère, apporter leur expertise comme maires, comme anciens responsables métropolitains, dans cette équipe nouvellement constituée. Je voudrais saluer votre goût pour le dépassement politique, Monsieur le Président. Vous n'êtes pas loin de nous rejoindre finalement dans votre pratique politique.

Il y a quelques exceptions près, si vous me permettez de le noter, parce que j'en terminerai par là. Je dis très sincèrement que le fait de pouvoir travailler les uns avec les autres est une très bonne orientation, et je salue cette ouverture, Monsieur le Président, même si elle soulève encore quelques interrogations de notre côté, vous le savez. Et les maires de droite qui ont rejoint l'exécutif le savent aussi. Je loue aussi l'art de la concordance des temps, Monsieur le Président. Au moment où on va devoir adopter la délibération sur GPSO (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest), la politique est souvent, l'art du bon timing et vous en faites preuve, je dois le saluer.

Je pense sincèrement, comme depuis le début, qu'au-delà du dépassement il faut se mettre d'accord sur un projet commun et que l'exécutif doit d'une certaine manière traduire ce projet commun. Aujourd'hui, ce nouveau Bureau, ce nouvel exécutif dont je salue une nouvelle fois l'arrivée des huit maires de droite, doit se mettre d'accord sur un projet, un budget commun, une vision commune sur les mobilités, sur la Régie de l'eau, sur le sport. Donc, je pense qu'il y a encore un peu de chemin à faire pour voir si cet essai-là sera transformé. Si ce n'est pas seulement une majorité de circonstances, mais une majorité de projets. Depuis le premier jour où nous avons siégé, j'ai dit et je redis que cette assemblée mérite de voter sur un projet présenté dans tous les Conseils municipaux, et que l'on ne peut pas se contenter de cette première étape.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, et je redis vraiment mon insatisfaction de la présentation à l'instant sur la question de la Régie de l'eau. Donc, je fais confiance aux huit maires de droite pour maintenant remettre cet exécutif au carré.

M. Le Président Alain ANZIANI : Sur ce dernier point, on va en parler dans quelques minutes. Attendez, s'il vous plaît. Sur le premier point, je salue l'intervention de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE qui est conforme à l'engagement que l'on avait pris de rendre compte de la grille tarifaire. C'est vrai qu'il n'y a pas de note. Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE verra si la régie peut produire une note qui sera distribuée au Conseil.

Pour le reste, on verra les débats tout à l'heure.

Monsieur DUPRAT et Monsieur GARRIGUES.

M. DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, tout comme Monsieur Thomas CAZENAVE, j'exprime ma grande surprise sur cette intervention qui n'était pas à l'ordre du jour. Pas de documents. Au dernier Bureau, il n'y avait pas un consensus sur un certain nombre de propositions. En revanche, j'avais bien compris quelque chose, qui faisait partie de notre opposition à la régie, c'est que l'on a tout simplement perdu la main. Le Conseil de Bordeaux Métropole a perdu la main, c'est désormais le Conseil d'administration de la régie qui a le pouvoir pour faire fonctionner cette régie. Je ne l'avais pas totalement vu dans cet esprit-là or aujourd'hui, on en a une traduction tout à fait claire. Nous sommes simplement informés. Je pense que la moindre des choses eût été de nous adresser une petite note qui reprenait tout ce qu'a justement dit Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Cela aurait été beaucoup plus simple de le mettre dans les affaires regroupées comme on le fait, nous, dans nos Conseils municipaux. Je pense que cela aurait été mieux. Cela mettrait un peu d'huile dans les rouages, et cela permettrait de mieux faire fonctionner cette nouvelle gouvernance de la Régie de l'eau. On n'est pas forcément contre mais on aurait aimé être informés et surtout peut-être mieux considérés.

Attention, l'eau fait partie des compétences de Bordeaux Métropole. Certes, nous avons une régie mais Bordeaux reste quand même l'autorité de tutelle. C'est comme cela que je l'avais compris, idem pour la ressource en eau.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur GARRIGUES**.

M. GARRIGUES : Merci **Monsieur le Président**. Je souhaitais saluer l'aboutissement de ces deux années de travail transpartisan puisque le Conseil de la régie est composé d'élus métropolitains, il ne faut pas l'oublier. Ce sont les élus métropolitains qui participent. Effectivement, peut-être que cela aurait mérité une documentation écrite parce que c'est un sujet qui est compliqué.

Pour vous donner précisément en tout cas les éléments de travail qui ont été faits avec mes collègues au sein du Conseil de la régie et de mon groupe, nous avons plaidé pour quatre objectifs importants.

Le premier était de baisser le poids de la part fixe dans la facture. C'est l'abonnement, les frais de mise en service, parce que les changements de comportement des usagers pour baisser leur consommation d'eau sont sans impact sur la part fixe, sur l'abonnement et sur les frais d'installation. Cela a posé une difficulté. Nous savons qu'en 2030 on rencontrera peut-être des difficultés pour acheminer l'eau pour tous les habitants de la Métropole puisque nous avons une baisse tendancielle de la pluviométrie sur le territoire métropolitain. Nous avons une imperméabilisation importante du territoire métropolitain avec les problématiques de pénétration d'eau dans les nappes. Et puis, une croissance démographique. Donc, il faut que les comportements changent. C'était le sens de la demande que nous avons formulée, baisser la part fixe au profit de la part variable qui elle augmente en compensation, et qui est liée à la consommation en proportion au mètre cube d'eau consommé. Je voulais remercier la Présidente de la régie, **Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE** ainsi que la Direction de la régie d'avoir accepté cette demande puisque la baisse de 30 % de l'abonnement va être effective. Les frais d'installation aussi vont baisser de 73 %. Cela, est bien puisqu'à Talence notamment, mais dans d'autres communes aussi, nous avons des étudiants qui se déplacent et qui payent à chaque fois des frais importants pour la mise en service de l'eau. Il n'y a plus les frais d'avant qui étaient liés à l'installation des compteurs. Maintenant, les choses se font de manière beaucoup plus automatisée. Cela ne nécessitait pas des frais aussi importants. Donc, cela est très positif.

Deuxième objectif important qui a été validé, je voulais vous en remercier, ce sont les modifications des dispositions tarifaires, qui étaient à l'époque en défaveur des habitants en copropriété dans les bailleurs sociaux. Il faut savoir qu'aujourd'hui les habitants qui vivent en copropriété ou les bailleurs sociaux paient le prix au mètre cube de l'eau 13% plus élevé que les autres. Parce que nous avons une tarification qui est progressive. Aujourd'hui, plus on consomme, plus on paye. Cela semble bien sur le papier, mais dans les faits, les gros consommateurs, ce sont les bailleurs sociaux et ce sont les copropriétés puisqu'il n'y a qu'un seul compteur dans la résidence. Donc, ils se retrouvent à avoir de très fortes consommations et un prix de l'eau au mètre cube plus élevé. Ce qui est injuste puisque cela coûte 10 fois moins cher d'aller desservir une copropriété ou un immeuble en général que d'aller desservir une maison individuelle. Donc, il est bon que l'on réajuste le prix de l'eau pour tout le monde.

Troisième objectif que nous saluons, l'individualisation des compteurs d'eau. Si on veut inciter aux économies, il faut que chacun ait un compteur individualisé. Il faudra vraiment que l'on ait des mesures incitatives.

Enfin, quatrième élément sur lequel nous avons beaucoup travaillé en groupe de travail et qui a permis d'aboutir à une solution tout à fait pertinente, la clarification de la tarification sociale. On constate tous dans nos CCAS qu'elle est trop peu sollicitée et l'automatisme de l'aide avec toutes les problématiques techniques de mise en place qui vont nécessiter du temps est importante. Cela va bénéficier à 17 000 foyers sur la Métropole de manière automatique. Cela fera gagner du temps, de l'énergie et c'est un bienfait pour tous ceux qui ont du mal à payer leur facture.

Merci en tout cas pour ce travail, nous avons voté ces dispositions au Conseil d'administration de la Régie de l'eau. J'espère que l'on pourra continuer à travailler de manière partenariale et transpartisane dans tous les groupes politiques pour faire avancer cette politique de l'eau. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Mon intervention est un peu décalée, puisque je pensais que Monsieur Thomas CAZENAVE serait encore là. C'était par rapport à une précision et pour le compte rendu, c'est que trois fois d'affilée, il a affirmé « la droite, la droite, la droite ». Je voudrais juste rappeler que nous nous appelons Métropole commune(s), qu'il y a des maires qui sont des démocrates sociaux, des démocrates, des républicains et que ce raccourci me gênait un peu.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Deux choses. Cela fait plaisir de voir la droite et la gauche s'entendre. Ce n'est pas très nouveau, mais au moins, cela se dit de plus en plus clairement. En fait, c'était en réaction par rapport au porte-parole du Gouvernement, mais il vient partir. Ce n'est pas très grave. Il y a d'autres macronistes. De toute façon, la discussion concerne tout le monde. Cela fait bizarre d'entendre quelqu'un du Gouvernement qui se plaint du manque d'unité du pays, ou de regretter la confrontation que certains défendraient, de la part d'un gouvernement qui n'arrête pas de se confronter à la population, qui n'arrête pas d'attaquer la remise en cause de la retraite, la remise en cause du RSA, les attaques contre le système de santé, contre l'ensemble des services publics. Un gouvernement qui utilise le 49.3 quand même, presque à un niveau record, qui utilise la répression, la répression policière, judiciaire. Et ce sont ces gens-là qui vont nous dire : mais non, il ne faut pas se confronter. Il faut rester ensemble. Là, il y a quand même quelque chose qui est en gros décalage, et de dire que nous, de notre côté, on pense que si, il faut une confrontation. De toute façon, elle est là la confrontation. On le voit avec les inégalités sociales. On le voit avec la précarité. On le voit avec toutes les politiques qui sont menées aujourd'hui. Donc, la question, c'est : Comment la population se défend par rapport à ces agressions antisociales ? Oui, cela justifie une confrontation. Et nous reprochons justement à la gauche, aujourd'hui, la gauche qui est au pouvoir ou la gauche institutionnelle de ne pas mener cette confrontation. Parce que répondre aux besoins sociaux aujourd'hui cela suppose des politiques en rupture, cela suppose un combat, un combat politique et social qui n'est pas mené malheureusement par celles et ceux qui auraient l'occasion de pouvoir limiter la casse contre un système profondément inégalitaire, contre des logiques libérales, de marchandisation et tout cela. Oui, la confrontation, il la faudrait. Après, comment elle peut se mener ? On le voit. On aura l'occasion de le citer à travers pas mal de délibérations, mais on voit que la bataille n'est pas menée, qu'il n'y a pas justement de remise en cause du système. C'est cela le problème. Je pense que nous ne sommes pas gênés de dire que, oui, il faut radicaliser les combats politiques parce que de toute façon on est en face d'une société qui se radicalise, en face d'une société qui mène un

combat contre les plus pauvres, tout cela pour toujours dégager plus de richesse entre les mains d'une poignée d'ultra riches, parasites et égoïstes. Donc, je pense que l'on peut aussi discuter quand même très clairement d'une société de plus en plus brutale, de plus en plus violente. Le problème se pose de comment, nous, on se défend là-dedans, comment, nous, on essaie de trouver des politiques qui soient en réponse à tous les besoins sociaux.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MARI.

M. MARI : Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais rebondir sur ce qu'a dit notre collègue Monsieur Guillaume GARRIGUES. En fait, ce Conseil d'administration n'est pas du tout transpartisan puisque la seule équipe ou le seul groupe d'opposition n'est pas présent. Nous avons été dans le groupe de travail mais pas dans le Conseil d'administration. Donc ce n'est pas si transpartisan que cela. Merci beaucoup.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je souhaitais saluer le travail important fait par Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, la Vice-présidente en charge de l'eau et Présidente de la régie. Saluer aussi le travail fait par l'ensemble des administrateurs pour cette nouvelle grille tarifaire qui présente, comme l'a très bien démontré Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, des avancées notables en termes de tarification écologiste et montre le chemin des tarifications justes vis-à-vis des besoins et des enjeux qui sont devant nous, sociaux et écologiques. Donc, je tenais ici à la remercier.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Rapidement, Monsieur le Président, chers collègues. Je m'associe aux propos de notre collègue Monsieur Guillaume GARRIGUES et bien sûr de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Deux points : je pense qu'il nous faudrait un plan sur une dizaine d'années pour passer des compteurs collectifs aux compteurs individuels. Cela coûte très cher mais il faut vraiment qu'il y ait un plan pour changer de modèle parce que tant que l'on aura des compteurs collectifs cela sera moins responsabilisant.

Dernier point, juste pour dire à Monsieur Christophe DUPRAT qu'une délibération ou que si une note aurait été bien pour accompagner cette annonce, la régie ne nous dépossède pas. Je prends l'exemple de la régie MetPark. Quand il y a une augmentation des tarifs, ce n'est pas forcément une information. Il y a une délibération, certes, mais de cadre. Là, je pense que ce n'était pas une obligation. Nous ne sommes pas plus dépossédés avec MetPark qu'avec la régie. Je trouve que le parallèle n'était pas forcément bienheureux.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Oui, rapidement aussi. Je corrobore les propos de Monsieur Philippe POUTOU. Effectivement, je trouve que c'est un peu indécent aujourd'hui d'avoir un ministre qui affirme des choses finalement dans la logique d'être le pyromane incendiaire. Finalement, l'État divise. L'État favorise encore plus l'exclusion, la logique de la décentralisation. La recherche d'essayer de mettre sous le tapis tous les problèmes liés à la Métropole. Puis, l'État finalement dans ses grandes responsabilités cherche plutôt à privatiser les grands marchés, que cela soit l'énergie, que ce soit l'eau, il me semble que justement c'est intéressant de se rendre

compte qu'aujourd'hui un grand pas a été fait pour les concitoyens. Donc, merci pour ce travail effectué. Merci pour cette volonté politique d'essayer de faire en sorte que l'eau soit moins chère. Effectivement, c'est une avancée. J'espère que l'on pourra bien le mesurer dans le temps et s'en glorifier un petit peu plus, et puis, d'essayer de mieux mesurer comment justement cette fameuse durabilité, ce côté durable, c'est-à-dire la dépense par foyer baisse parce qu'aujourd'hui on a quand même aussi de l'autre côté avec un État macronien aujourd'hui qui vend la consommation d'eau potable par an par tankers du côté de l'Arabie. Donc, aujourd'hui, on est en train de dire : « vous, français, serrez-vous la ceinture. Puis, de l'autre côté, on va marchandiser par, je ne sais pas si on peut dire, hectotonne ou autres, de quantité d'eau absolument monstrueuse. C'est la quantité consommée de tous les Français qui est vendue chaque année. En fait, il faut mesurer que la différence aujourd'hui dans le discours et les actes est de plus en plus visible, c'est-à-dire que l'État joue un rôle majeur pour mentir de plus en plus aux Français en disant : « il faut se rassembler, il faut essayer d'être constructif, ne pas diviser », mais dans les actes, c'est de la division permanente, c'est une diminution des aides entre autres la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Je crois que les maires vont un peu se saisir de tout cela. Puis, plein d'autres lois liberticides qui font en sorte que le citoyen se retrouve de plus en plus prisonnier de règles qui le dépassent et sur lesquelles il y a une très grosse souffrance et une très grosse colère. Aujourd'hui, on n'en parle pas trop dans les médias, mais il y a des agriculteurs qui font des manifestations un peu partout. Cela été évoqué avec cette compression de personnel au niveau du service incendiaire justement, incendie pardon. Oui, cela, c'est encore une fois un lapsus un peu bizarre. Je suis désolé de le faire. Mais en tout cas, on en est bien là. C'est-à-dire que les décrets puisque j'ai bien compris que c'était une loi de 2016 qui a imposé, par exemple, de réduire le personnel quand vous n'habitez pas dans le lieu. C'est le cas aujourd'hui puisque Bordeaux Métropole n'est pas occupée le week-end. Si j'ai bien compris, on passe de trois personnes à deux personnes. Effectivement, quand il y a de nouveau des événements ponctuels, Bordeaux Métropole sera obligée de faire appel aux services privés pour arriver à assurer le service qui était déjà en place de façon normale.

Donc, aujourd'hui, on est dans les jeux de chiffres et dans la façon d'aborder les choses, c'est-à-dire tout se passe bien, mais en fait, au fond, quand cela touche l'être humain, les choses ne sont pas si saines que cela, si belles que cela, et ce ministre a la responsabilité d'arrêter son double langage. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je regrette de ne pas vous avoir transmis un document qui reprenne tout ce que je vous ai présenté sur cette nouvelle structure tarifaire. Toutefois, je voudrais quand même dire que je regrette aussi les propos de Monsieur Thomas CAZENAVE. Dans la mesure où c'est le fruit d'un travail collectif, nous avons transmis les documents y compris à votre groupe, votre avis ayant même été sollicité. Vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui que vous découvrez tout. Vous avez un membre de votre groupe dans ce groupe de travail de la Métropole. Ce groupe de travail qui continuera d'ailleurs à travailler tous les mois comme nous l'avons fait depuis deux ans sur le passage en gestion publique de l'assainissement.

L'éloignement de Monsieur Thomas CAZENAVE l'amène à dire des contrevérités. Cela, je voulais quand même le souligner. Aussi je m'interroge sur la confiance que vous accordez, je m'adresse aux maires ici présents, à vos Conseillers métropolitains de vos groupes politiques parce que moi, je sais que, et je remercie Monsieur Guillaume GARRIGUES de l'avoir dit, nous avons un groupe de travail d'élus. Je les félicite, je les salue aujourd'hui encore et je les remercie de leur implication, de

leur investissement. Quels que soient les groupes politiques dans lesquels ils sont, nous avons pu travailler ensemble, échanger, confronter nos avis pour arriver à une base commune puisque je vous l'ai dit, le Conseil d'administration a voté cette nouvelle structure tarifaire de façon unanime y compris des associations de défense de l'environnement et des usagers. Pourquoi ? Parce que c'est le fruit d'un travail collectif. Donc, je voulais contredire les propos de Monsieur Thomas CAZENAVE qui, je crois, s'éloigne un peu trop de notre assemblée pour savoir ce qu'il s'y passe.

Adoption PV 29 septembre 2023

M. Le Président Alain ANZIANI : J'ai oublié de soumettre tout à l'heure le PV (Procès-verbal) de la dernière séance à votre appréciation. Y a-t-il des observations sur ce PV ? Je n'en vois pas. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. J'ai trois petites remarques. Page 50, je vais voter pour. C'est dans les textes, et cela a été traduit par toute cette délibération. Donc, je vais voter pour. Page 62 : l'EPFENA (Établissement public foncier) ENA, c'est tout accroché. Ce n'est pas l'EPF et ENA après, parce que l'ENA, c'est une école et c'est un peu difficile à comprendre. Page 92 : « une pollution qui est orchestrée ou pas », et pas « en pas » parce que c'est ou pas les chemtrails.

Cela me permet d'ajouter hier que j'ai vu un très bel artiste Damien SAEZ à l'Arkéa Arena. Il y avait une de ses chansons qui disait : « Il n'y a rien de plus courageux que d'être gentil. » Donc, j'espère, Monsieur le Président, que vous serez gentil avec le respect des quatre minutes, quand cela clignote, c'est quatre minutes. Quand c'est cinq minutes, c'est la fin de la minute qui clignote. Donc, aujourd'hui, j'espère que l'on respectera les cinq minutes de parole que j'ai normalement le droit d'avoir. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Surtout que vous aurez des propos qui correspondent aux compétences de la Métropole et pas des propos qui sont à côté de la plaque.

On passe à la suite.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, chers collègues. Première affaire dégroupée, vous-même, Monsieur le Président : Composition du Bureau de Métropole.

M. ANZIANI

(n°1) Composition du Bureau de métropole

Monsieur le Président présente le rapport.

J'imagine qu'il y a quelques débats qui vont suivre. Qui souhaite la parole ?

Oui, Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais tout d'abord saluer votre démarche, Monsieur le Président.

Vous avez souhaité malgré de les avis contraires de certains de vos alliés, rétablir l'esprit de l'intercommunalité qui a été voulue par la loi du 31 décembre 1966 et qui

crée les quatre premières communautés urbaines : Lyon, Lille, Bordeaux et Strasbourg, et ainsi vous tournez la page de cette anomalie historique du mois de juillet 2020. Que l'on soit bien d'accord, il ne s'agit en aucun cas d'un retour de la cogestion. J'espère que tout le monde a bien compris, les journalistes aussi, ni même de gouvernance partagée. Il s'agit d'un retour à l'esprit de coopération intercommunale qui associe et fait travailler ensemble les communes de manière efficace. Car faut-il aussi le rappeler, une fois de plus, nous sommes les élus des communes en premier lieu et même les maires de ces communes pour dix d'entre nous. Huit rentrent dans le Bureau avec délégation. Pour autant, nous sommes dans la minorité et nous le restons. Cette minorité qui existe pour défendre une vision différente parfois de celle de la majorité. C'est une vision d'avenir et nous espérons que nous pourrions vous convaincre parfois sur cette vision. Soyez néanmoins convaincu, Monsieur le Président, de notre entière et totale volonté de porter activement et loyalement les dossiers et les missions que vous nous confiez. Mais sur ces dossiers et sur ces missions, cette loyauté, vous l'entendez bien, doit évidemment être bilatérale.

Merci en tout cas pour votre ouverture d'esprit et votre démarche que je voulais saluer tout particulièrement.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, chers collègues, c'est en effet une étape pour notre Métropole. Cela a bien été spécifié que ce n'était pas un retour à la cogestion puisque la cogestion, ce sont les Vice-présidents et ce n'est pas le cas. La cogestion, c'est une acceptation du projet de mandature que nous avons défini en début de mandature et le vote du budget. Donc, ce ne sera pas le cas, nous le savons.

Pourquoi cette évolution ? Les schémas stratégiques de la Métropole ont été votés, le retour à la régie, schéma des mobilités économiques. Donc, pour cette deuxième partie de mandature, il faut les appliquer. Pour les appliquer, il faut avoir l'ensemble des maires fortement impliqués. Maintenant, tous les maires qui le souhaitent ont une délégation et seront plus fortement impliqués pour appliquer ces schémas stratégiques qui correspondent au projet de mandature.

Également dans un même mouvement, Monsieur le Président, vous avez délégué la présidence au Premier Vice-président au Maire de Bordeaux, de la Conférence des Vice-présidents qui est un lieu d'échanges et d'arbitrage de la majorité, puisqu'il reste une majorité et une minorité dans cette assemblée.

Il n'y a pas d'anomalie en 2020. Il y a un choix politique. Si nous regardons l'ensemble des métropoles françaises, la moitié sont en cogestion, la moitié sont en fait majoritaires. Donc, nous voyons bien que les Métropoles se questionnent et inventent des modes de gouvernances qui sont adaptés au territoire, au poids de la ville-centre par rapport aux autres communes, à l'équilibre politique des différents Conseils. Cela peut évoluer comme dans notre mandature, mais cela pose aussi la question de la relation subtile, complexe et importante entre les communes et la Métropole. À titre personnel, je l'ai dit, je le redirai, je suis persuadé qu'il faut qu'une partie des élus métropolitains le soient au suffrage direct puisque nous avons, cela a été dit, de plus en plus de compétences et un budget de plus en plus important. Cela n'est pas la disparition des communes, je suis maire et je suis attaché évidemment à ma commune. Mais avoir des élus métropolitains élus au suffrage direct permettrait d'avoir un vrai débat démocratique lors des élections municipales et métropolitaines sur les enjeux et les compétences qui sont les nôtres et sont importants : l'urbanisme, les transports, l'eau, le développement économique, la nature, l'assainissement, les déchets, ce qui

construit la ville.

Enfin, je voudrais dire à Monsieur Thomas CAZENAVE, mais je le dirais quand il reviendra puisque cela ne se fait pas de parler de quelqu'un qui n'est pas là. Je tenais à lui dire de manière amicale que personne ne va « remettre le Bureau au carré ».

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. POUTOU : Je trouve assez délicieux ce qu'il se passe. Cela fait chaud au cœur de voir cette entente-là, je le redis. Puis, j'aime bien aussi la nuance que vous faites les uns et les autres sur ce n'est pas de la cogestion. C'est juste de la coopération. Je pense que c'est un peu pareil quand même, mais c'est assez plaisant de voir cette pacification. Cela explique pas mal de choses sur toutes les délibérations et tout ce que l'on peut dire depuis un bon petit moment. On comprend justement pourquoi il n'y a pas de remise en cause profonde des politiques passées puisque de toute façon les gens de droite s'y retrouvent assez tranquillement et assez généralement sur les choix politiques qui sont faits par la nouvelle majorité. Cela explique bien la coopération qui se renforce et qui s'officialise. Cela, c'est un constat.

Cela étant, ce sont des questions que je voulais poser parce que c'était pour avoir juste la liste des huit Conseillers délégués. Visiblement vu le mouvement de certains élus qui passent côté pouvoir, j'en vois quelques-uns, mais c'est pour savoir, il me semble que cela n'a pas été fait. Donc, il doit y avoir le Maire du Bouscat, le maire de Gradignan, le maire de Saint-Aubin, je suppose. C'est pour avoir les huit.

Puis, savoir aussi quelle indemnité cela représente parce qu'il y a une délibération qui discute des indemnités. Cela parle du taux, mais en valeur, qu'est-ce que cela voudrait dire ? Je ne dis pas et je ne suppose pas que c'est une histoire d'argent et qu'il y en a qui voulait des rémunérations supplémentaires. Je ne dis pas tout cela, mais c'était par transparence, savoir combien gagne un Conseiller délégué en fait, en sachant qu'un Conseiller normal est à 900 euros à peu près puisque moi, je touche 900 euros et quelques d'indemnités. Mais pour savoir puisqu'il y a du travail supplémentaire. Donc, on peut supposer que c'est normal qu'ils soient un peu mieux indemnisés. C'était pour savoir cela aussi par souci de transparence.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Pour répondre à Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH puisqu'il a ouvert le débat sur l'élection des Conseillers métropolitains. Je voudrais lui dire qu'il y a quelques semaines, le bureau de l'Association des maires de la Gironde a pris la peine d'écouter les maires de la région lyonnaise et notamment des maires métropolitains pour savoir comment cela se passait dans l'agglomération de Lyon puisqu'ils ont opté pour ce statut. Tous unanimement nous ont dit que c'était une erreur. C'était une erreur tout simplement parce que tous les maires ne siégeaient plus dans l'intercommunalité mais qu'ils pouvaient avoir leur opposant avec un poste de Vice-président. Vous imaginez bien le respect de la démocratie qui s'éloigne quand même peu.

Deuxièmement, ce n'était pas d'une efficacité redoutable puisque l'on avait une grande Métropole avec beaucoup de communes, ce qui n'est pas le cas pour nous. Et puis l'idée que nous avions refusée nous-mêmes de prendre les compétences du Conseil départemental était possible dans le Rhône puisque cela représente 75 % pour l'agglomération et 30 % ou 25 % pour le reste. En Gironde, c'est 50-50. Cela veut dire que si nous avions le même statut, nous déstabiliserions le Conseil départemental de

la Gironde de manière extrêmement importante puisque l'on sait qu'il y a une vraie différence entre zones urbaines et rurales. Je ne pense pas que cela soit souhaitable parce qu'il existe un équilibre qui a su se trouver au fil du temps.

De plus, il ne faut pas se voiler la face. Malgré vos propos, c'est une disparition des communes et notamment des petites parce que les grandes sauront toujours se faire entendre par leur statut ou par leur importance. Mais les petites communes seraient complètement absorbées. Je rappelle que nous ici, entre Saint-Vincent-de-Paul c'est 1 000 habitants alors que Bordeaux en a 260 000. Il y a un monde entre les deux et je pense qu'il est normal que chacune ait sa place ici et sa voix à l'intérieur de cette Métropole. C'est pour cela qu'il faut que nous soyons extrêmement prudents.

En revanche, je pense qu'il serait peut-être intéressant qu'il y ait une petite part de notre Conseil ouverte, mais la grande majorité de ce Conseil doit rester du fléchage des listes dans les Conseils municipaux pour qu'il y ait de la cohérence. Cela me semble assez intéressant.

J'en terminerai pour remercier Monsieur le Président, de nous avoir et de m'avoir confié à nouveau une délégation. Rester spectateur pendant 3 ans, 3 mois et 18 jours, c'est long.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LECERF MEUNIER.

Mme LECERF MEUNIER : Merci, Monsieur le Président. Quelle image ce matin devant nous ? Quelle image, chers Messieurs ? Quel contraste avec vos collègues assises derrière vous ? J'ai beau faire de la politique depuis maintenant quelques années, connaître par cœur les problèmes de parité, savoir que 80 % des maires en France sont des hommes. Quelle image désastreuse pour vos formations politiques. La vérité, chers Messieurs, c'est que vous êtes incapables de partager le pouvoir avec celles qui représentent 50 % de la population en France. La vérité, chers Messieurs, c'est que la parité pour vous est un boulet que vous appliquez contraints quand la loi vous y oblige. La vérité, chers Messieurs, c'est que vous n'êtes vraiment pas à la hauteur des enjeux de l'égalité femmes/hommes.

M. DUPRAT (hors micro) : On ne peut pas se laisser insulter comme cela. Ce n'est pas possible. Vous insultez la démocratie. On respecte la loi.

M. Le Président Alain ANZIANI : Vous avez terminé, Madame ? La parole est à Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Pour ma part, je souhaitais revenir sur le débat qui a été lancé par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH concernant l'élection directe des Conseillers communautaires. Une partie oui mais je reste attachée à la commune. Pour moi, c'est le fondement de la démocratie. Effectivement, si nous procédions de cette manière, nous remettrions en cause le rôle de certains maires et on diluerait la commune dans un ensemble. C'est pour cela que je rejoins les propos qui ont été dits précédemment. Il me semble que ce n'est pas la meilleure manière de faire vivre la démocratie. C'est à la commune de décider. C'est aller au plus près des citoyens et c'est à elle de flécher comme cela a été dit, les représentants à la Métropole.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. Je vais demander très sincèrement à ce que notre collègue précise son propos. Je trouve insupportable puisque nous sommes visés de nous taxer de ce que vous venez de faire, ma chère collègue.

Je crois qu'à l'heure où nous avons beaucoup d'urgences, la parité et le respect de l'égalité femmes/hommes en étant une, vos propos, indépendamment de ne pas honorer cette assemblée, jettent le trouble. Vous êtes élue, me semble-t-il, derrière un maire, homme, et je ne vois pas pourquoi, selon l'étiquette politique, vous seriez à géométrie variable.

En ce qui concerne le maire de Talence qui vous parle en ce moment, vous aurez remarqué la singularité qu'un maire et son opposante soient réunis sur le même banc.

Je voulais vous remercier, Monsieur le Président, pour l'ouverture d'esprit et surtout pour la clarification des missions que vous nous avez données avec des dossiers clairement indiqués comme l'a rappelé notre Président Patrick BOBET. Je ne suis pas tout à fait sûr que la cogestion se limite aux Vice-présidents puisqu'il me semble qu'un exécutif est composé avec une majorité de Vice-présidents et des Conseillers métropolitains délégués.

Je voulais vous dire aussi que tout ne se résume pas à la droite ou à la gauche. Il existe aussi des gens qui incarnent le centre avec beaucoup de passion et je trouve que quelque part un peu de nuance et de mesure dans certains propos permettrait à tout le moins de donner une autre image que celui que nous avons donné ce matin.

Je voulais vraiment une nouvelle fois nous souhaiter collectivement, face aux menaces et notamment celle de la montée des extrêmes, d'avoir des débats qui feront de nous des gens qui ne sont pas toujours d'accord mais restent capables de s'écouter sans invectiver. Et, que ce que je viens d'entendre tout à l'heure soit la dernière prise de parole aussi maladroite qui mériterait à *minima* de présenter ses excuses aux personnes que vous visiez ma chère collègue. Merci, Monsieur le Président.

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : J'ai repris la parole, c'est pour exprimer une totale solidarité avec les propos de Madame Harmonie LECERF MEUNIER. Je ne sais pas si elle parle en son nom ou si elle parle au nom de son groupe Écologie, mais en tout cas je partage ses propos et je tiens à réagir à la réaction complètement disproportionnée, c'est même un peu du délire de la part des conseillers délégués. En quoi c'est une insulte que de poser le problème de la parité ? En quoi est-ce une insulte que de s'inquiéter de la présence... Vous pouvez faire les indignés, mais c'est fabuleux de faire les alliés que vous faites, les vexés, c'est ridicule même. On peut discuter tranquillement. Oui un problème politique est posé, évidemment il y a huit nouveaux délégués, conseillers ou conseillers délégués, puis ce sont huit mecs. Oui cela peut poser un problème, cela peut faire réfléchir, mais après ce n'est pas si étonnant que cela. Ce problème de la parité à droite, c'est encore moins discuté donc cela pose moins de problèmes de ce côté-là. Ce sont vraiment des idées de droite qui n'évoluent pas beaucoup de ce point de vue. Sur la nuance par rapport à ce qui a été dit, la Droite est pleine de nuances aussi, mais c'est vrai qu'aujourd'hui on peut penser quand même que plus cela va, plus la société est dure, plus la crise est dure et plus tout se droitise. Cela a été dit, il y a une extrême droite qui se développe, une extrême droite violente, fascisante, on le voit, ce n'est pas que dans les élections... On peut finir tranquillement ? Je ne suis pas vexé, vous pouvez me couper la parole. Je ne vais pas m'indigner non plus, mais c'est aussi faire preuve un peu de rapport démocratique et d'avoir la capacité d'écouter la critique. Effectivement, il y a un problème dans cette société-là. Plus la crise s'aggrave, plus il

y a de misère, plus il y a d'inégalités sociales, cela a toujours été comme cela dans l'Histoire, plus cela produit des choses violentes parce qu'il y a un pouvoir de plus en plus autoritaire, parce que l'on est dans des logiques où finalement cela ne s'arrête pas et puis en face, il y a aussi une population qui peut réagir parfois plus ou moins violemment. En tout cas, on est dans ces situations.

Cela traduit aujourd'hui une extrême droite en tout cas fascisante, je le redis parce que les méthodes utilisées par une partie de l'extrême droite se relèvent de méthodes fascistes. Maintenant, la droite suit un peu la pente, le Gouvernement macronien suit la pente, tout va vers la droite, tout se droitise. Cela ne pose pas que le problème social, cela pose des problèmes aussi de discrimination, d'oppression, de problèmes de société où on voit que le racisme remonte, l'antisémitisme, on voit toutes ces choses-là qui sont terribles. C'est à l'image de cette société. C'est en même temps plein de nuances, mais en même temps un mouvement général et une brutalité qui nous inquiète beaucoup.

Après là-dedans, il peut y avoir des conseillers délégués nouvellement désignés qui rejoignent le côté du pouvoir avec des indemnités un peu supplémentaires, mais on peut aussi discuter tranquillement de la signification politique de tout cela et puis de tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans la société.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci.

Mme BOST : Merci, Monsieur le Président, je suis un peu étonné que ce débat-là vienne s'installer au sein du Conseil de métropole à ce moment parce que la problématique se situe bien en amont. On ne va pas reprocher au groupe Métropole communes d'avoir une seule femme maire. Le sujet est important, c'est aussi le choix des femmes de se présenter en tant que tête de liste dans une commune. C'est vrai que jusqu'à présent, il y en a peu. Nous sommes peu nombreuses à siéger ici en tant que maires, nous sommes six dans le groupe du GÉSa (Groupe Élus Socialistes et Apparentés) et une dans le groupe Métropole communes. Le travail reste à faire, mais le sujet n'est pas aujourd'hui de reprocher à un groupe quel qu'il soit, d'avoir peu de femmes qui siègent en tant que maires dans cet hémicycle. Attendons 2026 pour que les choses bougent un peu plus, nous l'espérons tous.

M. FERREIRA (hors micro) : et toutes.

Mme BOST : Oui, mais « tous » parce que j'associe surtout les hommes.

M. Le Président Alain ANZIANI : Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Bonjour chers collègues, comme d'habitude, je n'ai pas prévu de prendre la parole mais je la prends. Vous voyez comme quoi, nous, les femmes, nous pouvons prendre la parole sans que l'on se freine. Merci Madame Christine BOST parce que franchement c'est ce que j'étais en train de me dire. Que l'on reproche à des maires d'être maires et prendre des délégations qui vont avec leurs fonctions c'est se tromper de combat. Oui, il faut qu'il y ait plus de femmes qui soient maires, mais ce n'est pas aujourd'hui, ce n'est pas maintenant, c'est en 2026.

Et comme d'habitude, on amène un sujet qui n'a pas lieu d'être et je trouve que c'est dommage parce que cela porte tort aux femmes. Ce n'est pas le moment, ce n'est pas le lieu, il faut que l'on soit collectivement plus nombreuses à se présenter en 2026. Nous avons une maire qui est absente aujourd'hui, Madame Agnès VERSEPUY. Dans vos rangs écologiques, combien y en a-t-il ? Zéro. À un moment donné, on ne va pas se dire que « vous il y en a zéro ». Là on va rentrer dans un débat « j'en ai une, tu en

as une, tu en as zéro ». Non, ce n'est pas le moment, ce n'est pas le lieu. Ce qu'il faut, c'est qu'en 2026, il y ait plus de femmes qui soient sur tête de liste. C'est important.

Après la deuxième chose, Monsieur Philippe POUTOU, je vais toujours avoir les mêmes débats avec vous. Ce qui m'embête, c'est ce que vous dites. Je suis d'accord avec vous. Il y a une extrême droite qui monte, il y a une ambiance, il y a une fracture de la société qui me gêne et me pose question. Cela me pose un problème comme vous, mais dire que ce n'est que la faute des maires de droite, cela me gêne encore plus parce que je pense que l'on a tous une responsabilité collective. Que le Gouvernement et beaucoup d'hommes et de femmes politiques aient des propos et des opinions qui me dérangent, ceci n'est lié ni à la droite ni à la gauche. Je pense que collectivement, on doit se poser des questions mais si on continue de se dire que c'est la faute de la droite si l'extrême droite monte, non. Je pense que l'on a des questions à se poser. Il y a des propos de gauche qui me désolent et qui me désespèrent et qui ne font qu'entretenir cela. Collectivement, nous devons nous poser des questions et ce n'est pas l'apanage d'un seul camp que de dérouler un tapis à l'extrême droite. En 2026, nous aurons de mauvaises surprises et à ce moment-là, nous n'aurons que nos yeux pour pleurer.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je plussoie aux propos de Madame Fathia BOZDAG, et Madame Christine BOST, je crois qu'avant tout, l'égalité, il faut la trouver avant tout dans l'intelligence collective, essayer de faire en sorte que les débats ressortent vraiment sur l'intérêt général. L'intérêt général c'est évidemment une société équilibrée entre les hommes et les femmes. Tout le monde devrait le revendiquer. Je constate que s'il y a ce débat aujourd'hui, c'est plus sur un débat politique, de posture politique. J'invite au contraire à ce que les citoyens votent pour des listes citoyennes avec des candidats évidemment qui vont essayer de faire en sorte que quand on désigne une tête de liste, ce soit dans l'intérêt général c'est-à-dire sur les compétences que la personne porte.

Et j'espère qu'à un moment donné, on passera non pas de la logique de l'individu au pouvoir, mais plutôt du collectif au pouvoir. Allons-y, faisons la transition vers une écologie politique où l'on est à chaque fois en conseil à plusieurs à débattre pour essayer de faire un meilleur consentement du groupe. C'est cela à mon sens l'équilibre qu'il devrait y avoir. Aujourd'hui, il y a des lois qui imposent des chiffres et puis on constate qu'après coup, il y a un groupe qui a majoritairement des hommes. Je crois qu'au contraire, il faut essayer de travailler avec ce qu'il y a et que l'intelligence fera en sorte que demain, les citoyens ne se posent plus la question de qui les représente et peut-être que justement cela incitera les gens à aller vers des listes beaucoup plus libres, autonomes.

Je suis très content de faire partie aujourd'hui de cette logique de l'autonomie puisque je suis un élu seul dans un groupe indépendant. Cela me permet d'apporter, je l'espère, de l'intelligence dans les débats et je fais de mon mieux de ce côté-là. J'espère qu'autant les femmes que les hommes le feront à l'avenir et je pense qu'il n'y a aucun souci à ce que l'intérêt général soit en permanence le centre de notre engagement, la priorité. Je ne vois absolument pas la problématique aujourd'hui du débat par rapport à cela. J'espère que justement cela cessera et que les femmes parleront autant que les hommes et je les invite à prendre la parole. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Très rapidement, je me permets de reprendre la parole pour

dire que jusqu'à présent, nous avons des Vice-présidents paritaires et des élus délégués également. Le choix que nous allons faire ce matin entraîne que nous n'allons plus avoir la parité dans les élus délégués, c'est un fait objectif. Nous faisons le choix de faire rentrer l'ensemble des maires mais les maires ne sont pas paritaires. Nous abandonnons la parité parmi les élus délégués. Nous pouvons le regretter.

Pour répondre à Monsieur Christophe DUPRAT, je n'ai jamais porté le modèle lyonnais, ce n'est pas ce que j'ai dit, vous avez répondu un peu à côté. J'étais plutôt sur la fin de votre dernière intervention concernant une partie des élus métropolitains élus au suffrage direct. Pour avoir la parité des maires, s'il y avait une réforme institutionnelle des métropoles, nous pourrions également réfléchir à mettre en place un système qui imposerait la parité des maires.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur JABER.

M. JABER : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Vu le débat très intéressant, je n'avais pas prévu non plus de prendre la parole, mais le débat est vraiment magnifique.

Oui des femmes au pouvoir, je serai encore plus heureux de voir des femmes colorées, de voir des partis colorés. De me retrouver avec une politique un peu comme nos amis et nos confrères anglais, vous allez tous faire de futures listes, ce serait un peu plus réel et ce serait aussi une lutte contre les extrêmes de dresser des listes qui ressemblent un peu plus à la population d'aujourd'hui. France 2023, je ne pense pas que l'on représente tout à fait cette France-là aujourd'hui dans cet hémicycle.

Mme JAMET : Bonjour à toutes et tous, je voudrais répondre à la question de Monsieur Philippe POUTOU sur les indemnités de combien on gagne. Pour être très transparent. On gagne entre 1 400 et 1 600 euros en fonction de savoir si vous cotisez pour la retraite nette et nos indemnités vont diminuer. Je voulais répondre de façon toute transparente sur les indemnités des conseillers délégués qui ne sont pas cher payés même lorsqu'ils effectuent un travail de Vice-président aussi.

M. Le Président Alain ANZIANI : D'abord, je voudrais dire que je partage totalement les propos tenus par Madame Christine BOST tout à l'heure. Merci d'avoir rappelé un certain nombre d'évidences. Nous sommes tous pour la parité mais le système électoral ne permet pas de la mettre en place tout de suite.

Ensuite, je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas d'un retour à la cogestion, nous sommes tous d'accord sur ce point. Celle-ci supposerait qu'il y ait des vice-présidents de droite, ce qui n'est pas le cas. Cela a été accepté par nos amis de Métropole commune(s).

Je voudrais dire aussi que la cogestion est un système que l'on connaît bien. Cela fait 50 ans qu'on le pratique. Et cela fait 50 ans que malgré la cogestion, l'alternance existe, les discussions sont toujours là, les débats électoraux sont très forts et que des villes passent à droite ou à gauche. La cogestion n'a jamais empêché le débat démocratique.

Ensuite, de quoi il s'agit. C'est simplement la reconnaissance des maires. Nous sommes dans une intercommunalité, il est normal que les maires soient reconnus dans toutes leurs compétences. Est-ce que les électeurs ont voté dans une commune pour la droite ? Est-ce que cette commune doit être exclue de la gestion d'une intercommunalité ? Je ne pense pas. Mais également, la reconnaissance des maires passe aussi par la reconnaissance du maire de Bordeaux. Le maire de Bordeaux verra sa délégation élargie comme cela a été dit et c'est important. Mais je rappelle aussi que les seules décisions qui sont prises ici le sont par le Conseil de la Métropole. C'est le

Conseil de Métropole qui décide. Ce n'est pas le Bureau. Ce n'est pas un autre endroit, c'est toujours le Conseil de la Métropole.

Après il y a un débat qui s'est engagé tout à l'heure sur le suffrage universel. Je vous appelle à être très prudents sur le suffrage universel. Je connais bien ce qui s'est passé à Montréal notamment avec un grand Montréal qui a été mis en place. Et ensuite, les maires du grand Montréal ont voulu dé-fusionner mais ils n'ont pas pu. Non pas parce que les électeurs étaient contre mais parce qu'il y avait un taux de participation qui était trop élevé à atteindre. Méfions-nous de cela et méfions-nous aussi de ne pas créer des monstres. Je suis très sensible, j'en parlais souvent avec Monsieur Alain JUPPÉ, sur le fait que ce n'est pas vivable d'avoir dans une commune un maire qui existe, mais en même temps un Vice-président par exemple chargé des déchets ou de la propreté et qui aurait plus de pouvoir que le maire. C'est un autre système, il faut savoir si on veut cela ou si on ne veut pas. Je pense en tout cas que le système à la lyonnaise n'est pas un système qui nous convient. Après, qu'il faille améliorer la gestion de nos intercommunalités pour qu'il y ait un flux intercommunal qui soit plus fort parce que l'on voit bien que financièrement, les flux sont ceux de la Métropole. Il faudra aussi en prendre acte.

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Pour l'instant il n'y a pas beaucoup.

Je n'ai que 6 abstentions pour l'instant.

87 pour.

1 contre.

La délibération est adoptée, je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame CORNACCHIARI, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MILLET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur GUILLEMIN, Madame JUSTOME, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MORISSET, Madame SAADI

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération suivante, Madame Brigitte TERRAZA, Contrats de co-développement 6^{ème} génération 2024-2027. Approbation.

Mme TERRAZA

(n°91) Contrats de co-développement 6ème génération 2024-2027 - Approbation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport.

M. Pierre HURMIC : Dans les prises de parole, j'ai Monsieur Jean TOUZEAU à qui je donne la parole.

M. FERREIRA : C'est une erreur certainement, Monsieur le Président.

M. Pierre HURMIC : Donc si ce n'est pas Monsieur Jean TOUZEAU, c'est Monsieur Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT : Cher Président, chers collègues, d'abord remercier Madame Brigitte TERRAZA de sa présentation et c'est le sixième exercice. Nous sommes rompus à ces négociations qui sont importantes et vous savez combien les communes sont très attachées à ces contrats de CODEV (Contrat de développement) tout simplement parce qu'il s'agit d'une véritable contractualisation entre notre établissement public et les communes. Puis c'est souvent comme le FIC (Fonds d'investissement communal) un des deux fonds qui est bien dépensé et dont généralement on regarde avec beaucoup d'attention.

Les choses se sont plutôt très bien passées à quelques exceptions comme toujours dans tous les exercices, certains finissent dans le bureau du Président, mais cela fait partie du folklore de ces contrats de CODEV, on y est tous plus ou moins passés au fil du temps. L'essentiel, c'est que tout le monde s'y retrouve.

Vous l'avez précisé Madame la Vice-présidente, ce que nous avons validé en Bureau, c'était l'embauche de personnels supplémentaires, d'abord parce que l'on est sur quatre ans et parce que l'on a voulu y mettre plus d'actions notamment sur des modes doux, notamment sur la transition, etc. Cela voulait dire que les embauches seront faites et les engagements sont effectivement respectés et merci.

Je voudrais faire un focus sur les chevilles ouvrières de ces contrats qui sont les correspondants communaux. Je voudrais leur rendre hommage parce que c'est eux qui sont la charnière entre les communes et la Métropole. Ils sont souvent présents à de très nombreuses réunions d'institution. Puis c'est aussi eux qui s'entendent à faire passer les messages d'un côté et de l'autre. Ils sont souvent porteurs de bonnes nouvelles, de nouvelles un peu moins bonnes quelquefois. Je voudrais leur rendre hommage parce qu'ils effectuent vraiment un travail de grande qualité et cela faisait partie du choix qui avait été fait dans le cadre de la décentralisation de notre Métropole. C'est une très bonne chose que ces personnes soient là auprès de nous.

Enfin, dire que dans un certain nombre de contrats, nous avons des organisations culturelles et que nous savons qu'il y aura dans quelques mois, je l'espère, non pas dans quelques années, une modification de notre règlement d'intervention sur les manifestations culturelles. En effet, certaines manifestations ont pris de l'importance, d'autres moins d'importance et qu'au bout d'un moment, rebattre les cartes ne serait pas totalement anormal pour regarder ce qui fonctionne bien et qu'il faut continuer à aider, ce qui fonctionne peut-être moins bien et ce qui fonctionne mieux et ce sera dans un second temps.

En tout cas, nous voterons ces contrats de co-développement et nos maires les signeront puisque c'est comme cela que tout cela se terminera. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur DUPRAT. Monsieur Stéphane MARI demande la parole.

M. MARI : Merci. On n'avait pas du tout prévu d'intervenir sur cette délibération qui, bien sûr, n'amène pas du tout d'objection de notre part. Je voudrais juste souligner et redire ce que j'ai dit en commission.

Vous parlez tout à l'heure de co-construction et la co-construction est effective. J'en parle parce que vous avez des élus qui ne sont pas ici au quotidien en contact avec les agents de la Métropole pour travailler sur les contrats de co-développement. C'est un travail qui est, comme je venais justement de le dire, au quotidien, un excellent travail qui nous permet tout au long de l'année de pouvoir amener, suivre et donner tous les renseignements auprès des riverains et aussi des habitants de nos villes sur les avancées de ces contrats de co-développement. Je tiens à les remercier comme l'a fait aussi Monsieur Christophe DUPRAT, tous les référents de la Métropole pour les communes de la Métropole justement, et le dire officiellement en commission et je le dis au nom de notre groupe : merci à tous, c'est un travail vraiment de co-construction qui a été réalisé et on peut le mesurer au quotidien.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Stéphane MARI. Monsieur Philippe POUTOU a la parole.

M. POUTOU : On ne votera pas pour, plutôt contre même. On a bien compris, on n'est pas dans la cogestion, on n'est plus non plus dans la coopération, on est plutôt dans la co-construction. En soi cela ne nous pose pas de problème, mais cela explique quand même justement le fait qu'il n'y ait pas de bilan ou d'analyse de la situation parce que c'est un rapport de 36 pages, c'est difficile de rentrer dans le détail. Cela a été dit, 173 fiches, je crois qu'il y a plus de 20 projets, notamment un peu plus d'une dizaine concernant les étudiants ou l'université. Cela fait beaucoup de choses et ce n'est pas possible de rentrer dans le détail.

Globalement quand même, il nous semble que quand on élabore un programme d'actions, c'est de répondre à des problèmes que l'on a constatés. Et les problèmes que l'on a constatés ou qui ont été constatés, les difficultés de la situation actuelle à tous les niveaux, on peut penser que quelque part, c'est la responsabilité au moins en partie des politiques passées.

Ce qui est difficile, c'est d'élaborer un programme d'actions sans jamais analyser la situation et sans jamais essayer de comprendre pourquoi on en est là. Le truc qui est assez illustrant, c'est la question du logement pour les étudiants. Il est dit qu'il manque 50 000 logements pour les étudiants. Le programme d'action, c'est 6 000 logements. On se dit « il en manque 44 000 », puis la situation ne pas s'arranger. Ce qui est frustrant, je ne sais pas si c'est le mot parce que cela fait un peu psy, mais ce qui ne va pas pour nous, c'est cela, c'est que l'on élabore un plan sans dire déjà « Oui on n'y arrivera pas ou en tout cas ce sera difficile ». Et encore une fois d'analyser les politiques passées parce que si on n'analyse pas les politiques passées, si on n'analyse pas ce qui est responsable de la situation, parce qu'il y a quand même des gens qui sont responsables de la situation, comment on peut vraiment répondre efficacement aux problèmes auxquels nous sommes confrontés ?

À partir du moment où ces rapports-là, ces politiques ne se situent pas dans ces discussions, on pense que cela pose le problème de l'efficacité puis cela met en évidence le désaccord que l'on a.

Et on comprend mieux évidemment parce que quand vous insistez sur la co-construction ou la coopération, on comprend bien qu'il ne sera pas fait de bilan des politiques passées sinon le Bureau va se disputer et va éclater. Surtout qu'il y a plein de mecs qui peuvent *gueuler* et tout cela. Cela peut ne plus fonctionner du tout. La meilleure façon que vous avez, c'est finalement de ne pas parler du passé et de ne pas parler des problèmes auxquels nous sommes confrontés, qui seraient liés à des choix politiques passés.

C'est notre gros désaccord, c'est pour cette raison que l'on vote contre. Après c'est vrai que cela donnerait envie de discuter plus précisément de certains aspects du projet, mais je pense que ce n'est pas la peine. En tout cas, cela ferait trop long. Je regarde vite mes notes au cas où j'oublie quelque chose, mais ce n'est pas bien grave. De toute façon, je crois que j'ai dit l'essentiel.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur MORISSET a demandé la parole.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'abstenir sur cette délibération parce que c'est une logique qui finalement entérine ces politiques du passé et qui essaie de dire « on élargit le spectre », donc on augmente par le nombre de fiches finalement les demandes sur le territoire. Cependant, pour moi il y a quand même un facteur prépondérant qui est celui de l'insuffisance, de l'inclusion citoyenne dans le débat pour justement en amont jouer un rôle sur ce CODEV. Il me semble que c'est encore insuffisant. J'en veux pour preuve, c'est qu'il y a des demandes sur la logique de l'autonomie alimentaire. On est toujours dans la logique de la bétonisation. On ne prend pas en compte justement les nouveaux paramètres énergétiques, climatiques, de souffrance aussi alimentaire parce que demain on n'aura peut-être plus la papaye qui arrive de la planète. Il faudra sans doute travailler sur le local. Puis, en même temps c'est la demande de manque d'argent aussi. Il y a une pauvreté qui s'installe et il va falloir aussi y répondre de façon urgente.

À mon sens, on travaille sur une logique d'un arbre, mais finalement on ne change pas la direction vraiment. On est justement sur cette logique des quatre ans, on reporte finalement quelque chose que l'on croit sincère avec un travail qui a été fait. Il n'y a pas de remise en cause de ce côté-là. Néanmoins, pendant les quatre ans, l'inclusion permanente des citoyens dans le débat pour essayer justement de faire, qu'ils ont changé direction, ce cap qui est orienté ici dans toutes les délibérations, dans tout ce plan de CODEV, je pense qu'il manque cet aspect de l'ouverture citoyenne. En effet, encore une fois, je pense que les citoyens sur le terrain sont très intelligents et proposent des choses justement qui sont en adéquation à la fois avec justement les nouveaux projets parce qu'ils se rendent compte qu'ils ont appris à tel endroit, à tel autre endroit des choses pertinentes à essayer de faire sur le territoire.

À mon sens, il y a vraiment quelque chose à faire sur cette ouverture démocratique et de faire en sorte que justement, demain, je l'espère, le citoyen s'engagera plus dans cette coresponsabilité qu'il a avec ses élus. Il pousse plus encore les élus à lui laisser la parole, à faire en sorte que sa décision soit aussi avec un pouvoir et donc cela veut dire que le débat à mon sens ne devrait pas s'arrêter sur cette logique d'un plan qui finalement empêche une pérennité vraiment saine. C'est-à-dire qu'il y a une souffrance qui s'exprime et on est toujours un peu en retard. Encore une fois, je pense que cela mériterait d'être souligné. C'est pour cela que c'est simplement un vote d'abstention même s'il y a des choses qui sont très positives et je remercie évidemment les gens qui ont travaillé sur ce dossier. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci. Madame Brigitte TERRAZA a la parole.

Mme Brigitte TERRAZA : Merci beaucoup. Merci pour vos remarques. Pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU, je rappelle juste que le contrat de co-développement me paraissait être une évidence, mais il vaut mieux quelquefois rappeler les évidences, par la traduction pure des politiques métropolitaines sur le territoire des 28 communes et des politiques municipales pour ce qui concerne les fiches communales.

Évidemment les compétences métropolitaines, le débat est ici même pour les sujets qui le concernent, et pour les compétences municipales, c'est en Conseil municipal dans

chacune de nos communes que cela se passe.

Je remercie les collègues. Encore une fois, j'ai voulu vraiment démarrer la présentation de cette délibération en saluant et en remerciant le travail des services et notamment au niveau des pôles, les référents communaux et les directeurs d'aménagement d'urbanisme qui ont une connaissance d'une finesse des territoires qui est absolument proprement vraiment impressionnante. Oui, vraiment, il faut les remercier.

Pour rebondir aussi sur ce que disait Monsieur Stéphane MARI, les deux réunions annuelles que l'on a de bilan des CODEV au sein de nos communes sont très appréciées aussi de nos collègues au sein des exécutifs municipaux et je sais que pour ce qui concerne ma commune, ils viennent tous parce qu'évidemment cela concerne toutes les délégations et que c'est vraiment le moment de faire le point sur l'avancement des projets, des sujets et notamment des programmes qui ont fait l'objet de nos élections respectives.

En tout cas merci de vos encouragements et on va continuer dans cette voie.

M. Pierre HURMIC : Merci Madame la Vice-présidente. Je vais à présent solliciter le vote sur cette délibération. Je lance.

Résultat du vote :
Votants 102.
Pour 100.
Abstention 1 voix.
Contre 1 voix.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur GUILLEMIN, Monsieur LAMARQUE

Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Oui Monsieur le Président, affaire suivante, Monsieur Stéphane DELPEYRAT. Projet de pôle d'excellence alimentaire du MIN de Bordeaux-Brienne - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

M. DELPEYRAT

(n°41) Projet de pôle industriel de l'excellence alimentaire du MIN de Bordeaux-Brienne - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt - Approbation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM demande la parole.

M. NJIKAM-MOULIOM : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, peut-être

commencer par féliciter notre collègue Madame Claude MELLIER, Vice-présidente et qui porte avec beaucoup d'engagement ce projet de modernisation et de développement et à travers Claude, l'ensemble du Conseil d'administration et le Directeur général du MIN. Nous avons été samedi dernier, pour beaucoup d'ailleurs ici présents, Monsieur Jean-Claude FEUGAS et puis mon collègue maire, nombreux à Brienne et on a bien vu comment l'interprofession saluait le travail, Claude, que tu mènes pour ce MIN.

Évidemment, Monsieur le Vice-président, vous avez rappelé les défis et les enjeux pour cet outil, d'abord ceux de la production et de la consommation locale, l'enjeu des circuits courts, l'enjeu bien évidemment de la santé alimentaire et notre collègue Monsieur François JEANSON de la Région Nouvelle-Aquitaine l'avait bien exprimé samedi. Puis, bien sûr tout l'enjeu de l'innovation sans oublier l'enjeu de l'innovation et du développement économique puisque c'est quand même plus d'une centaine d'entreprises qui sont impliquées avec et autour de l'interprofession des fruits et légumes.

Notre groupe bien évidemment en cohérence avec le soutien que nous avons toujours apporté et notamment depuis 2019 votera pour cette délibération. Il est tout à fait légitime qu'à ce stade, s'agissant de l'outil sans doute indispensable de la SEMOP (Société d'économie mixte à opérateur unique) que nous puissions alerter, en tout cas être vigilants sur la capacité et la volonté politique durable de Bordeaux Métropole de maîtriser le cours du projet. Je ne doute pas que les assurances qui nous sont déjà données dans cette délibération nous permettent bien évidemment de garantir la maîtrise par Bordeaux Métropole de cette ambition nécessaire pour les Métropolitains et notamment les chefs d'entreprises et les entreprises qui constituent le projet du MIN.

Et je rappelle aussi d'ailleurs que l'on est même plus simplement dans un projet puisque déjà aujourd'hui avec la signature de la VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) avec Eiffage, on est même plus au sein du projet, on est déjà en acte dans cette ambition. Merci Monsieur le Président.

M. Pierre HURMIC : Merci. Je passe la parole à Madame Claude MELLIER.

Mme MELLIER : Comme l'a dit Monsieur Christophe DELPEYRAT, il s'agit de conforter l'activité économique du MIN. Le MIN c'est 12 ha, 100 professionnels, 161 000 tonnes de produits frais qui transitent tous les ans. C'est un acteur local incontournable pour l'alimentation et on sait combien l'alimentation est importante dans la vie de nos concitoyens.

Aujourd'hui, c'est 19% de la consommation métropolitaine en produits frais. Le MIN a été créé en 1963. Les choix de l'époque avaient pour objectif de réorganiser toute l'alimentation en frais, améliorer la question sanitaire en regroupant en un seul lieu l'ensemble des acteurs professionnels de la chaîne d'approvisionnement et de distribution alimentaire et végétale. Il constitue donc un outil économique majeur, un pivot du système de distribution comme on dit « du champ à l'assiette ». Agriculture et alimentation sont au rang des priorités métropolitaines afin d'agir pour le bien manger, la santé des habitants et donc la préservation aussi de notre agriculture.

La qualité sanitaire des aliments plaide pour que la priorité soit donnée aux approvisionnements de proximité dans un pays qui dispose probablement de la meilleure agriculture. Il semble important de le noter ici également.

La dimension quantitative est importante, mais cela ne suffit pas. Elle est également une affaire de qualité, car les différences culturelles persistent et heureusement dans

les habitudes alimentaires, c'est une richesse en dépit des offensives agroalimentaires pour apporter à leur profit les goûts sur les standards insipides.

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole souhaite s'appuyer sur son service public historique, la régie, pour constituer en ce lieu un pôle d'excellence alimentaire.

Pour garantir la pérennité du service public, la gouvernance de Bordeaux Métropole et le maintien de la puissance publique, il nous est proposé le lancement d'une concession avec constitution d'une société d'économie mixte à opérateur unique, ce que l'on appelle la SEMOP. Concession sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole assurant via un opérateur privé le financement de conception, la construction permettant une programmation immobilière nouvelle.

Pour agir vers de nouvelles activités, nous avons besoin de nouvelles surfaces à insérer dans l'espace d'accueil actuel avec comme objectif massifier, optimiser les flux, élargir la gamme des produits, favoriser les circuits courts.

Parallèlement au projet de développement Brienne 2025, la régie du MIN a lancé le programme de requalification sur l'existant afin d'avoir un ensemble homogène. Donc nous voulons pour ce projet de développement un MIN du XXI^e siècle et donc c'est vrai que le 60^e anniversaire, comme a dit Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM, a été un moment fort de valorisation du MIN.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. La parole à Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On va être moins sympa que la Droite puisque l'on vote contre cette délibération. Je vais intervenir vite fait sur deux aspects.

D'abord, on entend bien à la fois dans la délibération ou dans la présentation de Madame Claude MELLIER la volonté de défendre un service public, mais on trouve un paradoxe dans cette délibération avec cela puisque, sous couvert du nouveau pôle d'excellence gastronomique, la SEMOP c'est l'arrivée d'un investisseur privé, d'un tiers investisseur privé. Cela fait un peu nouvelle version de partenariat public-privé. Cela entre en contradiction à notre avis avec la défense d'un service public. Pour cette raison, on vote contre.

Et il y a un autre aspect aussi sur lequel on a envie d'intervenir, c'est ce pavillon gastronomie ou d'excellence gastronomique, nous sommes sceptiques là-dessus parce que justement par rapport à ce que disait Madame Claude MELLIER sur la question de l'importance de l'alimentation et de la réponse aux besoins de la population, on se dit que ce n'est pas forcément un choix judicieux, un *truc* sur la gastronomie comme cela. Néanmoins, de pouvoir poser le problème d'une sécurité sociale de l'alimentation, d'un service public de l'alimentation qui va même jusqu'à se poser le problème, on sait, cela se discute de-ci de-là y compris dans le Département de la gratuité de l'alimentation parce qu'il y a une réponse urgente à faire à toute une partie de la population de plus en plus précarisée et notamment du côté des étudiants ou des étudiantes.

Le MIN, véritable service public, avec des objectifs de réponse aux besoins alimentaires de la population, cela justifierait que l'on discute d'un pavillon ou que l'on discute d'une structure, d'un développement, de tout un aspect de sécurité sociale de l'alimentation et cela nous apparaît fondamental. Le fait que l'on aille vers un pôle, ce qui en plus s'appellerait « de l'innovation », quelle innovation, sur la gastronomie. Nous ne partageons pas cela. Nous sommes même très sceptiques sur ces choses puis de toute façon fondamentalement à notre avis, cela pose le problème de logiques politiques qui ne sont toujours pas en confrontation justement avec les logiques de marchandisation,

de privé, d'acteurs privés. En effet, on suppose qu'un investisseur privé a un intérêt quelque part à venir, ce n'est pas juste un prêt sans intérêt.

Au nom du service public et au nom du développement des services publics de l'alimentation, de la sécurité sociale de l'alimentation, on vote contre cette délibération.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. DELPEYRAT : Oui, merci Monsieur le Président. Sur le dernier point, je pense qu'il y a un problème de lecture de ce partenariat. On conserve le statut de régie et la propriété du site. Il n'y a pas de débat sur le service public. Après le reste, est-ce que c'est notre rôle de prendre en régie des restaurants et des bars ? Je ne suis pas sûr. Il y a des investisseurs qui veulent s'adosser au MIN pour par ailleurs développer une activité de restauration notamment pour faire vivre le quartier, tant mieux pour nous parce qu'ils participent au financement, tant mieux pour les habitants qui pourront en profiter.

Sur le volet innovation, oui l'agroalimentaire, c'est l'un des secteurs économiques où l'innovation est importante notamment s'agissant de la santé, mais aussi de la logistique et toute une série de sujets. Donc je ne comprends pas très bien la remarque.

Sur la sécurité sociale alimentaire, cela peut être un débat. C'est pour cela que nous avons doublé l'aide cette année au budget pour les étudiants en situation de précarité alimentaire notamment. L'un n'empêche pas l'autre, mais je trouve qu'il ne faut pas non plus mélanger tous les débats sinon on n'y comprend plus grand-chose. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Nous allons passer au vote. Le vote stabilisé.

Pour 100
Contre 1.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur TROUCHE

La délibération est adoptée, je vous en remercie.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur Christophe DUPRAT, Grand Projet du Sud-Ouest / Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux / Avenant n° 1 au plan de financement adopté par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2021 et première convention de financement bilatérale avec la Société du Grand Projet du Sud-Ouest. Déport de Monsieur Fabrice MORETTI.

M. DUPRAT

(n°147) Grand Projet du Sud-Ouest / Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux / Avenant 1 au plan de financement adopté par délibération n° 2021-583 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2021 et première convention de financement bilatérale avec la Société du Grand Projet du Sud Ouest - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous n'allons pas refaire ici le débat que nous avons eu, c'était le 25 novembre 2021, sur l'opportunité de cette délibération parce que nous nous sommes tous largement exprimés. La délibération qui nous est proposée aujourd'hui ne modifie pas les termes de la précédente délibération. Notre Métropole reste toujours engagée à hauteur de 354 millions d'euros fléchés sur les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, déduction faite de la fiscalité.

Nous avons des divergences, et je note que ces divergences traversent la plupart des familles politiques ici représentées. Dans mon sens, la preuve que ce débat sur la LGV (Ligne à Grande Vitesse) est vraiment un débat de société, un débat de fond. La Cour des Comptes titrait, il y a quelques années, à propos des LGV : « le modèle LGV a été en France porté au-delà de sa pertinence », ce qui signifie que même pour la Cour des Comptes, les LGV qui devaient être faites, qui étaient essentielles entre la majorité des territoires, ont été réalisées. Nous nous situons donc désormais au-delà de cette pertinence. Le débat de fond que nous avons, de société, qui traverse peut-être même chacun d'entre nous dans son for intérieur, c'est « Faut-il continuer à courir après la vitesse quoiqu'il en coûte ? Faut-il à tout prix gagner 30 minutes entre Bordeaux et Toulouse puisque le delta entre l'aménagement de la ligne actuelle et l'amélioration de la ligne actuelle et la ligne LGV pour Bordeaux/Toulouse c'est d'environ 30 minutes ? Faut-il gagner à tout prix 30 minutes, quoiqu'il en coûte ? Quoiqu'il en coûte pour les finances publiques : 14 milliards d'euros à une époque où l'argent public, nous dit-on, est devenu rare et parcimonieux. Quoiqu'il en coûte pour l'environnement. Je vous rappelle que ces 4 830 ha qui sont aujourd'hui concernés, je sais, ce chiffre est contesté, mais autorisez-moi à vous dire qu'il est tout à fait officiel, 4 830 ha qui sont artificialisés, occupés, consommés. Ce sont des surfaces naturelles, agricoles, forestières et qui vont se traduire par le défrichement de 2 870 ha par le passage sur huit sites Natura 2000, traversés avec une fragmentation ferroviaire, une fragmentation grave pour les écosystèmes. Donc, c'est cela aussi le quoiqu'il en coûte. Gagner 30 minutes au prix de ce que je considère, que nous sommes nombreux aujourd'hui à continuer à considérer comme un véritable massacre écologique.

Je le disais : nous ne sommes pas tous d'accord à l'intérieur même de certaines familles politiques ici représentées, pas dans la nôtre, où nous sommes, je crois, unanimement hostiles à ce projet, mais je comprends que certains y soient hostiles. Je vous dis que sur ces opinions différentes qui s'étaient déjà exprimées en 2020, je les respecte toutes. Je les respecte toutes, acceptons aussi d'être divergents. Acceptons aussi d'avoir des divergences à l'intérieur même de notre LGV. Pourquoi échapperait-on à ce débat que je qualifiais de société, pour moi, et peut-être pourrions-nous nous mettre d'accord sur cette définition. Faire de la politique, c'est préférer un désaccord sincère et assumé à un compromis superficiel et hypocrite. Je crois que c'est ce que nous sommes en train de faire, j'ai envie de dire, un peu les uns et les autres, préférer un désaccord sincère et assumé à un compromis artificiel et hypocrite.

Je disais que je ne referai pas le débat de 2021, mais j'insisterai uniquement et exclusivement, si vous le permettez, sur les éléments nouveaux intervenus depuis 2021, et il y en a un certain nombre, qui devraient faire hésiter certains, conforter ceux qui ont manifesté clairement leur hostilité au projet, car je crois que ceux-ci sont extrêmement parlants et traduisent l'aggravation de la situation que comporterait la réalisation d'un tel projet.

Je m'appuierai sur deux éléments : l'avis de l'autorité environnementale, nous ne l'avons pas à l'époque. Il est du 7 septembre 2023. Il est récent. L'autorité environnementale a été saisie à propos des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse. L'autorité environnementale dit : quel que soit le périmètre retenu pour le projet, que soit la globalité du projet GPSO seulement, les aménagements sur Toulouse, le contenu de l'étude d'impact présente : date de 2014 est obsolète ou incomplète. En effet, au regard des nombreux items du Code de l'environnement sur de nombreuses questions de fond artificialisation, gaz à effet de serre, milieux naturels, analyse et solution de substitution raisonnable, définition précise des mesures, éviter et réduire, compenser et ne permet pas d'informer le public sur l'évolution du projet et de ses impacts, ne permet pas d'informer le public et les élus. Naturellement, nous n'avons pas plus d'informations que le public. Donc, nous avons cet avis d'autorité environnementale qui va plus loin en nous disant : autorité environnementale, nous ne pouvons pas instruire ce dossier. Nous ne pourrions le faire que s'il est de nouveau présenté avec une étude d'impact actualisée selon les dispositions du Code de l'environnement. Le niveau de traitement de certains enjeux est jugé extraordinairement pauvre ou encore anormalement faible. C'est avec cet avis-là entre les mains, nous disant : les études que nous avons, elles sont toutes obsolètes, périmées. Elles n'étudient pas les nouvelles orientations législatives, les impacts sur le climat, sur la biodiversité. C'est une autorité indépendante qui nous le dit, qui le dit aux pouvoirs publics, et nous devrions faire fi en disant : « non, non, rien de neuf depuis 2021, nous allons continuer à avoir les mêmes certitudes que celles que nous avons exprimées à l'époque ». Mais non, je suis désolé, c'est pour cela que j'ai tenu à citer cet avis d'autorité environnementale. Je cite également l'avis du Conseil national de la protection de la nature qui est intervenu, quant à lui, le 11 septembre 2023. Lui aussi, je ne détaillerai pas, a émis un avis défavorable à la demande de dérogation qui était présentée. Donc, des avis des autorités qui nous disent : ne vous lancez pas dans un tel projet eu égard aux éléments qui sont aujourd'hui en notre possession.

Nous avons également, et je terminerai là-dessus, Monsieur Christophe DUPRAT l'a évoqué, l'avis de parlementaires. Nous avons l'avis de cinq sénateurs et trois députés. C'est le législateur, cinq sénateurs, nous avons six sénateurs en Gironde, cinq sénateurs sur six nous disent, je les cite : nous avons eu un débat avec des échanges fournis et constructifs avec SNCF Réseau depuis le 7 mai 2023. Cela nous amène à émettre de sérieux doutes quant à l'utilité réelle des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux. Les documents, je les cite, qui nous ont été transmis par SNCF Réseau indiquent que « les voies existantes seraient suffisantes pour absorber les circulations prévues pour répondre à la fois aux exigences du RER métropolitain (Réseau Express Régional) et à l'augmentation des trafics TGV (Train à Grande Vitesse) et fret remettant ainsi en question la nécessité de la réalisation d'une troisième voie ». Ce sont nos parlementaires, nos législateurs qui nous disent, et je suis heureux que l'une d'entre elles siège à notre assemblée, je salue Madame Nathalie DELATTRE, qui est une signataire de ce courrier pour lequel nous avons été destinataires, qui nous disent : en l'état, je vous demande, moi, législateur, nous, législateurs, de ne pas voter ce projet. Nous avons eu des entretiens avec SNCF Réseau, d'autres que nous n'avons pas eus, des documents que nous n'avons jamais eus entre les mains, et qui les incitent à penser que les voies existantes sont suffisantes pour absorber les circulations prévues et pour répondre à l'ensemble des exigences. Nous nous assiérons là-dessus en disant : « mais non, ils interviennent trop tardivement ». Ce n'est pas possible. Je suis désolé. Ce n'est pas possible de ne tenir compte d'aucun de ces avertissements. Demain, cela sera trop tard. Nous avons été avertis que ce projet est néfaste à l'environnement. Il est contraire aux obligations liées à l'urgence climatique, et j'en passe, et comment pourrions-nous nous aventurer et ne pas gagner du temps ? Essayons au moins de dire : mais l'autorité environnementale dit qu'au vu de nouveaux documents qui seraient présentés, elle se prononcera à nouveau. L'urgence nous est imposée, je sais bien,

mais nous sommes aussi juges de l'urgence en disant : nous ne voulons pas voter dans la seringue. Nous avons pris connaissance de ces avertissements et nous demandons un peu plus de temps et des réponses argumentées par rapport à ces objections que l'on a découvertes très récemment.

Donc, je ne veux pas être trop long, mais je veux simplement dire que tout cela, à mon avis, ne constitue pas un contretemps. Sur le projet, je pense que c'est un carton rouge. Je pense qu'un passage en force que voudrait nous imposer l'Etat et d'autres, serait peu concevable à l'heure de l'effondrement climatique et de la biodiversité. Ces impératifs, tout le monde nous le dit, n'ayant pas été anticipés dans la préparation de ce projet de GPSO.

Donc, dans ces conditions, notre groupe, comme il avait fait auparavant, ce n'est pas une surprise, votera contre cette délibération.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame MELLIER**.

Mme MELLIER : Le temps de l'échange, du débat et de la confrontation me semble nécessaire en fonction des éléments qui ont été donnés sur l'importance de cette délibération. Sans surprise, notre groupe va renouveler son soutien à la LGV. Nous continuons à estimer que le train doit être la colonne vertébrale des nouveaux déplacements, et que pour répondre à cette exigence, il y a besoin de faire l'infrastructure.

La LGV est une réponse pour permettre des déplacements pour la famille, les loisirs, pour des raisons professionnelles. Je ne reviendrai pas dans les détails sur tous les arguments qu'il nous faut estimer que cette nouvelle ligne est une réponse aux besoins.

Nous voulons dire combien nous pensons que le financement proposé est profondément injuste et fait peser de lourdes responsabilités financières sur les collectivités du territoire concerné. Nous continuons à penser qu'une telle infrastructure relève de la solidarité nationale et de l'Europe. À ce titre, l'État et l'Europe auraient dû prendre en charge l'intégralité du financement. Nous voudrions tout de même alerter sur les fractures qui sont aujourd'hui en train d'apparaître sur le territoire. En effet, énormément d'argent va déjà être consacré pour la LGV, mais regardons bien que notre réseau dégradé pour les trains du quotidien. Il devient alors incompréhensible et nous le partageons que les mêmes efforts ne soient pas faits pour améliorer la circulation de nos trains. Bien évidemment, nous travaillons sur le RER et je m'en félicite, mais regardons bien que les trains ne s'arrêtent pas au périmètre du RER. Si un effort n'est pas fait en direction de ce que vivent nos concitoyens, nous risquons d'aller vers de graves déconvenues que cela soit sur le RER ou la LGV.

Nous le disons depuis le début : cela ne peut pas être « fromage ou dessert ». Il faut une infrastructure qui réponde aux déplacements longs, mais aussi de l'infrastructure et des services qui permettent un report modal dans de bonnes conditions. Il y a donc urgence que **Monsieur Emmanuel MACRON** et **Madame Élisabeth BORNE** arrêtent les discours et passent aux actes en permettant un financement d'envergure de nos infrastructures ferroviaires, notamment sur les lignes du quotidien, cela a été dit. Sur la LGV, c'est 30 % l'État. Pas possible. Donc financièrement, il y a une forte injustice.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur le courrier des parlementaires que nous avons reçu. Je vous avoue à sa lecture mon désappointement par le manque d'ambition

de ceux-ci. Une vision étroite, boutique, comme si nous construisons une nouvelle voie sans l'ambition d'aller vers plus de fréquentations aux besoins immédiats de trains, et comme si rajouter une voie se faisait pour répondre uniquement aux besoins immédiats. Cela a été dit. Faire une voie supplémentaire, c'est une réponse pour aujourd'hui pour fiabiliser notre réseau, mais aussi pour les cent prochaines années pour nous permettre une montée en puissance du train. Dans le courrier, à un moment donné, il est fait référence face à ces incertitudes, et alors que l'utilité publique des AFSB (Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux) n'est pas établie avec certitude, comment cela ? Il n'y a pas des certitudes ? Nous avons, je le rappelle, deux déclarations d'utilité publique qui ont été prononcées, et on dit que l'on n'a pas de certitude, et on dit que l'on n'a pas d'éléments ? Il me semble que ceux qui vous ont donné quelques informations ne sont pas tout à fait au point. Il faudra les renvoyer à la petite place.

De tout cela, il n'est nullement question dans ce courrier de vouloir faire face aux défis climatiques en répondant aux besoins sociaux, cela demande de l'ambition de voir loin. Malheureusement, ce courrier est aux antipodes de ces ambitions, et je regrette que ceux qui se réclament de cette ambition écologique, quel que soit leur parti puissent signer un tel courrier. On est malheureusement dans ce qu'il peut se faire de plus moche, l'électoratisme et le clientélisme.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pour notre part, avec Madame Fabienne HELBIG et Monsieur Thomas CAZENAVE, nous nous félicitons de l'avancée de ce dossier avec l'introduction du grand axe par la gouvernance. Vous le savez, ce projet GPSO est un projet que nous soutenons par pleine et unique conviction.

C'est un projet décisif parce qu'il va nous permettre de nous projeter sur une vision de long terme dans les 30 ou 50 prochaines années. C'est nécessaire pour notre Métropole. C'est nécessaire également pour le grand Sud-Ouest qui ne peut pas rester en marge. La dimension européenne de notre Métropole doit rester sur la carte des projets européens, notamment en matière d'infrastructures. Monsieur Pierre HURMIC, vous nous demandez : faut-il gagner de la vitesse ? Et vous donnez l'exemple de Toulouse. Cette ligne ne s'arrête pas à Toulouse. Et oui, il faut y aller. C'est un enjeu de transition écologique. Si demain on croit au ferroutage, si demain on veut convaincre les usagers de la voiture, de l'avion, de changer de mode de déplacement pour des modes propres, alors, oui, la LGV est une bonne réponse à l'enjeu de la crise climatique et l'immobilisme ne nous permettra jamais de relever le défi qui est devant nous.

Il faut y aller parce que c'est un enjeu du quotidien. Il n'y aura pas de RER métropolitain sans la LGV, et c'est positif pour la Métropole parce que si nous nous retrouvions seuls à devoir financer le bouchon ferroviaire, cela nous coûterait près de trois fois plus cher. Il faut y aller parce qu'il n'y a pas de plan B. Et contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas ou la LGV ou la rénovation des lignes du quotidien. La relance du projet LGV s'inscrit dans le plan de relance justement parce que le Gouvernement a décidé de soutenir la croissance économique par la relance de grands projets d'infrastructures.

L'État et la Région sont engagés dans la rénovation des lignes du quotidien. Les lignes existantes ont déjà eu des décisions de rénovation là où c'était possible parce qu'ici, ce n'est pas possible. Ce sont les techniciens qui le disent. Cela ferait 20 années de perturbation. Il nous faut des voies supplémentaires. Cela a été exprimé. Donc, ce n'est pas ou la LGV ou la rénovation des lignes du quotidien. Je vous rassure, Madame Claude MELLIER, l'État s'engage dans la rénovation des lignes du quotidien

parce que oui, c'est indispensable tout autant que l'est ce projet de LGV pour nous aujourd'hui. Alors, cessons d'opposer les uns et les autres. Cessons d'opposer les enjeux des uns avec les enjeux des autres et avançons.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

M. CHAUSSET : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai rapidement pour ne pas refaire l'intervention que j'avais faite l'année dernière de dire qu'en tant qu'écologiste, je suis favorable à ce projet comme j'ai été favorable aux tours Bordeaux comme d'ailleurs l'ensemble des mouvements de l'époque ont été favorables aux tours Bordeaux ou à la LGV, la ligne supplémentaire sur le Grand Est pour lier Strasbourg même si la fin de Strasbourg, il y avait des difficultés notamment sur un tunnel. Quelle est la différence aujourd'hui ? Pourquoi on fait un bras d'honneur à Toulouse, en disant : « non, maintenant, on a la LGV, c'est bon sur Bordeaux, et maintenant sur Toulouse, débrouillez-vous avec l'avion ». Parce que cela va être cela le résultat. C'est que Toulouse n'aura pas de LGV, aura une LGV ou aura rien. Et s'il n'y a rien, cela sera la continuité du développement de l'aérien. On l'a vu sur Marseille notamment. L'arrivée de la LGV a diminué de 50 % le trafic aérien sur Paris en dehors du développement des *low cost* qui est une autre chose.

Je reprendrai les propos de Madame Anne FAHMY, il n'y a pas d'alternative entre Bordeaux et Toulouse, soit on fait la LGV, soit on ne fait rien. La rénovation pour mettre le train à 220 km/h, c'est le gain d'ailleurs, et il suffit de regarder les études, ce serait de 15 à 20 minutes, mais avec des dégâts environnementaux très importants. Là, il faudra aller voir les riverains. Les passages à niveau, les courbes, je ne dis pas le nombre qu'il y aura, ce sont des travaux très importants et qui mettront la ligne, il n'y aura plus de liaison Toulouse/Bordeaux pendant une dizaine d'années. En fait, la rénovation va coûter cher avec des dégâts environnementaux et un gain de temps extrêmement faible. Donc, soit on le fait, soit on ne le fait pas. Mais l'illusion de dire : on va rénover cette ligne, non, cela, je peux vous dire : cela ne marchera pas. Il suffit de lire et de relire les différentes études sur cet effet-là.

Certes, une ligne supplémentaire, c'est une infrastructure nouvelle comme toute infrastructure nouvelle est la porte des désagréments. Bien sûr, beaucoup sont exagérés puisque l'emprise de la LGV n'est pas égale à l'artificialisation. Ce qui va être artificialisé, c'est ce que l'on appelle le GLO (Gabarit Limite d'Obstacle), c'est-à-dire là où on va poser les rails et la plateforme. Le reste ne sera pas bitumé. Ce n'est pas forcément de l'artificialisation. C'est une différence. C'est une emprise qui laissera couler l'eau. Il y aura aussi probablement de l'émergence de la biodiversité nouvelle ou ancienne. Je pense que les termes ont leur importance. Forcément, cette infrastructure nouvelle pose question, on est d'accord, mais si on veut réaliser une transition écologique, si on veut la réussir, il nous faut des champs éoliens, il nous faut des champs photovoltaïques, il nous faut également des infrastructures nouvelles en matière de transport. Si on ne fait pas de voies nouvelles, on n'aura pas de développement, notamment du train du quotidien. On n'aura pas de développement du ferroviaire sur toutes ses formes comme on en a besoin, le RER métropolitain, si on veut faire du quart d'heure à un horizon 15 ans, notamment, ou le fret. Donc, je ne comprends pas cette opposition frontale sur la LGV alors que l'on peut écouter un certain nombre d'associations environnementales. Certains arguments sont bien sûr à prendre en compte, mais on peut aussi prendre en compte les arguments d'associations d'usagers. La FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) a fait des études sérieuses sur un certain nombre de points, et elle est favorable depuis toujours, pourtant il y a une expertise ferroviaire. On ne peut pas suspecter notamment cette association d'usagers de faire la promotion des projets de

l'État ou des projets un peu grandiloquents. Non. Donc, il y a aussi des arguments en faveur de cette infrastructure. Moi, qui ai toujours défendu le transport collectif, je pense que ne pas faire cette ligne nouvelle, c'est se couper les bras tout simplement. On peut comprendre les différents arguments, et je pense qu'à un moment donné, il faut prendre des décisions pour le futur, pour la transition écologique. Plus de trains, cela sera forcément au bout du compte moins d'avions, moins de voitures, et c'est quand même ce que les écologistes cherchent depuis longtemps. On ne fera pas moins de voitures, moins d'avions et moins de trains. Cela ne marchera pas. Au bout du compte, cela sera la voiture qui gagnera.

Je vous remercie.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de ne pas être trop redondant dans l'ensemble des éléments que je vais moi-même développer. Tout d'abord, je voudrais que nous rappelions que nous abordons ce débat au moment où on ouvre dans la Région la COP régionale, et au moment au niveau global international, il y a la COP 28 à Dubaï qui s'ouvre. Cela devrait nous inviter à prendre beaucoup de hauteur, je pense, sur le sujet.

Avant tout, j'ai entendu quelques éléments sur lesquels je voudrais revenir dans les propos des orateurs précédents. Le fait, par exemple, que pour faire le ferroutage, il faudrait faire la LGV. Si c'était aussi automatique, et si on pouvait à travers la création de nouvelle ligne à grande vitesse, favoriser le ferroutage, je ne sais pas pourquoi depuis 20 ans alors que les LGV se sont développées, y compris celles que nous connaissons, pourquoi le ferroutage n'a été aussi bas ? Pourquoi il n'a pas été augmenté grâce à ces aménagements supplémentaires ? Simplement une relation de corrélation qui n'existe pas, et il faut une volonté politique pour faire le ferroutage, mais singulièrement aujourd'hui et depuis de trop nombreuses années, elle fait défaut.

Deuxième élément, c'est l'artificialisation ou l'emprise. L'emprise des travaux c'est l'autorité environnementale qui le dit en 2014. En 2014, l'autorité environnementale part de l'emprise des travaux et fixe, établit cette emprise à 4 830 ha. Donc, ce n'est pas la peine de débattre sur est-ce que certification ou particularisation. Je pense qu'il faut arrêter de vouloir minimiser de manière artificielle pour le coup. Le coût environnemental de l'emprise de ce nouvel équipement, c'est 4 830 ha, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'autorité environnementale en 2014, ce n'est même pas récent.

Troisième élément, c'est Madame Claude MELLIER qui dans une passion alors que le sujet mérite, mais dans une expression que je ne partage pas qui nous dit : c'est faire fi notamment à travers les débats actuels des deux DUP (Déclaration d'utilité publique) qui ont eu lieu. N'oublions pas que la DUP, elle avait fait fi de l'enquête publique et de ses conclusions. Je ne sais pas où se situe la véritable légitimité dans le déni de l'enquête publique ou bien dans le fait aujourd'hui de vouloir contester une DUP qui en plus est datée.

Je voudrais revenir au point essentiel de notre débat pour ne pas refaire tout l'argumentaire que j'avais pu moi-même développer aussi en 2021. C'est un problème je suis profondément démocrate, mais je pense qu'il y a aujourd'hui dans le débat que nous menons sur la LGV un vrai problème de démocratie. Le problème de démocratie est à plusieurs niveaux. Il est avant tout dans le délai, le délai entre les premières études, entre les premiers débats, entre les décisions qui ont pu être prises et qui n'ont pas forcément été suivies d'effet, entre les annonces politiques y compris gouvernementales, et les fameuses, en même temps auxquelles vous commencez à

être un petit habitué. Vous avez laissé imaginer en 2017, dans les propos du Président de la République, que l'on se concentrerait sur les transports du quotidien, et puis, quand Monsieur Jean CASTEX est devenu Premier Ministre, tout d'un coup on a oublié cet aspect pour revenir sur la LGV. Je ne suis pas certain que ce même temps-là soit le plus efficace. Je pense que dans les délais il y a aussi le fait qu'il y ait une forme d'obsolescence d'un certain nombre des éléments qui doivent nous éclairer. Cette obsolescence est mise en lumière de manière éblouissante, aveuglante par le dernier avis d'autorité environnementale, dont Monsieur Pierre HURMIC a donné les principaux éléments et que je n'ai pas rappelés, incomplète, obsolète. Le type d'impact qui devrait nous amener à avoir un nouveau regard sur le sujet aujourd'hui n'existe pas. Ayons-la, connaissons-la, confrontons-la.

De la même manière, nouveaux éléments apportés par les parlementaires et dont je salue le travail de fond, même si on ne connaît pas les éléments sur lesquels ils sont fondés. Je tiens à souligner le travail, là aussi, de Madame Nathalie DELATTRE et des quatre autres sénateurs. Cela fait cinq sur six quand même, cher Alain. Cinq sur six qui ont auditionné SNCF Réseau avec trois députés qui se sont positionnés sur la question des AFSB (Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux). L'AFSB, pour moi, ne posait pas de problème. Je pensais que c'était nécessaire, mais je demande aussi à voir les éléments sur lesquels on fonde un courrier aussi définitif, je dirais, aussi étonnant, en tous les cas, de la part des parlementaires.

Tout cela pour avoir une démocratie mature, éclairée, il faut qu'il y ait un temps sans doute un peu plus court entre les décisions et que l'on ait une certaine cohérence et constance à la décision, mais surtout que l'on accepte quand les délais sont dépassés, que l'on puisse actualiser les débats, actualiser des éléments sur lesquels on doit fonder nos décisions. C'est vrai pour les élus. C'est vrai pour les citoyens. Aujourd'hui, qui sait, c'est un élément entre autres, peut-être anecdotique, mais en tant que maire, j'ai dû en rendre compte auprès de certains contribuables pessacais qu'est-ce que cette taxe spéciale qui apparaît sur les avis d'opposition fonciers. Ce n'est pas mentionné dans l'avis qui a été reçu. Personne ne sait sauf à l'avoir comme nous, étudié, pas voté. C'est le Parlement qui l'a voté, l'a étudié. Qui sait que cela sert à financer la LGV ? Pas celui qui le paie en tous les cas. Tout cela fait que pour moi, il y a une grande frustration aujourd'hui à devoir établir des décisions définitives sur des éléments qui sont incomplets et qui ne sont pas actualisés.

Pour toutes ces raisons qui s'ajoutent à celles que j'avais déjà exprimées, mon vote est clairement un vote contre. Je ne demande qu'à être convaincu, mais aujourd'hui je ne le suis pas. C'est vrai qu'il me semble qu'il est nécessaire dans un vote public que tous les élus de cette Métropole puissent prendre une position dont chaque élu devra rendre compte dans les mois et dans les années qui viennent. Je pense qu'il est nécessaire pour que la démocratie soit totalement éclairée et transparente qu'il y ait cette transparence, y compris dans les prises de position et comme le disait Monsieur Pierre HURMIC tout à l'heure, certaines familles politiques sont traversées par des débats voire des divergences. J'appartiens à une de celles-là, et je l'assume pleinement.

Je vous remercie.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DELATTRE.

Mme DELATTRE : Merci, Monsieur le Président de me donner la parole. J'éviterai de revenir sur tous les arguments qu'ont bien développés Monsieur Pierre HURMIC ou Monsieur Franck RAYNAL. Remercier Monsieur Pierre HURMIC de saluer mon action, c'est rare parce que généralement je suis en phase avec mon groupe. C'est le sujet sur lequel nous avons quelques divergences. Je remercie mon groupe d'ailleurs de me

laisser m'exprimer. Et d'assumer depuis 2015 cette position qui s'est fait jour après des auditions et des convictions.

Et Madame Claude MELLIER, vous voyez, je pense que vous avez acquis des convictions. Je n'aurai pas des mots pour vous dire d'aller vous asseoir sur le petit banc. Nous sommes en capacité, dans cet hémicycle, de pouvoir nous parler, confronter nos idées sans devoir aller sur des propos caricaturaux parce que, oui, je suis aussi un législateur qui évalue les politiques publiques, et pour ce faire, mène des auditions. Et, en l'espèce avec mes collègues, nous avons donné des auditions et notamment de SNCF. Ce que nous demandons, c'est un moratoire, si vous avez bien lu. Un moratoire pour qu'une étude indépendante puisse se faire et non pas une étude de la SNCF qui est jugée partie, et qui vous donne des éléments qui ne nous paraissent pas aujourd'hui tout à fait sincères. Cette étude et ce moratoire sont aussi demandés par des élus de ces territoires, des territoires qui vont être fortement impactés, notamment financièrement et qui n'auront pas les mêmes services que nous pourrons attendre du RER métropolitain parfois, et une filière. Parce que nous n'en parlons plus, mais il faut aussi rappeler que sur cette ligne, nous avons là aussi une économie fragile, très inquiète, et qui sera impactée également par ce projet. Monsieur Christophe DUPRAT parlait tout à l'heure des travaux acoustiques, oui, mais il y a aussi le problème des vibrations. Pour y avoir beaucoup travaillé, les territoires du Nord et les communes du Nord peuvent vous en parler.

Les AFSB sont indissociables de la LGV. Je ne suis pas contre la LGV. Simplement, je pense que nous devons sur un projet à 14 milliards, d'une politique publique nationale, dézoomer. Quand on parle de respecter les territoires, se respecter les uns et les autres, les territoires d'à-côté de notre Gironde, il convient aussi de regarder et d'écouter les attentes d'autres territoires.

Ce désenclavement de Toulouse aurait pu se faire aussi par le POLT. Beaucoup de territoires l'ont demandé et le réclament, et demandent à être désenclavés grâce à ce type de ligne puisque c'est vraiment une zone blanche. Il n'y a rien aujourd'hui. C'est vrai que je trouve dommage que nous ayons pensé que le Bordeaux-Toulouse était la seule solution. C'est en tout cas ce que je prône depuis maintenant longtemps. Je pense qu'il y avait d'autres alternatives. À l'heure où en plus les trains du quotidien sont à une plus forte demande, nous avons un devoir de résultat de plus en plus urgent. Je me dis que depuis le temps que nous travaillons à cela, nous aurions pu faire venir le train-usine pour rénover cette ligne comme Monsieur Didier LALLEMENT est arrivé à le faire assez rapidement sur le Sarlat, Périgueux, Libourne, Bordeaux qui marche formidablement bien, qui a permis aujourd'hui de répondre aux attentes.

Quant au fret, je pense que c'est une arlésienne que nous vend la SNCF depuis longtemps. Plus nous en parlons, et moins nous la voyons cette arlésienne tout comme plusieurs promesses de la SNCF, nous n'avons toujours pas régularisé certains sillons sur Bordeaux/Tours. Donc, oui, nous pouvons écouter les promesses de la SNCF. En attendant, je pense et j'ai acquis la conviction qu'il serait plus sage pour nos actions aujourd'hui d'un moratoire et d'avoir des études complémentaires en la matière.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONE.

M. CAZABONE : Le 2^{ème} sénateur de l'assemblée. Je reconnais qu'il s'agit d'un dossier extrêmement difficile, et j'admire ceux qui ont des certitudes, mais il faut à un moment donné trancher.

On a évoqué le problème de la vitesse. La vitesse, c'est quand même important pour les déplacements, pour le commerce, pour le temps. Si je devais faire une espèce de parallèle, je vous rappellerais que lorsque l'on a supprimé la ligne Orly/Bordeaux aérienne, je tiens de ceux qui étaient pour le maintien, on nous a avancé essentiellement le problème écologique qui était réel, mais je constate aujourd'hui que la plupart des créneaux aériens a été remplacée pour des sociétés *low cost*, et on nous parla peut-être d'autres vols, je pense à Qatar Airways qui envisage des déplacements depuis chez eux sur Bordeaux, sur Paris. Donc, l'atout environnemental joue pour tout.

La SNCF, la vitesse, c'était quand même un problème parce que l'on a évoqué la concurrence du rail et de la voiture. C'est Monsieur Christophe DUPRAT qui a rappelé quelques chiffres par rapport à l'intérêt de se déplacer en train plutôt que la voiture, plus l'aspect de pollution. Mais demain, si on se reporte dans 20 ans, 30 ans, prenez la pollution pour les voitures, reconnaissez que cela sera largement réglé. Même pour les avions, j'entends toujours parler de la guerre contre les avions. Nous avons reçu l'autre jour au Sénat, à la Commission des affaires étrangères, Airbus Industrie, qui est formelle en 2035, 2036, ils auront des avions électriques et hydrogène surtout sur les moyen-courriers. Donc, ne mettons pas toujours en face la pollution par rapport à des décisions parce que si demain, dans 30 ans, les voitures sont totalement décarbonées ou grand, ou partiellement, largement décarbonées, on va tomber sur ce que disait Monsieur Christophe DUPRAT : concurrence par rapport aux embouteillages et donc la rapidité serait un élément important parce que s'il y a des embouteillages à ces autoroutes, se posera la question obligatoirement de doubler les autoroutes, de voir où sont les bouchons. Regardez la sortie des Bordeaux tous les soirs, tous les matins, tous les week-ends et tous les départs en vacances. Donc il y aura ce problème aussi d'investissement par rapport aux autoroutes. Je n'évoque même pas les aéroports. C'est pourquoi, c'est vrai qu'il est difficile de trancher là-dessus.

La SNCF, je suis d'accord mille fois avec ma collègue, les promesses des services, le Maire de Talence ne me contredira pas quand on voit les exigences qui n'avaient pas été apportées par rapport à la gare de la Médoquine, et la SNCF nous a raconté n'importe quoi par rapport à la décision. Quand cela les arrange, ils étaient pour, il fallait faire cela, il fallait attendre. Attendre d'ailleurs que la gare de Pessac soit faite. Je veux dire je ne vais pas rentrer dans le détail, mais la SNCF dans les promesses, transport de fret, c'était à une époque où, je vous le rappelle, le premier transport autoroutier. Il n'y a pas eu beaucoup de camions sur les trains.

Le partenaire, je suis d'accord, cela nécessiterait qu'il y ait un approfondissement et des engagements extrêmement précis de la SNCF. L'élément que je prends pour déterminant, c'est le fait d'avoir une ligne de plus parce que cela, c'est incontournable, et quand il y a un blocage, une ligne de plus peut être la solution.

L'environnement, et je rejoins notre ami, Monsieur Gérard CHAUSSET, la voie de chemin de fer est artificialisée. À côté, cela n'est pas artificialisé. Je rappelle qu'un des éléments importants pour lutter contre le réchauffement climatique, c'est aussi la plantation d'arbres. Il suffirait de planter le tiers des arbres qui existent dans le monde pour résoudre 10 à 15 % des rejets de CO₂. Ce n'est pas compliqué cela. Donc, on pourrait avoir une voie, planter tout le long de la voie de milliers, des centaines de milliers d'arbres. Il y a des solutions aussi qui peuvent être apportées par rapport à cela.

Je le répète, je ne veux pas être trop long, mais par rapport au RER, par rapport à l'encombrement, par rapport au transport et le fait qu'il y ait eu une voie de plus, c'est ce qui m'amène, moi, à être en faveur de cela. Qu'il y ait des nécessités par rapport

aux engagements, notamment à la SNCF, de contrôle, de vérification, d'enquête complémentaire, tout ce que l'on veut, oui, mais le fait majeur, je répète, c'est une ligne de plus qui, pour moi, est déterminante dans ce dossier.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président. D'abord, je voudrais saluer l'ensemble des interventions et la qualité du débat ce matin que ce soit la présentation de Monsieur Christophe DUPRAT et les interventions qui ont suivi. En effet, le changement climatique, la question de la biodiversité, les transitions que nous devons opérer sont des débats complexes où il peut y avoir des éléments parfois contradictoires. Je pense à la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de la biodiversité. C'est d'ailleurs un débat que l'on a par ailleurs sur les énergies renouvelables puisque si nous sommes un pays qui a pris beaucoup de retard sur les énergies renouvelables c'est parce que nous débattons beaucoup de leur implantation par rapport à d'autres pays qui ont enclenché un rythme beaucoup plus important que le nôtre.

Au fond, il y a une partie de cette contradiction dans le débat ce matin entre ceux qui regardent plutôt la biodiversité et ceux qui regardent la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je crois que les deux positions sont éminemment respectables.

Toutefois, je voudrais quand même rappeler un certain nombre de choses par rapport à des arguments qui ont été avancés. D'une part, il y aurait une opposition entre la LGV et le train du quotidien. C'est tout à fait inexact. Je voudrais rappeler ici que nous parlons de 350 millions d'euros pour Bordeaux Métropole, 354 millions d'euros pour les aménagements ferroviaires en Sud de Bordeaux. J'ai été longtemps élu régional, le budget annuel de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les trains du quotidien, c'est plus de 400 millions d'euros, budget annuel. Donc, répéter sans cesse que si on fait cet aménagement, c'est au dépend des trains du quotidien, ce n'est pas en le répétant que cela devient vrai. En termes budgétaires, c'est tout à fait inexact, et en termes concrets, cela l'est tout autant puisque pour avoir longtemps pris cette ligne et être un usager du TER (Train Express Régional), il est évident que nous avons atteint un point de saturation au Sud qui ne permet pas de déployer le RER métropolitain et d'augmenter les cadencements des TER sans infrastructures nouvelles. Donc, opposer les deux sujets ne me paraît pas de bonnes méthodes puisque Monsieur Christophe DUPRAT l'a indiqué, les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, ce sont aussi les trains du quotidien. Ce n'est pas seulement la LGV.

Sur la question du fret, certes, une infrastructure à elle seule ne permet pas de déployer le fret, mais sans infrastructure, il n'y aura pas de fret. Sans infrastructure efficace, il ne peut pas y avoir de fret. Puisque nous avons des parlementaires qui s'intéressent à la question, je suis sûr qu'ils pourraient porter des amendements au Sénat ou à l'Assemblée nationale pour que la SNCF change de politique avec le soutien de l'État parce que pourquoi elle a développé le camion plutôt que le fret ? Pour des raisons de coûts et pour des raisons de réglementation, mais aussi en raison de l'état du réseau qui ne permettait pas toujours la régularité nécessaire. Donc, oui, le fret, il ne suffit pas de faire une voie nouvelle pour avoir du fret, mais sans voie nouvelle, on ne pourra pas développer le fret.

Il y a quelque chose qui me gêne un peu dans ce débat ce matin puisqu'en 2024 il y aura des élections européennes. Je voudrais rappeler qu'en bas de l'Aquitaine et l'Occitanie, il y a la Péninsule ibérique, et qu'aujourd'hui si on veut aller à Madrid en train, on va à Barcelone et on prend le TGV qu'ont fait les Espagnols pour aller à

Madrid, et qu'aujourd'hui nos amis espagnols qui sont en train de développer leurs infrastructures ferroviaires, que va-t-on leur dire demain ? », « Ah, mais votre TGV va s'arrêter à la frontière. Merci. Bonne journée. Vous avez investi beaucoup pour développer le train, mais cela ne nous intéresse pas. Nous pensons qu'il vaut mieux aller en voiture ou en avion à Madrid ». Je crois que l'enjeu finalement c'est une infrastructure pour le siècle qui vient, et le siècle qui vient, est-ce que l'on veut du train ou est-ce que l'on n'en veut pas ? C'est cela la question parce que l'infrastructure qui a 100 ans, à l'époque il y avait les mêmes débats. Pour avoir été élu dans les Landes longtemps et bien connaître le sujet, vous reprendrez les registres à l'époque où la fameuse ligne qu'évoquait Monsieur Christophe DUPRAT, Ychoux/Mont-de-Marsan, a été faite. Certaines communes l'ont refusé parce que soi-disant on allait faire tourner le lait des vaches, etc. Maintenant, ils s'en mordent les doigts. Donc, évidemment qu'à chaque fois qu'il y a une grande infrastructure ferroviaire qui doit être développée, il y a des questionnements et c'est bien légitime.

Sur l'emprise, j'entends les arguments de Monsieur Pierre HURMIC. Je demande à vérifier parce que ce qu'a dit Monsieur Gérard CHAUSSET me paraît de bon sens. Quand vous prenez la LGV pour aller à Paris, je pense que l'on est un certain nombre à le faire régulièrement, je n'ai pas l'impression qu'autour de la LGV, il y ait des milliers d'hectares artificialisés. On voit, en effet, un sillon, mais on voit aussi qu'autour on est très, très vite en bord de champs.

Enfin, il y a un argument, on nous dit toujours : il faut préférer le train à la voiture ou à l'avion, mais dès que l'on veut faire des infrastructures, on est contre. C'est quand même un petit peu bizarre. C'est-à-dire que si on veut réellement, c'est pour cela que le sujet de la vitesse, mais en effet je ne suis pas pour une société qui privilégie la vitesse à outrance, mais c'est un débat que l'on a pour nos bus, pour nos trams, etc. On sait bien que le report modal se fait à condition qu'il y a un gain de temps, sinon le report modal malheureusement il ne s'effectue pas. Là, aujourd'hui, la ligne telle qu'elle est ne permet pas d'avoir ce gain de temps qui permettrait aux gens de se dire : « on va laisser notre voiture, ou on ne prendra pas l'avion pour aller vers le train ». Donc, la ligne Sarlat, étant Sarladais, je connais un peu, a été bien rénovée, mais par la Région Nouvelle-Aquitaine et cela a pris 30 ans parce que pour faire le tronçon Bergerac/Bordeaux, cela a été extrêmement lent, et c'est la Région qui a dû avancer les fonds pour l'État. En effet, si l'État veut aujourd'hui mettre les moyens nécessaires au développement du ferroviaire, on en sera tous très heureux, mais j'ai du mal, et je respecte encore une fois les arguments, mais souvent on nous oppose les modes de transport en disant : il faut prendre le train. On ressort même les réseaux des cartes. Vous savez, autrefois où il y avait des trains et des lignes partout, mais aujourd'hui qu'il faut moderniser ces réseaux puisque j'entends la ligne ancienne, mais elle a un siècle, cela a été dit. Il y a quand même des choses qui ont évolué depuis notamment la population qu'il y a autour de ces lignes, la population de la Métropole et le lien vers l'Espagne.

Je conclus par cela, mes chers collègues, mais je trouve quand même un peu cavalier que dans nos assemblées respectives, on ne tienne absolument pas compte de la dimension européenne de ce projet. Cela me choque beaucoup, et je ne me vois pas dire à nos amis espagnols au moment où on dit : « il faut coopérer avec les territoires voisins, il ne faut pas que la Métropole mange tout le monde, il faut que les territoires soient équilibrés, etc. », mais on dit en même temps : « oui, mais on ne fera pas les infrastructures nécessaires pour que tout cela soit possible ». Donc, c'est avec beaucoup de plaisir que je voterai cette délibération et je suis sûr que les arguments d'aujourd'hui lorsque la ligne sera en service, on y réfléchira peut-être différemment.

J'observe d'ailleurs que depuis la mise en service de Paris/Bordeaux, bizarrement on

n'entend pas beaucoup ce genre de débat, et que tout le monde en est satisfait. Je ne comprends pas pourquoi ce qui marche au Nord ne marcherait pas au Sud.

Merci beaucoup.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Il ne fallait pas relancer le débat, mais visiblement le débat est relancé. Nous tenons à rappeler que nous faisons partie des personnes qui sont hostiles au projet de LGV, avec tout ce qu'il y a autour. Ce qui nous apparaît quand même assez problématique, c'est dans la discussion, c'est de faire croire qu'il faut la LGV pour pouvoir développer ce que l'on appelle le train du quotidien. Comme s'il y avait un passage incontournable, il faut les AFSB, et il faut tout cela pour pouvoir développer le train quotidien. Donc, on pense au RER métropolitain. On pense au TER, tout ce qui est utile aujourd'hui à la population, et ce qui nous apparaît ou naïf, ou manipulateur, ou mensonger. Pourquoi il faudrait la LGV pour cela ? On peut très bien développer les voies de chemin de fer. Cela, je parle à l'ancienne sans développer la LGV. C'est cela que l'on ne comprend pas. Après, il y a plein d'arguments contre la LGV. Il y a des arguments financiers ou budgétaires. Cela coûte très cher par rapport au gain de temps qui est très limité. C'est autour d'un quart d'heure, 20 minutes, je ne me souviens pas. Cela dépend si on va vers Dax ou si on va vers Toulouse. C'est un gain de temps moins important que la partie Bordeaux/Paris, mais ceci dit, **Monsieur Stéphane DELPEYRAT** disait que personne ne râlait aujourd'hui sur la LGV Bordeaux/Paris. On peut au moins constater que les prix ont augmenté, et que cela, c'est un sacré problème, et que tout le monde peut se dire content de la LGV, mais cela, c'est un des arguments, en tout cas, c'est l'argument que l'on ajoute dans la contestation de la LGV. En fait, derrière, ce sont les prix qui augmentent, et c'est excluant. Aujourd'hui, beaucoup de personnes ne peuvent pas se payer le train. Le train, c'est hyper cher. Pour vous, peut-être pas, ou pour vous, cela passe quand même, mais pour plein de gens, cela ne passe pas. La preuve, c'est qu'il y a eu développement de ce que l'on appelle les bus BlaBlaCar et tout cela, de bus pas cher et encore, cela dépend, et qui montre aujourd'hui qu'une partie de la population est obligée de reprendre le bus pour pouvoir faire du Bordeaux/Paris, pour pouvoir faire d'autres choses. Donc, il y a un problème avec la LGV, et c'est derrière le coût que cela représente pour les populations, en tout cas les populations qui ont le moins d'argent, en plus des problèmes liés à l'environnement, même si les dégâts environnementaux sont peut-être discutables parce que c'est vrai qu'une ligne de chemin de fer, ce n'est pas comme une autoroute, ce n'est pas la même artificialisation. On a bien vu tous les débats qu'il y avait.

Globalement, quand même, on peut penser que le coût qui est mis là-dedans est problématique du point de vue des priorités sociales. On ne voit pas pourquoi il faudrait absolument la LGV pour justifier finalement le fait que l'on pense au train du quotidien. C'est tous ces arguments-là que l'on met en avant, qui fait que l'on est en désaccord. Je regarde mes notes.

Concernant le gain de temps, il y en a qui disent que ce n'est pas la peine d'aller trop vite. On n'est pas pour aller le plus vite possible et tout cela, mais c'est vrai que le temps que l'on passe dans un train, en tout cas, là, on parle de Bordeaux/Toulouse ou de Bordeaux/Paris, ou de Bordeaux/Dax, ce n'est pas si énorme que cela. Cela laisse du temps pour lire, pour travailler. Ce n'est pas du temps perdu le temps de déplacement aussi, on ne peut pas avoir cela comme si... Moi, je profite du train pour lire les délibérations, par exemple, qui sont assez pénibles à lire, mais au moins dans le train, j'ai l'impression de rentabiliser le temps que j'y passe. Donc, c'est aussi cet argument-là qui est toujours discutable. En fait, on peut passer du temps à se déplacer

et à faire autre chose et à lire de bons bouquins. Il y en a plein. On n'est pas obligé juste de lire des délibérations. Ce sont tous ces arguments, derrière, on a l'impression que l'on ne discute jamais d'une réalité économique, que les chantiers comme la LGV, ce sont des chantiers qui vont intéresser des bâtisseurs, des constructeurs, de grosses sociétés privées, et on voit toutes ces grosses sommes d'argent qui sont en grande partie des sommes d'argent public, qui vont alimenter les caisses de grosses sociétés privées. C'est certainement un problème économique et un problème politique parce que, on ne discute jamais cette réalité et c'est finalement peut-être cela qui se joue en vrai derrière ces projets parce que sinon, si c'était répondre aux besoins de la population, si c'était s'assurer des conditions de transport ou de déplacement les meilleures possibles, on discuterait de toute la bêtise des politiques passées qui ont consisté à fermer des lignes de chemin de fer, à fermer des gares, et personne ne discute de cela. Qui est responsable de cela ? Qui a assumé, qui a défendu à un moment donné qu'il fallait fermer des petites lignes ou de fermer des gares ? En fait, aujourd'hui, on paye aussi tout cela. On est obligé de refaire des dépenses pour redévelopper, pour entretenir ce qui n'a pas été entretenu, ce qui n'a pas été développé, et même ce qui a été liquidé pendant très longtemps.

Quand on compare le réseau ferroviaire du territoire à l'après Deuxième Guerre mondiale, les années 40, 50 du siècle précédent, et quand on le compare avec le réseau aujourd'hui, on voit qu'il y a quelque chose qui s'est passé, mais on n'en parle plus. Il y a bien eu des décisions politiques qui sont allées dans ce sens-là, qui ont pensé qu'il fallait développer à fond les autoroutes, et qu'il fallait développer la voiture dans les années 60, 70. Puis, à côté de cela, on fermait. Cela, cela serait bien de rediscuter cela parce que derrière, on pourra avoir peut-être une discussion un peu plus large, un peu plus cohérente sur la question des transports, la question des réponses aux besoins sociaux, des populations, et la réponse à la partie de la population qui est la plus en difficulté. Donc, il faut discuter du prix. Il faut discuter de l'accessibilité des transports et pas juste se contenter de la modernisation ou de l'innovation dont on sait très bien que cela sert beaucoup encore une fois à remplir les caisses des grosses multinationales.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président. D'abord, je crois que le débat doit porter d'abord sur le financement parce que là, c'est une délibération qui aborde cet aspect. Outre l'écologie et la façon dont certaines personnes peuvent trouver des biais ou mentir tout simplement à leurs concitoyens, je trouve qu'à un moment donné il va falloir que dans le concret, on parle de chiffres.

D'abord, vous avez quasiment tous reçu cette demande de TransCub argumentée puisque j'en ai été destinataire comme vous, certains, et je crois que ce serait bon de mettre cela au PV parce que je n'ai pas envie de tout lire, mais il me semble que c'est intéressant de mettre cela au PV pour dire que vous êtes responsables de ce qui sera pour les générations futures véritablement un enjeu parce qu'aujourd'hui on va piéger le concitoyen. Cela a été développé sur des éléments tous simples sur le fait d'abord que l'on ne tient pas compte de l'inflation. Donc, si on tient compte de l'inflation aujourd'hui, on peut dire que c'est un impôt LGV qui sera multiplié par 5. Aujourd'hui, les gens vont découvrir encore une fois de grosses surprises dans les années à venir et comme on voit aujourd'hui les territoires qui sont en souffrance, ce sont encore les petites personnes, les petites gens, ceux qui ne sont « rien » dans les gares, comme disait Monsieur Emmanuel MACRON, qui vont payer. C'est gravissime aujourd'hui de se rendre compte qu'en plus des arguments qu'a avancés l'association TransCub, là, je crois qu'il faut être très clair, elle a déjà une responsabilité bienveillante vis-à-vis du contribuable au sens large parce que Monsieur Christophe DUPRAT, je pense que vous

commencez mal votre délégation vis-à-vis évidemment...

M. DUPRAT (hors micro) : Merci de vous occuper de moi.

M. MORISSET : ... de tronquer le fait que TransCub n'était pas contre, par exemple, le tram intramuros dans la rocade, mais sur la dépense publique, elle a eu sa pertinence à dire : on dépense trop d'argent tout simplement pour faire transiter des personnes au-delà de la rocade avec un côté un peu opulent parce que cela coûtait très cher au kilomètre.

Vis-à-vis de cette association, il me semble de bien retenir les arguments qu'elle a avancés. D'abord, 12 milliards d'euros au lieu de 5,6 milliards annoncés. Vous avez les éléments dans ce qui vous a été transmis. Ensuite, on a ce qui appelle à comprendre que l'impôt LGV, si on tient compte de l'inflation, c'est x 5, mais peut-être qu'avec les autres arguments, c'est-à-dire ceux du dépassement du coût à prévoir, c'est-à-dire l'augmentation des 8 milliards du coût du projet, c'est-à-dire de 14 milliards d'euros à 22 milliards, résulterait du seul fait de l'inflation à 5 % jusqu'en 2024 au lieu de 2 % prévus. Autres arguments, c'est une autre augmentation de 3 milliards du coût du projet, c'est-à-dire de 14 milliards à 17 milliards, résulterait d'une augmentation du coût des travaux de 20 %, cette fois-ci hors inflation. Il faut savoir que 98 % des grands projets sont toujours en dépassement de plus de 80 %. On le voit avec l'exemple du TGV en Angleterre. On est passé de cinq fois plus cher, et d'un seul coup ils se sont retrouvés à 100 milliards de livres. En fait, il faut comprendre que l'on est en train de piéger le contribuable avec des plans de financement où derrière il n'y a rien d'assuré au niveau de l'Europe parce que si l'Europe... Non, non, soyez clair. L'Europe aujourd'hui met l'argent, mais ce n'est pas sûr que cela continue, et surtout dans la deuxième phase, la phase vers Dax. Cela veut dire que l'on va encore favoriser quelque part la division des territoires où on va avoir des maires qui vont être obligés de dire : « on augmente l'impôt LGV ». Cela, c'est absolument criminel. C'est absolument criminel d'essayer de faire croire que l'on peut voter quelque chose avec aussi peu d'éléments. Dans les éléments, cette association demande à ce qu'il y ait plus d'étude sur ce tronçon en particulier et comme les autres sur le fait que le financement est insuffisant.

Il faut quand même bien mesurer aussi les choses par rapport aux propos de Madame Claude MELLIER. Franchement, on est sur 5 % des gens qui utilisent la LGV. Pourquoi je dis cela ? Ce n'est même pas moi qui le dis, c'est l'autorité de régulation des transports qui le dit, en 2019, qui disait que c'était seulement 5 %. Cela veut dire que les gens du peuple, les 95 %, utilisent les trains du quotidien, et si on mettait l'argent là, ce serait bien plus utile. Aujourd'hui, il faut rajouter le fait que...

M. Le Président Alain ANZIANI : Le temps est dépassé.

M. MORISSET : J'en termine juste sur cela. Merci, Monsieur le Président. Si justement on était pour le train du peuple, aujourd'hui, on devrait donner les fameux 14 milliards d'euros dans les caisses de retraite pour que les gens en France gagnent 2 ans de retraite. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Olivier CAZAUX.

M. CAZAUX : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des arguments qui ont été déjà bien exposés par mes prédécesseurs, surtout Monsieur Pierre HURMIC, mais je vais revenir sur deux arguments. Le premier que l'on entend

c'est ce que disait Madame Nathalie DELATTRE tout à l'heure, c'est l'arlésienne, c'est-à-dire la LGV va servir à mettre des camions sur les rails.

Concernant l'objectif de report modal, celui-ci affirme en effet qu'il est nécessaire de libérer des sillons pour pouvoir faire passer plus de trains de marchandises. La LGV Bordeaux/Dax, en doublant les voies existantes, permettrait donc d'assurer le passage à l'échelle. Dire cela c'est faire l'hypothèse d'un problème de capacité des lignes existantes pour assurer ce trafic de marchandises. Or, ils circulent aujourd'hui moins de trains de fret qu'en 1980 comme le montre un article publié dans *Le vent se lève*, une revue spécialisée sur le sujet. Nous avons construit, entre 2005 et 2020, 600 km de ligne à grande vitesse. Cela a doté la France d'un réseau de grande vitesse le plus important au monde. Cela n'a pas empêché du tout le déclin continu du fret ferroviaire. Le principal frein de la baisse de ce fret, pour mettre les camions sur les rails, ce n'est pas le manque d'infrastructures ferroviaires, mais bien le manque de maturité du secteur logistique quant à la transition écologique. Le fait que les entrepôts de logistique en 2023 soient toujours construits à proximité des routes pour favoriser ce mode de transport. Je ne parle pas non plus de l'abandon de la gestion des wagons isolés par la SNCF il y a quelques années.

L'autre argument que je voudrais rappeler, qui a été un petit peu absent jusqu'à présent, c'est l'engagement de l'Europe sur le soutien du GPSO. L'Union européenne est attendue au tournant sur ce grand projet. Celle-ci étant cooptée dans le plan de financement pour assurer 20 % du montant total. L'Union européenne n'a jamais annoncé qu'elle investirait autant dans ce projet. Le financement dépend des résultats des demandes de subventions faites dans le cadre des MIE, Mécanisme pour Interconnexion en Europe, qui suppose des transports transfrontaliers, par exemple, entre la France et l'Espagne. Or, le GPSO est scindé en deux phases. La deuxième phase correspondant au tronçon Dax/Espagne est reportée.

Pour rappel, le Pays basque s'est soulevé en masse contre le GPSO. Les 60 millions d'euros consentis par l'Europe en 2023 pour les aménagements ferroviaires, cela correspond seulement à 2 % de sa part de financement attendue. L'Union européenne trouvera-t-elle les raisons suffisantes pour financer les 98 % restant d'un projet qui contrevient à ses propres lois en matière de protection de la biodiversité, de la ressource en eau et de ces enjeux de carbone ?

Quant à quelques petites remarques, les enclavements de Mont-de-Marsan et d'Agen, Monsieur Christophe DUPRAT, est-ce que c'est bien à la Métropole de le financer ? Si on veut aller à Madrid ou à Lisbonne, Monsieur Stéphane DELPEYRAT, on développe le train de nuit.

Je vous remercie.

M. Le Président Alain ANZIANI : Madame Claude MELLIER.

Mme MELLIER : Je voulais simplement dire que je n'oppose pas les trains du quotidien aux trains rapides, tout au contraire. Pourquoi ? Parce que le RER s'appuie sur les AFSB. Sans les AFSB, il y aurait un gros bouchon à la sortie de Bordeaux. Passer avec deux voies existantes est illusoire étant donné la mixité des circulations rapides et lentes. Les évolutions du trafic à la hausse pour tous les types de circulation, RER, TER, InterCité, fret, tous les types de trafics prévoient des augmentations de dessertes. Dès aujourd'hui, il y a ainsi des exclusivités, fret, InterCité, TGV, TER, qui se partagent régulièrement des sillons communs et seul l'un d'entre eux peut l'utiliser. Si tout le monde veut plus de trains, cela ne peut pas passer. Donc la ligne a très peu de marges

d'évolution et la régularité, la robustesse sont déjà à la peine. Grâce aux AFSB, nous levons ces contraintes et nous développons les capacités de la ligne. Donc, un moratoire sur les AFSB retarderait d'autant plus la concrétisation du RER. C'est pour cela que je n'oppose pas l'un à l'autre, mais bien mesurer que l'un et l'autre sont intimement liés.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je tiens à prendre la parole avant le rapporteur qui verra une vision plus globale comme cela.

D'abord, je vais partir d'un fait. Le fait c'est que nous avons aujourd'hui une infrastructure ferroviaire qui a 160 ans. Elle est évidemment vétuste. Aujourd'hui, on sait très bien qu'elle est à bout de souffle et que comme vient de le dire Madame Claude MELLIER, on ne peut pas aujourd'hui avec cette infrastructure arriver à améliorer suffisamment les transports ferroviaires. Face à cette infrastructure de 160 ans, il y a un projet qui s'appelle GPSO. On ne va pas le reprendre dans son détail. Je vois qu'il est contesté aujourd'hui très fortement, y compris dans sa validité. Je rappelle que ce projet a fait l'objet d'une décision de la Juridiction française, le Conseil d'État qui a rejeté tous les recours, ce projet fait l'objet de deux DUP. Juridiquement, c'est un projet qui est assis.

Après, est-ce que SNCF Réseau aujourd'hui a changé de position ? Je suis très étonné. J'ai des contacts très réguliers avec SNCF Réseau, là encore récemment, SNCF Réseau me dit : « non, on reste sur la position aujourd'hui. On ne remet pas en question notre projet ».

Le coût est-il excessif ? Pour savoir s'il est excessif, il faut voir d'abord que c'est un coût de 14 milliards d'euros, mais sur 40 ans. S'il n'évolue pas sur 40 ans, on n'y comprend rien. Quand on a financé le métro de Paris, c'était un coût aussi qui est très important qui est financé sur 50 ans. Là, c'est sur 40 ans. Donc, il faut réfléchir à cela.

Est-ce que pour le contribuable, cet impôt est excessif ? Là, d'après les projections aujourd'hui, un contribuable qui paie un impôt foncier de 1 000 euros va payer 4 euros de plus. Est-ce que l'on peut considérer que c'est excessif ? On peut considérer que c'est raisonnable. Si on avait une alternative aujourd'hui, l'alternative à elle seule coûterait 8,8 milliards d'euros. Avec ces 8,8 milliards, on n'arrive évidemment pas à tout ce que propose aujourd'hui le GPSO, et notamment on aurait de grands retards dans le réseau ferroviaire.

Or, j'ai envie de dire, mais en même temps, je respecte tout ce qui a été dit tout à l'heure, et je me félicite de la qualité des débats et de la sérénité des débats. J'ai envie que si on est pour les trains du quotidien, il n'y a évidemment pas d'autres solutions que le GPSO et les AFSB. Il n'y a pas de possibilité de train du quotidien sans AFSB. On peut dire aujourd'hui le contraire, mais toutes les études le montrent. Les études sont très nombreuses. Je ne vais pas toutes les rappeler. Il y en a quand même une étude très importante qui était celle de l'Institut polytechnique de Genève qui a fait l'ensemble. Donc, si on est pour les trains du quotidien, il faut voter pour ce projet et pour les AFSB. Si on est Européen, il faut constater quelque chose. Nous sommes la seule région à ne pas avoir la grande vitesse, la seule région aujourd'hui. En Europe, on a quand même les Espagnols, cela a été rappelé tout à l'heure, qui ont aménagé un Y basque, comme on dit qu'il y a un tollé des Espagnols, je me demande lesquels parce que finalement ils ont aménagé un Y basque, et ils ont mis leur train au gabarit des trains européens. Donc, eux, ils sont prêts pour la LGV.

Le financement européen, si, il est acquis. J'ai eu beaucoup de discussions, mais cela est acquis au fur et à mesure des avancées du projet. De toutes les discussions que j'ai eues avec l'Europe aujourd'hui, ce sont des discussions qui me disent : « ne vous inquiétez pas, l'Europe assurera un financement dès l'instant où le GPSO ira vers l'Espagne ». C'est la vision européenne qui est très forte. Donc, si nous sommes Européens, on doit voter. Si on est, je le dis sans trop de provocation, mais un peu quand même, si on est partisan de l'environnement, comment peut-on ne pas être pour ce projet ? Franchement. Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on voit ? Un mur de camions. On voit une tâche sombre qui est la tâche de la pollution au Sud de Bordeaux. Est-ce que l'on veut accepter cela ? On ne peut pas accepter cela.

Sur un argument, mais je sais que c'est contesté, dire que l'on va artificialiser 5 000 ha, là, il y a toute une discussion. En fait, non. On n'artificialise que 700 ha avec une compensation au triple.

Pour terminer, je voudrais ajouter que le GPSO est en marche aujourd'hui. On fait comme si c'était un projet qui était en stagnation. Les travaux préliminaires ont eu lieu en 2023. Les travaux sur les infrastructures ont commencé en 2021. Donc, c'est un projet aujourd'hui qui est sur les rails. Je pense que notre devoir, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, si on regarde les générations futures, notre devoir, ce n'est pas que la vitesse aujourd'hui est en perte de vitesse, c'est que les gens ont besoin aujourd'hui de train du quotidien. Quand on va à son travail, on préfère mettre beaucoup moins de temps que le temps aujourd'hui que l'on perd dans les trains.

Merci de voter ce projet qui est un projet prometteur pour l'avenir. En tout cas, merci aussi de votre participation et du respect que vous avez eu les uns pour les autres.

Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais me satisfaire de ce débat parce que ce projet mérite un débat. Il est normal que chacun puisse s'exprimer et je crois que l'on s'honore en termes de démocratie, que même à l'intérieur des groupes, on laisse la liberté à nos collègues de pouvoir voter d'une certaine manière. Du temps de Communauté d'avenir, c'était peut-être un peu moins clair. Au moins, avec Métropole communes, cela permet de le faire.

Je vais essayer de répondre à quelques questions, mais depuis 22 ou 23 ans que je m'occupe des transports, j'ai appris que c'était la pédagogie qui était importante et qu'il fallait passer son temps à répéter et à expliquer c'était le seul moyen que l'on avait de pouvoir essayer de convaincre, au moins d'expliquer, et surtout d'éviter que les forces nouvelles se répandent. Ce n'est pas parce que l'on affirme avec force des choses qu'elles sont vraies.

Pour répondre à Monsieur Pierre HURMIC, il est allé chercher la Cour des Comptes. Je suis toujours très prudent avec la Cour des Comptes parce que je vous citais deux rapports de la Cour des Comptes. Ils ont dit, à un moment donné, que tout l'argent qui avait été mis par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour rénover les banlieues, c'était de l'argent gaspillé et perdu. Je trouve que vis-à-vis des gens qui vivent dans de meilleures conditions qu'avant, je ne suis pas sûr que la Cour des Comptes ait réussi ce rapport sur l'ANRU.

Deuxième rapport de la Cour des Comptes, l'échec du tramway à Bordeaux. J'avais été à l'époque auditionné. Cela va faire plaisir aux 590 000 voyageurs qui aujourd'hui sont transportés. L'échec du tramway, je ne sais pas comment on aurait fait autrement, peut-

être avec le métro, mais enfin, en tout cas, c'est le tramway qui a été choisi. Donc, attention à la Cour des Comptes qui quelquefois a des jugements administratifs et techniques et non pas politiques et humains.

Sur l'artificialisation, parce qu'en fait c'est sur cela qu'il y a le débat et sur la biodiversité. D'abord, ce projet, on a cessé de le retarder, de l'allonger, de ne pas décider. C'est pour cela que les enquêtes sont un peu anciennes. Les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse nous ont donné un avis de l'autorité environnementale qui est négatif. Il faut dire les choses comme elles sont. Cela va nous servir d'exemple pour les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux. C'est-à-dire que l'on va se servir de cet avis pour améliorer le dossier sur les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux. On va tenir compte de ce qui a été dit pour améliorer parce que ceux qui siégeaient ici en 2014 n'avaient pas à l'esprit les mêmes idées sur la biodiversité et l'environnement. On ne prononçait d'ailleurs pas souvent ce mot de biodiversité à chaque Conseil métropolitain pour ceux qui siégeaient ici en 2014. Notre prise de conscience était sans doute beaucoup moins importante. Donc, les études étaient moins poussées dans ce domaine-là. C'est sans doute un des morceaux qu'il faut choisir et qu'il faut améliorer. 4 800 ha, on sait bien que ce chiffre est exagéré parce qu'une voie de chemin de fer, c'est difficile avec des voies rapides, parce que vous n'avez pas trop le temps de voir le paysage, mais sur des voies de TER, vous vous apercevez qu'il existe une biodiversité le long des voies, qui s'est reconstituée parce que la végétation a repris, parce que ce n'est pas totalement imperméable. L'eau peut s'écouler au travers de ballasts. L'eau peut s'écouler. Donc, on peut largement améliorer ces choses-là.

On parle beaucoup de Bordeaux/Toulouse, mais il y a deux lignes, et le choix que l'on a fait, c'est d'avancer sur ces deux lignes avec un financement unique parce que l'on sait que les fonds européens seront sur la ligne vers Dax alors qu'ils ne seront pas sur Toulouse. C'est pour cela que l'on va faire avancer les deux lignes de la même manière, c'est pour bénéficier de ces fonds-là. J'entends « moratoire », prenons le temps, mais on n'a pas le temps. Les usagers du TER, si vous allez parler avec eux, ils vous disent : « mais quand est-ce que vous allez augmenter la fréquence ? Quand est-ce qu'il va y avoir plus de trains ? Quand est-ce que l'on va pouvoir améliorer ? ».

Quant au ferroutage, j'ai dit aux parlementaires qui nous ont écrit : « vous voulez vous engager pour parler de transport, allez chiche. Votez-nous une loi à l'Assemblée nationale et au Sénat pour obliger, dans une certaine condition, à mettre les camions sur les trains ». Tous les pays qui l'ont réussi ne l'ont pas fait par conviction, mais ils l'ont fait par obligation. Donc, il faut commencer à travailler avec les professionnels, à travailler avec la SNCF, avec d'autres opérateurs peut-être parce que le marché est ouvert de façon à pouvoir avoir une action dessus. Nous, notre rôle, c'est de mettre les sillons, mais il faut que l'État joue son rôle en mettant, par la loi, cette chose-là.

Pour Toulouse, on aurait pu passer par POLT. Oui, on aurait mis 20 ans. D'abord parce qu'il y a 600 km à faire, parce que cela passe dans des territoires qui sont compliqués, et parce que c'est la voie entière qu'il faut refaire. Là, nous avons 250 km de voies, c'était plus rapide. Puis, je rappelle juste : solidarité. On a été content de trouver Toulouse Métropole pour financer Tours/Bordeaux. On ne les a pas rejetés leurs millions d'euros qu'ils nous ont donnés. On n'a pas fait la fine bouche, on les a pris. Toutes les collectivités qui se sont engagées sur Tours/Bordeaux avec l'espoir que l'on viendrait chez eux après. Donc, aujourd'hui, la balle est dans notre camp. Cela, c'est malheureux que l'on ne joue pas une solidarité, et d'ailleurs les régions doivent travailler ensemble par rapport à cela.

Je ne vais pas rajouter. Monsieur le Président, vous avez dit ce qu'il fallait dire. Chaque

élu est face à ses responsabilités et doit voter en son âme et conscience.

Puis, je dis à Monsieur Marc MORISSET, moi, je n'ai aucun problème. Je répondrai du vote que j'ai fait aujourd'hui comme j'ai toujours répondu sur tous les votes que j'ai faits depuis le début, mais je préfère encore faire que critiquer.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Délibération suivante.

Majorité

**Abstention : Madame
CORNACCHIARI**

**Contre : Monsieur HURMIC, Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur
LABESSE, Monsieur GARNIER,
Madame NOEL, Madame CASSOU-
SCHOTTE, Madame BICHET, Madame
BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur
PAPADATO, Madame JAMET,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur
THONY, Madame RAMI, Monsieur
RAYNAL, Madame BOZDAG,
Monsieur CAZAUX, Madame
CHOPLIN, Madame CURVALE,
Madame DELATTRE, Madame
DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE,
Monsieur GOMOT, Monsieur
GUILLEMIN, Monsieur JABER,
Madame JUQUIN, Madame JUSTOME,
Madame LE BOULANGER, Madame
LECERF MEUNIER, Madame LEPINE,
Madame LOUNICI, Monsieur MARI,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Madame PAVONE, Monsieur
POUTOU, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RIVIERES, Madame SAADI**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BONNEFOY, Monsieur CUGY,
Monsieur MORETTI**

M. ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, Madame Béatrice DE FRANÇOIS : Réseau TBM – Bilan de la tarification solidaire des transports TBM à deux ans et évolutions du dispositif.

Mme DE FRANÇOIS

(n°118) Réseau TBM - Bilan de la tarification solidaire des transports TBM à deux ans et évolutions du dispositif - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport.

M. HURMIC : Monsieur ESCOTS a la parole.

M. ESCOTS : Merci. Mes chers collègues, au nom du Groupe Communiste, je tiens à saluer tout le travail qui a été mené cette année sur la réévaluation d'un dispositif important pour notre territoire, celui de la tarification solidaire des transports.

En effet, nous avons fait le choix depuis deux ans, depuis septembre 2021, de lancer une tarification solidaire ouvrant de nouveaux droits liés aux ressources du foyer. Ce choix que nous avons fait à une tarification solidaire est un marqueur politique fort et ambitieux. Après une année d'expérimentation, nous avons fait état de besoin de réajustements qui s'est fait par plusieurs délibérations comme celle permettant l'application de la tarification non seulement sur les abonnements mensuels, mais également sur les abonnements annuels.

Or, Madame la Vice-présidente le rappelait, le bilan de cette tarification solidaire est sans appel. Plus de 80 000 personnes représentant 55 000 foyers en bénéficient, et 82 % accèdent à la gratuité, vous l'avez rappelé, 65 000 personnes concernées. Et nous n'en restons pas là. C'est toute la force du travail aussi de notre majorité. Nous continuons à faire évoluer ce dispositif pour qu'il soit encore plus efficient. Tout cela a été dit, mais je tiens à saluer aussi le travail collectif qui a été mené ces derniers mois via le Comité de pilotage et les différents groupes de travail pour réinterroger et réadapter ce dispositif. Je tiens à remercier la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS ainsi que les services qui ont beaucoup œuvré sur ce dossier.

Ce travail collectif a permis de réajuster le dispositif, et c'est très important de le souligner en ouvrant le droit à la gratuité pour les personnes en situation de handicap sans condition de revenus. Cet élargissement du statut œuvre à une meilleure inclusion sur le réseau régulier TBM. Bien entendu, nous nous en félicitons. Il y a aussi une nouvelle indexation des tranches de quotient familial qui est soulignée, et nous serons attentifs sur le résultat pour nous assurer qu'il répond bien à l'ambition d'élargir l'action sociale du dispositif.

Sur ce dossier de la tarification, je pense que vous attendez toutes et tous que le groupe communiste évoque un sujet que nous répétons régulièrement dans cette instance, c'est le mot de la gratuité. Il y a deux mois, nous avons eu quelques réactions épidermiques, et ce mot de gratuité, pour nous, est noble quand l'on parle des transports.

Sur ce sujet, comme d'autres, nous sommes habitués à cette instance d'attendre 30 ans avant que l'instance décide à mettre en application ce que l'on demande, et ici, c'est le droit à la mobilité en ayant un souci à la fois de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réponse aux besoins sociaux. C'est le report modal, et le plus efficient, c'est le transport collectif. Pour cela, cela doit poser l'enjeu essentiel qui est la gratuité des transports.

Je le redis : la gratuité a un coût, c'est sûr, mais cela doit être basé sur une logique simple, celle de l'impôt, c'est-à-dire un prélèvement corrélé aux ressources des personnes physiques ou morales afin de subvenir aux charges publiques.

Ces remarques faites sur la gratuité des transports, nous nous félicitons des évolutions du dispositif de la tarification solidaire et de la méthode employée pour y arriver, et nous voterons cette délibération. Merci.

M. HURMIC : Merci Olivier ESCOTS. Anne LÉPINE a demandé la parole.

Mme LÉPINE : Monsieur le Président, mes chers collègues. La tarification solidaire des transports en commun est un dispositif récent dans notre Métropole, et nous nous félicitons de cette avancée majeure pour les usagers. Nous connaissons tous les enjeux pour permettre aux habitants et habitantes de pouvoir compter sur un service public pour se déplacer dans leurs trajets du quotidien comme pour leur loisir.

Nous devons également répondre aux besoins de notre territoire que ce soit en termes de décarbonation ou de décongestion. Le prix ne doit pas être un frein pour l'utilisation des bus, trams et vélos. La Métropole doit favoriser une mobilité accessible à tous ces habitants. Cette tarification est récente. Elle ne date que de 2021 et demande des ajustements et des révisions. Nous approuvons celle proposée en cette délibération. Désormais, les jeunes en parcours de formation, les pupilles de la Nation, les détenus en fin de peine pourront en bénéficier.

Nous soulignons en particulier une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap, c'est un vrai progrès, également la réindexation des tranches pour mieux prendre en compte les couples avec enfants pour voir l'évolution du seuil de pauvreté est une bonne chose.

Il nous semble en parallèle important de souligner le rôle central assigné par les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dans ce dispositif.

La demande de tarification solidaire peut être effectuée sur un site dédié. Cependant nous ne sommes pas tous à l'aise face aux démarches administratives en ligne. En France, 14 millions de personnes souffrent d'illectronisme. Un nombre significatif de nos concitoyens de tous âges voient dans Internet un monde opaque, inquiétant et fragilisant. Une démarche peut être compliquée en ligne. Il n'y a personne pour accompagner ou répondre aux questions.

Pour éviter que ces difficultés se transforment en non-recours, d'autant plus inadmissibles sur ce sujet que l'aide concerne ceux qui en ont plus besoin, nous remercions les CCAS des communes pour leur accompagnement des publics empêchés. Ils dépassent souvent leurs compétences pour accompagner au-delà les publics vulnérables. Les travailleurs sociaux assurent les demandes de tarification solidaire. Ils assument une charge supplémentaire de travail important dans l'accompagnement de cette démarche.

Nous regrettons que ce dispositif ne soit pas encore totalement adopté par les usagers. Les prévisions ne sont pas atteintes. Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que des personnes qui ont droit ne bénéficient pas de la tarification solidaire.

Nous allons prendre le temps de s'interroger sur la différence entre le budget prévu et des sommes réellement consommées. Est-ce dû à des difficultés d'accès à la démarche et à une communication insuffisante ? Nous espérons qu'un point puisse être fait dans le courant de l'année 2024 afin de comprendre ce qui est fait, ce qui fait que nous sommes en deçà de prévisions surtout dans la situation économique que connaissent les ménages actuellement.

Nous voterons pour cette délibération qui présente des avancées majeures tout en restant attentifs à ce que tous les habitants de la Métropole puissent avoir accès à ce dispositif.

M. HURMIC : Merci. Je passe la parole à Emmanuel SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. Je vais aller dans le sens de ce que vient de dire notre collègue, Madame Anne LÉPINE. Je voulais vraiment souligner le travail exceptionnel qu'ont accompli l'ensemble des CCAS. Je voudrais demander à Madame la Vice-Présidente que l'on puisse avoir dans l'année qui vient un élément vraiment sur la surcharge de travail durable qui est occasionnée dans l'ensemble de nos CCAS par rapport à cette tarification solidaire.

Au tout départ de cette tarification, nous avons eu des médiateurs du PIMMS qui étaient venus en appui. Aujourd'hui, les CCAS assument seuls l'ensemble des demandes.

Je voudrais rappeler, contrairement à ce que l'on pourrait penser, c'est que la photographie des bénéficiaires de cette tarification solidaire est beaucoup plus mouvante que cela pourrait ou cela a pu nous paraître au tout départ. Je voudrais faire un focus particulier sur les villes, notamment quatre ou cinq qui ont en leur sein une très forte représentation de population étudiante. Une population étudiante qui a, et c'est heureux, recourt assez massivement à cette tarification solidaire, ce qui fait que chaque année, ce travail va être pérenne, ce qui fait que chaque année, on demande à nos CCAS de venir accompagner en situation ou pas d'illectronisme parce que l'illectronisme est structurel, mais de venir accompagner un grand nombre d'étudiants dans ces démarches et de mettre un peu d'humanité. Donc, je voudrais vraiment que chère Madame Béatrice DE FRANÇOIS, tu puisses avoir cette analyse-là en lien avec les CCAS, non pas pour demander des moyens comme cela, mais simplement c'est que l'on est venu rajouter alors que la crise sociale et financière n'a jamais été aussi forte au CCAS un très grand nombre de missions supplémentaires qui n'ont pas été compensées par Bordeaux Métropole. Je pense qu'il serait juste que les communes, notamment les plus importantes, puissent avoir un soutien durable dans l'établissement de cette tarification solidaire pour que l'on puisse accompagner cette belle initiative de moyens humains. Je pense qu'il ne faut pas que l'on dise toujours que l'État se repose sur les communes. La Métropole se repose sur les communes, et c'est normal. Je pense qu'il serait normal que l'on ait une aide pour l'accompagnement de ces bénéficiaires.

Merci Monsieur le Président.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Emmanuel SALLABERRY. Avant de passer la parole à Philippe POUTOU, je tiens à dire que je partage cette analyse qui me paraît tout à fait fondée et argumentée.

Je passe la parole à Philippe POUTOU.

M. POUTOU : Nous nous abstenons sur cette délibération comme nous nous sommes abstenus lors de la mise en place du dispositif. Nous nous abstenons parce que nous pensons que c'est une mesure qui va dans le bon sens, mais nous pensons qu'il faut aller plus loin. C'est vrai que c'est la question de la gratuité que l'on pose. Elle a été posée par les élus communistes. Nous pensons que ce n'est pas une lubie. Nous pensons que c'est très raisonnable et très rationnel et très utile par rapport à la période actuelle.

Par exemple, il est noté que 80 000 personnes profitent du dispositif à travers des réductions ou à travers la gratuité. Cela représente à peu près 10 % de la Métropole si on compte bien, et on se disait que forcément, cela veut dire que des gens qui en auraient besoin passent à travers parce qu'en fait, on a un seuil de pauvreté qui est autour de 16%, 18 %. Si on compte, cela veut dire que quelques milliers de personnes qui n'ont pas accès à ce dispositif alors qu'ils le mériteraient sans doute. Pour nous, ce sont des arguments qui vont dans le sens d'un besoin simplifié. Pourquoi la gratuité poserait autant de problèmes ? Évidemment, la gratuité, c'est ce que disait Monsieur Olivier ESCOTS, cela va susciter la polémique parce que le mot, il est discutable évidemment parce que qu'est-ce que cela veut dire gratuité à partir du moment où de toute façon il y en a qui vont payer. Effectivement, les collectivités paient à un certain niveau, mais c'est aussi le but d'une société, et de la solidarité dans une société, cela passe à travers la fiscalité, les impôts et les taxes. Donc, nous pensons que ce sont des systèmes à étudier de manière à permettre justement à un accès gratuit, à des besoins qui sont pour nos fondamentaux pour la population. Les transports font partie de ces besoins-là à notre avis. Ce n'est pas complètement dingue de pouvoir aborder ces questions-là sereinement, et puis, de travailler pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait les moyens ou en tout cas que la collectivité, que la société dans son ensemble, puisse permettre aux gens de se déplacer gratuitement. Ce n'est pas scandaleux.

Je rappelle d'ailleurs, ce n'est pas noté dans la délibération, dans les cas dérogatoires ou dans les cas particuliers, que les élus participent à la gratuité du transport en commun. D'ailleurs, cela ne passe pas par les grilles. On n'a pas de réduction suivant le revenu que l'on a, ou suivant les indemnités que l'on a, on a tous la gratuité de la même manière que l'on soit conseillé, délégué, Vice-président ou un simple conseiller.

C'est pour dire encore une fois que ce n'est pas si aberrant que cela d'accéder à cette gratuité. On a besoin. Il y a d'autres villes. On peut toujours polémiquer sur la taille des villes et la comparaison des problèmes puisque c'est vrai qu'il y a des endroits où les transports ne sont pas saturés, et d'autres où ils sont plutôt saturés. D'ailleurs, à Bordeaux, c'est quand même plutôt saturé aux heures de pointe, que ce soient les trams ou pas mal de lignes de bus. Cela peut-être que l'on pourra en discuter dans l'autre délibération qui concerne leur rapport TBM. Effectivement, la gratuité pourrait poser un problème parce que l'on se dit : si, c'est déjà saturé, et que l'on offre la gratuité, cela risque d'être encore plus saturé. Après, derrière, ce sont aussi quels moyens on donne ou on se donne pour développer les transports en commun sur l'agglomération.

C'est pour nous des discussions qui sont véritablement d'actualité, qui auraient besoin d'être menées et qui auraient besoin d'une réflexion et même de savoir le coût que cela pourrait représenter puisque dans la délibération, il est noté que le coût de perte des recettes est inférieur à ce qui était attendu. D'après les études, c'était 6 ou 7 millions de pertes qui étaient attendus. Finalement, je crois que ce sont 3 millions de pertes. Pour dire que ces dispositifs-là ne sont pas si catastrophiques que cela du point de vue des conséquences financières.

M. Pierre HURMIC : Merci.

M. POUTOU : Je n'ai pas fait 5 minutes, mais c'est vrai aussi, l'histoire de faire 5 minutes non plus. J'ai fini.

M. Pierre HURMIC : C'est bien ce que j'avais compris. Merci Monsieur POUTOU.

Gwenaël LAMARQUE.

M. LAMARQUE : Merci, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente. J'attire votre attention sur les nouveaux cas dérogatoires. Il aurait été peut-être assez pertinent d'y mettre le cas de jeunes européens qui sont ici à Bordeaux, soit pour leurs études, mais aussi pour de cas de volontariat et qui ne bénéficient pas forcément des mêmes opportunités que peuvent avoir le service civique français. Je rappelle que le service civique français touche à peu près 500 euros par mois, et le service civique européen, c'est 450 euros par mois. Je pense que dans ces nouveaux cas dérogatoires, on ne peut que prendre la dimension internationale et européenne de cette ville.

Je vous remercie.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur LAMARQUE. Est-ce qu'Anne LÉPINE veut répondre ou est-ce que je passe au vote ? Je ne vois pas de...

Oui, excusez-moi, Béatrice DE FRANÇOIS a la parole.

Mme DE FRANÇOIS : Deux mots, si vous le permettez. L'ordre du jour n'est pas la gratuité. Seulement je voudrais vous rappeler que le coût d'exploitation ne représente pour l'usager que 32 % de ceux qui coûtent à la Métropole. À un moment donné, on a besoin de réinvestir dans les transports, et on a besoin de cette somme pour notre budget. La gratuité, c'était un vaste sujet. Je pense que nous y reviendrons plus souvent.

Cette délibération s'adresse aux plus fragiles. Tout à l'heure, il a été dit que peut-être des personnes n'en bénéficiaient pas, mais il ne faut pas oublier aussi qu'il y a la participation employeur qui vient aussi diminuer le coût du titre de transport.

Concernant l'usage du numérique, si aujourd'hui il y a 70 % des personnes qui font leur demande d'adhésion en ligne, cela veut dire que les CCAS sont de moins en moins chargés, et justement leur vocation est de s'occuper des plus fragiles. Ils sont là pour cela, et ils peuvent le faire avec plus de temps.

Nous allons bien sûr continuer nos réunions. Je regarderai pour la question sur les Européens. Nous allons continuer nos réunions, nos rencontres, nos concertations avec les associations pour progresser dans les mesures sur cette tarification solidaire.

M. Pierre HURMIC : Merci, Madame Béatrice DE FRANÇOIS. Je ne vois pas de nouvelles demandes d'intervention. Donc, je lance les opérations de vote.

Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Madame DELATTRE

Je propose de lever la séance et que l'on se retrouve à 14 heures 45.

La séance est suspendue de 13 heures 30 à 14 heures 44.

M. Pierre HURMIC : Si vous voulez bien vous asseoir, nous allons reprendre nos travaux avec la décision modificative n° 2. Je vais passer la parole à Madame Véronique FERREIRA.

Mme FERREIRA

(n°54) Exercice 2023 - décision modificative n°2 du budget principal et budgets annexes - adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

M. HURMIC : Merci Madame Véronique FERREIRA pour cette présentation très synthétique et complète de notre DM n°2. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur POUTOU et Monsieur SALLABERRY. Monsieur POUTOU a la parole.

M. POUTOU : Pas très longuement évidemment parce que je pense que je vais répéter ce que l'on dit, ce que l'on essaie d'exprimer depuis longtemps.

Ce sont des délibérations détaillées, chargées avec des tableaux. Je ne sais plus combien de pages, mais il n'y a pas de souci de ce point de vue-là, on a de l'information. Ceci dit, on trouve toujours très difficile à lire ce genre de délibération parce que l'on a du mal à mesurer concrètement ce que cela peut vouloir signifier pour les habitants. Il y a toujours cette difficulté derrière que l'on a.

En revanche, ce que l'on ne voit pas, mais peut-être que vous allez expliquer pourquoi, on ne voit pas par rapport à l'actualité de l'agglomération des réponses. Quitte à modifier des budgets ou à rectifier ou à rattraper les choses qui n'auraient pas été faites au bon moment. Par exemple, il y a eu la révolte dans les quartiers populaires en juin-juillet chevauchant sur les deux mois qui était pour notre cas l'expression d'une souffrance sociale. Et même si cela dépasse les collectivités territoriales, mais des responsabilités politiques énormes sur l'aspect des quartiers délaissés, sur les discriminations, sur les inégalités sociales, le mal-logement, tout ce qui pouvait rentrer dans cette colère. On pensait que les décisions modificatives, en tout cas les discussions sur le budget pourraient avoir un regard là-dessus, en tout cas prendre en compte ces difficultés qui se sont exprimées et d'essayer d'y répondre. Et, s'il n'y a pas de réponse, d'expliquer pourquoi il n'y a pas de réponse sur ces questions, même si évidemment la question du logement, du transport, on retrouve un peu tout dans cette délibération. Il n'empêche que spécifiquement, il n'y a pas de réponse sur cela, sur l'ampleur du problème qui a été posé puisque les émeutes, ce n'est pas tous les jours qu'il y en a. Cela peut signifier quelque part à la fois l'urgence et l'ampleur du problème.

Comment on répond à cela ? Comment la collectivité répond à cela ? Et on pense que les délibérations comme cela pourraient être beaucoup plus explicites et c'est tout le problème aussi... Vous allez dire que ce sont des questions budgétaires, ce sont des questions de finances et que ces réglementations nous imposent de discuter de ces choses d'une certaine manière. De toute façon, vous êtes des gestionnaires, mais on peut aussi faire de la politique ou en tout cas on peut essayer de faire du lien avec l'actualité et d'expliquer à chaque fois qu'il y a une décision qui est prise, à chaque fois qu'une somme est dépensée, d'essayer de dire à quoi on veut répondre et pourquoi on peut répondre de cette manière. On pense qu'il manque cet aspect-là, mais après il en manque plein.

C'est la question aussi de l'explosion des loyers parce qu'aujourd'hui, que ce soient les

loyers ou les charges locatives y compris chez les bailleurs sociaux, cela part sans limite, sans explication. Là aussi, comment la collectivité se positionne là-dessus ? Est-ce qu'elle a des moyens de rectifier, d'empêcher que ce soit trop d'augmentation et en sachant qu'il y a beaucoup de personnes dans ces quartiers qui ne sont plus dans la possibilité de payer ? Là aussi, c'est un phénomène assez récent avec l'inflation, mais on peut penser qu'il y a besoin de répondre spécifiquement à cette question et cela manque dans la délibération. J'arrête là parce qu'on pourrait détailler sur pas mal de choses. On vote contre la délibération.

M. HURMIC : Merci Monsieur Philippe POUTOU. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. Remarquer Madame Véronique FERREIRA expliquer l'ensemble des mouvements. L'inquiétude qui est la nôtre sur l'annulation d'un peu plus de 10 millions d'euros de titres sur les exercices dus par les Girondins de Bordeaux avec des perspectives pour l'instant assez peu rassurantes.

Dans la lignée de notre vote contre du budget 2023, l'ensemble de notre groupe votera contre cette décision modificative. Merci Monsieur le Président.

M. HURMIC : Merci, Monsieur Emmanuel SALLABERRY. Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN : Merci, Monsieur le Président. Juste une remarque que j'avais faite au Conseil municipal, on continue à s'étonner, l'écart prévisionnel sur le contrat dit Volterres d'électricité verte, on appelle de nos vœux que cela ne se reproduise pas dans les années à venir et s'il devait y avoir peut-être un correctif à apporter, c'est sur la rédaction initiale du contrat. Je ne sais pas exactement sur quoi porte l'avenant, si cela concerne Bordeaux, cela concerne d'autres communes. C'est qu'il y a un problème substantiel au contrat lui-même. Plusieurs communes sont concernées et l'agglomération aussi. C'était une petite remarque pour dire que c'est toujours très vertueux d'aller vers l'électricité verte, si cela coûte plus cher que le reste, autant y réfléchir.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur Nicolas FLORIAN. Madame FERREIRA va conclure et répondre aux interventions.

M. FERREIRA : Merci. Qu'une décision modificative soit difficile à lire, je l'entends certainement comme tout budget. Pour autant comme tout le budget, finalement le budget n'est jamais que l'application de politiques que nous menons. Et par rapport à des interrogations qui peuvent se poser, il y a l'actualité, je veux parler du logement puisque c'est quelque chose qui a été souligné, mais d'abord un, on va avoir la possibilité d'en reparler tout à l'heure puisque nous avons une délibération qui va nous parler de la mixité sociale et qu'une décision modificative n'est pas là particulièrement pour apporter des dépenses supplémentaires par rapport à des recettes « imaginaires ». Les recettes vont nous servir à faire des ajustements d'un côté et de l'autre côté, à faire tomber les capacités d'emprunt parce que derrière quand on nous parle de la notion d'investir, il y a besoin forcément de faire un certain nombre de virements à la section d'investissement.

Crainte sur les Girondins, forcément on s'inquiète tous pour les Girondins, je crois que c'est quelque chose qui est partagé. Je rappelle simplement que c'est l'application de la délibération de juin que nous avons votée en juin dernier et que l'on a une reprise sur provision en recettes qui est supérieure puisqu'elle doit être à 22,5 millions d'euros, si ma mémoire est bonne, par rapport aux Girondins. Je vous rappelle, la délibération, on décale dans le temps les loyers qui sont dus par les Girondins.

Quant aux contrats, je suppose Monsieur Nicolas FLORIAN que vous faisiez allusion aux 3 ou 4 millions d'euros sur la dépense énergétique. Il s'agit d'une mauvaise estimation de départ que l'on retrouve par ailleurs qui ne change rien sur le nombre de kilowattheures consommés. C'est cela qui me paraît quand même essentiel dans ce contrat-là. Voilà ce que je pouvais répondre, Monsieur le Président.

M. Pierre HURMIC : Merci, Madame Véronique FERREIRA, pour ces réponses. Je vais lancer le vote.

Total des votes : 93

Pour 63

Abstention 5

Contre 25

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur DUPRAT, Monsieur LABARDIN, Monsieur PEScina, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Madame DELATTRE, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur BOBET, Monsieur POIGNONEC, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLES, Monsieur MILLET, Monsieur PUJOL, Madame SAADI

La délibération est adoptée, je vous remercie.

Monsieur le secrétaire.

M. ROSSIGNOL-PUECH : L'ordre a changé cet après-midi dans les délibérations en fonction des disponibilités des élus qui vont présenter les délibérations. Veuillez-nous en excuser. Délibération suivante, Monsieur Pierre HURMIC, Rapport de transition écologique et sociale 2023, c'est une information au Conseil.

M. HURMIC

(n°5) Rapport de transition écologique et sociale 2023 - Information au Conseil

Monsieur Pierre HURMIC présente le rapport.

M. Pierre HURMIC : Merci, Madame Claudine BICHET. Plusieurs demandes de prise de parole. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Monsieur le Président, je ferai l'intervention que devait faire Monsieur Olivier ESCOTS, mais il est retenu par une autre réunion, donc je vous lis son intervention.

« Je serai bref sur le rapport, nous en partageons beaucoup d'éléments. Cependant, je suis un peu agacé par certains paragraphes et certaines formules qui, à mon sens, auraient mérité un véritable débat.

En effet, je ne crois pas notamment qu'il fasse partie des orientations de notre établissement de sortir de l'énergie nucléaire. Or, ce rapport franchit à notre sens la ligne rouge en la matière.

L'ambition de décarboner nos énergies impose un développement de l'électricité pour faire face aux immenses besoins. Cela demande, bien évidemment, que nous montions encore en puissance sur les énergies renouvelables, solaires, éoliennes, pompes à chaleur, développement de station d'épuration dans les territoires qui le permettent, mais nous ne pourrons nous passer d'une énergie décarbonée, le nucléaire.

Aujourd'hui, la France est largement en avance sur l'ensemble des pays pour l'électricité décarbonée grâce à son parc nucléaire.

Nous nous félicitons du nouveau programme en gestation, même si nous regrettons les attermoissements du Gouvernement en la matière qui nous a fait perdre beaucoup de retard. Comme nous regrettons également l'abandon du projet Astrid pour les réacteurs de 4^e génération qui permettraient de régler la question des déchets. Si certains sont profondément angoissés par les questions des déchets nucléaires, et cela peut se comprendre, qu'ils se battent avec nous pour que la recherche reprenne sur de nouveaux réacteurs dont le combustible serait les déchets ».

Voilà en quelques lignes les remarques de notre groupe.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Jean-Claude FEUGAS. Monsieur TROUCHE.

M. TROUCHE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté fait état d'une diminution de l'empreinte carbone du territoire de 6% par rapport à la référence 2019. Permettez-moi d'être surpris de ce comité de pilotage ou en commission, il nous avait été indiqué que cette baisse de 6% concernait les émissions propres et qu'il n'y avait pas de données disponibles sur l'empreinte carbone. Alors vous l'avez rappelé, il y a une grande différence entre les deux notions puisqu'il y a un rapport de 1 à 3 entre les émissions propres du territoire et l'empreinte carbone. Il faut quand même savoir de quoi on parle.

Vu sous l'angle du climat, cette diminution est évidemment une bonne nouvelle qu'elle porte sur les émissions propres ou sur l'empreinte carbone ou sur les deux. Il paraît cependant fort hasardeux d'en attribuer les mérites aux effets de notre plan climat comme le rapport voudrait nous le faire croire dans son introduction, la baisse de 6% doit être certainement bien davantage due à l'inflation, à l'augmentation du prix des énergies et aux effets de sobriété subie ou choisie qui l'ont suivi.

Pour mémoire, les estimations quantifiées des effets de notre plan climat ne dépassent pas 3% de baisse annuelle moyenne. Cette remarque n'a évidemment pas pour but de décourager l'action prévue. Bien au contraire, il est plus que jamais nécessaire de développer les réseaux de chaleur, la rénovation énergétique des bâtiments, les transports publics, l'usage du vélo, le transport ferroviaire et j'en oublie. Il est également indispensable de nous doter d'indicateurs permettant de définir les objectifs à court et moyen termes de nos actions de réduction des émissions propres ou de l'empreinte carbone et permettant ensuite d'en évaluer l'efficacité pour une gouvernance pertinente des actions de notre plan. Le rapport nous confirme que ces indicateurs ne sont pas encore en place ou pas encore complètement en place, je ne sais pas, et je pense que leur mise en place doit être une priorité à court terme pour être en mesure de piloter le plan. Merci de votre attention.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Jean-Marie TROUCHE. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci, Monsieur le Président. Vous voulez faire de ce rapport annuel un moment structurant pour débattre de la trajectoire de la transition écologique de notre Métropole. Pour cela, vous transformez ce rapport de transition écologique et sociale en un bilan du plan climat un an après son adoption. À vouloir faire cela, certains aspects traditionnels du rapport disparaissent. Le volet économique déjà avait disparu au début de votre mandature. C'est le volet social ici qui s'indemnise considérablement.

Si vous voulez faire un bilan du plan climat, je ne vais pas revenir aujourd'hui sur nos commentaires au moment de l'adoption du plan climat, sur votre mix énergétique, votre trajectoire zéro carbone qui exclut l'énergie nucléaire. Je pense que je vais me concentrer aujourd'hui sur ce qui aurait dû être les sujets principaux du rapport de transition écologique et sociale.

Pour que l'on puisse comparer ce rapport avec un bilan du plan climat, il aurait fallu que les informations chiffrées soient comparables à celles du plan, que l'on puisse identifier une trajectoire, que les indicateurs soient renseignés. Ici, vous avez mélangé les objectifs du plan climat avec des indicateurs du rapport de transition, et le résultat n'est pas lisible. À titre d'exemple dans ce rapport qui concerne des données 2022, les chiffres clés du territoire datent de 2021 quand ils sont comparés à des données, ils sont comparés à des données 2020 alors même que la trajectoire de référence du plan climat est de 2019. Ce rapport, ce bilan du plan climat n'était pas obligatoire et pour cause, c'est un peu prématuré, voire précipité, d'avoir voulu en faire un bilan à un an alors que les chiffres ne sont pas disponibles, alors que vous avez mélangé émission et empreinte carbone et que vous l'aviez dit en commission. Je m'étonne que vous ne l'ayez pas corrigé dans ce rapport ou au moins dans la présentation pour notre conseil.

Ce rapport de transition écologique et sociale n'est donc plus un rapport réglementaire, ce n'est pas encore un bilan du plan climat non plus, cela relève plus d'un catalogue et cinq mois après le rapport annuel d'exécution de votre mandature, cela fait beaucoup de rapport d'auto-satisfaction. Et pourtant vous auriez pu en faire un rapport équilibré, un rapport qui met en avant des avancées dont on aurait pu se féliciter ensemble. Le développement des réseaux de chaleur, le RER métropolitain, la biodiversité, mais au lieu de cela, vous avez préféré mélanger des chiffres, mélanger des informations,

mélanger des objectifs. Il n'y a pas de trajectoire. Vous ne relevez aucun point de progrès, d'amélioration, de crainte, d'incertitude.

Au regard des enjeux, le rapport aurait pu faire preuve également d'un peu plus d'autocritique. Sur la question de la décarbonation des mobilités par exemple. Certes la pratique du vélo augmente et on s'en réjouit tous, + 14% en un an, c'est énorme, mais ce n'est malheureusement pas dû qu'à l'action de la Métropole. Il y a un accompagnement de la Métropole, oui, mais qui ne suit pas le rythme de progression de son utilisation. Les métropolitains attendent des aménagements qui se développent beaucoup plus vite en termes de parking, d'abris vélos et surtout de pistes cyclables sécurisées.

Sur ce dernier point, on constate des incohérences entre le rapport de cette année et celui de l'année dernière. Les critères pour mesurer les pistes cyclables ne sont pas les mêmes. Sinon je vous vois mal expliquer que l'on soit passé de 1 520 km de pistes en 2021 à 740 en 2022.

Autre exemple, les déchets, point sur lequel vous connaissez notre attachement. Le plan stratégique déchets a été adopté en mars 2022. Il fixe le cap pour une réduction importante de nos déchets sur notre territoire, mais il ne fait que se conformer à des exigences réglementaires et nous serons en retard.

Sur les biodéchets, même si une expérimentation a été lancée, nous n'aurons pas de mise en place effective d'une solution de tri au 1^{er} janvier 2024, dans un mois.

Être ambitieux, c'est aussi être en avance sur des mesures réglementaires indispensables ou au moins ne pas être en retard.

Dernier exemple, le PLU (Plan Local d'Urbanisme), nous avons soulevé des craintes, les limites de la 11^e modification qui n'est pas achevée et nous attendons toujours le début d'une révision du PLU. Alors oui, les choses avancent, vous dites que vous avez eu la satisfaction du Ministre Christophe BECHU, je pense que sa satisfaction sera plus réelle et plus grande quand le plan sera mis en œuvre.

Pour un rapport de transition écologique, pour un débat sur une trajectoire de transition écologique, il faut embarquer tout le monde. C'est l'objet même d'un tel rapport, mais pour embarquer tout le monde, il faut un rapport objectif, transparent et complet. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci, Madame Anne FAHMY. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On ne vote pas parce que c'est un rapport, mais si on avait dû voter, on aurait voté contre. Voilà pourquoi. Monsieur Pierre HURMIC a fait une présentation en exprimant, mais pas le seul, Madame Claudine BICHET a parlé aussi de fierté, de programme ambitieux, on ne va pas vous enlever cela. Pourquoi pas, mais le fait que vous vous vantiez d'avoir présenté au Ministre Christophe BECHU, Ministre du Gouvernement Macron. Je n'ai pas compris qu'il était satisfait, mais j'ai compris qu'il était attentif. Il avait suivi de manière attentive votre représentation, mais un peu sous-entendu comme s'il validait finalement le programme de transition écologique de la Mairie.

On a envie de dire, mais quelle référence, s'il valide le programme vu l'inaction du Gouvernement Macron en ce qui concerne l'écologie et pas seulement, mais encore quand on parle d'inaction, on est sympa parce qu'en réalité, la politique qui est menée par le Gouvernement, mais comme les autres auparavant malheureusement, ce sont les politiques qui vont toujours dans le mauvais sens. Il n'y a même pas de freinage.

Une référence comme cela, je pense que ce n'est pas bon parce qu'ils ne peuvent pas être une référence écologique, le Gouvernement Macron et tous ses ministres.

Après tout cela n'est pas surprenant parce que l'on pense que vous êtes malheureusement, vous, ce n'est pas Monsieur Pierre HURMIC, c'est la majorité à Bordeaux, mais un peu dans la Métropole, une écologie qui est à notre avis trop peu exigeante parce que vous vous satisfaisiez des arbres, tout ce qui a été listé parce que là par contre, il y a un vrai travail qui est fait, on ne fait pas dire ce que l'on ne dit pas, c'est-à-dire que vous faites des choses, vous avez un programme, un plan d'actions, des tas de choses, c'est chiffré. On pense que l'on est dans une situation climatique qui est très particulière et on pense que cette politique, cela ne suffira pas, cela ne peut pas suffire, ce n'est même pas une histoire de faire un peu plus. On est dans une écologie qui est comme si c'était de la décoration finalement. Faire que tout soit joli, que tout soit bien et encore une partie de la population parce que l'on sait que la population la plus pauvre, elle ne vivra pas les choses de la même manière parce qu'elle ne sera pas protégée, en tout cas il n'y aura pas la même attention dans ses propres quartiers.

On est dans une écologie qui est peu exigeante et on pense qu'à l'opposé, il faudrait une écologie radicale, vous connaissez peut-être la phrase qui dit « L'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage ». C'est une phrase qui vient d'un militant paysan de l'Amérique latine, je ne m'en rappelle plus, ce n'est pas du mépris sur le jardinage parce qu'il faut du jardinage, il faut des arbres. D'ailleurs j'ai vu que le Maire d'Arcachon mettait des arbres partout et sur l'avenue. Même quand on est très à Droite, on a compris qu'il fallait mettre des arbres dans les rues.

Ce que l'on pense, c'est que la question de l'écologie, c'est comment on peut répondre au drame qu'aujourd'hui on est en train de vivre et au fait que l'on va dans un sens qui est particulièrement inquiétant au niveau planétaire. On sait que cela ne résout pas tout dans les politiques des collectivités territoriales. En revanche, cela suppose quand même à un moment donné encore une fois, mais c'est comme pour le logement, c'est comme pour le transport, si on ne s'en prend pas au système, si on ne s'en prend pas à ce qui est responsable de la situation dans laquelle on se retrouve, si on ne discute pas, si on ne réfléchit pas, si on n'analyse pas les responsabilités et le pourquoi on en est là, on va avoir une action qui ne sera certainement pas efficace.

Cela veut dire prendre en compte qu'il y a un système qui est destructeur et il faut discuter de ce système-là. Le rapport que vous présentez, cela ne parle pas de pesticides et pourtant on a un problème important avec l'agriculture productiviste, avec l'utilisation des pesticides. Même si on est en ville, ce n'est pas juste que l'on n'est pas dans la campagne, c'est que de toute façon, on est aussi victime de cela.

Cela ne parle pas des paquebots. Si cela ne parle pas des paquebots et de la pollution des paquebots, derrière c'est aussi le refus de se confronter à des transporteurs, à de grosses sociétés qui vivent du tourisme industriel, qui vivent un peu de tout ce qui peut rapporter des sous au mépris de la planète, au mépris des conditions sociales pour les gens.

Cela ne parle pas non plus des logiques de spéculation immobilière, cela ne parle pas de l'artificialisation. Le mot y est quelque part, c'est sûr, mais cela ne discute pas d'une confrontation d'une lutte contre la bétonisation, contre l'artificialisation. Cela ne discute pas de la spéculation immobilière, cela ne discute pas de ce secteur privé boulimique qui construit, la métropolisation, l'attractivité, tout cela.

On pense que c'est révélateur d'une écologie qui n'ose pas se confronter à ces pouvoirs

économiques là. Et si on ne se confronte pas à ces pouvoirs économiques là, si on laisse le système tel qu'il est à détruire les choses, on n'y arrivera pas. C'est pour cela que ce n'est pas juste jouer sur une écologie gentille ou une écologie qui serait un peu plus autoritaire ou en tout cas un peu plus radicale. Il n'empêche que cela dépend si on veut vraiment répondre aux problèmes. Nous pensons qu'il y a une bataille à mener contre un système économique qui est destructeur et de remettre en cause les logiques marchandes, les logiques de privatisation, les logiques de domination du capital des grosses sociétés. Si on ne fait pas cela, on se retrouvera dans une sorte d'impuissance. C'est un peu tout cela que l'on a envie de révéler encore une fois même si je suis persuadé que je n'ai pas convaincu grand monde dans l'assemblée.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Philippe POUTOU. Avant de passer la parole à Monsieur Alain CAZABONE, un mot, je pense que je me suis mal fait comprendre ou vous m'avez mal écouté. Je n'ai pas dit que j'ai présenté notre plan climat au Ministre Christophe BECHU, ce n'est pas le but. J'ai simplement dit que j'avais échangé avec lui sur le fait que nous sommes jusqu'à présent le seul plan climat à avoir intégré l'empreinte écologique. C'est tout ce que j'ai dit. La différence par rapport à d'autres, c'est que ce ne sont pas les émissions, c'est l'empreinte, c'est le seul truc que je lui ai dit à propos de notre plan climat et Madame Claudine BICHET a complété en disant que désormais Paris allait nous imiter. Jusqu'à présent, je pense que c'est un motif de fierté que nous pouvons partager le fait d'être les seuls à avoir intégré l'empreinte carbone dans notre plan climat. Je ne suis pas allé au-delà de cela. Je suis trop prudent, Monsieur Philippe POUTOU, et je n'ai pas besoin de caution naturellement gouvernementale, vous l'imaginez bien.

Je passe la parole à Monsieur CAZABONE.

M. CAZABONE : Concernant ce rapport, il y a des choses intéressantes et on constate un travail relativement important qui se fait à la Métropole.

Je voulais rebondir un peu sur ce qu'a dit mon collègue Monsieur Jean-Claude FEUGAS, mon grand regret, son grand regret et le regret de beaucoup, c'est cet abandon, le mot est un peu fort, mais abandon partiel du nucléaire. Nous étions en France, et je vais devoir attaquer mes collègues de la majorité, avec les Américains, les deux premiers projets, c'était ITER et Astrid. Astrid, c'était comme tu l'as dit, la réutilisation des déchets nucléaires pour alimenter les nouvelles centrales. Pourquoi c'est une catastrophe ? Parce qu'au niveau mondial, on sait qu'il y a à peu près 100 ans de réserves d'uranium enrichi. Là, on multiplie presque par 100 la capacité, imaginez ce que cela fait, nous ne serions plus là, mais imaginez 100 fois 100 ans. On l'a abandonné il y a quelques années, c'était Monsieur François HOLLANDE et les présidents après qui ont constaté que malheureusement, on a pris un tel retard, que cela va être difficile de retrouver ce retard. Tous les cerveaux qui travaillaient là-dessus sont partis finalement aux États-Unis ou ailleurs.

ITER, c'était le problème de la fusion nucléaire. Nous étions là aussi à égalité avec les Américains, il y a dix ans. Les Américains ont montré, il y a trois mois ou quatre mois, ils ont fait réussir leur expérience, ils ont été étonnés par l'énergie qu'ils pourraient dégager de cela. Et là aussi, nous avons pris un retard extraordinaire et je ne sais pas si on pourra le relancer.

Pourquoi ce regret ? Parce qu'en termes d'énergie de capacité, c'est quand même celle qui a la plus grande capacité, les éoliennes, tout le restant, une possibilité surtout les éoliennes en mer où la performance est nettement supérieure, mais les éoliennes terrestres, on sait que c'est 30-35% d'efficacité qui sont mortes au bout de 20 ans et qui diminuent au bout de 15 ans d'efficacité. On a raté une occasion, je ne sais pas si

on pourra rattraper une partie de ce retard lié au nucléaire.

Et j'en profite, je sais que Madame Nathalie DELATTRE veut le dire aussi, j'attire votre attention sur la centrale du Blaye où il est nécessaire d'augmenter la capacité.

Pour le reste, dans les problèmes que vous évoquez, il faut aider, c'est vrai, les pays. J'ai entendu cela pour la COP 28. Il faut aider les pays qui vont subir les effets de la dégradation du climat. Il faudrait peut-être aussi avant aider les pays qui ont des réserves stratégiques en termes de pétrole pour éviter qu'ils l'utilisent. Je vais prendre deux, trois exemples. On connaît l'exemple du Nigéria, 10 ou 20 milliards de barils de pétrole sont dans le sol et pour se développer, il va falloir les utiliser et comment peut-on l'empêcher ? C'est le cas du Guyana où on vient de découvrir aussi des champs pétrolifères extrêmement importants qui pourraient entraîner derrière une situation politique et militaire dangereuse là-bas.

Est-ce que l'on ne peut pas d'abord, comme l'avait suggéré notre Ministre de l'écologie à l'époque, Monsieur Jean-Louis BORLOO, que le monde industriel aide les populations à s'électrifier pour éviter qu'ils les utilisent. Sinon on a l'impression de jouer à petits bras et de ne pas être influent. Quand on voit que la Chine fait 36% des rejets de CO₂, qu'elle vient d'installer deux ou trois centrales charbon, ce qui annule pratiquement les efforts de l'Europe en termes d'économie ; que l'on comprenne bien que ce n'est pas un problème que nous résoudrons seuls. C'est bien de faire des projets, c'est bien, on les accompagne, on est pour. Mais ne rêvons pas quand même, si au niveau international, on ne lutte pas contre tout cela, malheureusement, et la surpopulation que je ne voudrai pas oublier au passage, qui sera quand même un vrai problème aussi dans le futur. C'était un rapport général, je voulais déborder comme d'autres par rapport à ces sujets.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur Alain CAZABONE. Madame DELATTRE.

Mme DELATTRE : Merci, Monsieur le Président. Je viens en complément des propos de notre collègue Monsieur Jean-Marie TROUCHE. J'adhère aussi à quelques remarques faites par Madame Anne FAHMY.

Il y a des choses intéressantes dans ce rapport, mais sur certains points, il est loin de pouvoir rejoindre une majorité de ces bancs et je trouve cela dommage. Je veux parler du sujet plus particulier qu'a soulevé notre collègue Monsieur Jean-Claude FEUGAS, à savoir le nucléaire. Et là, Monsieur Pierre HURMIC, tu ne citeras pas, mais tu dénonceras certainement que je fasse partie d'un collectif d'élus qui se bat pour que la centrale nucléaire du Blaye puisse être prolongée et qu'elle puisse aussi bénéficier du choix gouvernemental et d'EDF pour recueillir la construction d'une paire d'EPR 2 (Evolutionary Power Reactor). Nous étions au congrès des maires avec une délégation de ces élus, on est plus de 400 signataires du manifeste d'élus girondins et des Charentes. Je menais cette délégation, nous avons rencontré la Ministre Agnès PANNIER-RUNACHER au côté de Madame Lydia HERAUD qui représentait Monsieur Alain ROUSSET et d'autres élus pour faire en sorte que nous puissions en Gironde, conserver cette centrale du Blaye et que nous puissions développer. En effet, nous savons bien qu'aujourd'hui, sans cette filière, nous aurions d'énormes difficultés dans notre approvisionnement d'électricité et dans notre résilience parce que c'est cela aussi l'enjeu. Il n'y a pas que la résilience alimentaire, il y a aussi la résilience énergétique, je souhaitais vous partager ces propos ici cet après-midi. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais surtout essayer de prendre aussi

de la hauteur par rapport à un rapport qui, de base, devrait être tout le temps débattu ici pour que les concitoyens se rendent bien compte de ce qui se passe sur la Métropole.

Vis-à-vis de ce fameux presque discours sur l'axe poids carbone, je pense qu'encore une fois, il est important de se rappeler qu'aujourd'hui il y a beaucoup de personnes qui remettent en cause aujourd'hui le réchauffement climatique axé uniquement sur le CO₂.

J'en veux pour preuve, c'est que vous avez un lauréat qui s'appelle John F. CLAUSER, c'est un docteur lauréat du prix Nobel de physique de 2022 qui n'a pas eu droit à la parole et pourtant il a le récit de l'urgence climatique en le qualifiant de, je le cite, « dangereuse corruption de la science qui menace l'économie mondiale et le bien-être de milliards de personnes ». Dans ses propos, je demande à ce qu'il y ait véritablement un débat et que l'on fasse venir du débat contradictoire scientifique sérieux pour justement essayer de travailler sur ce fameux poids carbone pour ne pas essayer de mettre dans les imaginaires et qui a déjà commencé depuis belle lurette et je le répète en tant qu'écologiste, on nous a menti. Aujourd'hui, la Droite comme la Gauche a tendance à amalgamer par des discours le fait qu'il y a une urgence et que cela est à mettre en œuvre coûte que coûte. On culpabilise la totalité, la société alors que ceux qui tirent les ficelles du discours dominant justement que ce soit au GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les Evolutions du Climat) comme partout sur la planète aujourd'hui, ce sont les globalistes et qui c'est qui travaille pour les globalistes ? Monsieur Emmanuel MACRON en fait partie.

Aujourd'hui quand les Français comprendront que notre gouvernement ne nous veut pas du bien et qu'aujourd'hui c'est une vente de la France et des savoir-faire français à l'extérieur, je pense que l'on commencera à un peu mieux comprendre comment nous ici, il faut travailler sur la résilience énergétique et, entre autres, je pense que dans le mouvement de la décroissance, il y a surtout un appel à moins consommer d'énergie possible. Cela veut dire rendre les bâtiments, rendre les structures encore plus efficaces. L'électricité en fait partie évidemment, mais une centrale nucléaire, si vous regardez vite fait le rapport énergétique, vous avez un rendement de 50 %. En gros, la centrale du Blaye, c'est 900 MW qui réchauffent la planète en permanence si on a besoin de 900 MW.

On est véritablement dans un problème d'échelle de grandeur sur lequel il faudra travailler. Et pour répondre à Monsieur Alain CAZABONE, aujourd'hui, l'être humain est en mesure de vivre abondamment sur la planète. Les chiffres sortent plus de 20 milliards de personnes. Ce n'est pas le problème, il n'est pas là le problème parce qu'aujourd'hui si on regarde un Européen qui consomme cinq fois la planète, un Africain en consomme 0,1% au niveau énergétique. C'est véritablement de savoir vers quoi on va. À mon sens aujourd'hui, vous l'avez souligné, il va falloir regarder l'échelle de grandeur entre un petit pays comme la France et un monde qui ne veut pas changer. Aujourd'hui, il y a plus de 13 000 centrales à charbon dans le monde, plus de 400 en Chine et nous, on est en train d'essayer de chipoter sur 0,04 % de carbone dont on a un impact là-dessus de 5 % et c'est-à-dire que l'on est en train de se tirer une balle dans le pied pour 0,012 % de carbone dans l'air.

Mesurons le fait que la société est en train d'essayer, comme les globalistes le veulent, de conditionner les esprits à ce fameux pass carbone qui est demain le pass numérique, qui est demain le crédit social à la chinoise où on empêchera les gens de sortir du territoire.

M. HURMIC : Merci de conclure, vous avez épuisé votre temps.

M. MORISSET : Je suis quand même à 4min20, Monsieur le Président, donc quelque part, je pense que c'est normal d'avoir les 5 minutes.

M. HURMIC : Votre micro clignote depuis 30 secondes.

M. MORISSET : J'ai le droit à 5 minutes, je suis à 4min30. Pour terminer, je pense qu'il y a cette responsabilité de prendre de la hauteur et d'être bien informé. Je réitère la demande à ce que de véritables scientifiques viennent pour un débat contradictoire sérieux. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci. Madame BICHET va répondre sur l'ensemble des interventions.

Mme BICHET : Merci. Par rapport à ce débat sur le mix énergétique, je tiens à rappeler que nous avons décidé dans le plan climat de travailler sur ce sur quoi nous avons la capacité d'agir et nous nous sommes engagés sur une trajectoire de territoire à énergie positive avec l'idée de produire autant d'énergie et maximiser le mix de renouvelables pour couvrir notre consommation énergétique. Nous avons conscience que nous n'aurons pas cette capacité d'autonomie sur notre territoire puisque nous ne pourrons jamais produire toutes les énergies renouvelables nécessaires sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons engager des coopérations fortes avec les territoires voisins, mais l'idée, c'est bien de travailler avant tout ce sur quoi nous avons la main. Et, le développement des énergies renouvelables sur notre propre territoire est une priorité pour nous et nous y travaillons de manière acharnée depuis maintenant trois ans.

Par rapport aux autres remarques que je remercie d'ailleurs puisque c'est un bilan au bout d'un an et qui est totalement perfectible et qui doit clairement s'améliorer, on a aussi besoin de retours pour pouvoir le faire. Dire pour répondre aux interrogations qu'après vérification, c'est bien l'empreinte qui a été mesurée pour la première fois. C'est un indicateur que nous avons produit pour la première fois pour notre territoire métropolitain. Nous devons travailler à consolider cet indicateur parce que ce n'est pas forcément très simple. Autant les émissions directes, c'est relativement simple à calculer. À partir du moment où on calcule en empreinte, il y a un certain nombre d'hypothèses qui sont prises et cet indicateur doit être consolidé et les résultats que nous constatons qui sont plutôt encourageants doivent aussi être travaillés pour être interprétés plus dans le détail pour être en mesure d'identifier ce qui a clairement généré cette baisse. Est-ce qu'il y avait encore par exemple des effets de la crise sanitaire ? Donc oui, il y a un travail de consolidation et de fiabilisation des indicateurs qui est clairement une priorité, je vous rejoins totalement là-dessus, et c'est vraiment la direction dans laquelle nous allons nous employer à travailler pour améliorer l'ensemble de ce suivi.

Par rapport aussi au décalage de données que Madame Anne FAHMY pointait, c'est quelque chose malheureusement de très courant. On a toujours un décalage de données pour pouvoir suivre les historiques qui est toujours là, que l'on peut à chaque fois regretter. Malheureusement, on doit composer avec les données que l'on a et dire, quand même, que même si ce travail est perfectible, il a été fait vraiment en toute transparence et objectivité. Il y a des résultats qui ne sont pas très bons. La baisse des consommations énergétiques typiquement quand on voit que l'on doit être divisé par deux et que l'on a fait que -2 %, il n'y a pas de glorification de ce résultat qui doit être amélioré et sur lequel nous travaillons aussi. C'est vraiment dans un état d'esprit d'objectiver les choses et de rendre transparentes les choses qui est celui dans lequel nous avons travaillé.

Je souligne aussi et je suis d'accord avec vous que le volet social doit être renforcé. C'est la raison pour laquelle nous lançons ici un diagnostic de vulnérabilité qui doit travailler sur tout le volet résilience et adaptation et qui va pouvoir également améliorer le volet de l'impact social sur notre territoire.

En conclusion, ce que je voudrais dire et pour que personne ne se trompe sur ce qui a été exprimé en introduction, je réaffirme le fait que nous pouvons être fiers du plan climat, du plan d'actions que nous avons voté, qui porte très clairement une trajectoire, une ambition et un plan d'actions qui est ambitieux et qu'il va falloir maintenant accomplir. Maintenant notre enjeu, c'est à la fois dérouler l'ensemble de ces actions est c'est de réussir à les piloter. Je peux vous dire que quand on a un plan d'actions qui dépend de l'ensemble des directions et services de la Métropole, mettre en place un outil de pilotage qui concerne l'ensemble des services métropolitains, ce n'est pas quelque chose de simple. C'est quelque chose qui va se construire au fil du temps. C'est faire en sorte que tous les acteurs raisonnent maintenant en carbone et suivre ces indicateurs-là, c'est clairement un changement culturel. C'est refondre les indicateurs, définir quels seront les plus pertinents, voir ce que nous serons capables de suivre dans les faits. Il y a aussi tout un enjeu SI, suivi des données qui va avec tout cela. Effectivement, on aimerait que cela aille vite, malheureusement on va devoir composer avec la réalité des choses, mais l'idée c'est vraiment et c'est la raison pour laquelle on a voulu faire ce bilan assez vite, c'est montrer que tout le monde doit maintenant être en ordre de marche de travailler à ce pilotage du plan climat.

Ce que je note, c'est que l'on a plutôt des résultats qui sont encourageants. L'ADEME dans son audit valorisait surtout notre capacité à maintenant pouvoir piloter les actions du plan climat, le fait que l'on ait atteint la 5^e étoile montre que l'on est plutôt bien engagé, mais je retiens tout à fait que nous devons poursuivre sur cette voie et l'améliorer. En tout cas je vous remercie pour vos réactions et, bien sûr, nous allons poursuivre tous ensemble, je l'espère, ces actions fortes. Merci.

Mme BOST : Merci, Madame Claudine BICHET, merci à tous pour ce vif débat. Je vous propose que nous prenions acte de la tenue de ce débat et nous pouvons valablement entendre Madame la Vice-présidente en charge des finances sur le rapport d'orientations budgétaires.

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°55) Bordeaux métropole - Orientations générales pour le budget 2024 et suivants - Débat

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

Mme BOST : Merci Madame la Vice-présidente. J'ouvre le débat. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci beaucoup, chers collègues. Je tenais à saluer notre collègue, Madame Véronique FERREIRA, pour la qualité de la présentation de ces orientations budgétaires. Je pense que nous pouvons être satisfaits de voir que dans un contexte économique aussi incertain que celui que nous traversons et aussi dans un contexte où nous faisons face à une succession de crises, Bordeaux Métropole a décidé de maintenir un niveau d'investissement élevé, très élevé même pour répondre aux

objectifs ambitieux de nos différentes feuilles de route. Quand bien même nous avons certains ratios, hausse de fonctionnement, baisse de l'épargne nette, augmentation du niveau d'endettement qui pourrait être vus comme une dégradation. Je pense qu'il faut rappeler que nous avons vécu des crises majeures et qu'il est difficile, voire impossible de maintenir des équilibres financiers comme ils étaient avant dans ce contexte, et que l'ensemble des communes et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de France voit une dégradation de leur ratio dans ce contexte.

Donc, ce que je veux retenir c'est à nouveau la fierté que la Métropole bordelaise porte une telle ambition dans un tel contexte, l'ambition de poursuivre des investissements vers des services publics de proximité, l'ambition de s'engager dans une transition écologique et sociale forte. À ce stade, je vois qu'il n'y a pas d'alerte sur la situation financière de la Métropole. Elle est même plutôt en bonne santé financière, mais dans ce contexte, et le fait de porter une telle ambition pose clairement la question de la soutenabilité dans le temps de la conjugaison de l'ensemble de ces éléments. Donc, ce que je voudrais dire c'est que je pense qu'à cet instant précis, il est important que nous soyons solidaires et que nous faisons d'une même voix, ici, à la Métropole, pour dire à l'État qu'il ne nous soutient pas à la hauteur des ambitions que nous portons et que nous devons être solidaires et parler d'une même voix. En effet, pour poursuivre de telles ambitions, on va avoir besoin clairement d'une visibilité financière et d'un soutien financier, sans quoi il sera difficile de voir de tels efforts se poursuivre sur le moyen/long terme.

Mme BOST : Merci, Madame Claudine BICHET. Je pense que l'on peut être rassurés et les propos que nous avons entendus, ce matin, de la part du Ministre des comptes publics sur la question solidarité. Peut-être que nous devons marcher main dans la main.

Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Chers collègues, comme le permet la loi, ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte national et international. Je pointerai la société telle qu'elle est aujourd'hui, de crise. Nous sommes donc confrontés à cette réalité qui s'exprime régulièrement avec plus ou moins de force.

Cette situation de crise impacte fortement nos populations. Elle est le fruit d'un système économique en crise profonde et dans les solutions apportées par les différents pouvoirs, le FMI (Fonds Monétaire International), l'Union européenne ou le Gouvernement ne font que créer les conditions d'une nouvelle crise. À ce titre, la politique fiscale d'aide massive aux entreprises mise en place par le Gouvernement, loin de sortir notre pays de la crise, ne fait qu'aggraver les conditions sociales de nos habitants et se révèle incapable de faire véritablement face aux défis climatiques. À ce titre, les 7 milliards du Gouvernement pour accélérer la réduction des émissions de CO₂ semble bien dérisoire quand le rapport Pisani-Ferry/Mahfouz, personnalités que l'on ne peut pas accuser d'être de dangereux extrémistes, estime que notre pays devrait consacrer 30 milliards d'euros afin de faire face à ce défi.

Je pourrais égrener ainsi les choix budgétaires. Cela montre combien la construction du budget étend l'inadéquation avec les besoins réels qui s'expriment. Les baisses d'impôts multiples ont affaibli les capacités de rebond de l'État. Quand la question se pose de plus en plus fréquemment, d'augmentation d'impôts au niveau mondial, notamment pour corriger les inégalités sociales et la crise climatique, nous avons un gouvernement qui fait le choix inverse. Cette politique marquée par le sceau du néolibéralisme n'est pas sans conséquence sur les finances de notre établissement.

En effet, en premier lieu, il est à noter que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) continue de baisser et va baisser dans les années à venir. S'il y a des compensations, c'est le lien entre l'État et les collectivités, et donc notre établissement qui est posé. De même, la suppression de l'impôt économique, suppression progressive, outre que ce n'est pas juste économiquement, mais nous coupe de notre lien avec le territoire. Globalement, ces orientations budgétaires montrent combien notre établissement est pris dans un étau entre les besoins de la population en lien avec les aspects sociaux et environnementaux et un désengagement de l'État.

À ce titre, le sujet ferroviaire était éclairant. Par volonté, la Métropole intervient massivement sur le RER métropolitain ou la LGV, et je suis convaincue que ce sont des indispensables, mais ce sont des dossiers qui sont véritablement hors de nos compétences. C'est vrai pour le ferroviaire, mais je pourrais prendre d'autres sujets tels que l'université. Or, aucun moyen supplémentaire n'est mis en face pour compenser ces dépenses.

À partir de là, il n'est pas étonnant que nos ratios se détériorent, que ce soit notre capacité de désendettement ou notre épargne. Je me félicite que la Métropole maintienne un haut niveau d'investissement, mais on voit bien que tout cela va avoir des limites. Dans la droite ligne du congrès de l'AMF (Association des Maires de France), il semble nécessaire que notre établissement tienne une ligne offensive dans cette période. À ce titre, il me semble nécessaire que notre établissement revendique de nouvelles ressources afin de faire face aux enjeux sociaux et climatiques qui sont devant nous. De la même manière, France Urbaine fait une série de propositions dont le fait est de rehausser le versement mobilité à hauteur de celui de l'Île-de-France. De même, cette Région bénéficie aujourd'hui d'une taxe bureau inexistante sur notre territoire. Toute une série de propositions qui n'ont rien de très révolutionnaire, mais qui permettraient à notre établissement d'avoir de nouvelles ressources et d'aborder l'avenir plus sereinement.

Il me semble donc, mes chers collègues, que dans cette période, nous devons nous montrer offensifs. Il en va de l'avenir de nos finances et donc des réponses que nous serons en mesure de construire pour répondre aux besoins de nos populations.

Mme BOST : Merci **Madame Claude MELLIER**. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, **Madame la Présidente**. Je voulais peut-être trancher entre les remarques, soit d'autocongratulation ou peut-être d'attaque systématique du Gouvernement. Je vais rappeler à mes deux collègues que les premiers coups de canif sont intervenus alors que d'autres majorités au pouvoir et qui manquent aujourd'hui depuis la fin de la DGF plusieurs centaines de millions d'euros dans les caisses, et ce, depuis l'année 2013, 2014.

Madame la Vice-présidente nous parle aujourd'hui d'un exercice que je trouve particulièrement pertinent à partir du moment où on ne le politise pas, c'est-à-dire quelles orientations globales on souhaite donner et débattre entre nous. C'est l'avantage de ne pas avoir un vote. Il y a un budget pour cela.

Il y a beaucoup de points à remarquer, et je crois que l'on est toutes et tous élus dans nos communes. Le point général qu'il faut remarquer, c'est qu'il aura rarement été aussi compliqué de se projeter dans une vision quinquennale d'ailleurs, les graphiques s'arrêtent en 2027, à quel point il est compliqué de se projeter tant le nombre d'inconnus

pèse sur l'élaboration budgétaire.

On parle beaucoup de crises. On a commencé ce mandat ensemble en temps de crise. Je pense qu'il y a déjà eu d'autres crises que notre établissement a surmonté, mais c'est peut-être l'adjonction surtout aujourd'hui d'inconnus qui rend l'exercice particulièrement compliqué. Cet exercice se fait tout d'abord dans la maîtrise de nos frais de fonctionnement. Vous nous avez exposé, Madame la Vice-présidente, ce que le caractère volontariste pour certains points que vous souhaitez mettre en œuvre par rapport aux dépenses de fonctionnement en sachant que les dépenses, en tout cas l'objectif fixé par l'État d'augmentation de 0,5 % de croissance est un objectif complètement inatteignable.

Je voulais vous dire que pour ce qui nous concerne, se satisfaire d'une épargne gestion qui est stabilisée pour l'avenir alors que l'épargne brute, on le voit dans vos schémas, va chuter et l'épargne nette s'effondrer n'est pas acceptable. Si je prends l'exemple de l'énergétique, votre rapport parle de progrès : -7 % de diminution de consommation, je parle bien de la diminution de la consommation. Nous pensons qu'il faut aujourd'hui un plan réel beaucoup plus ambitieux de sobriété à l'image de ce qui est fait depuis maintenant près de deux ans dans de très nombreuses communes indépendamment des étiquettes politiques. Il y a surtout aussi des pistes d'économies autour de l'évolution de nos bâtiments et l'utilisation de nos bâtiments à travers le télétravail, les réunions par visioconférence.

En matière de ressources humaines, je voudrais que l'on partage ensemble l'extrême faiblesse de croissance de nos effectifs. On a de cesse souvent ici de demander toutes et tous des effectifs supplémentaires et compte tenu de mesures notamment souvent annoncées par le Gouvernement, je prends notamment tout ce qui a été fait depuis deux ans pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires, non compensé par l'État, on voit bien que l'on accroît de plus en plus le risque d'un décrochage entre les investissements annoncés et leur capacité tout simplement à pouvoir les réaliser. Là aussi un plan sobriété d'optimisation de nos moyens, j'en parlais déjà, ici, il y a un an, peut-être aussi de réduction de recours aux cabinets extérieurs doit être mis en œuvre pour la Métropole.

Concernant votre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), il est important en volume, c'est incontestable. Il pose aussi la question des priorités données. N'y a-t-il pas trop de dispersion de crédits et des investissements ? N'y a-t-il tout simplement pas un décalage finalement entre la prudence élémentaire dont vous faites part, Madame la Vice-présidente, à juste titre, et finalement cette course effrénée de vouloir investir partout, et on le sait, avec des coûts d'investissement dont le coût unitaire est particulièrement volatile. On le voit aujourd'hui dans les ouvertures d'appel d'offres.

Je voudrais aussi, on en a parlé en tout début de mandat, que ces éléments budgétaires soient l'occasion aussi pour nous d'intégrer le coût de la Régie de l'eau dont on ne parle pas. Je pense qu'avoir un débat comme on l'a eu tout à l'heure sur le coût de l'eau peut être aussi l'occasion dans le cadre du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) ou de la présentation du futur budget d'ailleurs du coût qu'a cette Régie de l'eau, non pas pour en dire si on est pour ou on est contre, cette décision, elle est prise, mais pour savoir aussi à quel point cela pèse sur nos dépenses de fonctionnement.

Je voudrais terminer cette intervention pour faire remarquer, mais je vous l'ai déjà fait remarquer qu'annoncer pour la fin du mandat et le début du suivant une capacité de désendettement autour de 10 ans, on voit même 11,2 ans pour le budget principal, c'est acté, sans l'assumer que l'on retire de facto complètement tout levier d'emprunt pour

financer les investissements du prochain mandat. Cela pose évidemment la question de l'héritage vis-à-vis de celles et ceux qui auront à gérer la Métropole à partir des échéances électorales à 2026.

Je voudrais rappeler juste ce chiffre autour de 9 à 11 ans, je voudrais rappeler que notre capacité de désendettement en 2021 était de 3,61 ans. En moins d'un mandat, on passe de 3,61 ans à un peu plus de 10 ans. Je voudrais surtout que l'on ne puisse pas nous accuser, vous accuser selon celles et ceux qui voteront le budget d'avoir cramé la caisse de manière à ce que l'on puisse être beaucoup moins vulnérables aux crises, peut-être qui se succéderont. Je voudrais rappeler à quel point la crise du logement et de l'habitat et l'effondrement monumental des mises en chantier va peser durablement sur les finances des collectivités territoriales. Financer un programme d'investissements si important 4,5 milliards d'euros avec, vous l'avez rappelé, la moitié, un peu moins la moitié le recours à l'emprunt avec des taux élevés, c'est, il faut l'assumer, potentiellement une bombe à retardement pour le prochain mandat avec un cercle vicieux qui verra l'autofinancement considérablement réduit par le poids des intérêts de la dette.

Je vais donc terminer, Monsieur le Président, en vous faisant part de notre inquiétude et de notre disponibilité pour faire des choix sûrement douloureux qui vont s'imposer de manière à ce que l'on puisse dégager des marges de manœuvre pour le futur.

Je vous remercie de votre écoute et vous présente mes excuses pour ces 2 minutes 04 de dépassement.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, en effet, vu le nombre de délibérations qu'il nous reste à examiner.

Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Rapidement, nous allons exprimer un désaccord sur toute la politique, sur toutes ces orientations budgétaires.

Cela s'appelle un débat, même cela c'est un peu prétentieux. Je ne trouve pas que c'est un débat, mais même si on a le droit de dire ce que l'on pense, évidemment, on a le droit de critiquer, on a le droit de dire que l'on ne ferait pas du tout cela si on était au pouvoir ou on a le droit de dire que c'est super bien. Non, mais ce n'est pas cela un débat puisque vous présentez les choses et des décisions qui, de toute façon, on sait que cela passera d'une manière ou d'une autre. Il n'y aura pas de modification de quoi que ce soit. Donc, c'est le même problème dans toutes les délibérations. On a au moins la possibilité de dire ce que l'on pense. Oui, on est en désaccord sur les orientations. Vous, vous êtes cohérents parce que d'une année sur l'autre, oui, ce sont les mêmes orientations. Cela va dans la même direction. Effectivement, de ce côté-là, on ne peut pas vous le reprocher. On peut même à la limite comprendre votre fierté, vous l'avez dit, 3, 4 fois. Ok, c'est ambitieux, Ok, mais ce n'est pas forcément une qualité, l'ambition. Cela dépend de ce que l'on en fait. Il y a des tas de gens ambitieux aujourd'hui qui font n'importe quoi.

Après, nous pensons que c'est toujours les mêmes problèmes, pour faire vite évidemment, mais on a l'impression toujours quand on lit ce genre de délibération parce qu'on les lit quand même, même si on a du mal à les lire, je le redis. On a du mal à voir concrètement en quoi cela répond vraiment aux besoins des gens. En quoi vous ciblez les problèmes prioritaires ? Et en quoi ce que vous êtes en train de faire ou de préparer puisque l'on discute des orientations de l'année prochaine, cela peut modifier la

situation sociale et économique, pour la vie des habitants de l'agglomération ? On ne le voit pas puisque l'on est sur une sorte de continuité. Ce qui est un peu surprenant c'est que Madame Christine BOST en appelle à la solidarité de la Droite parce qu'il faut être tous unis et tout cela, mais j'avais cru comprendre qu'il y avait plutôt une solidarité entre la Droite et la Gauche de par notamment la modification de la composition du Bureau. Donc, je pense que vous n'avez pas à vous inquiéter de cela même si, pour des raisons de posture, il y aura un vote contre de la part de la Droite sur ces orientations. Non, il n'y a pas de vote, mais sur le budget dans l'année prochaine, mais il n'y a pas à s'inquiéter de cela.

En revanche, cela nous inquiète sur la suite. Quand la Droite et la Gauche sont sur la même longueur d'onde, on se dit que les réponses aux orientations sociales, ce n'est pas pour aujourd'hui. Ce n'est pas un scoop, mais cela se confirme. Là, la question des services publics, elle n'est pas posée clairement. Il y a des bureaux de poste qui ferment, vous le savez. Il y a des problèmes de la santé. L'hôpital n'est plus en mesure de gérer les urgences en permanence. Vous avez vu, l'été, il y avait les problèmes de chaleur dans l'hôpital. Il y a les inondations quand il pleut. Comment on répond à tout cela ? Comment on répond finalement même si ce n'est évidemment pas, encore une fois, les collectivités territoriales, cela ne repose pas que sur elles puisque ce sont aussi des politiques d'État, mais comment on répond aux problèmes auxquels nous sommes confrontés ? Nous pensons qu'il faut développer le système de santé, faire des services de santé de proximité, des dispensaires de santé dans les quartiers populaires, notamment là où il y a de grosses difficultés d'accès aux soins. On pense que les bureaux de poste, il faut mener une bataille, soit on empêche les fermetures, soit, il y a un exemple, c'est la gare de Pessac, la Ville de Bordeaux et un bureau de poste qui a été en partie sauvé puisque c'est juste à mi-temps, mais il y a eu en tout cas le choix de faire une sorte de maison municipale. Comment on discute de cela ? En fait, on assiste, mais on ne sait pas si vous vous rendez compte de ce à quoi on assiste quand on est habitant ou simple habitant dans l'agglomération. C'est vrai que quand on lit ces délibérations, on n'a pas l'impression que cela cherche à y répondre, ou en tout cas, on n'a pas l'impression que l'on vit dans la même situation. Quand vous vous vantez, par exemple, que : « oh, on est dans une bonne santé financière », cela fait un peu décaler par rapport à la réalité sociale qui touche quand même pas mal de gens sur l'agglomération.

C'est ce décalage permanent et ce sentiment que l'on ne répond jamais à rien réellement si ce n'est que vous vous faites plaisir. Vous êtes fiers, vous êtes ambitieux, vous vous faites plaisir avec des décisions et tout cela. Mais est-ce que vous vous rendez compte que cela ne répond pas ou en tout cas, cela a du mal à répondre ? Et que la réalité sociale, malheureusement, c'est une aggravation de la pauvreté et de la précarité. Ce n'est pas un mythe. Comment on prend en main ces urgences ? Comment on essaie d'y répondre ? Comment on montre que l'on prend en compte ces situations ? On aura pu au moins dire ce que l'on pensait.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je dirais qu'il y a deux grands axes. Nous sommes toujours dans une logique d'une naïveté, et d'un autre côté, d'une logique comptable. On est sur le fixisme du calcul du bilan d'essayer de faire un budget, et que cela rentre dedans. Évidemment, c'est toujours à l'équilibre, c'est magnifique.

Néanmoins, il y a toujours la problématique justement de savoir comment on oriente le fonctionnement d'une Métropole pour essayer de travailler avec justement à terme des

gens qui vont nous trahir encore plus parce que l'on est qu'au début de la trahison des globalistes par rapport aux gens ici de terrain, donc, je vous appellerai et j'en fais partie, les gens du territoire, les territorialistes. Quelque part, on devrait anticiper tout cela. Donc, d'un côté, il y a une naïveté à croire qu'en demandant ou en quémendant auprès de Monsieur Emmanuel MACRON, qui est un menteur fini, que l'on puisse obtenir quelque chose. Il répondra : « oui », mais dans les actes, il n'y aura rien.

À côté de cela, on a une logique d'essayer de faire fonctionner une métropole avec toujours les mêmes logiques d'emprunt. Donc, on s'adresse toujours aux mêmes personnes, et finalement, je pense que l'on se trompe parce que là, encore une fois, gouverner c'est essayer d'anticiper ce qu'il va y avoir. Là, j'entends presque que l'on se glorifie de savoir que l'on anticipe la problématique énergétique qui sera plutôt à la baisse, mais aujourd'hui, c'est totalement le contraire, il y a une véritable hausse des demandes d'énergie. Donc, il va y avoir une hausse dans les tarifs. Il va y avoir forcément aussi par rapport à la guerre que cela soit en Ukraine ou au Moyen-Orient, il y aura des répercussions, on le sait aujourd'hui puisque l'on achète trois fois plus cher le gaz liquéfié des Américains. Il faut bien se rendre compte qu'au final, c'est quand même celui dans le territoire qui va payer et qui va être obligé de se débrouiller.

Donc, comment on fait ? C'est là qu'il faut essayer de travailler sur le changement des habitudes. La proposition, c'est toujours un peu de savoir comment nous, on se responsabilise en tant qu'élus pour essayer de travailler sur l'apport supplémentaire d'une... (*phrase inachevée*) Par exemple, que cela soit la gemme puisque j'avais déjà évoqué cela, c'est une nouvelle création monétaire pour essayer de faire changer les habitudes et de faire en sorte que demain on soit résilient par rapport aux menteurs puisque les menteurs, ils vont continuer à fonctionner.

De ce côté-là, à mon sens, on se leurre, et ce fixisme va amener encore plus de confrontations en ce qu'évoque Monsieur Philippe POUTOU, c'est-à-dire un côté hors-sol de gens qui décident comme si tout allait bien dans le miroir du budget ou du comptable, puis, à côté de cela, des gens sur le territoire qui vont augmenter les contestations, les souffrances, ne pas arriver à se nourrir. L'inflation en 4 ans, c'est + 25 %. Donc, il va y avoir des demandes, et je pense que cela va se traduire tout doucement par des violences sociales que, j'ai l'impression, vous ne voyez peut-être pas assez. Moi, j'avertis. Encore une fois, je suis là pour essayer de faire mon rôle de lanceur d'alerte, mais, à mon sens, on se trompe.

Merci de votre écoute. Je n'ai fait que 3 minutes 29, et j'espère que cela aura un peu de crédit ou de tolérance par rapport à Monsieur le Président quand cela clignote de me laisser encore la dernière minute. Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. La difficulté c'est que vous parlez de sujets très intéressants, mais qui ne sont pas directement concernés par la Métropole. Ici, on est à la Métropole. Donc, on parle des compétences de la Métropole, mais on ne parle pas des compétences de l'État. Je vois qu'il y a une frustration. Vous souhaitez et vous souhaiteriez être parlementaire, mais présentez-vous aux élections, et vous pourrez à ce moment-là tenir ce discours à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Je n'ai plus d'autres demandes de parole. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Rapidement, Monsieur le Président, et merci de me dispenser de répondre sur la question de la trahison des globalistes pour lesquels j'avoue mon incompetence notoire et certainement pérenne.

J'aurais aimé répondre à Monsieur Philippe POUTOU. Quand même, une chose ! Il y a parfois des phrases qui m'agacent un peu, mais je vais quand même le dire même s'il n'est pas là, tant pis. C'est quand j'entends des phrases comme si nous ne vivons pas sur la même ville, comme si nous ne vivons pas dans la même Métropole ou si nous vivons sur une autre planète. Bon sang, vous croyez que l'on habite où ? On ne se rend pas compte d'un certain nombre de situations ? Je trouve assez fabuleux que, par moment, le document soit écrit de façon un peu compliquée alors que je trouve que sincèrement, en termes de pédagogie, je crois que c'est Monsieur Christophe DUPRAT qui parlait de pédagogie ce matin, en disant que la pédagogie, c'est l'art de la répétition. Donc, je vais répéter. Je voudrais vraiment remercier les services pour l'écriture de ce document qui peut être un document assez aride, mais qui font un maximum de preuve de pédagogie. On ne peut pas, d'un côté, dire : « on ne peut pas tout lire parce que c'est trop compliqué, mais dedans, on ne parle pas des solutions apportées à la chaleur dans les hôpitaux ou à la fermeture des bureaux de poste ». On ne peut pas reprocher qu'il soit à la fois trop dense et si incomplet que finalement il devrait recouvrir l'ensemble des problématiques françaises. Donc, soyons un petit peu sérieux là-dessus.

Orientations budgétaires, c'est un peu comme cela que j'essayais de conclure entre oui, des points positifs, et j'adhère aussi à ce qui a été dit sur la question de vigilance. Sur la question de vigilance tout en voulant rassurer, c'est toujours un exercice difficile, les finances. Le terme de Cassandre est souvent adossé au nombre de VP (Vice-président) aux finances ou Président de la commission des finances. Les deux, en règle générale, jouent à ce rôle, et les deux ont parfaitement raison de jouer à ce rôle.

Le terme de sobriété, on l'a vu, c'est un terme que l'on reprend très souvent, je parle tout simplement du rapport précédent, et que l'on doit retrouver également entièrement en termes budgétaires. Je suis contente d'avoir retenu dans les interventions l'extrême faiblesse de la croissance des effectifs absolument nécessaires pour maintenir ces dépenses de fonctionnement, et tout le travail qui est fait par les directions, Monsieur le Directeur général des services et tous ses collègues sur les réadaptations nécessaires en direction des services. Pour autant, quand il y a besoin, comme par exemple envers les Pôles territoriaux, je fais l'allusion à un travail qui avait été présenté en Bureau, quand vraiment opérationnellement cela devient indispensable de dire qu'il faut pouvoir y aller.

Dix ans de capacité de désendettement, est-ce que c'est quelque chose qui doit nous faire peur ? J'ai pensé en lisant notre quotidien unique et préféré, cela devait être mardi ou mercredi matin, avec un article d'une page, d'une interview de Monsieur dont j'ai oublié le nom, je vous prie de m'en excuser à l'avance, qui nous a expliqué par a + b, Messieurs-dames des collectivités territoriales, je ne vais pas vous faire, on vous ment, on vous spolie, mais on n'en est quand même pas bien loin, vous avez de l'argent partout. En fait, de l'argent que vous n'avez pas dépensé que dont vous avez et qu'est-ce que vous attendez pour investir, et avec un chiffre qui est arrivé en gros : mais enfin, pourquoi est-ce que vous n'avez pas encore atteint vos 12 ans de capacité de désendettement ?

Comme je m'en doutais un peu qu'on allait m'en parler, je me suis dit que j'allais essayer de le placer, mais bien évidemment aussi en matière de plaisanterie, car j'avoue que quand j'ai lu cet article de journal, j'ai été d'humeur massacrant pour le reste de la journée.

Vous voyez que mine de rien, il y a quand même ce double langage sur le fait que les collectivités doivent investir parce que ce sont celles qui peuvent le faire au maximum, mais à quel plafond est-ce que l'on s'arrête ? C'est pour cela que je voulais mettre cette plaisanterie-là. Dix ans, bien évidemment que c'est dégradé par rapport à 2021. C'est tout à fait logique.

Si on se comparait aussi aux autres métropoles, quelques chiffres très simples. En termes d'équipements, je ne parle pas de paiement de la dette, c'est-à-dire ce que fait l'État, je parle de dépenses d'équipements, nous sommes la première métropole française en termes de dépenses d'équipement par habitant. Si vous voulez les chiffres exacts, c'est 761 euros par habitant. Cela n'est pas la question, mais nous sommes la première métropole française. Derrière, il faut de la dette en ce qui concerne l'encours de la dette puisque forcément il faut le regarder. Nous sommes à la moyenne des autres métropoles, et c'est cela qu'il faut arriver à tenir, c'est cette ambition d'investissement d'un côté tout en maintenant un encours de dette, certes, important, mais qui est tout à fait acceptable. Mine de rien, notre fonctionnement nous permettant de gérer l'investissement, on est aussi la deuxième métropole derrière Nantes, si ma mémoire est bonne, qui dégage le meilleur solde d'épargne entre dépenses et recettes.

Bien évidemment, tout cela implique des choix, certains qui seront douloureux. Cela implique des choix, mais en se disant que nos ratios même s'ils se dégradent, ils restent convenables. Pour autant, est-ce que cela va pouvoir durer pendant des années et des années ? Je crois que l'on est tous d'accord autour de la table pour dire que non.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Il n'y a pas de vote.

Monsieur FLORIAN, on ne parle pas après le rapporteur.

M. FLORIAN : Justement, par rapport à la remarque, concernant l'article du *Sud Ouest*. Je ne vais pas me faire le défenseur d'un imminent expert financier puisque j'en ai un, la personne dont tu parles. Tu ne l'as pas cité, je ne vais pas le citer. Tout le monde a ses références dans *Sud Ouest*. Cela peut paraître caricatural ce qu'il dit, mais il y a une réalité. Ce qu'il dit est que l'on a tous, toutes nos collectivités, un excédent capitalisé qui est assez volumineux qui va être utile et qui est utile. C'est un peu le sens de son message. Après, il grossit le trait, mais il n'y a pas tout à jeter dans ce qu'a pu dire ce monsieur qui est, par ailleurs, un vrai spécialiste des finances locales et des finances publiques. Pas simplement voler à son secours, mais équilibrer un peu... (*phrase inachevée*) Ta remarque est juste sur le fond, mais préciser les choses.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Donc, il n'y a pas de vote. Je remercie Madame Véronique FERREIRA pour tout le travail et les services également, bien sûr.

Débat effectué

Dossier suivant.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Aides à la production et de la conception d'œuvres de fiction, documentaire et d'animation dans le cadre du fonds de soutien régional.

M. DELPEYRAT

(n°43) Aides à la production et de la conception d'œuvres de fiction, documentaire et d'animation dans le cadre du fonds de soutien régional - Convention - Décision –

Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ?

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter pour cette délibération. J'ai demandé à la dégrouper parce que je pense que c'est important qu'au niveau de la culture, encore une fois, on est dans la culture politique, mais aussi dans la culture de cette jeunesse à essayer de faire cette transition écologique et démocratique. Donc, j'espère et j'impulse quelque part une demande, c'est que justement on fasse encore plus de commentaires et d'animations sur justement tous ces principes de base des outils démocratiques et des outils scientifiques qui sont aujourd'hui sur la table. Nous devrions avoir une jeunesse qui, je l'espère, répondra présente sur ce fond du débat. C'est quelque part la quadrature du net, donc la quadrature du débat démocratique, c'est qu'il va falloir que cette jeunesse s'implique plus dans sa responsabilité à codécider.

J'espère que cette culture cinématographique incitera dans ce sens et aussi en particulier, deuxième aspect, c'est tout ce qui est le côté anxiogène puisque Monsieur Stéphane DELPEYRAT avait évoqué cela en Conseil de Saint-Médard-en-Jalles de cette jeunesse qui s'inquiète de l'avenir avec en particulier le côté climatique, mais pas que cela. Il y a évidemment bien d'autres aspects. J'espère que justement cette jeunesse travaillera de façon sereine sur la façon de transiter avec les anciens systèmes qui les ont, quelque part, soumis et contraints à avoir moins de liberté que leurs parents et grands-parents. J'espère que ce travail-là sera fait de façon culturelle et plurielle à la fois dans l'animation et le documentaire puisque c'est le fonds de soutien régional qui va dans ce sens. C'était juste pour essayer de faire monter cela un petit peu à l'esprit des gens de la Métropole comme quoi ils ont aussi une responsabilité à aller s'impliquer dans toutes ces aides qui sont quelque part saupoudrées sur le territoire pour essayer d'impulser un changement des mentalités.

Merci de votre écoute.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?

Monsieur DELPEYRAT, vous voulez répondre ? Non, merci.

On lance le vote. Les résultats sont simples :

Pour : 94

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur GUILLEMIN, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame SAADI

La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Soutien au DEFLE pour réfugiés – Université de Bordeaux Montaigne – Convention.

Pardon chers collègues, j'ai oublié de préciser le départ de Madame Céline PAPIN, membre du collège du DEFLE ainsi que Madame Stéphanie ANFRAY et Madame Laure CURVALE, membres du CA de l'Université Bordeaux Montaigne.

M. DELPEYRAT

(n°48) Soutien au DEFLE pour réfugiés - Université de Bordeaux Montaigne - Convention - Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter pour cette délibération, car c'est très utile. Cela favorise l'intégration entre les différentes origines des gens qui sont dans ce soutien aux réfugiés. Cela veut dire que cela favorise aussi entre eux la mixité et l'entraide. En fait, c'est très intéressant.

En revanche, on voit bien que dans la délibération, il y a un ajout qui est fait concernant l'Ukraine. Je crois qu'aujourd'hui, il faut aussi travailler sur l'intégration des Gazaouis et d'autres pays d'Afrique. Évidemment, les guerres sont multiples, mais je crois qu'il faut aussi ne pas faire déjà de la ségrégation entre les aides en fonction de ce qui arrive d'un côté plutôt à l'Est et plutôt sur un profil ressemblant ici à notre assemblée. Je crois qu'il va falloir augmenter les couleurs comme l'avait évoqué tout à l'heure un des élus. Donc, il me semble que justement dans mes deux questions que je vous ai proposées en fin de Conseil, j'espère que l'on aura l'occasion de faire cette minute de silence parce que les Gazaouis aujourd'hui sont en grande souffrance.

Merci de votre écoute.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT : Pour préciser qu'évidemment ce n'est pas un dispositif qui est réservé à qui que ce soit. Au contraire, il n'y a aucun tri, si j'ose dire, qui est fait entre les exilés ou les réfugiés.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

98 votants

Pour : 95

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame PAPIN, Monsieur ALCALA, Madame ANFRAY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame CURVALE,

**Madame DELATTRE, Monsieur
FLORIAN, Monsieur GUILLEMIN,
Madame SAADI**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Approbation des statuts et adhésion à l'association « Bordeaux énergie Eau Environnement et Synergies en Zones industrielles et portuaires ».

M. DELPEYRAT

**(n°51) Approbation des statuts et adhésion à l'association "Bordeaux énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires" (Bees ZIP) -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Rapidement, je vais voter contre. Pourquoi je vais voter contre ? En fait, c'était l'occasion puisque c'est une nouvelle instance qui se crée d'essayer de travailler justement sur cette notion de la participation citoyenne.

J'aurais vu autre chose que de l'entrisme entre professionnels du secteur. Là, on est complètement typiquement là-dedans, et il n'y a pas d'ouverture. Donc, à mon sens, c'est une erreur politique importante parce que c'est un des exemples, mais cela démontre que finalement il y a de beaux discours, mais il n'y a pas d'actes. Je regrette encore une fois que dans cet exemple où on va travailler sur les énergies, sur la transition sur un secteur d'activité très spécifique, on n'élargisse pas le débat même avec l'association untel et untel qui ont des compétences qui sont capables de faire des propositions sans doute très intéressantes pour les professionnels. Donc, je trouve que cela, c'est un manque de vision.

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT : Nous agissons, Monsieur le Président, il n'y a pas de problème. C'est justement le but de cette délibération.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. S'il n'y a pas de demandes de parole, je lance le vote.

96 votants :
Pour : 95
Abstention : 1
Contre : 1.

Majorité – Désignations effectuées

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Monsieur FLORIAN, Monsieur GUILLEMIN, Madame SAADI

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : En l'absence de Monsieur Alain GARNIER, Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Ouvertures dominicales des commerces de détail – Avis conforme de Bordeaux Métropole sur les dérogations au repos dominical prévu par les communes pour l'année.

M. GARNIER

(n°71) Ouvertures dominicales des commerces de détail - Avis conforme de Bordeaux Métropole sur les dérogations au repos dominical prévues par les communes pour l'année - Décision – Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter contre comme les fois précédentes. Encore une fois sur le rappel de Black Friday, cette logique en contradiction complète avec la transition écologique et énergétique. On ouvre le dimanche, au lieu de laisser le local se reposer, on va continuer à le chauffer avec des personnes qui sont bien souvent en souffrance aussi, et qui ne sont souvent pas très bien payées. Donc, cela, c'est le premier point.

Ensuite, on voit l'arrivée de vente en ligne de produits et les commerçants s'adaptent de plus en plus. Finalement, on a une forme de contradiction parce qu'en fait, on essaie de faire du soutien local en ouvrant le dimanche, mais ceux qui répondent parfois de plus à l'appel ce sont des gens qui vendent en ligne à distance, et qui ouvrent juste leur succursale parce qu'ils ont très peu de personnel. Ceux qui ont les moyens de travailler avec le « *Made in China* » sans être péjoratif avec *Made in China*, finalement, ils sont encore plus aidés à ouvrir dimanche puisqu'en fait, ils ont peu de coûts, voire une petite surface pour travailler dans ce sens-là. Je trouve qu'à un moment donné, il y a des formes d'incohérence : où est-ce que l'on fait la transition énergétique ? On va continuer à faire transiter des tas de consommables sur de gros cargos qui consomment des quantités phénoménales de carburant. C'est un des exemples, mais il y en a plein d'autres évidemment. Donc, j'espère que l'on changera sur cet appel à essayer de faire rentrer la logique économique pour essayer de sauver certains petits commerces dans cette ouverture dominicale qui, à mon sens, n'est pas tout à fait judicieuse. Au contraire, on travaillera beaucoup plus intelligemment à mon sens à favoriser la résilience et entraide justement sur le gratuit le dimanche, et soyons un peu utopistes, mais je crois que cela peut se faire. Merci à vous.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous aussi, nous votons contre comme nous l'avons fait l'année dernière et comme nous l'avons dû faire les fois précédentes, au moins une fois précédente. Nous pensons que quand on est de Gauche, ou vraiment de Gauche, on se poserait les problèmes différemment. Donc à la fois ce qu'a dit Monsieur Marc MORISSET, il y a des choses qui nous semblent importantes : la question du jour de repos, la question des conditions de travail parce que cela se passe en général plutôt sous pression même s'il y a du volontariat pour travailler le dimanche du côté des salariés du fait des bas salaires. Ceci dit, ce sont des contraintes, et des contraintes aussi familiales.

Puis, par rapport aux grands commerces, aux petits commerces, cela favorise plutôt les grandes enseignes. En fait, ce sont des logiques plutôt dans le sens de consommer toujours plus. Ce sont les machines infernales de la consommation du commerce. Donc, nous sommes complètement en désaccord avec cela. On pense qu'il faut avoir un regard sur les conditions sociales, sur l'intérêt premier à la fois des salariés et des populations. Cela nécessite de rappeler un principe, un grand combat du mouvement ouvrier pendant longtemps, d'avoir accès à des jours de repos, d'avoir à un moment donné de ne pas être obligé de se faire exploiter tous les jours, et de ne pas se faire exploiter le dimanche.

Ce sont des valeurs qui sont aujourd'hui abandonnées par la Gauche qui rejoint les idées qui sont libérales et antisociales. Donc, oui, on garde ce principe et cette défense qui nous apparaît très importante du jour de repos puisque le dimanche, parce qu'après, nous sommes bien conscients que le dimanche, il y a aussi des services qui doivent fonctionner, et là, on discute du commerce. On discute aussi de cette consommation qui est sans limite, en tout cas cette logique de consommation sans limite.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le rapporteur.

M. DELPEYRAT : Sur le *Made in China*, cela vient de Chine, que ce soit le dimanche ou le samedi. Cela, c'est plutôt la question de la relocalisation de notre industrie. C'est le vrai combat à mener.

Sur le repos dominical, c'est un vrai sujet qui mérite d'être traité sérieusement. C'est pour cela qu'il y a une limitation. Je ne dis pas que c'est ouvert tous les dimanches d'une part. C'est pour cela également qu'il y a des lois qui prévoient un certain nombre de conditions de rémunération de récupération. Je peux vous citer, par exemple, pour le cas que je connais bien. Saint-Médard-en-Jalles, ce sont exclusivement des étudiantes et étudiants qui travaillent le dimanche et qui sont bien contents d'avoir cette rémunération. Mais, en effet, on est conscient qu'il faut garder raison et une limite sur le repos dominical. Cela, nous en sommes bien d'accord, ne serait-ce que pour la vie culturelle associative sportive, et le droit à la récupération des uns et des autres.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

99 votants :

Pour : 81

Abstention : 10

Contre : 6

Majorité

Abstention : Monsieur LABESSE,

**Madame CASSOU-SCHOTTE,
Madame RAMI, Madame CURVALE,
Monsieur JABER, Madame JUQUIN,
Madame JUSTOME, Madame LEPINE,
Monsieur MARI, Monsieur RIVIERES**

**Contre : Madame MELLIER, Madame
ANFRAY, Monsieur ESCOTS,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
MORISSET, Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
VERSEPUY, Monsieur ALCALA,
Monsieur CAZABONNE, Monsieur
COLES, Monsieur CUGY, Monsieur
FLORIAN, Madame SAADI**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur Stéphane DELPEYRAT, en raison de l'absence de Monsieur Alain GARNIER : Économie sociale et solidaire – Feuille de route 2022-2026 – Soutien en fonctionnement à l'association de préfigurations La Foncière solidaire Nouvelle-Aquitaine.

M. GARNIER

(n°72) Economie sociale et solidaire - Feuille de route 2022-2026 - Soutien en fonctionnement à l'association de préfiguration La Foncière solidaire NOUVELLE-AQUITAINE - Convention - Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. Sur cette foncière solidaire, j'avais juste une première question sur son appellation elle-même et j'ai déjà la réponse. Je trouvais que la Région était quand même assez discrète dans sa présence même si bien sûr elle est présente. Il n'y a pas de suspens là-dessus, nous sommes très favorables à cette foncière solidaire.

Sur le fonctionnement, j'ai été un peu interrogatif parce qu'il nous est annoncé le financement de deux postes, un poste de responsable de projet, ce qui est logique, et un poste qui est nouvellement créé de chargé de développement.

Ensuite, suppression d'un troisième poste de préfiguration, cela ne coûte pas d'argent, au départ, semble-t-il. Pour 100 000 euros, cela nous semblait donc important. Quand nous allons dans le détail, je réalise que les dépenses de personnel sont de 72 000 euros. Nous pouvons imaginer que ce soit à peu près correct. La Région met 15 000 euros dans son fonctionnement, nous mettons 45 000. 15 000 euros de mécénat,

j'espère que nous les aurons malgré tout, et 25 000 euros de vente de prestation, j'espère que nous les aurons également puisque c'est un peu hypothétique malgré tout.

Deuxième élément d'interrogation, je ne sais pas si Monsieur Stéphane DELPEYRAT sera en mesure de répondre. C'est plutôt Monsieur Alain GARNIER qui maîtrise ce dossier. Nous imaginons dans cette SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) que nous prévoyons de mettre 1 million d'euros en partenariat dans cette SIC, quels seraient les autres partenaires dans la mesure où la Région semble bien discrète ? Avec qui serons-nous dans cette SCIC éventuellement parce que c'est sûr qu'il faut malgré tout un peu d'argent pour amorcer tous ces achats.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On s'abstient sur cette délibération. On n'est pas en désaccord sur le problème très précis, mais cela ne nous apparaît pas très cohérent avec d'autres délibérations ou à la politique plus globale de la Métropole sur ces questions de foncier.

Comme vous l'écrivez, il y a une forte tension sur le foncier. Donc, une grosse difficulté limite évidemment les marges de manœuvre quand il s'agit de reloger des associations ou des structures où là pour le coup les entreprises ou des petites entreprises du secteur de l'ESS (Économie sociale et solidaire). On voit bien les difficultés, mais à ce moment-là, c'est à mettre en lien avec le pourquoi des cessions de fonciers que l'on vote toujours contre, nous. Il y a des parcelles, des immeubles qui sont vendus, et à chaque fois on dit cela parce que cela fait depuis très longtemps, c'était surtout la politique de la droite sous Monsieur Alain JUPPÉ ou même sous Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS, cela a été une sorte de braderie, on vendait tout ce qui était foncier public. Puis, à un moment donné, on s'est aperçu qu'il ne restait plus grand-chose de public. C'est ce problème de cohérence, comment on a une vision globale de tout cela. On ne peut pas se plaindre d'une situation si par ailleurs on continue le même processus même si aujourd'hui il est limité.

Ce que nous pensons, c'est qu'il faut stopper les cessions de parcelles, de bâtiments. Après, on sait bien que ce sont des recettes pour les collectivités. Le fait de vendre un terrain, ou de vendre un immeuble, c'est de l'argent qui rentre. Si on ne vend pas, cela fait des recettes en moins. D'accord, mais après, il faut savoir ce que l'on veut. Donc, il y a cet aspect-là qui nous semble fondamental.

Après, cela pose le problème, on ne va pas débattre de cela maintenant, mais qu'est-ce que cela vaudrait dire une politique foncière qui s'oppose à des logiques qui vont dans l'autre sens, qui s'opposent à des logiques marchandes et qui font qu'il n'y a plus de maîtrise publique du foncier. Donc, est-ce que l'on discute ? Est-ce que cela rediscute quelque part d'un foncier public, d'un secteur public du foncier et du logement ? Comment cela se discute ? Et surtout de tenir compte que ce n'est pas neutre tout cela. C'est un combat contre des gens qui, on sait, ce sont des logiques de spéculation immobilière, des logiques d'appropriation parce que cela s'approprie. Après, ils en font ce qu'ils en veulent. Après, les pouvoirs publics ou les collectivités n'ont plus les moyens d'agir réellement. C'est aussi ce problème de confrontation avec des logiques marchandes. Tant que l'on ne pose pas ce problème-là clairement, c'est encore une fois toute la limite de l'action que l'on peut mener. Nous, on en parlait beaucoup, on en parle beaucoup moins maintenant, mais cela reste d'actualité. C'est est-ce qu'il ne peut pas y avoir des dispositifs d'expropriation, des dispositifs de réquisition même temporaires que ce soit sur la question du foncier, que ce soit la question de bâtiments. Là, on répond à des problèmes de logements d'associations ou

d'entreprises, mais il y a la question aussi de logements pour les habitants. Donc, c'est aussi cela. Là, on voit encore une fois cette gauche qui ne tente pas, pourtant elle est ambitieuse. Vous êtes très ambitieux. C'est cela qui est dommage, mais pas sur ces questions, et pas très volontaristes sur ces questions. Après, c'est une politique plus radicale sur des domaines et qui signifie une confrontation avec des acteurs économiques qui eux, évidemment, ne seraient pas forcément d'accord.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le rapporteur.

M. DELPEYRAT : Sur le dernier point, je crois que vous n'êtes pas tout à fait bien informé. Il faut s'adresser, je crois, aux parlementaires parce que la Métropole a un droit de préemption. Je voudrais d'ailleurs remercier Madame Christine BOST et l'ensemble des personnes élues ou des services qui s'occupent de ces problèmes fonciers qui sont très compliqués. Mais s'il y a un problème, ce n'est pas la volonté métropolitaine. Nous avons adhéré à l'EPF (Établissement public foncier) et très souvent, nous lançons cette possibilité de préemption. Il y a un problème aujourd'hui, des décisions que je vois passer à mon niveau, je pense que c'est certainement le fait que les juges sont souvent très attentifs à la protection du droit de propriété, ce que nous pouvons comprendre, mais quels que soit l'usage et la destination des terrains, ce qui est un peu plus embêtant. En effet le législateur devrait se pencher sur les cas lorsqu'il s'agit d'acquérir des terrains pour du logement social, pour aider une foncière solidaire ou pour des associations qui œuvrent dans le secteur humanitaire, etc. Nous pourrions quand même trouver des modérations de prix. Ce ne sont pas les mêmes prix que quand c'est tel ou tel promoteur immobilier qui veut faire des opérations, mais très souvent malheureusement nous sommes pénalisés sur ce point. Rassurez-vous, la Métropole le fait avec beaucoup de réactivité et de volonté.

Par rapport aux questions du Président Patrick BOBET, il faut en effet être vigilant sur les frais de fonctionnement, mais nous sommes en phase de préfiguration. Nous sommes donc vraiment dans du prévisionnel plus, si j'ose dire.

Sur l'aspect des partenariats, vous avez raison, je pense qu'il faut que la Région soit plus réactive. Il faudrait que nous discussions avec eux de leur participation au financement, comme nous-mêmes qui sommes allés dans des fonds régionaux d'innovation, par exemple. Je crois qu'il faut que cela marche dans les deux sens.

Quant aux partenaires, il y a plusieurs pistes. Bien entendu, il y a des partenaires privés qui sont attendus. Il y a aussi la Caisse des dépôts et consignations dont les diverses filiales telles que la santé et la filiale ESS qui seront autour de la table. Nous espérons, la Banque des territoires, la Région, bien sûr, puis les partenaires privés, donc les entreprises en réalité de l'ESS qui peuvent être intéressées par cette démarche. Nous vous ferons un point en commission économie sur l'évolution de tout cela.

Pour l'instant, nous en sommes à l'étude. Je ne peux donc pas trop anticiper sur la suite des événements, mais en tout cas, nous ferons un point d'étape régulier.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. J'en ai pour 30 secondes, je voulais répondre à Monsieur Philippe POUTOU. Un exemple très simple de préemption que vous connaissez peut-être, l'Ilot Peugeot, au Bouscat, Barrière du Médoc, un bon hectare ouvrant sur le Parc Bordelais. La Métropole a préempté au Tribunal de manière à faire les deux tiers de logements sociaux sur les 90 qui vont être construits dans les

mois qui viennent. Nous avons un exemple que vous connaissez sûrement, vous passez régulièrement dans le secteur.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Pour : 2

Abstention : 2

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
GARNIER, Monsieur ALCALA,
Monsieur CAZABONNE, Monsieur
COLES, Madame FAHMY, Monsieur
FLORIAN, Madame GASPARD,
Monsieur JABER, Madame SAADI**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Associations d'aides aux plus démunis – Subventions complémentaires.

M. GARNIER

(n°79) Associations d'aides aux plus démunis - subventions complémentaires - Conventions - Décisions – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter pour cette délibération. Évidemment, nous sommes face à une situation de plus en plus problématique aujourd'hui dans un contexte international. On voit un rapport dans ces aides aux plus démunis que l'on mesure par 3 fois 10 000 euros, et on voit que quelque part quand on voit les millions d'euros, l'EPFNA parce que cela a été précité, et la façon dont on pourrait travailler encore plus avec la Région, avoir plus de moyens, je crois qu'il est bon de souligner que l'on pourrait faire là aussi un effort pour soutenir une association ou un collectif comme le collectif d'action Palestine, par exemple. Aujourd'hui celle-ci a certainement besoin aussi d'une aide de ce genre surtout dans la situation actuelle. Et, surtout dans le fait qu'effectivement je pense que la Métropole a quand même les moyens et la volonté politique d'essayer d'être en cohérence avec ce qui se passe là-bas. Je pense qu'il y a une souffrance énorme, et je pense que vous pourrez faire un effort pour les prochains Conseils de Métropole, d'essayer d'être un peu plus actifs à soutenir cette population aussi martyrisée soit-elle.

Merci de votre écoute.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je pense aussi à toutes les victimes israéliennes.

Monsieur POUTOU Est-ce que vous voulez prendre la parole ?

M. POUTOU : Oui, le chrono a commencé, de toute façon je n'en aurai pas pour longtemps. On vote pour cette délibération. D'accord avec ce que pouvait dire **Monsieur Marc MORISSET** sur trouver les moyens de soutenir les associations ou d'une manière ou d'une autre la population Gazaoui qui est bombardée par l'État d'Israël, État colon et État d'extrême droite, mais, cela, c'est un autre débat.

Je voulais profiter de cet espace généreusement offert par la démocratie métropolitaine pour répondre à **Madame Véronique FERREIRA** qui, je pense, le problème qu'elle a posé était légitime. C'est pour cela que j'y réponds volontairement sur la question que **Mme FERREIRA** ne comprend pas pourquoi je dis ou on dit que l'on ne comprend pas, mais on comprend quand même les délibérations qui ne sont pas compréhensibles, mais on comprend quand même. En fait, j'étais là quand tu parlais. J'étais en haut avec la collaboratrice du groupe Bordeaux en Luttés sur Bordeaux qui est obligée d'être en haut parce que comme ce n'est pas la collaboratrice à la Métropole, elle ne peut pas être en bas. Donc, parfois, on fait des allers et retours, mais j'étais en haut, et je suivais les discussions. Effectivement, quand tu as dit cela, je me suis dit : « oui, c'est vrai qu'il y a quelque chose qui n'est pas très cohérent ou peut-être qui se contredit », mais cela permet de préciser : globalement on a beaucoup de mal à lire les délibérations. On trouve que c'est un langage très particulier dont on dit parfois technocratique ou bureaucratique, technique. C'est vrai que l'on a du mal. Il faut se forcer. Cela ne se dit pas comme un article du *Sud Ouest*, par exemple, pour parler de la presse régionale, du monopole de la presse régionale. En fait, on a des difficultés à comprendre, mais nous sommes entourés de personnes qui nous aident des fois à décrypter les choses. Alors, il y a à la fois ce que l'on ne comprend pas, ce que l'on a du mal à comprendre et en même temps, il y a ce que l'on perçoit, ou ce que l'on peut comprendre quand même, et ce que l'on comprend quand même, globalement c'est la politique qui est menée par la Métropole ou par la mairie de Bordeaux malgré les difficultés. C'est vrai que l'on comprend bien que l'on est en désaccord. D'ailleurs, on se comprend bien de ce côté-là. On comprend que l'on est vraiment en désaccord et que l'on assume bien le désaccord finalement de part et d'autre. Donc, c'est cela. C'était pour préciser cela.

L'autre aspect aussi que tu disais, en fait, on ne considère pas que tu ne vis pas ou que les autres élus ne vivent pas au même endroit que nous. On vit au même endroit. On vit dans la même zone, dans le même territoire, mais ce n'est pas parce que l'on vit dans le même territoire que l'on va appréhender la situation de la même manière. Nous pouvons être réceptifs différemment à certains sujets ou à certains problèmes. Nous, ce que l'on considère de par la politique de ce que l'on comprend de votre politique ou des choix que vous faites, c'est que oui, il y a non prise en compte d'une certaine souffrance sociale. Ce n'est pas parce que vous vivez sur la lune. **Monsieur Emmanuel MACRON**, il vit bien en France, mais pourtant il n'a pas l'art de piger grand-chose des souffrances sociales, ou s'il les pige, c'est encore pire parce qu'il enfonce les gens dans plus de souffrances. Mais on peut vivre au même endroit, et pas avoir la même perception. Nous pensons qu'aujourd'hui la question des émeutes populaires dans les quartiers, le fait qu'il n'y ait pas eu de réponse, cela montre qu'il y a une non prise en charge ou en tout cas cela ne mesure pas peut-être à quel point il y a une véritable souffrance ou cela ne veut pas, ou on considère que ce sont des gens dont il ne faudrait pas s'occuper. On ne dit pas cela non plus. Il y a quand même de ce point de vue-là pour nous une sorte de déconnexion. C'est pour cela que je réponds parce que c'est

vrai que cela mérite aussi discussion de ce que l'on se comprend, de ce que l'on ne se comprend pas, mais en tout cas, c'est à peu près la façon dont on analyse les choses.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le rapporteur.

M. DELPEYRAT : Oui, c'est un peu agaçant à force d'être ainsi pris à partie. Je souhaiterais saluer les collègues qui ont été confrontés aux violences urbaines qui ont dû y faire face, qui aujourd'hui travaillent sur les réparations, qui au quotidien œuvrent et se battent pour obtenir du logement social à travers leur CCAS. Des collègues qui inventent avec le monde associatif des solutions pour aider les populations concernées, qui sont là au moment où il y a des catastrophes ou des accidents. Ils font également face à la délinquance et ils doivent quotidiennement être sur le terrain. Et non, ce n'est pas vrai que nous sommes en déconnexion avec cela, pas plus que lorsque la Métropole crée une régie publique de l'eau, lorsque la Métropole fait une tarification sociale, lorsque la Métropole remet 20 millions d'euros pour aider à essayer de débloquer la construction de logements sociaux et lorsque nous doublons le fonds de précarité pour les étudiants. Non, nous ne sommes pas insensibles à tout cela. Simplement, vous faites semblant de confondre les lieux et vous utilisez cette tribune comme une tribune politique nationale en faisant et en laissant croire aux gens que nous pourrions ici résoudre des problèmes qui ne sont pas de notre compétence. Comme c'est un peu agaçant et que j'ai présenté une délibération sur le cinéma tout à l'heure, je pense à cette scène avec Monsieur Raoul VOLFONI et qui se termine sur une péniche avec cette phrase restée célèbre : « c'est étrange chez les marins ce besoin de faire des phrases ».

Applaudissements

M. Le Président Alain ANZIANI : Je lance le vote.

96 votants :

Pour : 96.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur SALLABERRY, Monsieur ALCALA, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Monsieur FLORIAN, Monsieur JABER, Madame SAADI

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération 124, Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine.

Déport des membres du Conseil d'administration : Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Frédéric GIRO, Monsieur Guillaume GARRIGUES, et également déport de Madame Céline PAPIN et de Monsieur Gwenaël LAMARQUE.

M. DELPEYRAT

(n°124) Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ?
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter pour cette délibération. J'ai voulu prendre la parole pour rappeler qu'il y a souvent des amalgames entre la Maison de l'Europe et quelque part l'Union européenne.

L'Union européenne était vraiment quelque chose encore une fois qui n'est pas du tout dans le sens des peuples. C'est plutôt une union bancaire. C'est plutôt quelque chose qui valorise effectivement le libéralisme, le néolibéralisme, et finalement une certaine forme de néonazisme.

Diverses protestations dans l'hémicycle.

Ben oui, ben oui. Oui, c'est bien pour cela que j'ai voulu prendre la parole. En l'occurrence, je pense qu'il est important de se rendre compte que dans une Maison de l'Europe, il y aura besoin encore plus de travailler sur la solidarité entre les peuples. Essayer de faire comprendre que c'est dans l'unité qu'ils arriveront à sortir de ce système qui aujourd'hui les oppresse, et qui a fait en sorte qu'il soit réduit à être soumis à la logique de l'argent qui descend, de l'argent qui est uniquement recréé par certains puissants, disons les choses, et donc surtout de rappeler qu'il y a un grand combat à lutter contre les globalistes qui sont une minorité. J'espère que la Maison de l'Europe œuvrera de façon culturelle à cette émancipation des peuples entre eux, et de faire en sorte que la solidarité ne s'arrête pas qu'aux frontières.

Merci à vous.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je vais décevoir Monsieur Stéphane DELPEYRAT parce que je ne suis pas marin pourtant, mais je fais des phrases. C'est une position politique que l'on prend aussi sur cette subvention à la Maison de l'Europe. Contrairement à ce que dit Monsieur Marc MORISSET, il n'y a pas d'amalgame. La Maison de l'Europe est bien défenseuse des projets politiques de l'Union européenne, c'est dit dans la délibération : « comprendre et s'approprier de la construction européenne », puis, c'est valoriser et accompagner les projets soutenus par l'Union européenne. Cela paraît logique. Cela s'appelle la Maison de l'Europe. Ce n'est pas la Maison de l'Europe sociale. Ce n'est pas la Maison de l'Europe internationaliste et l'Europe des peuples. C'est la Maison de l'Europe en lien avec le projet de l'Union européenne.

Nous votons contre cette délibération. On a fait la même chose à la ville de Bordeaux. On a expliqué aussi, c'est un désaccord politique. On ne partage pas du tout l'Union européenne, sa politique pourtant nous sommes pro-européens. Nous sommes pour une Europe solidaire même sans frontières. On est pour que les migrants puissent venir. Nous sommes absolument opposés à la politique de Frontex qui est une politique criminelle qui laisse mourir, noyer les gens dans la mer Méditerranée ou dans la Manche, ou sur la Bidassoa, frontière franco-espagnole. Donc, on est en désaccord profond avec cela, et c'est ce que l'on veut exprimer. On est en désaccord profond avec le soutien inconditionnel à Israël et les bombardements actuellement sur la ville de

Gaza. On est en désaccord complet avec la politique menée par les banquiers, la politique ultralibérale, la politique qui conduit à une masse de surnage sur l'ensemble de l'Union européenne. C'est cela que l'on veut exprimer.

Donc, peut-être Monsieur Stéphane DELPEYRAT, que l'on politise à tort, mais a priori, atteindre un lien et on pense que l'on a une légitimité à pouvoir faire le lien et à discuter de ces choses, et de se positionner et d'exprimer par rapport à cette occasion un désaccord. En même temps, je finis par cela quand même que l'on est vraiment pour une Europe des peuples qui harmonise le droit social vers le haut, et qui discute justement de comment on peut être solidaire, comment on peut accueillir toute la misère du monde évidemment, de tous, en tout cas le plus possible et que l'on puisse avoir une construction européenne qui aille dans un sens beaucoup plus social, beaucoup plus humain que c'est le cas aujourd'hui.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci, Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci, Monsieur le Président. J'ai attendu avant d'allumer mon micro pour voir si quelqu'un allait réagir dans cette assemblée. Je suis un peu triste de voir que personne ne l'a fait. Je vais redire ce que j'ai déjà dit en Conseil municipal. Je vais d'abord répondre à Monsieur Marc MORISSET qui distingue la Maison de l'Europe et l'Union européenne, mais qui, en faisant cela, dit des choses de l'Union européenne qui sont inentendables dans cette assemblée, et j'aurais voulu que tout le monde réagisse. Les propos que vous avez tenus sont scandaleux. Je le dis et je l'assume.

Monsieur Philippe POUTOU, j'ai déjà eu l'occasion de discuter avec vous au sein du Conseil municipal. Vous, ce ne sont pas tout à fait les mêmes propos. Vous prenez appui sur cette délibération en disant : « la Maison de l'Europe et l'Union européenne, c'est pareil ». Non. On ne peut pas entendre cela. La Maison de l'Europe, nous en avons parlé la dernière fois. Elle a pour mission de sensibiliser le grand public aux valeurs de l'Union et aux projets de l'Union européenne, de l'Europe. Elle a pour objet de l'informer, de développer notre citoyenneté européenne. Vous, Monsieur Marc MORISSET, je vais juste vous rappeler être un peu juriste et rappeler les textes, et vous dire ce qu'il y a dans l'article 2 du Traité de l'Union européenne : promouvoir la paix, offrir un espace de liberté, de sécurité et de justice. Laissez-moi parler. J'ai souffert vos paroles, entendez les miennes. Garantir l'emploi et le progrès social, protéger l'environnement, combattre l'exclusion sociale et les discriminations, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la protection des droits de l'enfant, favoriser la solidarité entre les pays de l'Union européenne, respecter la richesse de la diversité culturelle et linguistique. Vous ne pouvez pas tenir ce genre de propos dans une assemblée d'élus.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci, Madame Anne FAHMY. C'est un propos que je partage complètement.

Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Comment vous dire cela ? Vous avez indiqué tout à l'heure, il y a un certain nombre de mouvements qui sont en train de monter dans notre société, qui nous font parfois douter : l'antisémitisme, le racisme, le nationalisme qui menacent aujourd'hui de déferler sur l'Union européenne et malheureusement aussi parfois en France et rappeler à toutes celles et ceux qui portent ce projet d'un retour en arrière par rapport à la construction européenne que ce qui existait avant ce n'était pas le bonheur, la joie et la prospérité. Ce qui existait avant c'étaient des guerres permanentes entre la France et l'Allemagne, entre la France et

l'Angleterre qui ont fait des millions et des millions de morts. Quand nous regardons ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine avec la Russie ou en Israël malheureusement, nous nous disons finalement que cette Europe a peut-être bien des défauts en effet, peut-être qu'elle est de temps à autre un peu trop libérale, peut-être qu'elle ne fait passer assez ceci ou pas assez cela. Mais en tout cas, elle nous garantit incontestablement un modèle démocratique et elle nous garantit une paix que le nationalisme n'a jamais pu et n'a jamais su par nature nous garantir.

Ainsi, j'aimerais que lorsque nous parlons de l'Union européenne, que nous ne mélangerions pas l'idée européenne avec la politique de tel ou tel gouvernement à tel moment dans l'Union européenne. Je rappelle que, s'agissant des réfugiés, l'Allemagne a accueilli plus d'un million de réfugiés. Et, puisque la Palestine a été évoquée, je voudrais rappeler que le premier soutien financier du peuple palestinien, et notamment de l'autorité palestinienne, mais aussi à Gaza, c'est l'Union européenne justement et non pas un certain nombre de voisins qui devraient l'accompagner. Sur ce point, faisons preuve d'un peu de nuance et surtout de responsabilités à la veille d'élections européennes où les nationalistes pourraient l'emporter. Vous avez rappelé que vous êtes internationaliste, tant mieux, moi aussi. N'apportons donc pas de l'eau au moulin de ceux qui veulent abattre le projet européen.

Merci beaucoup.

Applaudissements

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

97 votants :

Pour : 94

Contre : 1

Conflit d'intérêt : 1

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame PAPIN, Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GIRO, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LE BOULANGER, Madame ROUX-LABAT, Madame SAADI

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération 120, Madame Béatrice DE FRANÇOIS : Réseau TBM – Présentation du rapport délégué « Transports » – Année 2022 – Information.

Mme DE FRANÇOIS

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ?

M. MORETTI : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas déborder sur l'année 2023, mais je vais quand même faire un petit rappel 2022 que vous avez commencé à faire sur la question de la régularité, la question de la difficulté de recrutement. Vous parliez tout à l'heure de fidéliser les utilisateurs. Il faut aussi se poser la question de fidéliser les conducteurs. J'en profite aussi pour rappeler toute la pertinence d'une liaison tramway au départ de la gare de Cenon empruntant le pont Chaban-Delmas vers le Palais des Congrès et le stade de Matmut. Les études assurent la faisabilité technique de cette liaison. J'ai d'ailleurs pu constater lors de la Coupe du monde de rugby ou de certains matchs des Girondins que les navettes bus mises en place au départ de la gare de Cenon étaient un véritable succès reconnu par tous les utilisateurs de cette navette et évitent un détour très important. Habitant à Cenon, je gagne quand même pas mal de temps pour aller au stade ou au Palais des Congrès.

D'autre part, lors de ma dernière intervention qui remonte au 31 mars dernier, je rappelais que le trajet via le pont Chaban-Delmas répond à la recherche de diminution de la congestion. Ce lien essentiel entre la Rive Droite et la Rive Gauche constitue une formidable opportunité pour les utilisateurs des trains régionaux qui descendent à la gare de Cenon, mais aussi les habitants actuels et futurs du Bas Cenon et de la Rive Gauche par conséquent. Le transport lourd notamment sur ce secteur doit devenir une priorité dans la mesure où il répond aux besoins des habitants actuels ainsi qu'à ceux des futurs habitants de ces secteurs.

Enfin, si nous étions obligés de fermer le Pont de Pierre, cette liaison par le pont Chaban-Delmas permettrait de continuer à gérer la maintenance des rames et assurer le service même en mode dégradé. À titre personnel, je continuerai à porter cette idée, car nous devons phaser les travaux pour atteindre les objectifs de diminution du mode de transport individuel et participer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, et puis finalement, répondre aux quatre axes dont Madame Béatrice DE FRANÇOIS, vous venez de nous parler.

Merci.

Mme BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : C'était pour joindre mes propos à ceux de Madame Béatrice DE FRANÇOIS pour nous féliciter de l'augmentation forte de la fréquentation du réseau TBM en 2022. Madame Béatrice DE FRANÇOIS l'a dit pour que l'on puisse bien réussir le schéma des mobilités, il nous faut un réseau TBM performant. À la suite du COVID, il continue à gagner des voyageurs, on reste inférieur à 2019, mais cela augmente en 2022 en tangente. Peut-être qu'en 2023, comme l'a dit Madame Béatrice DE FRANÇOIS, on va réussir à rattraper et dépasser à nouveau 2019. Seul le service Mobibus augmente en 2019. Donc, baisse du trafic routier global, augmentation forte

du vélo et des transports en commun. On voit que le schéma des mobilités, si je puis dire, est sur les rails.

Concernant les propos de Monsieur Fabrice MORETTI, on n'est pas en 2023, mais après. En effet, cela a été dit, optimisation et robustesse du réseau tramway sont dans l'étude, cela sera étudié ce que vous dites bien sûr.

Mme BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Merci. C'est pour exprimer ce qui nous apparaît manquer dans le rapport. Je ne sais pas si on déborde sur l'année 2023. En fait, je n'ai pas vu trop de différences entre 2022 et 2023 du point de vue de la qualité du service ou du point de vue même des conditions de travail du personnel. Justement c'est ce qui nous apparaît manquer. Même dans votre présentation, cela mériterait qu'il y ait une réflexion, ou que l'on prenne le temps de discuter de ce que signifie aujourd'hui la qualité du service avec les manquements ou pas, puis, les conditions du travail du personnel.

Sur la qualité du service, cela serait bien que l'on revienne sur les saturations du trafic, sur les lignes de bus qui sont parfois modifiées sans trop d'information. Je ne parle pas de celui du quatre parce que je crois que c'est cette année. Donc, comme il ne faut pas parler de cette année, mais c'était déjà arrivé avant. Puis parfois des bus qui sont supprimés, et ce qui provoque d'ailleurs des saturations de bus. C'est souvent justifié par la difficulté de recruter, et donc par le manque de personnel qui serait la conséquence de cette difficulté de recruter. Cela, ce sont les problèmes qu'il faut arriver à mettre en avant parce que c'est la qualité du service. Elle dépend aussi de la qualité des conditions de travail. La preuve, c'est que le manque de personnel joue sur la qualité de service, et joue évidemment sur les conditions de travail. On sait quand même et tout le monde sait qu'il y a une souffrance au travail qui s'est exprimée parmi le personnel de TBM. Il y a eu des grèves même s'il n'y en a pas eu beaucoup. De toute façon, traditionnellement, ce n'est pas une entreprise qui connaît beaucoup de conflits sociaux, mais ce n'est pas ce qu'il n'y a pas de conflits sociaux apparents qu'il n'y a pas de problèmes. Il y a quand même une réalité comme dans beaucoup d'entreprises d'une souffrance qui est liée en partie au manque de personnel et qui est liée aussi à un manque de reconnaissance. Cela serait bien que cela puisse se discuter et que cela puisse apparaître parce que le transport comme tous les services, il existe parce qu'il y a les gens qui travaillent. Le problème de ces rapports est qu'ils ont tendance à invisibiliser les personnes qui font fonctionner ces services. C'est d'autant plus problématique quand ces personnes qui font fonctionner le service ne sont plutôt pas bien traitées, et plutôt mécontentes de la situation qu'elles vivent au quotidien dans leur travail. Cela nous apparaît important. C'est pour cela qu'il y a un lien de toute façon, même si tout n'est pas lié, sur les conditions de qualité service et sur les conditions de travail du personnel.

Ce sont les deux manquements dont on pense qu'ils mériteraient vraiment d'être détaillés davantage, mais on aura l'occasion peut-être au rapport 2023, l'année prochaine, de discuter un peu plus précisément de ces choses-là.

Mme BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Madame DE FRANÇOIS.

Mme DE FRANÇOIS : En deux mots. Effectivement, le manque de chauffeurs est un vrai problème même si KB2M (Keolis Bordeaux Métropole Mobilités) a recruté 80 chauffeurs conducteurs, conductrices dernièrement. Il en manque encore. Il faut de la

formation. Il reste quand même des efforts qui sont faits de la part de KB2M, et il faut savoir que cela fait partie des métiers en tension, parce que les horaires sont difficiles.

Il ne faut pas se voiler la face aussi. Les usagers sont de plus en plus difficiles, et peuvent parfois s'en prendre aux conducteurs alors que ce n'est pas forcément de leur faute ce qui se passe. Cela peut être un colis oublié. Cela peut être un accident parce qu'il y a quand même des accidents. La fiabilité, ce sont des pannes du tram ou du bus. Beaucoup de tiers aussi sont la cause de cette non-fiabilité par moment.

L'étude de robustification est en cours. Nous verrons bien évidemment si celle-ci conduit à l'opportunité d'un barreau ou pas. Il faut attendre le résultat.

Concernant le personnel, Monsieur Philippe POUTOU, dans la nouvelle DSP, il y a tout un chapitre qui est justement consacré au personnel. Pour votre information : je les reçois régulièrement au moins deux fois par an pour échanger avec eux sur le réseau, sur les conditions de travail tout en restant dans le rôle du délégant et non pas de l'entreprise. Il ne faut pas se tromper non plus de rôle.

Mme BOST : Merci. Je lance le vote. Non, pardon, il n'y a pas de vote. Je ne lance pas le vote. Je rattrape le vote.

Communication effectuée

Monsieur le secrétaire de séance.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci Madame la Présidente. Délibération suivante, n° 106, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : Politique de mixité sociale – Modification du système de gestion des attributions de logements locatifs sociaux.

La nouvelle grille de critères modifiés est déposée sur table.

M. PUYOBRAU
(n°106) **Politique de mixité sociale : Modification du système de gestion des attributions de logements locatifs sociaux -Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

Mme BOST : Merci, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. Je vois des demandes d'intervention. Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Voici une délibération importante en effet et qui pose beaucoup de questions.

D'abord, nous l'avons évoqué hier, bien que le travail avec des services des villes soit entrepris depuis un certain temps, la présentation et l'échange tardif avec le maire introduisent une certaine précipitation dans la conclusion de cette délibération, ce qui ne ternit pas, et ne minore pas le travail qu'ont fait le Vice-président et les services pour revoir la question des cotations sous l'effet de quelques propositions émanant des uns et des autres.

Néanmoins, il y a matière à s'inquiéter parce que derrière l'appellation très technocratique, gestion en stock, gestion en flux, c'est la gestion de la pénurie finalement alors même que notre production est en berne, et que donc les propositions que nous pouvons faire aux demandeurs de plus en plus nombreux sont de moins en moins importantes. Cela est très problématique et je pense que la cotation ne va pas améliorer les choses. Je veux dire que face à l'importance des demandes pour une proposition de logements, nous avons 20 demandes et nous avons l'habitude de pondérer et de soupeser, de comparer et d'essayer de trouver les critères les plus pertinents pour procéder à des attributions. Je crains que la cotation, même si c'est une obligation légale, ne fige finalement, sous prétexte d'objectiver et d'aider à la décision et ne nous empêche de penser et de pouvoir faire des propositions qui soient les plus adaptées.

J'ai un exemple en tête sur une résidence de Gradignan qui, sous l'effet d'une trop grande importance accordée à des critères sociaux par le bailleur, conduit à une déstabilisation, c'est-à-dire l'absence de mixité sociale qu'il a fallu corriger par la suite, en introduisant majoritairement des demandes de populations solvables. De fait, il en faut effectivement pour toutes les situations, mais l'appréciation de la mixité et de l'équilibre doit se jouer sur l'appréciation sur le terrain. D'ailleurs, même si la Métropole nous rétrocède une bonne partie des logements disponibles jusqu'à présent, en tous les cas, c'est loin de satisfaire l'ensemble des demandes. Je crois qu'il faut aussi rappeler les frustrations des habitants dans nos villes quand ils voient des résidences se construire, mais qu'à la fois la majorité n'a pas accès compte tenu de la faiblesse des propositions. Demain, en raison des cotations qui ne permettront pas d'ouvrir à certaines catégories de populations en France, ce qui est en jeu derrière, c'est la perte progressive de pouvoir des maires ou en tout cas des capacités d'action des maires sur le choix ou le choix des propositions. En effet, nous avons sur le terrain une appréciation, je crois, proche, contextuelle et adaptée à la définition du besoin et adaptée aux situations des familles que nous connaissons. Cette perte continue de la capacité des maires est une véritable inquiétude. Il y a toujours derrière un soupçon de favoritisme. Il y a plein de choses qui sont toujours dans l'air. C'est très dommageable parce qu'en réalité, avec beaucoup de responsabilités, nous essayons toujours de garantir l'intérêt des personnes et l'équilibre social dans les quartiers.

Pour cette raison, nous voterons contre. Ce n'est pas une défiance vis-à-vis évidemment du travail qui a été fait, mais nous voterons contre pour manifester la persistance de cette dérive qui n'est malheureusement pas toujours dans le sens des possessions des élus locaux.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Pour le groupe communiste, je tiens à saluer la volonté exprimée dans cette délibération. En effet, il est question ici d'un sujet très sensible : la gestion des attributions de logements locatifs sociaux. Attention, cette délibération n'a pas pour objet de répondre à la crise de production de logement social. Elle ne solutionnera pas non plus la question de la mixité sociale qui est bien plus liée au désengagement de l'État sur la politique de logement social à l'emploi dans l'entreprise mais aussi au type de production et de répartition de logements sociaux que nous décidons sur notre territoire, les PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) notamment.

En revanche, cette délibération a la volonté de rendre plus fluide et transparent un système de gestion qui, aujourd'hui, pour les citoyens et citoyennes, peut paraître opaque dans l'attribution de logements sociaux. C'est important de le rappeler.

La mise en place de l'outil d'aide à la priorisation et la décision qu'est la cotation va dans le bon sens et renforce l'équité et l'égalité de traitement entre les demandeurs de logement social, d'autant que cette cotation s'appliquera pour tous les opérateurs, que ce soit les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ou les bailleurs, mais ce dispositif n'est pas nouveau. C'est en octobre 2014 que la ville de Paris met en place cet outil d'aide à la décision porté par son Adjoint au maire, Monsieur Ian BROSSAT, élu communiste. Aujourd'hui, ce dispositif est mis en œuvre dans bon nombre d'agglomérations. Mais si nous voulons réellement aller dans ce sens, il faut que cet outil soit mis en relation avec une politique de peuplement et qu'un critère essentiel soit mis en place : l'anonymat des dossiers en Caleol (la commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements). Elle permet une instruction plus rationnelle, transparente des dossiers par la mise en place d'une hiérarchisation des demandes sur la base de critères objectifs, réduisant la part d'appréciation subjective. Chaque demandeur dispose d'un nombre de points en fonction de sa situation sur la base de critères objectifs choisis. Cette hiérarchisation renforce ainsi la transparence et la visibilité du processus d'accès aux logements sociaux.

Enfin, un autre élément que nous souhaitons souligner positivement, c'est l'adhésion aux fichiers partagés de la demande et des attributions. En effet, cette adhésion permet aussi d'œuvrer avec les bailleurs sociaux vers un guichet unique qui facilite tant les démarches pour les demandeurs que les traitements des demandes. Entendons-nous bien sur les volontés de ce déploiement d'outils, garantir le droit au logement. Le groupe communiste votera pour cette délibération.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LOUNICI.

Mme LOUNICI : Merci, Monsieur le Président. J'étais présente mardi à la réunion déclenchée en urgence pour nous présenter cette modification du système de gestion des attributions des logements locatifs sociaux en prévision de sa mise à l'ordre du jour pour ce Conseil.

Je regrette pour ma part, en ma qualité d'élue au logement de la ville de Pessac, de n'avoir eu aucune invitation, ni aucune information en amont. Il est dommage qu'une délibération qui affecte directement notre politique du logement social, sujet hautement sensible et politique, n'ait pas bénéficié d'une réflexion partagée entre les services administratifs et techniques, communaux de Bordeaux Métropole, les bailleurs et les élus en charge du logement. La réglementation étant, il n'a donc pas été possible de la différer.

Ce dispositif, grille de cotation, nous est présenté comme un outil d'aide à la décision dans un contexte de gestion de pénurie. La cause première de cette crise nationale de logements et dont les facteurs sont multiples est connu par nous tous est une baisse importante de la production de logement social.

Plus précisément, le DALO (Droit au logement opposable) coté à 100 points dans la première version de la grille, ramené à 80 après discussion. Les ménages du premier quartile cotés à 50 points, ramenés à 30, écrasent tout sur leur passage même en pondération avec le risque d'exclure quasi systématiquement les ménages de la classe moyenne basse éligibles au logement social comme 70 % des ménages pensés.

La pauvreté se surajoute à celle déjà existante et la reproduction des ghettos dont nous connaissons les conséquences néfastes sur la cohésion sociale, l'insécurité continue de prospérer. L'objectif visé de justice, d'équité et de mixité sociale attendu est ainsi mis en défaut. Le DALO, dispositif d'État, ne devrait pas avoir sa place en commission d'attribution à mon sens puisque celle-ci n'est là que pour valider la candidature. Le bailleur au passage pourra ainsi le rentrer dans ces objectifs réglementaires de relogement des populations les plus précaires.

Autre exemple, le refus non justifié d'un logement adapté, mais coté dans la première version de la grille à peine à -6, une très faible pénalité eu égard à la difficulté d'obtenir un logement social et de longs délais d'obtention. Sur notre proposition, ce malus a été ramené à -10, ce qui est un minimum.

Autre volet, les pièces justificatives à fournir : un casse-tête chinois. Nous octroierions des points supplémentaires aux candidats qui les fournissent, un non-sens. Il ne faut pas récompenser ce qui est normal, mais sanctionner l'absence de pièces justificatives obligatoires, mais il nous est dit que ce volet va être retravaillé. D'autres critères devraient suivre tels que celui des métiers en tension : vaste sujet quand nous savons que des employés refusent des postes faute de logements. Ce dispositif pourrait peut-être trouver sa place comme aide à la décision en période d'offre suffisante de logement social. Il n'est donc qu'un gadget technocratique, certes, réglementaire, un pansement sur une jambe de bois.

Enfin, pour finir sur cette grille de cotation, aucun critère d'évaluation du dispositif n'est proposé afin de juger à un an de son efficacité et de sa pertinence.

En conclusion, c'est une refonte globale nationale de la politique du logement social des commissions d'attribution et de leur fonctionnement, des politiques de peuplement qu'il faut mener en commençant peut-être par requestionner le pouvoir des élus, Monsieur le Maire de Gradignan l'a rappelé. Actuellement, la voix de l'élu en commission est seulement consultative et son pouvoir est à la marge. Nous attendons la concrétisation des propos de Madame la Première Ministre qui souhaite redonner du pouvoir aux maires. Il semblerait qu'une proposition de loi soit en discussion au Sénat dans laquelle l'élu aurait plus de pouvoir.

Je vous remercie.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je suis censé lire une note du conseil de surveillance, mais qui est plutôt longue. Si vous voulez, je l'intègre dans le PV, et je n'interviens rapidement que sur deux, trois points. Cela vous va comme cela ?

Ce qui nous embête dans cette délibération c'est que l'on ne discute pas des moyens humains qui sont donnés pour faire fonctionner un service. Là, on imagine bien qu'il y a du travail. On imagine bien que de par le retard des dossiers, des demandes, en plus, il y a un nouveau logiciel qui se met en place. Derrière, c'est la question de quels sont les moyens humains mis à disposition pour pouvoir faire un travail qui semble être considérable. De plus, cela suppose comme c'est dit des coopérations entre les communes. Donc, cela n'y est pas, et nous pensons que c'est fondamental aussi. Encore une fois, il faut des moyens humains pour arriver à être efficace et pour arriver à faire ce travail. Cela, c'est une chose.

L'autre aspect, c'est le vocabulaire qui est utilisé. On l'a déjà dit. On a eu l'occasion d'en discuter à la mairie de Bordeaux peut-être un peu plus précisément, c'est la notion de mixité sociale. C'est mis en avant. C'est utilisé par tout le monde, par la droite, par la gauche. Cela fait sympa comme cela parce que mixité, on se mélange, c'est cool, mais cela peut s'appeler autrement et c'est d'ailleurs appelé autrement dans des milieux universitaires, des milieux du géographe, d'urbaniste. Il y a toute une littérature qui existe là-dessus. En fait, la mixité sociale, c'est quelque chose qui date des années 70, et c'était cette vision des quartiers populaires comme des quartiers dangereux, des quartiers pauvres, mais dangereux parce que pauvre et dangereux, cela va ensemble. Puis, quelque part même, il y avait un aspect de racisme dans ces années-là, c'est-à-dire que c'étaient des quartiers racisés. Ce n'était pas loin de la guerre d'Algérie, tout cela. Je ne refais pas toute l'histoire, mais la mixité sociale, cela fait croire que c'est améliorer une situation, mais en réalité, on ne combat pas la pauvreté, on la dilue seulement. C'est cela le problème. La souffrance aujourd'hui qui s'exprime dans ces quartiers (le mal logement, le chômage, la précarité, les discriminations) on ne le règle pas en faisant que l'on éloigne quelques pauvres ou les plus pauvres, puis, on intègre des gens qui sont avec des revenus un peu plus aisés, sans être trop aisés. C'est pour cela que nous sommes très critiques sur cette conception-là parce que cela suppose une politique qui, en réalité, ne répond pas au problème.

Comment on combat la pauvreté ? Comment on combat l'exclusion ? Comment on s'assure que les gens les plus pauvres, que les familles les plus précaires et plus fragiles puissent avoir accès à un logement et ne pas être éloignées de leur quartier ou des habitudes de vie ? On ne discute pas de ces aspects-là. D'ailleurs, la mixité sociale, c'est comme cela que cela peut se représenter. On le voit dans toutes les grandes villes. À Bordeaux, on l'a vu. C'était pour cela que l'on était très critique sur l'utilisation de cette formule-là, et que l'on pense que derrière, c'est la question de gentrification même si la gentrification peut avoir des degrés différents. C'était un peu cet aspect que l'on voulait aussi mettre en avant dans la critique de la politique qui est menée.

Intervention écrite de M. POUTOU

Vote contre. En plus du désaccord sur la notion de « mixité sociale » et de la politique mise en œuvre à partir de cette conception discutable, en plus de l'absence d'élément sur les moyens humains utilisés pour la gestion de ce travail, voici une note de notre conseil de surveillance : Toutes les modifications des règles et modalités d'attribution ne modifieront pas les données fondamentales du problème : une pénurie croissante de logements sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI) alors que la crise du logement explose et laisse à la rue des milliers de ménages. Au prétexte de mixité sociale (qui en fait ne fonctionne que dans un sens : plus de « moins pauvres » dans les quartiers très pauvres... mais pas plus de pauvres dans les quartiers riches, là où précisément il y a très peu de logements sociaux).

Les modifications proposées consistent en l'occurrence à passer d'une logique de gestion de stock à une logique de gestion de flux de droits de réservations détenus par les collectivités locales, les bailleurs sociaux, Action logement en dehors du contingent préfectoral (30 %) chargé de traiter les publics les plus en difficulté d'accès et notamment les DALO... en vue de donner « plus de fluidité » ... c'est-à-dire qu'en gros un réservataire qui n'a pas de locataire à proposer pour un logement donné dans un temps donné ne gèle pas en stock son droit... par ailleurs, le dispositif prévoit une espèce de mutualisation et de répartition des droits de réservations.

Par ailleurs au titre de la mixité, la convention prévoit de loger 40 % des plus pauvres (1 e quartile... c'est à dire très pauvres (moins de 40 % du plafond HLM) en dehors des quartiers QPV ... très bien mais ce ne peut être possible que si, il y a suffisamment de logements à un

niveau de loyer accessible (PLAI) en dehors des quartiers QPV de la métropole ... et c'est loin d'être le cas.

Inversement, réaliser 50 % de propositions de logements en QPV de demandeurs appartenant aux trois autres quartiles supérieurs paraît très peu réaliste...les travailleurs pauvres n'ayant pas envie de se retrouver en QPV loin de leur boulot. etc. etc. En fait c'est une logique de partage de la misère entre pauvres...

Dernier point : les grilles de cotation. Sur le principe, il est normal de disposer d'une grille permettant de dresser des priorités d'accès au logement ... ce qui devrait en théorie, éviter l'arbitraire et les discriminations cachées...par contre ce qui est intéressant c'est de regarder aussi les dérogations permises par rapport aux règles d'attributions. ... et là, il y a des petits soucis. Par exemple on s'aperçoit que on peut déroger à cette règle dans le cas de locataires occupant un logement social mis à la vente... et qui ne voulant pas ou ne pouvant pas acheter, doit être relogé ... dans le parc social. Donc quelque part, cette dérogation encourage la vente de logements sociaux (effet pervers).

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. TOUZEAU : Merci, Monsieur le Président. Quelques mots sur cette délibération qui est importante et surtout d'abord avec le regret de ne pas nous voir rassemblés sur un élément qui est un élément technique. Il s'agit de critères de cotation, mais surtout sur le fond de cette délibération.

Je suis en désaccord complet avec ce que vous venez de dire, Monsieur Philippe POUTOU, sur la mixité. La mixité sociale, c'est la mixité, c'est la République. C'est faire en sorte que sur des territoires qui sont aujourd'hui au cœur de toute une série de débats, de réflexions et de propositions, et d'ailleurs participant d'une façon assez active à cette association des maires des communes dites communes et banlieues, communes populaires quelles que soient les sensibilités politiques, nous portions la mixité, le mélange. S'il y a aujourd'hui autant de débats sur les attributions de logements, mais plus particulièrement sur cette mixité, cela rejoint toute une série de débats qui ont été entrepris tout au long de cette journée. En effet nous observons, et ce n'est pas propre à Bordeaux Métropole, de très grands déséquilibres territoriaux, avec ces attributions de logements qui sont bien sûr un élément, mais nous le savons tous, ici depuis 1995, où nous avons porté, je crois, a minima trois programmes locaux de l'habitat avec chaque fois les mêmes objectifs, les mêmes ambitions. Ceux qui sont présents peuvent en témoigner avec les mêmes mobilisations et les limites, alors, la question foncière, la production de logement social. Aujourd'hui, on a une feuille de la branche de l'arbre qui est l'attribution de logement. Je voudrais vraiment féliciter la Métropole et Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU de ce travail sur l'attribution et les critères, bien sûr. Mais le plus important, c'est l'objectif, c'est-à-dire cette mixité, et savoir qu'aujourd'hui lorsque nous évoquons des déséquilibres territoriaux, ils sont réels, ils ne sont absolument pas contestés, la très grande fragilité de nos territoires que nous appelons aujourd'hui populaires. La mixité et c'est ce que je voudrais essayer de souligner en termes de proposition, en mettant en avant les efforts de la Métropole sur cette politique de l'habitat, il faut qu'elle soit vraiment portée collectivement partout, ici, des instances métropolitaines, dans nos compétences, mais nous savons tous que c'est un véritable problème national, cela a été souligné dans les politiques nationales. Comment pouvons-nous apporter un certain nombre de contributions à l'intérieur de la Métropole et avec les liens avec les autres territoires pour faire en sorte que nous puissions progresser ? C'est la production de logement social, nous le savons tous, mais ce sont ces attributions, c'est faire en sorte que l'on puisse éviter toute une série de phénomènes de fragilisation de ces territoires que nous observons ici tous ensemble.

Donc, au contraire de ce qui a été dit, je pense que c'est dommage qu'il y ait ces débats sur ces critères et sur les calendriers, car nous savons tous que si nous arrivons à ces limites en termes de calendrier, c'est qu'il y a eu beaucoup de réticences avant que nous abordions collectivement cette question de l'attribution des logements. Le rôle donné aux maires est revendiqué surtout par les maires des villes de banlieue et la Première Ministre est assez attentive à cette proposition parce que c'est nous qui subissons en permanence les flux des attributions qui vont dans le sens d'accroître nos difficultés dans ces territoires. Voilà pourquoi il faut, il me semble, être rassemblés, comme la politique de la ville doit l'être.

L'une des propositions que je me suis permis de mettre en avant, et cela a été ici proposé, c'est que nous puissions avoir un tableau de bord. Nous avons eu tout à l'heure des débats pour savoir comment nous progressons sur le plan du climat, sur le plan des dimensions environnementales qui sont partagées. Il nous faudrait avoir un tableau de bord pour évaluer ensemble les progrès sur cette mixité sociale et fonctionnelle parce que nous avons également des problèmes de développement économique, de fragilisation de ces populations. De plus cela permettrait de voir comment nous progressons sur le plan de cette mixité en partant comme nous le faisons dans toutes les autres politiques sur les territoires les plus difficiles. En effet, parler de mixité, c'est évoquer en priorité les 14 communes de la Métropole concernées par une politique de la ville permettant d'observer leurs difficultés mais aussi voir comment sur ces territoires nous évoluons sur le sujet de la mixité. Or, qu'est-ce que nous observons aujourd'hui dans le contrat de ville ? C'est que les territoires ici au cœur de la Métropole fragilisée ont augmenté, que les populations en difficulté ont augmenté, ce qui montre, que si nous n'agissons pas, si nous n'avons pas un tableau de bord en partant de la réalité de cette fragilité pour observer les évolutions, les fractures, cela a été évoqué, ne vont que s'accroître. Nous n'avons pas au cœur de la Métropole toutes les compétences, c'est évident, mais saisissons-nous des nôtres parce que la responsabilité est collective, les programmes locaux de l'habitat, nous les avons votés unanimement avec des objectifs de production de logements. Faisons en sorte que nous ayons un tableau de bord, c'est ce qui est d'ailleurs proposé par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, un tableau de bord où nous puissions observer en une année avec ces nouveaux dispositifs si on a progressé sur les territoires les plus fragilisés pour essayer d'inverser un certain nombre de tendances.

Merci, Monsieur le Président.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme BOST : Merci, Monsieur le Président. Je ne serai pas très longue. Je suis un peu surprise des propos que j'ai entendus de la part de nos collègues de Métropole communes parce que, si par malheur il arrivait que nous ne votions pas majoritairement et qu'il n'y ait pas une majorité pour cette délibération, elle ne serait donc pas adoptée. De fait nous ne serions pas en mesure de respecter le cadre législatif de la loi ÉLAN qui nous impose la mise en place de cette cotation.

Je suis aussi surprise, évidemment qu'elle va être adoptée cette délibération, parce que c'est le fruit d'un long travail mené par les services de la Métropole et les services de nos communes auxquels vos responsables de CCAS ou de service logements ont participé. Alors, je ne fais pas d'ingérence dans la gestion des communes chez les uns et chez les autres, mais j'ai quand même du feedback avec mes services très régulièrement. Ils ne travaillent pas en totale autonomie. Ils travaillent avec leurs

adjoints. Ils travaillent avec le Maire, et en général, quand ils participent à des réunions organisées par la Métropole, nous savons ce qui se passe. Cela fait plus de six mois, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU pourra en attester, que nos services travaillent ensemble, que cette délibération a été présentée en réunion de commission et qu'elle n'a pas fait l'objet de remarques, que nous l'avons présentée en Bureau, certes pas dans le bon ordre, qu'il y a eu des remarques et que Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU a proposé une réunion 48 heures après à laquelle chacun avait le loisir de pouvoir être présent ou de se faire représenter. Je trouve les réactions qui sont présentées ce soir un peu surprenantes.

Cette délibération est évidemment importante, mais ce n'est pas sur cette délibération que repose l'essentiel de la politique du logement de la Métropole. Ce n'est pas sur cette délibération que va reposer de façon importante le flux des logements qui vont être mis sur le marché. Il faut aussi que nous soyons mobilisés, et le Président nous a consultés à plusieurs reprises pour que chacun d'entre nous prenne ses responsabilités sur la question de la production. C'est cela aussi qui est en jeu sur cette politique majeure pour notre territoire.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame TERRAZA.

Mme TERRAZA : Très court. Je me retrouve dans beaucoup de choses qui ont déjà été dites, Monsieur le Président, chers collègues. Il y a une loi qui impose ce *scoring*. La gestion en flux va peut-être au début un peu débloquer des logements, mais après les gens resteront dedans parce qu'il y a très peu de vacances maintenant. Nous nous en rendons compte aujourd'hui. Je me disais qu'il est en effet compliqué de ne pas voter ce texte.

Pour autant, je crois que nous nous sommes tous exprimés, et notamment je remercie Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU et ses services parce qu'ils ont été très réactifs après le Bureau. Cette réunion qui a eu lieu mardi dernier nous a permis de nous exprimer et de finalement nous conforter aussi dans nos craintes de ne plus avoir une mixité au sein des opérations de logement social. Cela nous a aussi permis de voir que dans une Métropole où il y a une telle pénurie, ce système *a priori* va avoir beaucoup d'inconvénients pour la mixité dans les opérations, que cela soit d'ailleurs dans les villes qui sont déjà, comme le disait Monsieur Jean TOUZEAU, en difficulté. Le *scoring* va aussi s'appliquer dans ces villes. Cela va sans doute aussi être compliqué même si on le rappelle, la CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) est soi-disant souveraine. J'ai beaucoup de doutes sur cela dans la mesure où beaucoup de ces critères sont imposés par la loi et que la cotation des critères est imposée via des injonctions du Préfet. Madame Zeineb LOUNICI le disait donc très bien, elle analyse très bien les conséquences de cela.

Je voudrais revenir sur l'évaluation puisque si j'ai bien compris, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU l'a dit, nous aurons une évaluation au bout d'un an. Je crois qu'il est très important de voir ce qui va se passer dans cette année puisque je pense qu'au regard de la pénurie, nous pouvons vraiment rencontrer beaucoup de difficultés. Et, qu'en est-il des personnes qui sont juste au-dessus des DALO, des premiers quartiles qui ne pourront pas avec 10 points, 15 points lutter face aux 80 points d'un DALO, avoir un *scoring* suffisant pour avoir une attribution de logements ?

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PFEIFFER.

M. PFEIFFER : Merci, Monsieur le Président. Nous voterons pour cette délibération parce que nous pensons qu'elle a plusieurs mérites au-delà d'être une obligation réglementaire. Cela apporte une grille de cotation qui de fait doit apporter une certaine transparence aussi dans les attributions, et de ce point de vue, nous trouvons que c'est important.

Quand nous regardons un peu, je suis surpris de certaines interventions dans la mesure où l'ensemble des critères proposés dans la grille de cotation ne sont pas que des critères liés aux revenus. Nous pouvons les reprendre. Divorce et séparation, cela n'a absolument aucun lien avec les revenus. En revanche, sur les personnes qui seraient classes moyennes, et qui subiraient une séparation, cela peut être le moment charnière où il est possible de tomber dans la précarité et la pauvreté. En revanche, nous allons pouvoir accompagner plus particulièrement ces personnes et notamment les femmes ici monoparentales et leur permettre de ne pas tomber dans cette précarité. Quand je regarde, par exemple, le critère des personnes en situation de handicap, cela me paraît être un critère tout à fait valable et sans aucun lien avec les revenus. Quand je regarde le critère du sapeur-pompier. Je pense que nous mélangeons un petit peu tout dans nos propos sur cette délibération, et que cette grille de cotation n'a pas vocation ni à aggraver, ni à résoudre la question de la mixité sociale. Au contraire, elle a vocation à accompagner à aller plus loin que peut proposer le DALO et à sortir de la difficulté des personnes qui ont des situations particulières et de leur éviter surtout de tomber dans des situations de grande vulnérabilité. Je pense donc qu'elle a ce mérite.

En revanche, il y a une chose intéressante que je retiens de ce débat, c'est qu'a priori, nous sommes toutes et tous d'accord pour dire que nous n'avons pas assez de logements très sociaux dans cette Métropole, et que nous devons travailler à développer une offre en particulier de logements en PLAI. Je pense que nous avons raison, et c'est une urgence, et qu'il faut que nous nous y attelions rapidement.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL : Merci, Monsieur le Président. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais juste quelques mots à mon tour. En tant que maire de la ville de Pessac qui est la ville de la Rive Gauche où il y a le taux de la SRU (Solidarité et renouvellement urbain) le plus élevé de la Métropole, j'ai quelque expérience sur le sujet. Ce que Madame Zeineb LOUNICI a exprimé tout à l'heure rencontre un plein écho dans ce que peuvent vivre un certain nombre de villes de la Rive Droite, et que nous puissions, comme le disait Monsieur Jean TOUZEAU, donner aux maires un peu plus de pouvoir dans l'attribution pour éviter d'ajouter de la pauvreté à la pauvreté, serait une bonne chose pour qu'il y ait une meilleure répartition au service de la mixité et de la cohésion sociale.

Je voulais également répondre à Madame Christine BOST qui s'étonnait de certains propos sur le fait que les services rendaient compte à leurs élus. Certes, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut nier les élus. Ce n'est pas pour autant que lorsqu'il y a des réunions de l'importance de celle qui concerne les attributions de logements sociaux, que ces réunions puissent justement se passer d'une organisation formelle, de réunion même *in fine* d'élus. Une commission qui arrive à quelques jours avant un Bureau qui lui-même intervient peu de temps avant la limite de date que la réglementation nous impose au 31 décembre, c'est un peu léger. Je trouve que pour le coup l'appréciation de l'intervention des élus, ne serait-ce que pour se mettre d'accord, c'est un peu cavalier pour tout dire et je pense que c'est un peu loupé en termes d'organisation dans la manière dont les choses doivent se faire sur la Métropole et sur la constitution de la décision politique.

Puis, le dernier point pour justement que nous évitions d'ajouter de nouvelles difficultés. L'évaluation qui est un sujet que j'avais d'ailleurs abordé en Bureau en disant qu'il fallait que nous ayons des critères d'évaluation, n'attendons pas la fin de l'année 2024 pour se donner des critères. Je pense donc que nous avons un peu failli dans l'organisation de réunions préalables. Aussi, dès les jours qui viennent, il faudrait que nous puissions organiser un calendrier avec l'établissement de cet état des lieux initial dont parlait Monsieur Jean TOUZEAU et que nous sachions quels sont les éléments que nous voulons retenir pour savoir si oui ou non nous améliorons le dispositif avec les nouveaux critères que nous aurons à adopter. Je souhaiterais que nous puissions nous réunir assez rapidement et si possible aussi avec des élus.

Merci beaucoup.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Monsieur le Président. Quelques mots très rapides, car beaucoup de choses ont été dites, mais quelque chose qui n'est pas tout à fait exact. Il est vrai que les services métropolitains et communaux ont dû se rencontrer très certainement, nous n'avons pas eu tous les retours nécessaires également. Mais ce qui est vrai aussi, c'est que ce dossier a été présenté rapidement en commission de stratégies urbaines sans aucun document complet et surtout pas la fameuse fiche de cotation qui a été présentée, et que nous avons reçu à la veille du Bureau. Nous avons bien compris que ce Bureau posait problème, et cette réunion du mardi, il y a quatre jours, a été mise sur pieds très rapidement. Je veux bien donc tout entendre, mais se faire accuser pratiquement de ne pas avoir surveillé tout ceci, de ne pas avoir travaillé, de ne pas avoir écouté et faire preuve plus ou moins de volonté aujourd'hui, cela me paraît un peu exagéré. Je vous le répète : la commission qui traite ce dossier n'a pas présenté la bonne fiche, on ne l'a pas eu. On l'a eu la veille du Bureau très précisément.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le rapporteur.

M. PUYOBRAU : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes ici un peu comme au Café du commerce. Tout le monde a son avis sur le match gagné, le match perdu et c'est de bonne guerre.

Il ne s'agit pas d'un match mais d'un sujet où l'enjeu est important. Il s'agit de nos concitoyens qui sont en attente de logements. Je crois que si nous avons la solution, il y a très longtemps que nous l'aurions appliquée sur ces territoires qui constituent la Métropole. Or, depuis 2018, nous avons des difficultés pour construire du logement social au regard de l'objectif de 3000 qui est celui du PLH (Programme local de l'habitat). Depuis 4 ou 5 ans, nous flirtons péniblement avec les 2 000.

Je voudrais vous rappeler, mes chers collègues, que grâce à l'intervention musclée et récente de la Métropole en juin dernier, nous avons doublé le montant alloué à la production de logements dont nous avons rajouté 20 millions à l'enveloppe initialement dédiée. Cela va nous permettre très concrètement, je n'ai pas le chiffre exact, je ne vais pas vous le donner aujourd'hui, mais très prochainement, il vous sera communiqué, ce qui va nous permettre de sortir quelques centaines de logements supplémentaires qui participeront à répondre à la demande de nos concitoyens et aller vers davantage de mixité sur certaines communes dans la mesure où l'ensemble des collectivités s'engage réellement. C'est un appel, à de la production sociale de telle sorte que les publics en grande difficulté, DALO, celles et ceux issus du premier décile ne soient pas forcément fléchés sur les quartiers « politique de la ville ». J'en appelle à la responsabilité de tous les maires ici présents, faites un effort de telle sorte que

nous puissions aller aussi sur de la mixité sur les quartiers « politique de la ville ». Cela n'est pas encore le cas aujourd'hui. Nous avons une belle marge de progrès devant nous, je puis vous l'affirmer.

Une fois cela dit, je suis quand même étonné, cela a été rappelé par Madame Christine BOST, par vos étonnements. Des réunions ont eu lieu pour travailler cette grille même si l'État nous a opposé sa grille simplement au mois d'octobre. Voyez-vous, nous sommes fin novembre et il s'écoulait peu de temps. Heureusement que nous avons anticipé tout cela, et que nous avons échangé avec nos partenaires que sont les associations de locataires, les bailleurs, tous les affectataires et les communes via les CCAS. Je crois que les élus et les techniciens qui représentent vos communes au sein des CCAS travaillent en collaboration avec vos cabinets et vous tiennent informés du travail qui a été réalisé sur cette grille. Il y a des critères de pondération qui nous sont imposés, d'autres sur lesquels nous pouvons intervenir.

Je tiens d'ailleurs à remercier Madame Zeineb LOUNICI qui a participé activement à la réunion de mardi dernier. Elle suit pratiquement d'ailleurs, avec quelques exceptions. C'est elle qui a participé le plus concrètement à cette réunion que je souhaitais en urgence pour venir pondérer, modifier les critères sur lesquels nous avons la main. Cela a été fait insuffisamment, mais nous y avons travaillé. Je vais revenir dessus.

Les critères d'accident de la vie dans les familles, les divorces et les séparations. Nous avons fait évoluer le critère, sûrement pas assez, mais nous avons pris cela en compte. Les refus de propositions, nous avons pris cela en compte parce qu'il n'est pas normal que l'on ne pénalise pas une personne qui refuse, mais il faut le nuancer. Il y a en effet aussi des refus qui sont motivés, et les associations de locataires d'ailleurs ont été très alertantes sur ce point. Nous devons donc garder ce critère, mais le pondérer sur ce que nous avons fait. Il y a aussi le premier quartile. Nous sommes intervenus à nouveau sur le premier quartile. Nous sommes passés à 30 points au lieu de 50. Tout cela peut être su et considéré comme étant insuffisant et ne participant pas suffisamment à aller vers la mixité. Je vous l'accorde. Mais quand même, Mesdames et Messieurs, nous sommes des élus de la République et cela nous est opposable réglementairement. Alors, j'ai du mal à considérer, à accepter que certains parmi nous, que d'autres votent contre, je n'en suis pas étonné. Mais que des élus qui sont en responsabilité depuis de nombreuses années, sur un sujet comme celui-ci, qui nous est opposable réglementairement, légalement, vote contre, permettez-moi de manifester mon étonnement.

Cette grille n'est pas parfaite. Nous avons des clauses de rendez-vous. Nous la regarderons vivre et nous tâcherons là où c'est possible, je dis bien, là où c'est possible d'intervenir sur ces critères de pondération pour tâcher d'aller vers plus de mixité de façon à la favoriser, car c'est notre objectif à toutes et à tous. Je vous le redis, cela a été dit à plusieurs reprises que chacun balaie devant sa porte et que chacun fasse un effort là où il est possible de le faire. Lorsqu'il s'agit de construire du logement et du logement social accessible pour les foyers les plus précaires face auxquels nous sommes responsables.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

96 votants :
Pour : 65
Abstention : 9
Contre : 23.

Majorité

Abstention : Monsieur RAYNAL, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU

Contre : Monsieur BOBET, Monsieur DUPRAT, Monsieur LABARDIN, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY, Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Madame DELATTRE, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Monsieur LAMARQUE, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 97, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : Bordeaux – Projet de renouvellement urbain du Grand Parc – Convention de partenariat pour le financement des missions d'études et d'ingénierie.

M. PUYOBRAU

(n°97) Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Convention de partenariat pour le financement des missions d'études et d'ingénierie - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Il est 18 heures passées, et là, je crois que plus personne n'écoute grand monde. Il faut intervenir rapidement. Nous votons contre le projet du Grand Parc. Depuis le début, je crois que l'on vote contre. Depuis le début que l'on est là. Que ce

soit sur la Ville de Bordeaux ou ici. On est opposé au projet. Pour faire vite, pour plusieurs raisons, la question de la densification dans ce quartier, la question de la gentrification même si elle est discrète ou plutôt la mixité sociale puisque c'est une valeur sûre pour la République.

On n'est pas d'accord non plus sur la zone commerciale sur la façon dont elle se configurerait. Puis, nous ne sommes pas d'accord avec la relation avec les habitants qui est plutôt inexistante ou très faible et notamment par rapport à la contestation d'un collectif qui s'est construit il n'y a pas longtemps et qui dénonce pour plusieurs raisons. D'ailleurs, vous êtes au courant, cela a été, je crois, un peu médiatisé. En tout cas, il y a plusieurs reproches à faire sur ce projet-là. Il est entre les mains de la BNP. Donc, même si derrière il y a une volonté de rénovation qui est, elle, évidemment évidente et un besoin, mais ce n'est pas parce que c'est un besoin que cela se fait bien. Je crois qu'il y a de quoi contester ce projet-là.

Cela pose le problème aussi de comment la population peut intervenir réellement et comment elle pourrait avoir les moyens de critiquer et de décider un peu de ce qui arrive dans son propre quartier.

Donc, je finis là-dessus sur cette question démocratique. Nous votons contre.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Monsieur le rapporteur.

M. PUYOBRAU : Je prends acte du vote contre de Monsieur Philippe POUTOU sur ce dossier. Je peux aussi le regretter, mais une fois que je dis cela, on n'a pas fait avancer les choses. C'est tout de même regrettable Monsieur Philippe POUTOU que vous ne regardiez pas le chemin parcouru. Même si, comme toute chose, des critiques sont possibles, il n'en demeure pas moins que cette partie du Grand Parc a besoin d'être rénovée, réhabilitée, que la partie commerciale de celui-ci a grand besoin de proposer d'autres services que ceux qui sont proposés à celles et ceux qui vivent le quartier de telle sorte que chacun puisse s'y sentir le mieux possible.

Donc, nous faisons les efforts qui sont de la compétence de la Métropole et la ville de Bordeaux est présente sur ces quartiers et celles et ceux qui habitent, ma foi, en verront les avantages une fois que cette opération sera terminée.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote.

92 votants :
Pour : 89
Abstention : 2
Contre : 1.

Majorité

**Abstention : Madame FAHMY,
Monsieur MORISSET**

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
ALCALA, Monsieur CAZABONNE,**

Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 103, **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** : Avenant n° 3 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 signée entre l'État et Bordeaux Métropole.

M. PUYOBRAU

(n°103) Avenant n°3 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 signée entre l'Etat et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ?
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci **Monsieur le Président**. Je vais voter pour cette délibération, mais je souhaitais tout de même intervenir. Je tiens à souligner le montant ridiculement faible au regard de l'impact par personne. En fait, c'est une forme d'accompagnement de la politique sparadrap de cautionner la politique de l'État, aujourd'hui de la macronie. Je tiens à souligner évidemment qu'il y a d'autres solutions et il faut impulser encore une fois la prise en compte de l'idée des revenus de base, je ne reviens pas là-dessus. Je fais court.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Nous nous abstenons. Cela serait peut-être à peu près la même idée. Cela nous apparaît dérisoire par rapport à la réalité de la pauvreté. Bien sûr, il y a quelque chose qui est fait. C'est bien. Cela va dans le bon sens. On ne dit pas, voilà, mais par rapport à aux urgences, et par rapport aux moyens qu'il faudrait, cela pose un problème. On se dit que l'on peut douter très fort de l'efficacité de cette politique même si on est certain que cela va aider les familles ou les individus. Il n'y a pas de souci de ce côté-là, mais là, on discute d'une politique qui essaie de répondre à la pauvreté puisque c'est le titre de la convention, la lutte contre la pauvreté. Donc, on pense que cela nécessite des moyens beaucoup plus importants. Cela nécessite une politique et puis certainement aussi une critique des politiques de l'État et qui manque toujours dans ce genre de délibération de faire le lien avec tout ce qui se passe. Cela voudrait dire faire de la politique, et je sais qu'ici il y en a qui n'aime pas trop cela, de faire le lien avec les politiques nationales, ce n'est pas très bon. Du coup, c'est une critique encore une fois sur les politiques de fonds qui sont menées, mais c'est une abstention. On ne s'oppose pas du tout à ce soutien.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le Rapporteur.

M. PUYOBRAU : Merci, Monsieur le Président. Il y a des dispositifs, un accord qui vient interagir contre la pauvreté sur notre territoire métropolitain. Il y a d'autres dispositifs qui participent à lutter contre la pauvreté qui sont inscrits dans le cadre de la politique de la ville. Effectivement, c'est une politique plus globale que nous portons au service de nos concitoyens qui sont en situation de précarité ou de grande précarité.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

91 votants :

Pour : 90

Abstention : 1.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote: Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 107, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : Mise en œuvre des objectifs de production de logements sociaux à l'échelle communale au travers d'un contrat de mixité sociale.

M. PUYOBRAU

(n°107) Mise en œuvre des objectifs de production de logements sociaux à l'échelle communale au travers d'un contrat de mixité sociale - Décision - Approbation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je propose que je verse au PV la note que je devais lire. Juste pour dire deux, trois mots.

D'abord, nous votons contre, mais nous sommes convaincus que l'on ne perturbera pas trop Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. Un vote contre, cela ne va pas trop vous déranger. Je serais presque tenté de m'excuser de voter contre, mais nous votons

contre, cela a été décidé par l'équipe, mais j'assume complètement. C'est à peu près la même chose que la délibération 106 sur la question de la mixité sociale. On est à peu près sur la même discussion. Là, nous ne sommes pas d'accord avec la modification et la permission du fait de ne pas appliquer la loi SRU. C'est assez paradoxal par rapport à la difficulté qu'il y a de trouver des logements sociaux. Puis là, il y a des aménagements. Cela concerne Saint-Aubin. Ce sont des aménagements que nous ne partageons pas du tout. On pense qu'il faudrait plutôt au contraire durcir une politique, et se donner tous les moyens pour avancer le plus possible dans la question des logements sociaux.

Puis, sur la mixité sociale, c'était juste une remarque. Encore une fois, c'est un terme avec un côté sympa. Pourquoi nous ne discutons pas de la mixité sociale que dans les quartiers populaires pauvres ? Pourquoi nous ne discutons jamais de la mixité sociale dans les quartiers riches, dans les centres ? Parce qu'il n'y a jamais cette politique, d'essayer de faire en sorte qu'il y ait de la mixité partout. Non, ce n'est pas le cas du tout. Les quartiers riches, cela reste en général...

Intervention écrite de M. POUTOU

Non, nous « n'approuvons pas la démarche initiée par les services de l'Etat » comme s'est écrit dans la délibération. Il y a un retard important dans le logement social qui se traduit depuis des années par le non-respect de la loi SRU et des 25% de logement social sur de nombreuses communes. Mais ce retard, cette crise du logement social que subissent les milieux sociaux défavorisés, ne peut se résoudre par ce genre d'aménagement pour les communes et collectivités. La politique de l'Etat, des gouvernements depuis toujours, des collectivités territoriales, de droite comme de gauche, sont responsables de cette crise. En laissant le secteur privé contrôler le foncier et l'habitat, en ne luttant pas contre la spéculation immobilière, contre les affairistes bâtisseurs ou aménageurs ou banquiers, en favorisant des politiques de marchandisation, voilà où nous en sommes. Mais ce sont les plus modestes qui en payent le prix. Nous votons contre parce que nous sommes en désaccord de fond. Pour répondre à la crise, il faudrait une politique en rupture, se confronter au quasi-monopole des sociétés privées, une politique de recensement et de réquisition des bâtiments, logements, bureaux vacants, arrêter les démolitions reconstructions pour réhabilité, rénover, améliorer l'existant. Saint Aubin est en très forte carence par rapport aux objectifs de la loi SRU de 25 % (des résidences principales en logements sociaux) ... puisque ne dispose que 12,8 % de logements sociaux (moins de 400), alors que la population de la ville est en forte croissance (plus 10 % en 6 ans) et devrait atteindre 8000 habitants d'ici 2030. Par rapport à la loi SRU, le déficit de logement social est de 374 logements au 1 er janvier 2022. La loi 3 DS qui supprime finalement l'échéance butoir de 2025 pour les communes carantes en logement au sens de SRU avec l'élaboration de contrat de mixité sociale. Du coup, Saint Aubin s'engage à ne construire que 108 nouveaux logements sociaux alors qu'il en faudrait 285 à niveau actuel de population pour atteindre le taux légal.

M. PUYOBRAU : C'était le sens de mon intervention de tout à l'heure.

M. POUTOU : Oui, mais ce n'est pas ce qui s'y passe du tout. Nous discutons toujours de la mixité sociale dans les quartiers considérés comme pauvres et dangereux, et qu'il faudrait un peu les améliorer.

Ceci dit, ce que nous disons n'est pas tout à fait lunaire. C'est une critique très bien formulée. Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le redis. Ce sont des choses que nous pouvons lire sur la mixité sociale, sur l'historique de la mixité sociale, sur la critique

aujourd'hui de la mixité sociale des politiques qui sont menées de la part de pas mal d'universitaires, de la part de tout un milieu de géographes, d'urbanistes, et y compris même dans les milieux d'architectures. Ce ne sont pas non plus des trucs qui sont complètement à côté de la plaque. Il y a une réalité aujourd'hui, un constat d'une politique sociale qui se dégrade. Cela suppose être en mesure d'avoir un regard critique sur ce qui est pratiqué depuis longtemps et de voir que des fois cela mériterait de changer de façon de faire. En tout cas, c'est le problème que nous essayons de relayer, de ce que l'on comprend de cette critique.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais faire plaisir à Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU puisqu'il lançait un appel tout à l'heure à construire des logements sociaux. La définition est là.

Pour Monsieur Stéphane PFEIFFER, pour lui dire que depuis 2009, il n'y a pas eu un seul logement PLS construit à Saint-Aubin et qu'il y a 40 % de PLAI et 60 % de PLUS.

Tout simplement Monsieur Philippe POUTOU, c'est que nous avons décalé de quelques années parce que l'objectif était inatteignable. Quand la loi a été votée, certaines communes avaient des logements sociaux, d'autres n'en avaient pas. Pour passer de 22 à 25, ce n'était pas compliqué, mais pour passer de 0 à 25, cela demandait beaucoup plus de temps. Je vous rassure l'objectif est ralenti, mais sera également atteint puisque nous sommes passés en l'espace de 20 ans de 0 logement social avec ce contrat de mixité sociale, il y en aura 550, comme quoi la mixité sociale peut se faire dans tous les quartiers.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le Rapporteur.

M. PUYOBRAU : Tout simplement, je pense que l'on peut acter les progrès qui vont être réalisés sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc.

M. DUPRAT (hors micro) : Nous passons de 100 à 108.

M. Le Président Alain ANZIANI : On passe au vote.

89 votants :
Pour : 88
Contre : 1.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur CUGY, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 4, **Monsieur Alain ANZIANI** : Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 – Approbation du Contrat territorial et de la Convention.

M. ANZIANI

(n°4) Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 - Approbation du Contrat territorial & de la Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Qui demande la parole ? **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Rapidement, je pense que c'est important de souligner mon vote un peu particulier même s'il y a des encouragements. Encore une fois, j'ai envie de souligner que l'on est dans une logique d'Etat-Région sur une longue période de 6 ans, 7 ans presque, et sur lequel finalement toute la problématique de la société aujourd'hui où on manque de financement pourrait être justement abordée.

Je fais une petite digression sur la logique de la fraude fiscale et la fraude aux cotisations sociales. Les rapports sont de 7 fois. Finalement, s'il y avait vraiment des efforts à faire pour justement essayer encore plus de favoriser tout ce qui est dans ce plan, c'est justement d'exiger de l'Etat qu'il fasse son travail et que l'on travaille réellement à l'intérêt général et en particulier sur le fait que nous soyons efficaces. Quand il faut aller chercher en trois jours les avoirs russes, on sait le faire, mais pour aller chercher les milliards, c'est-à-dire 13,7 en 2019 de détournement, la fraude fiscale, là, il n'y a jamais d'effort. Il n'y a jamais rien. C'est-à-dire que l'on a un paquebot qui s'appelle Bercy et qui avance complètement dans l'anonymat. On ne sait rien sur tous les dossiers. Il n'y a rien qui sort. Finalement, c'est l'opacité. L'opacité est là aujourd'hui. Il manque d'argent, et on est toujours en train de réclamer aux plus démunis, dans les caisses, en particulier les retraites, qui sont à peu près du même montant.

Encore une fois, cela permet de rebondir pour dire que si on avait fait tous ces efforts-là, tous les Français auraient 2 ans de retraite en moins.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Pareil, je propose que la note qui est plutôt longue soit versée au PV. Juste pour vous dire pour qu'il n'y ait pas de suspens, nous votons contre. C'est un contre parce que nous pensons qu'il y a tout à fait autre chose à faire. On reconnaît plein de bonnes intentions, plein de revendications. Cela ressemble un peu à un programme électoral, plein de revendications que l'on partage. Pour nous, cela apparaît très peu concret. Nous pensons qu'il y a besoin justement de choses beaucoup plus précises. J'arrête là, mais c'est pour dire que l'on verse la note au PV.

Intervention écrite de M. POUTOU

Il y a un oubli de ce rapport qui est pourtant cité dans le premier paragraphe, c'est le sujet du social. Bien que le rapport aborde la question du logement social ; la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'explosion des prix... rien n'est abordé. La crise sociale présente depuis des années se fait de plus en plus violente. La politique d'Emmanuel Macron, et de son gouvernement, ne fait qu'appauvrir un peu plus la population. Les collectivités locales doivent apporter des réponses politiques face aux multiples crises liées à la paupérisation (alimentaire, logement, travail...). Sur l'écologie une nouvelle fois certains sujets semblent passer à la trappe. Pourtant, pour créer un territoire à "bas carbone" et sain il nous semble important de les aborder. C'est le cas pour les bateaux de croisière dont les particules fines polluent l'air de la ville et au-delà mais c'est aussi le cas des pesticides épandus dans les vignes dont certaines particules toxiques sont mesurées jusqu'au jardin botanique à Bordeaux. Sur l'urbanisme vous parlez d'un urbanisme "priviliégiant l'habitant autant que l'habitat". Sans doute les habitants d'Euratlantique seraient heureux de lire ça. Ou bien ceux du grand parc dans la restructuration actuelle du quartier autour du centre commercial. La réalité c'est que comme toujours vos rapports sont pavés de bonnes intentions pour au final de pas être respecté dans les faits. Le rapport de 36 pages : si peu concret, on dirait un programme de campagne électorale, des ambitions, des promesses, rien sur comment obtenir satisfaction, comme si les mandats précédents ne disaient pas la même chose... Il suffit de lire les titres suivants pour mesurer en quoi c'est hyper général, la volonté est de placer l'habitant au cœur du projet urbanistique

- *La volonté est également que le logement soit abordable financièrement*
- *Un effort significatif en termes de logements sociaux doit être fait*
- *L'objectif de la Métropole est de rapprocher du droit commun les quartiers prioritaires*
- *Dans la durée, la volonté est de soutenir les petites et les grandes entreprises à diversifier et à transformer leur activité vers de nouvelles activités durables, l'insertion, tout en créant des emplois locaux pérennes.*

Exemple : logement étudiant, il en manque plus de 50 000. Un projet pour 6000 logements pour d'ici 2030. Il y a comme un décalage.

Résultat : 14 projets, pour 30 millions d'euros... pour les facs, les étudiants...

Quelle politique pour maintenant et demain qui commencerait à répondre aux besoins ? quel changement dans les choix, quelles ruptures ? pourquoi en sommes-nous là, aucune analyse, explication. En quoi les choix d'aujourd'hui répondront vraiment aux problèmes ? Dépenser ne garantit rien en soi. En fait, il s'agit de la transcription territoriale du contrat de plan Etat-Région. Difficile de se prononcer en terme global car de toute façon c'est un exercice contraint par le contrat de plan Etat Région. Donc il faut regarder le détail des projets financés. Sur le plan de la transition écologique : on peut constater que le principal projet financé, ce sont les champs captants du Médoc (75 millions d'euros) on ne sait pas ce que c'est ... on lit aussi que le réseau de chaleur qui me semble important, c'est 50 millions d'euros... ce qui semble peu. Sur la cohésion sociale et territoriale, principal projet, c'est la rénovation du stade nautique (pour 45,7 millions d'euros). Très bien ... mais en quoi c'est de la cohésion sociale et territoriale tout comme la rénovation de la flèche saint Michel, du musée des arts décoratifs ...

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Si on veut se faire une idée précise, il y a beaucoup de rapports parlementaires qui ont été publiés. On trouve beaucoup, beaucoup d'éléments sur ce point.

Sur le deuxième point, contrairement à ce que pense Monsieur Philippe POUTOU, Je crois que le logement social et l'économie sociale et solidaire sont des sujets concrets.

Je lance le vote.

96 votants

Pour : 87

Abstention : 1

Contre : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame JAMET, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Madame LECERF MEUNIER, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 10, **Madame Christine BOST** : Gradignan – Cession d'un terrain au SWIM CLUB IMMO.

Mme BOST

(n°10) Gradignan - Cession d'un terrain au SWIM CLUB IMMO - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ?
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, rapidement et encore une fois, c'était l'occasion de montrer que l'on ne fait pas d'effort. Donc, je vais voter contre cette délibération. Tout simplement pour rappeler que l'on est encore une fois dans l'artificialisation alors que l'on en avait un véritable terrain quasiment boisé et d'espaces où il y avait des possibilités autres.

Après, dans le projet, tout simplement, on va dans une logique de demande d'énergie. Demain, cela va être des demandes d'aides parce que l'on va peut-être faire du panneau solaire pour essayer de chauffer cet espace aquatique. Finalement, on se rend compte que l'on demande toujours des efforts à Bordeaux Métropole. À côté de cela, c'est toujours au bénéfice de certains du côté du privé. Je trouve que ce n'est pas pertinent de soutenir cette logique un peu énergivore d'essayer de dire : tiens, on va le mettre avec des restaurants bio. J'espère que nous essayerons de progresser à l'avenir sur les prochains projets parce que l'on est toujours en quête de fonciers. C'était une grosse question aujourd'hui. Cela manque d'un côté. On s'aperçoit des urgences, mais on continue à bétonner. Donc, je suis contre.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Nous aussi c'est un contre. Pas pour les mêmes arguments ou les mêmes raisons. Nous trouvons problématique l'abandon du projet de piscine remplacé par quelque chose qui nous apparaît moins bien, moins correspondre aux besoins de la population avec un côté en plus d'entreprise privée. Je ne sais pas s'il y a d'explication sur l'abandon du projet de la piscine. En tout cas, nous trouvons très discutable cette modification de projet. Nous pensons qu'il aurait fallu maintenir la piscine. Nous votons contre.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Monsieur le Président, quelques explications puisque je pense que nos collègues ne connaissent pas le dossier. Il s'agit d'un terrain qui avait été préempté préalablement à la demande par Bordeaux Métropole pour éviter qu'un opérateur privé fasse un projet qui ne s'intègre pas dans l'environnement urbain de ce secteur.

Deuxièmement, Monsieur Marc MORISSET, ce terrain au plan local d'urbanisme est constructible depuis longtemps.

Troisièmement, il est intégré au périmètre de Bordeaux Inno Campus, Opération d'intérêt métropolitain, comme vous le savez, qui regroupe les aménagements du secteur économique sur Pessac/Bersol, Gradignan/Talence jusqu'à Bordeaux incluant d'ailleurs les pôles de santé. C'est donc une salle de sport aquatique qui fonctionne classiquement avec un abonnement mensuel et différents services associés, mais avec un partenariat avec l'hôpital Haut Lévêque pour le sport santé.

Je pense Monsieur Marc MORISSET que vous ne connaissez pas Gradignan. Je vous invite à la visiter puisque nous acquérons encore des espaces naturels. De ce point de vue, vous devriez vous rendre compte que quand il y a des projets d'aménagement à valeur ajoutée économique, il est également prévu un projet partenariat d'aménagement de Bordeaux Inno Campus, de développer des espaces de restauration, des espaces de loisirs pour qu'il n'y ait pas de mode de fonctionnalité économique sur ces secteurs. Je pense peut-être utile de vous rappeler cette phrase célèbre de nos amis canadiens : grand parleur, petit faiseur. Nous faisons sur le terrain, et je crois que nous avons une intelligence d'aménagements les uns et les autres que vous ne pourrez pas contester.

Quant à la question de la piscine, Monsieur Philippe POUTOU, la ville de Gradignan ne pourra pas supporter un investissement important. Nous avons intelligemment choisi de mutualiser avec Talence et Villenave-d'Ornon de sorte que la ville de Gradignan participe financièrement pour les usagers qui vont dans les piscines de Talence et de Villenave-d'Ornon. C'est un bon exemple de mutualisation et de partage de la charge. À tous égards, c'est un projet intéressant dans lequel vous pourrez éventuellement vous inscrire aussi bien sûr.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST, pas de complément ? Je passe donc au vote.

93 votants :
Pour : 91
Contre : 2.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET,

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame RECALDE, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 13 : Changement de rapporteur, Monsieur Stéphane PFEIFFER : Eysines – ZAC CARES Cantinolle – CRFA 2022 – Décision.

Déport des membres de La FAB : Madame Christine BOST, Madame Pascale BRU, Madame Typhaine CORNACCHIARI, Monsieur Jacques MANGON, Madame Nadia SAADI, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Jérôme PESCINA, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Monsieur Benoît RAUTUREAU, Monsieur Bastien RIVIÈRES, Monsieur Thierry TRIJOLET, Monsieur Gwenaël LAMARQUE, Madame Anne LÉPINE, Monsieur Alexandre RUBIO, Monsieur Jean TOUZEAU et également Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, et Monsieur Jean-Baptiste THONY.

M. PFEIFFER

(n°13) Eysines- ZAC CARES Cantinolle - CRFA 2022 - Décision - Approbation - Avenant N°3 - Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Rapidement, vote contre sur la logique de façon contestataire. Même si c'est par étape que l'on fait une ZAC aussi importante, je pense qu'il y avait moyen de prendre en compte justement dans le temps les besoins de la logique de l'autonomie alimentaire. Il y avait des espaces suffisants pour le faire. Ce n'est toujours pas le cas. Donc, pas un mot sur les arbres, pas un mot sur toute la façon dont on peut éventuellement rendre un peu plus l'espace nourricier avec du logement. Donc, tout simplement juste cela ne changera pas grand-chose à cet espace, mais de souligner que le vote contre parce qu'il y a vraiment une nécessité de travailler là-dessus, et ce n'est jamais pris en compte dans aucune délibération que cela soit ici, ou à l'EPFNA sur ce sujet. Donc, c'est pour rappeler encore une fois ma position.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur PFEIFFER. Pas de réponse ?

Je passe au vote.

90 votants :

Pour : 80

Abstention : 3

Contre : 2

Conflit d'intérêt : 3

Ne prend pas part au vote : 1.

Majorité

**Abstention : Monsieur RUBIO,
Monsieur CAZENAVE, Madame
FAHMY, Monsieur POUTOU**

Contre : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur PESCINA, Monsieur
ALCALA, Madame BOUSQUET-PITT,
Madame BRU, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur COLES,
Madame CORNACCHIARI, Madame
HELBIG, Monsieur LAMARQUE,
Madame LEPINE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Madame PAVONE, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Monsieur ROBERT, Madame SAADI,
Madame SABOURET, Monsieur
TRIJOLET**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 23 : Madame Christine BOST : Ambarès-et-Lagrange – Dossier de réalisation de la ZAC centre-ville – Mise à jour du programme de constructions – Mise à jour et approbation du programme des équipements publics – Dossier modificatif n° 2.

Déport des membres d'AQUITANIS : Madame Daphnée GAUSSENS, Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU et Monsieur Nordine GUENDEZ.

Mme BOST

(n°23) Ambarès-et-Lagrange -Dossier de réalisation de la ZAC centre-ville -Mise à jour du programme de constructions - Mise à jour et approbation du programme des équipements publics - Dossier modificatif n° 2 - Approbation - Décision

Madame Christine BOST présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Toujours dans la même logique, c'est bon de souligner certaines délibérations parce qu'il y en a tellement aujourd'hui dans ces 150 délibérations qui composent aujourd'hui ce Conseil. Effectivement, il est bon de rappeler que là, on est dans une zone où on a l'objectif de massacrer pas mal d'arbres dans le secteur A.

M. Le Président Alain ANZIANI : Non.

M. MORISSET : Si, si. C'est dans votre délibération. Il y a d'autres volontés à côté, mais pas sur ce secteur. Donc, encore une fois, sur la logique précédente, je vote contre pour souligner qu'il y a une incohérence par rapport à cet appel à la transition écologique et énergétique et à la fois sur le besoin de l'autonomie alimentaire dans les territoires.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci.

Mme BOST : Je ne vais pas répondre. J'ai envie, cela brûle un peu quand même parce que l'on est sur une ZAC qui prend en considération la question du risque inondation, où les enjeux environnementaux sont également pris en compte. Puis, surtout, nous avons passé beaucoup de temps dans ce Conseil à parler de la question du logement locatif social. Dans cette ZAC, il y a une très grande part aussi de production de logements locatifs sociaux. Parfois, il faut aussi faire des choix.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres demandes de parole ?

Je passe au vote.

87 votants :
Pour : 80
Abstention : 2
Contre : 1
Conflit d'intérêt : 2

Majorité

**Abstention : Monsieur MORETTI,
Monsieur POUTOU**

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Madame MELLIER, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame CURVALE, Madame

**DEMANGE, Madame GAUSSENS,
Monsieur GOMOT, Madame HELBIG,
Madame LEPINE, Madame LOUNICI,
Monsieur MARI, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Madame PAVONE,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
RIVIERES, Monsieur ROBERT,
Madame SABOURET**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 81, **Madame Marie-Claude NOËL** : Révision allégée du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole portant sur le complexe sportif Robert Brettes à Mérignac.

Mme NOEL

(n°81) Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole portant sur le complexe sportif Robert Brettes à Mérignac -Décision - Approbation

Madame Marie-Claude NOËL présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Dans ma précédente intervention, j'ai évoqué le fait que l'on était dans la destruction de certains espaces boisés. Il y a des efforts qui ont été faits. Donc, j'explique un petit peu mon vote. Je vais m'abstenir. Je crois qu'il y a deux arbres, bref, mais qu'importe, je pense que c'est par logique contestataire que je maintiens cette abstention. C'est tout.

Merci à vous.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Nous votons contre. Ou on ne comprend pas la logique, ou nous ne sommes pas d'accord. On pensait ne pas être d'accord puisque l'on trouve assez dingue de détruire des terrains pour les ferrailleurs. On détruit des terrains, on met une piscine, et on refait des terrains ailleurs. Donc, on trouve que c'est un peu alambiqué. Cela ne semble pas du tout rationnel. C'est pour cette raison que nous n'approuvons pas la délibération.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame NOËL**.

Mme NOËL : Je n'ai pas de réponse particulière, si ce n'est, **Monsieur Philippe POUTOU** que je suis fatiguée par vos interminables interventions. Je voudrais vous dire que la concision, et ici, c'était le cas, la concision est la meilleure manière de faire passer certaines de vos propositions.

Je voulais vous dire que je suis épuisée par vos digressions qui sont toujours les mêmes sur des sujets qui n'ont rien à voir avec la délibération en question. Je suis épuisée par le fait que vous répétiez sans cesse les mêmes choses, et que quand nous

nous donnons la peine de vous répondre en général, vous n'écoutez plus votre interlocuteur et vous ne le regardez pas.

C'était simplement pour conclure mon intervention. Je vous remercie et cela n'appelle pas de réponse de votre part.

M. POUTOU (hors micro) : Mais j'y répondrai quand même tout à l'heure et je vous épuiserai, avec plaisir.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

90 votants :
Pour : 86
Abstention : 4
Contre : 1.

Majorité

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur MILLET,
Monsieur MORISSET**

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
ALCALA, Madame AMOUROUX,
Monsieur CAZABONNE, Monsieur
COLES, Madame DELATTRE,
Monsieur FARENIAUX, Madame
HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur
MARI, Madame PAVONE, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur ROBERT,
Madame SABOURET**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 88, Madame Brigitte TERRAZA : Rapport d'avancement de la mutualisation 2022 – Information.

Mme TERRAZA

(n°88) Rapport d'avancement de la mutualisation 2022 - Information au Conseil

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je vais faire court pour éviter l'épuisement de l'ensemble de l'Assemblée. Là, il n'y a pas de vote, mais on avait quand même un avis dessus. Donc, je vous propose de verser la note pour ne pas trop épuiser le personnel.

Juste, je fais la remarque. Ce qui nous pose problème, c'est l'absence d'existence du

personnel. La logique de mutualisation, on peut la partager. On comprend bien l'importance qu'il y a de mutualiser les services. Donc, on est dans un processus de mutualisation depuis plusieurs années qui se fait par étape. Cela, on l'a bien compris. J'espère que je discute bien du contenu de la délibération, que je ne suis pas en dehors.

En fait, ce qui nous apparaît surprenant toujours, c'est que cela ne parle pas du personnel, cela ne parle pas des conditions de travail. On sait en plus qu'il y a des difficultés. Tout n'est pas si simple que cela. Vous pouvez être fiers de la mutualisation. Vous pouvez être contents de tout ce qui se passe, mais ceci dit, il y a un souci, et ce sont des remarques que l'on entend beaucoup de la part des salariés ou des syndicats de la façon dont les choses se passent.

Nous, on voulait pointer du doigt pour être court sur la question de ce que l'on appellerait la filialisation ou la privatisation de certains services parce qu'au nom du fait qu'il est difficile de recruter, on s'aperçoit que plusieurs services vivent des situations un peu particulières. Là, il y a le service incendie qui, pour des raisons peut-être un peu différentes, mais cela peut se rejoindre, conteste un peu la gestion du personnel et le manque de recrutement et donc le danger qui est mis sur certains services. On sait qu'il y a des processus de filialisation et d'externalisation. Les services deviennent de plus en plus faits par des prestataires, des salariés autres.

C'est un peu tous ces problèmes qui sont liés certainement au même processus de la mutualisation. Donc, on a cette critique : à la fois l'absence de la visibilité de ce personnel qui a des difficultés et l'absence de ces difficultés. Donc, on ne peut pas discuter réellement de tout cela puisque ce n'est pas présent dans le rapport.

C'était la remarque que l'on avait envie de faire en espérant ne pas avoir épuisé ce qui reste de vos forces.

Intervention écrite de M. POUTOU

On note page 5 : « difficulté de mutualiser du personnel polyvalent dans les communes de moins de 4000 habitants » c'est la seule référence aux gens qui travaillent, qui font fonctionner les services. Et encore c'est du point de vue des besoins des communes, par forcément de celui des employé-es des communes ou de la métropole. C'est ce que nous reprochons : cette absence chronique, systématique pour le personnel, pour les équipes sur le terrain ou dans l'administration, comme s'il n'existait pas, comme s'il ne comptait pas, à part bien sûr quand il s'agit de finance, il apparaît comme une « charge ». Nous reprochons aussi un aspect qui est mis sous silence, effacé, celui de l'externalisation, de la multiplication dans certains services de prestataires privés, qui remplace peu à peu des emplois publics, de plus en plus. Ça ne se voit pas, ça passe dans les dépenses fournitures et non plus en ressources humaines. Or tout cela divise, fragilise les équipes de travail, cela précarise le personnel, de plus en plus de contractuels, de contrats privés et donc d'un personnel au statut et aux conditions de travail différentes. Et globalement, cela dégrade les conditions de travail du personnel qui se trouve être en difficulté, sous pression, voire en souffrance. Mais tout cela n'apparaît pas. La mutualisation est traitée comme si c'était une bonne idée, comme si tout se passait bien. Ce n'est pas le cas. La mutualisation a un aspect cohérent, en rationalisant les services, en mettant en commun, en favorisant les échanges, la coopération. Oui mais, cela se fait sur le dos du personnel et souvent de la qualité de service car c'est organisé avec le souci permanent de réduire les coûts en « charge de personnel » mais sommes-nous certains que ça revient moins cher de payer des boîtes privées pour faire le service mais là aussi sur le dos de leurs salarié-es ? Enfin une phrase que nous n'avons pas comprise dans la délibération : pour répondre aux difficultés, « proposition d'une non-valorisation pour les fonctions support, des agents transférés, afin de maintenir les personnels polyvalents en commune ».

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Y a-t-il des réactions ? Non.

Je passe au vote. Il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 92, **Madame Claudine BICHET** : Service public de réseaux de chaleur urbain – Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service – Information.

Mme BICHET

(n°92) Service public de réseaux de chaleur urbain - Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service - Information et avis

Madame Claudine BICHET présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur FEUGAS Jean-Claude**.

M. FEUGAS : **Monsieur le Président**, chers collègues. Régulièrement, le groupe communiste intervient sur ce sujet important des réseaux de chaleur urbains.

Nous entrons dans la période hivernale, et il nous semble important de faire un point, d'avoir un échange sur la situation que nous vivons. Nous sommes dans une crise historique de l'énergie : plus 35 % de l'électricité, augmentation également du gaz, et ce n'est pas près de s'arrêter. Le 1^{er} février 2024, nous devrions encore subir une augmentation programmée, et lorsque nous regardons de plus près la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, il est annoncé la sortie des boucliers tarifaires pour le plus grand bonheur des spéculateurs dont l'objectif, nous le savons, n'est pas de chauffer les ménages, mais d'empocher le plus d'argent possible. Mesurant bien que rien que sur l'électricité, cela concernerait 23 millions de ménages en France.

À ce sujet sur l'énergie, j'en profite pour évoquer la répression organisée et faite sur les agents de l'énergie, une répression sans précédent qui illustre bien la volonté de casser les actions de riposte des travailleurs qui luttent pour de meilleures conditions de travail et de vie. Il est important pour ces travailleurs que nous leur apportions notre soutien.

Cette crise de l'énergie nous place devant un choix de société majeur et nous sommes convaincus, nous, communistes, que ce choix exige de répondre aux besoins environnementaux et humains. Planifier ou subir le changement climatique, voilà pour l'ensemble des êtres humains, pour l'humanité, cela est arrivé.

L'immense travail du GIEC nous alerte sur la gravité des conséquences du changement climatique, mais il permet également d'affirmer qu'une transformation radicale peut préserver l'habitabilité de notre planète et être bénéfique à toutes et tous. C'est dans cet objectif que le PCF (Parti communiste français) a présenté son plan climat Empreinte 2050 que je vous invite à lire. Ce plan s'appuie principalement sur des technologies éprouvées, matures ou quasi-matures. Il ne complexifie pas le mix électrique au point de le rendre irréalisable et prendre un risque inconsidéré d'échec. Les deux piliers de ce mix énergétique décarboné, seront les nucléaires et les

renouvelables éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse.

Cela demande aussi une véritable maîtrise publique démocratisée qui sorte des logiques du marché européen, et donc de revenir à un opérateur public. Depuis sa prise de compétence, la Métropole développe des réseaux publics de réseau de chauffage, et je le redis : le groupe communiste est très favorable à cette prise d'initiative. Cependant, il nous semble opportun de monter en puissance et de s'y attacher dès aujourd'hui.

Le groupe communiste réitère sa proposition que soit mise en œuvre rapidement une étude approfondie sur les possibilités de donner à notre Métropole tous les moyens nécessaires à une gestion des nouveaux réseaux par une compétence totale de la maîtrise d'ouvrage avec un mode de gestion permettant la mise en place d'un service public innovant en ce domaine des réseaux de chaleur et de froid.

Ces remarques formulées, nous prenons acte de ce rapport. Merci.

Mme BICHET : Dire que j'adorerais lancer un débat sur les réseaux de chaleur, c'est un sujet passionnant, mais je crois que l'heure tardive fait que l'on ne va pas le faire ce soir. Rappeler qu'il y aura une commission transition dédiée au réseau de chaleur qui permettra d'évoquer dans le détail tous ces sujets.

M. FEUGAS : Merci pour la réponse.

M. Le Président Alain ANZIANI : Vous demandez la parole Monsieur MORISSET ?

M. MORISSET : Non, on va gagner du temps.

M. Le Président Alain ANZIANI : Je lance le vote. Il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 114, Madame Brigitte BLOCH : Jeux Olympiques Paralympiques de Paris 2024 – Tournoi de football masculin et féminin – Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire.

Mme BLOCH

(n°114) Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 – Tournois de football masculin et féminin – Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire – Décision – Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Je vais expliquer rapidement mon vote contre. C'est tout simple, l'esprit de Monsieur Pierre DE COUBERTIN, c'est de ne pas mélanger le sport avec la politique. Aujourd'hui, on est encore une fois dans la transformation de cet esprit puisque la Russie et la Biélorussie sont aujourd'hui exclues. Ils sont obligés de concourir sous une autre étiquette. Encore une fois, c'est contraire. Nous sommes en train de mentir à une partie de la population qui ne se rend pas bien compte de ce qui

se passe aujourd'hui par la désinformation, la propagande de l'État et en particulier les services publics et privés qui ont la main sur tout ce qui se passe du côté de ces territoires.

Je pense que le peuple français s'honorerait justement dans l'esprit de Monsieur Pierre DE COUBERTIN de faire un geste vraiment puisque le CIO (Comité international olympique) est avant tout prononcé avec la langue française d'abord, il faut le souligner, dans toutes les interventions dans le Monde. Cela souligne le fait que l'on a aussi les Droits de l'Homme. Dans les Droits de l'Homme, je pense qu'il faut travailler encore plus cette séparation du politique et du sport.

Donc, je vais dans une proposition, c'est d'essayer de vous inviter à faire une motion pour que l'on arrête de mélanger la politique et le sport. Je pense que Bordeaux Métropole s'honorerait de travailler sur ce sujet pour interpeller le CIO et de faire en sorte que la Russie et la Biélorussie aient des sportifs qui représentent leur nation tout simplement dans cette instance des Jeux olympiques et paralympiques.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous verserons encore une fois une note sur le PV. On ne va pas dire tout le mal que l'on pense des Jeux olympiques. On vote contre.

Par rapport à Monsieur Marc MORISSET, pour dire que l'on ne se revendique pas du tout du cas de Monsieur Pierre DE COUBERTIN que l'on ne considère pas comme un personnage progressiste. Juste, il était même plutôt réac sur plein de sujets, notamment la misogynie. Ce n'est pas le lieu du débat, sinon il y en a qui vont râler parce que je parle d'autre chose à chaque fois. Donc, on vote contre. Je verse la note au PV.

Intervention écrite de M. POUTOU

Comme à chaque fois qu'il y a des délibérations concernant les JO nous votons contre. On peut vous rappeler encore une fois les raisons de notre opposition. Alors que le pays est en crise éco, que les gens ont du mal à se loger, se nourrir, se chauffer, se déplacer, bref à vivre correctement, les municipalités et la Métropole bordelaise dépensent beaucoup d'argent pour ces jeux au risque de grever le budget, on sait par expérience que le budget initial est systématiquement dépassé. Nous rappelons aussi qu'à Paris des gens sont expulsés de leur logement, des jardins collectifs ont été détruits, maintenant on apprend que le ticket de métro sera à 4 euros... Et pour finir vous n'êtes pas sans savoir que les conditions de travail des ouvriers sur les chantiers des JO sont déplorables, il s'agit de beaucoup de personnes sans papier qui se sont d'ailleurs mises en grève pour alerter sur leurs conditions de travail. Cet argent devrait être injecté dans les services publics notamment l'hôpital et Bordeaux n'est pas en reste. (Rappel des conditions de l'hôpital CHU).

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame le Rapporteur. Pas d'observation.

Je passe au vote. Le vote se stabilise.

90 votants :

Pour : 88

Contre : 2.

Majorité

**Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame MELLIER, Monsieur BOBET, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 115, Madame Brigitte BLOCH : Stade de Matmut Atlantique – Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) – Information.

Mme BLOCH

(n°115) Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SB-) - Information au Conseil

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Juste pour dire que la note sera versée au PV. Pour rappeler toutes les inquiétudes que l'on peut avoir à ce sujet.

Intervention écrite de M. POUTOU

Depuis 2017, déficit supérieur à 20 millions alors que le prévisionnel était à 6,8 millions, soit + 13,8 millions. C'est énorme. Certes il y a eu le COVID, la descente en L2 ... mais quand même ! On se rend compte que finalement ce qui sauve un peu le bilan, ce sont les activités privées (événement entreprises), la coupe du monde de rugby, le futur tournoi olympique de foot ... En cout net depuis 2015, cela représente 3,6 millions d'euros par an à la métropole et la ville de Bordeaux. Sachant que les deux actionnaires privés du Stade (FAYAT et VINCI) ont immobilisé chacun un peu moins de 5 millions de capital... Ce qui représente un peu moins de 3 années de dépenses de subvention de la métropole permettrait tout simplement de « socialiser » le stade et de le remettre un peu plus au service des besoins des habitants en matière sportives et culturelle.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN : Pour dire que nous sommes inquiets peut-être pour les mêmes raisons que Monsieur Philippe POUTOU d'ailleurs. Je ne vais pas faire un long exposé sur la délibération. Il y a, comme le disait notre collègue, un groupe de conciliation. Nous avons proposé en son temps qu'il y ait aussi un groupe de contact avec des élus pour nous tenir au courant. J'espère que les choses avancent parce que l'on s'inquiète beaucoup de l'issue du dossier. Je pense que les menaces répétées qui à un moment pouvaient paraître un peu exacerbées de la part de SBA (Stade Bordeaux Atlantique), de ne plus mettre au pot et d'abandonner le dossier, pourraient se révéler vu leurs difficultés même cette année un élément majeur dans le devenir de ce stade.

S'ajoutent à tout cela, les difficultés sportives des Girondins. Nous leur souhaitons qu'ils se redressent, car leur résultat sportif, vous le savez comme moi, indexera leur avenir financier et économique.

Nous avons donc des inquiétudes sur ce point. Je ne sais pas où en sont vos discussions sur la médiation. Nous ne perdrons pas notre honneur en faisant un geste, je ne sais pas ce qu'ils réclament, face aux difficultés qu'ils assument. Nous l'avons dit en son temps et il ne s'agit pas pour moi ici et maintenant de rouvrir le débat, mais nous avons un bon contrat au départ. Donc, regardons quand même. Je sais que vous êtes attentif à cela, Monsieur le Président, à ce qui vous entoure, attentif à ce qui peut se passer dans les semaines et mois qui viennent pour ne pas dire les années qui sont devant nous.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres demandes de parole ? Non.

Madame le rapporteur.

Mme BLOCH : Je pense que le processus qui est en cours est un processus extrêmement sérieux puisque chacune des parties a nommé son représentant et qu'il y en a un troisième. Je pense qu'il faut vraiment laisser ce travail aller jusqu'au bout parce que le contexte juridique dans lequel interviennent ces discussions est un contexte juridique extrêmement précis, complexe qui engage aussi fortement la responsabilité de la collectivité.

Donc, je crois vraiment qu'aujourd'hui tout est fait pour travailler sur ce sujet de la manière la plus raisonnable, structurée et efficace possible.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote. Il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Dossier suivant.

M. ROSSIGNOL-PU CH : Délibération n° 117, **Madame Brigitte BL CH** : Les Restos du cœur / Concert 2024 des Enfoirés – Subvention d'aide à une manifestation.

Mme BLOCH
(n°117) **Les Restos du cœur / Concert 2024 des Enfoirés - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'expliquer mon vote d'abstention.

Au regard des profits indirects, c'est-à-dire que les gens se font une belle image pour les artistes avec cet événement. Pour autant, ce sont des artistes qui se font des profits indirectement, oui, et ont été silencieux. Je tiens à rappeler aussi par rapport aux soignants non suspendus. Donc, quelque part, il y a une certaine obéissance à l'État qui leur dit : « surtout ne dites rien, vous aurez votre Concert des Enfoirés ».

Deuxièmement, je pense que c'est trahir aussi la parole de Monsieur COLUCHE qui lui-même, il faut le rappeler, a été sans doute assassiné par l'État profond français. Ce que je veux dire surtout c'est que Monsieur COLUCHE demandait que les Restos du cœur ne soient pas pérennes. C'est-à-dire qu'une opération coup de poing soit faite et que l'on arrête avec ces Restos du cœur. C'est-à-dire que l'État fasse réellement son boulot d'aide aux personnes les plus démunies qui sont aujourd'hui en attente d'un repas ou d'un logement d'urgence. Donc, je crois qu'encore une fois dans l'esprit de Monsieur COLUCHE il est bon de souligner qu'il y a un profond mépris de sa pensée au travers la logique de soutien à cet événement-là alors que l'on devrait travailler sur la cause des causes de la pauvreté, et non pas d'essayer de faire un accompagnement de la politique sparadrap du Gouvernement.

J'en viens en particulier aussi à un appel qui a été fait sur les réseaux sociaux sur le fait d'une grève générale de tous les bénévoles qui œuvrent dans ces associations. C'est pour faire un coup de poing à la politique de l'État. Il y a une demande aujourd'hui surtout en particulier du fait qu'il n'y a pas du tout de prise en compte de l'inflation au sens large puisque depuis 4 ans on est toujours avec de fortes augmentations de tarifs, que cela soit alimentaire ou énergétique. Donc, il y a une demande presque « syndicale » des gens qui travaillent dans le bénévolat pour essayer d'aider tous ces gens parce qu'à un moment donné, eux aussi se fatiguent. Ils sont en souffrance et ils disent : « il faut arrêter ». Il faut que l'État œuvre réellement et concrètement en faveur des gens les plus défavorisés et en souffrance dans la société.

Merci.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est juste pour dire que l'on vote contre. Nous vous expliquons ce vote contre, puisque nous sommes évidemment pour en général soutenir les Restos du cœur comme de nombreuses autres associations, mais là, il y a quelque chose qui nous perturbe. Ces 25 000 euros sont utilisés pour aider à louer la salle de l'ARÉNA qui est payée, si on a bien compris, 380 000 euros. C'est dans le tableau tout en bas. On se disait qu'au lieu que l'argent public aille directement à la salle de l'ARÉNA, c'était peut-être de demander à la salle d'ARÉNA de diminuer son prix de location de la salle qui est peut-être déjà diminué parce que 380 000 euros c'est peut-être déjà un cadeau fait aux Restos du cœur, mais de diminuer de 25 000 euros, ce qui éviterait de subventionner indirectement ARÉNA. C'est pour cela. Si on a bien compris, nous, on a compris cela comme cela. C'est pour cette raison-là que l'on s'oppose à cette subvention de 25 000 euros qui irait indirectement dans la caisse de la société de l'ARÉNA.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame le rapporteur.

Mme BLOCH : Juste pour dire que leur budget de 900 000 euros ne comprend pas que l'ARÉNA. Nous pouvons donc tout à fait flécher nos « 25 000 euros » dans le reste du budget qui est consacré. Je crois vraiment qu'il n'y a pas de discussion sur l'usage qui va bien à la réalisation dans les meilleures conditions possibles de ce concert.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Total des votants : 91
Pour : 89
Abstention : 1
Contre : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Monsieur BOBET, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Délibération n° 125, **Madame Céline PAPIN** : Subvention exceptionnelle à Pompiers Solidaire pour l'accès à l'eau potable dans la région de Mikolaïv.

Mme PAPIN

(n°125) Subvention exceptionnelle à Pompiers Solidaire pour l'accès à l'eau potable dans la région de Mikolaïv - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ?

M. MORISSET : Je voterai pour cette délibération, mais je tiens à souligner la situation en Ukraine parce que finalement on est dans une problématique de fond à donner de l'argent en espérant que cela aille vraiment jusqu'au territoire. Je prends, vite fait, avec quelques exemples. On avait 300 000 tonnes d'aides alimentaires qui ont été cachées à Zaporijia. C'était le chef de l'OVA, **Monsieur MALACHKO** qui a déclaré que les produits transférés dans la région de Zaporijia, l'année dernière, par des partenaires occidentaux ont été gaspillés en raison de la négligence de certains responsables de l'administration régionale.

Deuxième point, Monsieur Volodymyr ZELENSKY, par l'intermédiaire des hommes de paille, les frères CHEFIR ont acheté deux yachts d'une valeur de 75 millions de dollars. Il y a tout lieu de croire que les deux achats ont été effectués au nom de Sergueï et Boris CHEFIR, et pour cacher le véritable propriétaire des yachts. Donc, encore une fois, Monsieur Vladimir POUTINE, pour ne pas le nommer.

Diverses protestations dans l'hémicycle.

M. MORISSET : Je peux terminer. Je n'aurai pas mes cinq minutes après. Vous êtes absolument intolérants.

Rires

M. MORISSET : Je continue. Monsieur le Président, pourriez-vous faire silence dans la salle parce que... Malgré les tentatives aujourd'hui des pays occidentaux à contrôler l'aide financière à l'Ukraine, cela n'est pas encore produit comme en témoignent les scandales de corruption constants dans les hauts échelons du pouvoir en Ukraine. Par exemple, le nouveau chef du département anticorruption, entendez bien anticorruption de l'administration de la ville de Kiev. Il s'appelle Monsieur Olek TYMOSHENKO. Il a déclaré lui-même qu'il avait fait de la corruption et du vol de budget pendant une grande partie de sa vie. Il est mandaté pour cela. Si vous voulez, on est quand même dans des logiques absolument aberrantes. Il faut savoir aussi que l'on a quand même puisque l'on parle d'eau, il y a une station de ski Bukovel en Ukraine où des canons à neige sont utilisés pour faire venir les touristes sur les pistes non suffisamment enneigées.

Plus sérieusement, aujourd'hui, on a un véritable problème de démocratie.

M. Le Président Alain ANZIANI : Vous ne remarquez pas que personne ne vous écoute ?

M. MORISSET : Et donc de logique d'essayer de faire arriver l'argent public que cela soit de la France ou d'ailleurs, mais je crois qu'il y a un véritable enjeu là-dessus à travailler sur les véritables utilités d'envoyer de l'argent comme cela sans exclure que cela soit bien utilisé au final.

La corruption est vraiment là, et je l'avais déjà évoqué aussi précédemment. On voit la même chose au niveau des trafics d'enfants, au niveau des trafics d'armes aujourd'hui de partout. L'Ukraine est un véritable vivier à la corruption, et dans le classement mondial c'est reconnu aujourd'hui. Il faut le savoir. Cela, c'est factuel. Il y a des organismes qui notent les États et l'Ukraine fait partie de ces États les plus corrompus au Monde.

Merci de votre écoute.

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur LAMARQUE.

M. LAMARQUE : Monsieur le Président, je vais être assez bref. Je pense que l'assemblée métropolitaine me rejoindra pour témoigner notre soutien au peuple ukrainien qui est aujourd'hui attaqué par les Russes, et que nous ne pouvons pas souscrire aux propos de notre collègue, Monsieur Marc MORISSET, qui est forcément beaucoup trop propagandiste, extrémiste, complotiste sur ses questions.

Monsieur Marc MORISSET, je vous écoute depuis des mois parler d'Ukraine, rien n'est juste, tout est rigoureusement faux. Que l'Ukraine ne soit pas une démocratie exemplaire, soit, mais notre solidarité avec les femmes et les hommes qui souffrent aujourd'hui doit être partagée par l'ensemble de cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame PAPIN.

Mme PAPIN : Pas de commentaire.

M. Le Président Alain ANZIANI : Je lance le vote.

Total des votants : 93

Pour : 93.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Avant-dernière délibération, changement de rapporteur, délibération 142, Madame Christine BOST : Mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'abord au titre de l'année 2023 – Signature du cinquième avenant à la convention cadre et financements des actions engagées.

Déport des membres de SOLIHA : Monsieur Stéphane PFEIFFER et Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU.

Mme BOST

(n°142) Mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'Abord au titre de l'année 2023 - Signature du cinquième avenant à la convention cadre et financements des actions engagées - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Rapidement, je m'abstiendrai sur cette délibération pour les mêmes raisons que précédemment dans le dossier de l'autonomie alimentaire.

Ma question est plutôt sur autre chose. En ligne, le document de la délibération a été modifié le 27 novembre. Je voudrais savoir entre la commission et le Conseil d'aujourd'hui, qu'est-ce qui a été modifié dans ce document tout simplement ?

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Les conditions n'étant pas réunies pour discuter et donner des points de vue, je continue en proposant de verser la note au PV en précisant que l'on s'abstient sur cette délibération dans la suite logique de ce que l'on a déjà dit.

Intervention écrite de M. POUTOU

On approuve l'effort mais... non, nous décidons l'abstention, une manière de prendre nos distances avec une politique que nous ne partageons pas. Pour nous c'est l'importance du service public du logement qui doit être discutée, de sa construction, des moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre une politique efficace. Pourquoi il n'est jamais question de lutte contre la mainmise du privé, de la spéculation immobilière. Quelles solutions ? pas la réappropriation ? la réquisition ? même en cas de nécessité, de besoin urgent, n'y a-t-il pas des outils légaux pour recenser d'abord pour faire un point précis et puis de réquisitionner, même temporairement ? La situation actuelle montre toutes les limites du système, d'une action avec l'Etat dans la mesure où l'Etat mène une politique qui va dans le mauvais sens. D'où vient la crise du logement social ? même pas une réflexion ? Comme la crise économique, sociale, environnement, démocratique... ? qu'est ce qui fonctionne aujourd'hui ? N'y a-t-il pas nécessité d'avoir un regard critique sur le système ? Quel bilan des objectifs passés : voir page 9 les objectifs 2018. Quels regards sur ce bilan, sur son efficacité ? Aucune remise en cause ?

M. Le Président Alain ANZIANI : Madame le rapporteur.

Mme BOST : Je suis désolée Monsieur Marc MORISSET, mais je n'ai pas le temps en quelques secondes de jouer au jeu des sept différences, mais je vous promets que nous apporterons les réponses dans les jours à venir.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote.

90 votants
Pour : 87
Abstention : 2
Conflit d'intérêt : 1.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
GARNIER, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur
ALCALA, Madame BRET, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur COLES,
Madame HELBIG, Madame LOUNICI,
Monsieur MARI, Madame PAVONE,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
ROBERT, Madame ROUX-LABAT,**

Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Dernière délibération n° 148, Monsieur Franck RAYNAL : Gradignan – Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus – Acquisition auprès de l'association « Les Coqs Rouges » d'une emprise totale de 18 408 m² impactant les parcelles cadastrées section CR2 – CR5 – CA26 dans le cadre d'un projet de piste cyclable (voie verte) et de deux parcelles entières cadastrées section CB17 et CB18 pour la mise en œuvre de compensations écologiques et environnementales.

Ce n'est pas un titre. C'est un résumé.

M. RAYNAL

(n°148) Gradignan - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) - Acquisition auprès de l'association ' Les Coqs Rouges ' d'une emprise totale de 18 408 m² impactant les parcelles cadastrées section CR2 - CR5 - CA26 dans le cadre d'un projet de piste cyclable (voie verte) et de deux parcelles entières cadastrées section CB17 et CB18 pour la mise en œuvre de compensations écologiques et environnementales - Décision - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport.

M. MORISSET : Monsieur, je n'ai pas compris la blague, mais j'ai la parole. Vous voulez la parole Monsieur Franck RAYNAL ?

M. RAYNAL : Merci. Je pense que je n'ai rien à ajouter, mais c'est soutenu par l'ensemble de l'hémicycle que je vous remercie d'être restés jusqu'à cette heure tardive pour simplement m'entendre présenter cette délibération.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Là, c'est pareil. Ce n'est peut-être pas compliqué de tenir un peu plus, de rester concentré sur la chose, c'est assez important. Les conditions ne sont pas réunies pour discuter, c'est ce que je disais tout à l'heure, donc, nous allons verser la note au PV encore une fois, mais en disant aussi qu'il y a une sorte de mépris qui s'exprime de la manière assez ouverte de la part de certains élus, un mépris du positionnement des élus critiques. Cela ne me vexe pas du tout, mais c'est plutôt vous que cela révèle dans une position pas terrible de se comporter comme vous le faites. Ce n'est pas sérieux. Après, faites ce que vous voulez. C'est votre vie. En tout cas, il y a quelque chose qui est assez détestable dans cette attitude qui a l'air d'être un peu partagée. La note, elle ira au PV parce que même si vous ne lisez pas le PV, je pense que ce sera mieux pour vous de ne pas lire le PV, parce que cela vous épuiserait encore. Bonne soirée à tous. C'était la dernière délibération.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous le savons, les compensations écologiques des destructions faites par des projets immobiliers ne sont jamais à la hauteur des destructions opérées par ces projets. Malgré les

projets de cette délibération le mieux est de ne pas détruire des zones humides plutôt que d'essayer de les réimplanter à un autre endroit. D'autant plus qu'avec la crise climatique l'enjeu de protection des espaces naturels et de la biodiversité est impératif. C'est pourquoi nous ne votons pas cette délibération. Nous nous abstenons. Même si les élu-es de droite et de gauche, dans une si belle unité, se moquent délibérément des points de vue critique de leurs oppositions isolées, faisant comme si les compensations écologiques avaient une efficacité indiscutable. Mais il n'y pas du tout la possibilité de débattre sur ces questions, surtout après 10 heures de réunions ayant épuisé quasiment tous les élu-es. Dommage.

M. Le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Je vais faire bref puisque j'espère que mes questions sont posées à la fin. Encore une fois, j'espère que l'on aura au moins 2 x 2 minutes à consacrer à des milliers de victimes.

J'en viens sur la délibération. Je vais voter contre parce que nous sommes dans des logiques de *greenwashing* en plusieurs étapes. En fin de compte, même si on est dans la destruction et la logique de compensation, finalement, on sait que la compensation n'amène rien. C'est toujours une destruction. Ce n'est pas compensé. Cela, c'est du mensonge à répétition.

Deuxièmement, là, dans la logique des multiples étapes, c'est j'achète pour compenser, je vends pour éventuellement faire une piscine. Finalement, je demande de l'argent public pour essayer de mieux chauffer ma piscine avec de l'eau publique, chauffée par géothermie, super génial, mais en attendant, c'est toujours dans la logique de l'écoconstruction. C'est plus de béton.

Donc, je ne suis pas favorable à ces façons de faire, d'essayer de renvoyer la balle finalement, et on voit un peu les dossiers sortir comme cela régulièrement sur l'artificialisation globale de la Métropole et sans tenir compte réellement des réalités environnementales et écologiques.

Merci à vous.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. LABARDIN : Monsieur le Président, le mot « dépité » pourrait être celui de cette fin de soirée. Je pense que devant cette logorrhée tout à fait inutile, il n'est même pas nécessaire de ma part de justifier un projet qui présente tellement de qualité surtout et ne pas repousser plus longtemps le plaisir de se séparer.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le Rapporteur.

M. RAYNAL : Je n'ai rien à ajouter. Comme l'a dit Monsieur Michel LABARDIN, ce projet a plein d'avantages. La compensation écologique, je ne vois pas en quoi on peut trouver matière à redire sur ce projet. Ce n'est pas du *greenwashing*. C'est évidemment quelque chose de vertueux au bénéfice de Gradignan et de l'ensemble de la Métropole.

M. Le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

91 votants :
Pour : 89
Abstention : 1
Contre : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BETES, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame RECALDE, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Questions écrites

Nous avons reçu deux questions de Monsieur Marc MORISSET. La première me semble pour une fois recevable. Mais je rappelle, Monsieur Marc MORISSET, que vous devez la lire sans ajouter de commentaire. Merci de la lire.

M. MORISSET : Merci à vous de prendre cette question n°1. J'entends bien que la 2 n'est pas prise en compte. Vous donnerez sans doute les arguments juste après.

Malgré les mensonges des médias de grande audience, le génocide en cours dans la Bande de Gaza est intolérable. Au 24 novembre 2023, 20 031 personnes civiles ont été tuées dont 4 112 femmes, 8 176 enfants, 67 journalistes et 36 350 personnes ont été blessées.

Ces chiffres sans cesse en hausse provoquent toujours autant d'indignation et de colère dans le monde entier comme l'exprime le peuple israélien envers Monsieur Benyamin NETANYAHOU en exigeant sa démission, en souhaitant le jugement impartial de ces soldats et de ces représentants sionistes au sein de son gouvernement.

Comme lors de l'explosion du port de Beyrouth en 2020, pouvons-nous voter une délibération d'un soutien financier aux Gazaouis en cohérence des conséquences de cette guerre et en adéquation avec nos moyens ?

Afin de favoriser un retour à la paix autant en Israël, en Palestine, en Cisjordanie qu'à la frontière libanaise, pouvons-nous faire une minute de silence en mémoire des milliers de victimes de ce territoire ?

Je vous remercie.

M. Le Président Alain ANZIANI : D'abord, sur la première partie, une délibération au soutien financier aux Gazaouis, ce n'est pas maintenant que l'on va vous répondre. Il faut évidemment que l'on ait une concertation, mais je vous dis tout de suite que je suis défavorable. Je ne vois pas pourquoi on apporterait un soutien financier aux Gazaouis et pas non plus aux victimes du terrorisme islamiste, aux victimes en Israël.

Sur le deuxième point, tout le monde souhaite le retour à la paix. Plutôt qu'une minute de silence, je propose qu'on laisse une forte pensée pour que la paix revienne dans cette région qui est trop perturbée.

Deuxième question, je considère que cette question qui concerne la thérapie génique anti-covid soumise sur le marché ne relève pas des compétences de la Métropole, donc est finalement irrecevable.

Je vous remercie durant ce long conseil d'avoir été vigilants sur toutes ces périodes de presque 10 heures. Oui, 10 heures de conseil.

Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 28.

Le Secrétaire de séance

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH